



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di NUVEMBRE di u 2025**
**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 NOVEMBRE 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



**2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 27 è 28 di NUVEMBRE DI U 2025
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 et 28 NOVEMBRE 2025**

**SUNTA di u GHJOVI u 27 di NUVEMBRE di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 27 NOVEMBRE 2025**

**Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse
Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI**

Ouverture de la séance des questions orales à 10h20

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/O2/073 - Passeport éducatif territorial et accès des jeunes insulaires aux sites naturels emblématiques de la Corse, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse

10

11

Question n° 2025/O2/077 - Accriscimentu di u cervu corsu in u Fium'Orbu: Chì femu pà l'agricultori ?, posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »

Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse et de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse

15

17

Question n° 2025/O2/076 - Régulation des prix des carburants en Corse, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » ET

20

Question n° 2025/O2/074 - Régulation du marché des carburants en Corse : Comment compenser le préjudice subi par les corses ?, posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	22
Réponse commune aux deux questions orales de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	23
M. Saveriu LUCIANI, droit de réponse	28
M. le Président SIMEONI, en réponse	28
Question n° 2025/O2/072 - Couverture du réseau téléphonique et résorption des zones blanches, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	30
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	32
Question n° 2025/O2/079 - Cunsirvà u nosciu patrimoniu storiku è culturali, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	35
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Coseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	36
Mme Marie-Claude BRANCA, droit de réponse	38
Question n° 2025/O2/080 - Financements, destination future et perspectives de rvalorisation du « Palazzu di Stoppielle » à Centuri, posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »	40
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Coseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	41
Question n° 2025/O2/078 - Inscription au PTIC d'un financement pour l'acquisition par le CROUS d'une résidence universitaire de 80 logements, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	44
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation professionnelle	46
Question n° 2025/O2/075 - Extension des dessertes périurbaines ferroviaires dans la Vallée de la Gravona, posée par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	48
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	49
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, hommages	55
M. le Président Gilles SIMEONI, hommages	56

Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI, appel nominal des conseillers	
Ouverture de la séance publique à 12h20	
Discours de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	58
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u>	
<u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 334 : Appruvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 d'ottobre di u 2025	
Rapport n° 334 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 octobre 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	64
VOTE RAPPORT	64
M. Paul-Félix BENEDETTI Point d'ordre	64
Raportu n° 336 : Mudifica di a cumpusizione di u Cullegħju di i Questori	
Rapport n° 336 : Modification de la composition du Collège des Questeurs	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	65
VOTE RAPPORT	65
Raportu n° 335 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2024	
Rapport n° 335 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'exercice 2024	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	66
(Rapport d'information)	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS – convocation Conférence des Présidents	
Suspension de la séance à 12h40 / Reprise de la séance à 15h37	

<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 332 : Raportu d'infurmazione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica : Pruspettive per a pulitica di cuesione è u quadru finanziariu pluriannuale di l'Unione europea dopu à u 2027 Rapport n° 332 : Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse : Perspectives pour la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne après 2027 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	68
Lecture du rapport de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2025/O2/006) par Mme Paula MOSCA, <i>rapporteure</i>	71
Prise(s) de parole : M. Hyacinthe VANNI M. Charles VOGLIMACCI M. Paul-Joseph CAITUCOLI M. Saveriu LUCIANI M. Romain COLONNA Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS M. Le Président Gilles SIMEONI	74 74 77 78 78 80 84
(rapport d'information)	
Présidence de M. Hyacinthe VANNI	
AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
PRESENTATION GENERALE des rapports N° 340 à 344	90
Raportu n° 340 : Scelta di a delegazione di servizi publici cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Calvi Santa Catalina Rapport n° 340 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine	
Vote sur l'urgence	92

M. Joseph SAVELLI, avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	92
M. Louis POZZO di BORGO, erratum	92
Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	92
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	93
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	93
VOTE RAPPORT	94
Raportu n° 341 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di u portu di cummerciu di Bastia	
Rapport n° 341 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion du port de commerce de Bastia	
Vote urgence	95
VOTE RAPPORT	95
Raportu n° 342 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Figari Sud Corsica	
Rapport n° 342 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Figari Sud Corse	
Vote sur l'urgence	96
VOTE RAPPORT	96
Raportu n° 343 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Bastia - Poretta	
Rapport n° 343 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Bastia - Poretta.	
Vote sur l'urgence	97
VOTE RAPPORT	97
Raportu n° 344 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu d'Aiacciu Napoléon Bonaparte	
Rapport n° 344 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte	
Vote sur l'urgence	98

VOTE RAPPORT	98
Raportu n° 339 : Statuti di u Stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di Corsica Rapport n° 339 : Statuts de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	99
Avis conjoint de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité	102
Prise(s) de parole : Mme Christelle COMBETTE M. Jean-Michel SAVELLI M. Jean-Christophe ANGELINI M. Paul-Félix BENEDETTI Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA M. Louis POZZO DI BORGO M. Jean-Martin MONDOLONI M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	102 105 105 108 109 110 113 114
Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Vote urgence	119
VOTE RAPPORT	119
Suspension de la séance 17h43 / Reprise de la séance à 18h22	
Raportu n° 322 : Cuvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i Servizi di Focu è di Succorsu Pumonte è Cismonte Rapport n° 322 : Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les Services d'Incendie et de Secours Pumonte et Cismonte Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	121
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O2/050) par M. François SORBA, <i>rapporteur</i>	126

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/041) par M. Joseph SAVELLI, <i>rappiteur</i>	126
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI	127
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	127
M. Pierre GHIONGA	128
Mme Danielle ANTONINI	128
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	130
VOTE RAPPORT	131
DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	
VOTE	133
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion n° 2025/O2/026 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » avec demande d'examen prioritaire : Opposition à la recentralisation du budget européen et pour la défense du rôle des régions ; motion à laquelle s'associe le groupe « Avanzemu »	
Présentation de la motion par M. Paul-Joseph CAITUCOLI	134
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis du Conseil exécutif	138
VOTE MOTION	138
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS - informations	138
La séance est suspendue à 19 h 09.	

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 30, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate e vostre piazze.

Salute à tutti.

Avemu u piacè oghje di riceve elevi di a cità sculare di Sartè. À ringrazià li per a so prisenza, è salutemu l'eletti chì anu organizatu què, Evelyne Galloni, è tutti quelli di u rugjhjone.

Cum'è d'abitudine, emu da principià sta sessione incù e dumande à bocche, cum'è hè decisa in cummissione permanente.

Allora, n'avemu parechje.

Allora, manca sempre un gruppù quì. Fate chjamà pè piacè u gruppù "Core in Fronte", chì d'altronde, anu parechje dumande à bocche.

Allora, emu da cumincià incù a dumanda à bocca di "Un soffiu novu", è hè da esse Marie-Anne Pieri chì hè da fà a dumanda.

Avete a parolla.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question orale N° 2025/O2/073 déposée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : passeport éducatif territorial et accès des jeunes insulaires aux sites naturels emblématiques de la Corse.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

En juin 2022, notre Assemblée adoptait à titre expérimental un dispositif de régulation des flux de fréquentation sur trois sites soumis à une trop forte pression anthropique : Bavella, les îles Lavezzi et la Restonica.

Pour ce qui est des Lavezzi, un quota annuel et journalier a été institué, des parties de la zone terrestre sont interdites d'accès pour ne pas gêner certaines espèces, la plaisance y est depuis réglementée.

Pour les deux sites de montagne (Bavella et Restonica), c'est moins contraignant, on est plus dans l'incitation et la régulation par des aménagements interdisant le stationnement en bord de route ou améliorant les parkings existants dans le but de baisser la fréquentation, et d'inciter à des comportements plus écoresponsables (tri, etc.).

Si la régulation se justifie pour protéger le cadre naturel de plusieurs sites emblématiques, il serait judicieux d'ouvrir certains sites emblématiques à notre jeunesse et pas uniquement dans le cadre professionnel du sport ou du tourisme, mais les ouvrir dans un cadre précis.

La municipalité de Prunelli di Fiumorbu, sous l'égide de son maire, le Dr ROCCHI, a une idée très intéressante en faveur d'un passeport éducatif territorial pour la jeunesse. Ils ont délibéré le 22 juillet 2025.

Ce passeport donnerait à notre jeunesse l'accès à ces sites emblématiques, mais préalablement il y aurait une formation ; une formation aux règles de sécurité en milieu naturel, une connaissance de la biodiversité, une connaissance de la langue et de la toponymie des lieux.

Ce passeport serait délivré à l'issue de la formation. J'interpelle l'Office de l'environnement qui pourrait, si vraiment cela vous intéresse, porter cette idée qui me paraît intéressante de passeport pour notre jeunesse, en appui du Rectorat et avec les établissements scolaires.

Ce passeport éducatif territorial, c'est véritablement pour reconnecter la jeunesse à son territoire, former des citoyens responsables, capables de protéger et de comprendre et d'habiter leur territoire, ainsi que de restaurer la transmission environnementale et culturelle.

Une génération qui grandit avec conscience engagement et sens du territoire. Quand on aime sa terre, on la respecte et pour la respecter, il faut la connaître.

C'est le but de ce passeport pour notre jeunesse.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Mi gircu versu l'Esecutivu è ghjè, mi pare, Guy Armanet, u Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente chì v'hà da risponde.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Cara Cunsiglieru, vi ringraziu pè a vostra dumanda, votre demande d'ailleurs, qui nous semble, à bien des égards, pertinente.

Vous avez souhaité m'interroger sur la conciliation entre, d'une part, la nécessaire protection de nos sites emblématiques bien sûr et, d'autre part, l'accès des jeunes insulaires à ces espaces qui participent pleinement à leur identité, c'est évident.

En effet, dans la continuité des orientations fixées par l'Assemblée de Corse, délibération du 21/185 du 28 octobre 2021, l'Office de l'environnement de la Corse a déployé, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, des dispositifs innovants de gestion de la fréquentation estivale, vous l'avez cité dans votre présentation, et on peut se le dire aujourd'hui, que la gestion de Bavella est quand même, au-delà d'une réussite, un très bel accompagnement.

Et au-delà de ce qui se fait aux Lavezzi, puisque je me plais à le dire à chaque fois que j'ai l'occasion de le faire, nous avons été cités en exemple au niveau européen, voire au niveau mondial, puisqu'on nous demande de dupliquer ce que l'on fait dans la RNBB de Bonifacio, au niveau national, voire international.

Donc, l'ensemble de ces mesures ont permis de réduire la pression anthropique, de limiter les risques, les incendies, les accidents, l'érosion des sols et renforcer la résilience des écosystèmes face aux effets du réchauffement climatique.

Aussi, vous mettez en exergue la proposition de passeport éducatif territorial envisagée par la commune de Prunelli. Et d'ailleurs, je me permets de faire un clin d'œil au maire de Prunelli en lui disant que ses initiatives sont très intéressantes, et on peut le féliciter et lui dire que l'Office de l'environnement aura un regard extrêmement attentif à la suite que l'on pourra donner à cette affaire.

Toutefois, il convient d'ores et déjà, je pense, de tracer avec vous quelques perspectives qui méritent d'être appréhendées.

De quels sites naturels emblématiques parle-t-on ? S'agit-il de secteurs dont l'accès est simplement régulé ou bien des sites qui sont aujourd'hui interdits au public pour des raisons strictement sécuritaires : risque d'éboulements, crues soudaines, incendies, difficultés d'évacuation en cas d'accident ? Donc, il faut vraiment qu'on définisse les choses. Et si dans ce que je crois comprendre, vous souhaitez qu'il y ait un accompagnement différencié que la partie professionnelle, moi personnellement dans ces sites là je souhaite qu'il y ait un accompagnement scientifique. Et je pense que c'est pertinent de le dire.

Dans ces zones-là, le danger ne vient pas seulement d'un manque d'information, bien souvent la nature et le milieu nous rappellent à des règles simples et strictes.

Peut-on considérer qu'un passeport, même adossé à une formation sérieuse, suffirait-il à neutraliser ces risques et à justifier la réouverture de secteurs fermés par les autorités compétentes ? Et là je fais référence notamment à Purcaraccia où on sait qu'il y a une interdiction formelle. Donc là, pour le coup, il faudra être prudent, on ne pourra pas envoyer nos jeunes sur ces sites-là. Nous nous devons d'être précautionneux, mais le passeport éducatif qui est pour le coup le cœur de centre de votre réflexion, il nous semble pertinent et je l'ai déjà dit. C'est d'ailleurs tout le sens de la construction engagée par l'Office de l'environnement de la Corse au niveau du plan territorial d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ce plan, il a vocation à structurer à l'échelle de l'île une culture commune de la nature, du risque et des comportements, et c'est une évidence. Mais cette ambition éducative que nous partageons ne doit pas conduire à banaliser l'accès de certains sites déjà réglementés ou identifiés comme dangereux.

La question n'est donc pas seulement comment donner un passeport aux jeunes, mais bien sûr, comment les encadrer, vers quels sites nous pouvons les conduire, dans quelles conditions et avec quelles garanties de sécurité et de protection de la nature. Vous l'avez compris, c'est un ensemble beaucoup plus vaste.

Il ne s'agit donc pas d'interdire l'accès de la nature aux jeunes et certainement pas à eux qui sont l'avenir de notre pays, mais de notre responsabilité de leur garantir une bonne transmission de ce patrimoine en ayant les bons gestes sur site. Et c'est pour ça que dans la construction d'un label, l'Office de l'environnement travaille plutôt à un accompagnement scientifique, et notamment sur les Lavezzi où on peut, avec les équipes de l'Office de l'environnement, visiter l'île, mais visiter l'île sous un autre aspect puisqu'il y a des puffins endémiques dessus qui peuvent être présentés aux jeunes. Et tout là est l'intérêt bien sûr de ce passeport.

Si nous voulons que cette ambition soit crédible, sécuritaire et pérenne, elle doit s'inscrire dans un cadre clair que l'on doit construire ensemble et qui est l'expertise que l'on doit avoir de la nature.

C'est pourquoi, en complément du volant éducatif, l'Office de l'environnement de la Corse travaille à la création d'un label, ce que je viens de vous dire, environnemental destiné aux socioprofessionnels et aux autres, sur terre comme sur mer.

Ce label, adossé à une formation, visera lui à structurer au niveau de l'ensemble de l'île des pratiques de loisirs de la nature respectueuse du milieu terrestre et marin, former les guides et créer un réseau d'acteurs engagés, pas forcément professionnels, mais des acteurs engagés qui peuvent très bien être les scientifiques ou des membres de l'office de l'environnement, ou d'autres, le monde associatif qui pourrait accompagner les jeunes après une formation et l'attribution d'un label, puisqu'on souhaite vraiment que ce soit encadré pour avoir les bons gestes aux bons endroits.

Ainsi, nous ne renonçons ni à l'éducation, ni à la protection, ni à la sécurité.

Nous faisons de ces exigences le point de convergence d'un véritable projet global pour que les jeunes Corses puissent continuer à vivre la montagne et le littoral, non pas comme des espaces interdits, mais comme des biens communs dont ils auront appris la valeur, la fragilité, et ils auront surtout appris comment les préserver.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora avà ci hè da esse una dumanda fatta da Jean-Noël Profizi, pè « Core in fronte ».

Avete a parolla.

Question orale N° 2025/O2/077 déposée par M. Jean-Noël PROFIZI, au nom du groupe « Core in Fronte » : accriscimentu di u cervu corsu in u Fium'Orbu : chì femu pà l'agricultori ?

M. Jean-Noël PROFIZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Allora, accriscimentu di u cervu corsu in u Fium'Orbu, chì femu pà l'agricultori ?

Le cerf élaphe de Corse, U Cervu corsu, sous-espèce endémique de Corse et de Sardaigne, fait depuis quelques années l'objet de tensions croissantes entre l'impératif de protection et de conservation, et une réalité de terrain devenue de plus en plus contraignante pour de nombreux agriculteurs.

Depuis sa réintroduction à partir des années 1980, il connaît une expansion territoriale significative. Sa population est, aujourd'hui, estimée par le Parc Naturel Régional de Corse à environ 5 000 individus, soit quatre fois plus qu'il y a dix ans.

Le cerf élaphe demeure strictement protégé au titre de l'annexe II de la Convention de Berne ainsi que des annexes II et IV de la directive européenne du 21 mai 1992 « Habitats–Faune–Flore ».

Son statut limite fortement les possibilités de gestion, de régulation et d'indemnisation, alors même que les dégâts agricoles se multiplient, notamment dans la plaine du Fium'Orbu.

À cela, s'ajoutent, aussi, par ailleurs, des risques pour les automobilistes sur les routes.

Le 6 novembre dernier, sur la commune de Serra di Fium'Orbu, la Chambre d'Agriculture a initié une réunion de travail consacrée à cette problématique.

Y ont participé différents organismes : le PNRC, l'Office de l'Environnement, l'ODARC, l'Etat (OFB, DDTM), la Fédération de chasse de Haute-Corse, des élus, ainsi que les agriculteurs, particulièrement impactés.

Au-delà des échanges et des pistes évoquées par chacun, la problématique demeure inchangée : le statut de l'animal et l'absence de réponses claires de l'Etat, malgré des demandes répétées depuis plusieurs années.

Sans remettre en cause le principe du « vivre ensemble », l'apparent immobilisme des services étatiques interpelle quant à l'absence d'un vrai pilotage équilibré agro-sylvo-cynégétique.

En 2016, en réponse à une question écrite du député Camille de Rocca Serra, concernant la reconnaissance du cerf de Corse, le secrétaire d'Etat indiquait qu'il convenait d'abord de rechercher *in situ* des solutions pour protéger les cultures et vergers exposés aux déprédatations, et d'intégrer ces mesures dans la réflexion relative à une éventuelle régulation ciblée des effectifs. L'Etat renvoyait alors les acteurs concernés à leurs propres responsabilités à défaut, de prendre les siennes. Mais, depuis cette date, quelles solutions concrètes ont été proposées ?

Quant à la question posée en avril 2024, par le député Jean-Félix Acquaviva sur ce même statut, elle n'a pas eu de suite du fait de la dissolution.

En 2023, l'ODARC, dans le cadre de l'appel à projets du PSN 73.09, « Mise en valeur agricole », offrait aux agriculteurs la possibilité de clôturer leurs exploitations, avec une prise en charge bonifiée à 80 %, sous réserve de fournir une attestation de dégâts causés par les cervidés. Cependant, très peu de candidatures ont été déposées : le règlement était jugé trop général, trop contraignant et insuffisamment adapté aux réalités des exploitations confrontées aux cerfs, notamment celles situées à proximité des cours d'eau.

Les agriculteurs sont également soumis à la difficulté technique d'installer des clôtures de plus de deux mètres.

Pour Core In Fronte, il y a la nécessité d'aider au mieux, plus fortement et de manière plus rapide les agriculteurs impactés. Il faut créer un vrai régime d'indemnisation des dégâts et ne pas laisser les agriculteurs démunis.

Dès lors, Monsieur le Président, face à l'augmentation croissante des populations de cervidés et aux dégâts agricoles persistants, quelles mesures d'urgence entendez-vous mettre en œuvre pour répondre à une situation devenue critique pour de nombreux agriculteurs ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora qual'hè ch'hà da risponde ? Torn'à Guy Armanet.

Avete a parolla.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Caru Cunsigliere, vi ringraziu pè a vostra dumanda chì mi pare assai impurtante.

Je voudrais avant tout résister un peu le cadre légal, parce que c'est bien ce qui nous constraint beaucoup dans cette affaire.

La situation du cerf de Corse dans le Fium'Orbu s'inscrit dans une histoire longue que je souhaite rappeler pour éclairer les difficultés actuelles.

U cervu corsu, sous-espèce endémique, avait quasiment disparu, et vous l'avez rappelé, dans les années 60 et il a été réintroduit dans les années 80-90 à partir d'un noyau corso-sarde dans le cadre d'un programme LIFE de sauvegarde porté par le Parc naturel régional de Corse et ses partenaires.

Ce travail patient a permis de reconstituer plusieurs noyaux de population, dont celui du Fium'Orbu, et d'éviter la disparition d'une espèce emblématique de notre patrimoine naturel.

Ce succès biologique s'accompagne toutefois d'obligations juridiques fortes au niveau européen. Le cerf de Corse, et vous l'avez dit, est inscrit dans les textes de protection, directive Habitat - Convention de Bern, ce qui impose à la France un régime de conservation renforcé et un encadrement strict de toute action de régulation.

Je rappelle aussi que dans ce cadre-là, la chasse en Corse, culturellement, n'était pas, n'est pas et ne sera pas probablement orientée vers le cerf. Et les chasseurs aujourd'hui sont plutôt réticents à le chasser, et c'est tant mieux.

Néanmoins, en droit français, la situation est particulièrement délicate.

Le cerf de Corse figure encore formellement par les espèces de gibier, alors qu'il fait l'objet chaque année d'une interdiction de chasse en Corse. C'est toute la complexité du dossier et de la manière dont on aura à l'appréhender.

Parallèlement, il n'est pas inscrit sur la liste nationale des mammifères strictement protégés et on se trouve donc dans une espèce de no man's land juridique qui se situe au niveau de 3 points : le statut actuel ne permet pas d'organiser une régulation claire et sécurisée, il ne donne pas non plus de base solide à un dispositif pérenne d'indemnisation des dégâts et il expose l'État, au

même titre que la Collectivité, à un risque de non-conformité avec le droit européen.

Néanmoins, j'ai envie de vous dire, et vous l'avez précisé aussi, c'est que le cervidé se développant de manière assez conséquente, il devient effectivement accidentogène sur les routes. Et on a intérêt, dans ce contexte, à essayer de d'anticiper les choses et de construire les choses.

Donc, notre responsabilité est double : ne pas fragiliser la conservation d'une espèce sauvée in extremis et ne pas laisser les agriculteurs seuls face aux dégâts répétés sur les cultures, les vergers et les prairies. Et vous avez rappelé aussi que pour se prévaloir de ce qu'il arrive, il faut faire des clôtures de grillage qui des fois dépassent les 3 mètres, et elles ne suffisent pas, parce que le cerf élaphé passe au-dessus les clôtures.

Donc la problématique est là, mais l'état d'esprit qui doit être le nôtre aujourd'hui, bien sûr, au même titre que l'ODARC, le PNRC, l'OFB, la Chambre de l'agriculture et des représentants professionnels qui travaillent d'ailleurs depuis plusieurs années sur les diagnostics des populations. Et moi j'ai envie de dire que le travail que l'on a à faire aujourd'hui en commun, c'est d'essayer de trouver une sortie possible pour essayer d'avoir le moins de dégâts possibles, ou en tous les cas de regarder comment on peut éviter tout ça. Et s'il faut aller à l'indemnisation, dans ces cas-là, on sera tous ensemble pour essayer de construire quelque chose qui puisse convenir.

Concrètement, nous renforçons d'ores et déjà, mais je viens de le dire, la protection des exploitations les plus exposées. Néanmoins, on se heurte à la problématique du dépassement de ce qui semble être des clôtures suffisamment hautes, et nous plaidons aussi pour une clarification du statut juridique du cerf de Corse permettant à la fois de sécuriser sa protection et de prévoir, lorsque c'est nécessaire, des dérogations encadrées pour prévenir les dommages graves et importants aux cultures.

Je ne rentrerai pas dans les détails du déclassement, mais vous l'avez fait. Aujourd'hui, on est assujettis à l'annexe 4 qui est l'espèce strictement protégée, qui pourrait figurer à l'annexe 5 qui recense les espèces animales et végétales dont la protection est moins contraignante pour les États-membres. Enfin, toute une sorte d'évolution législative qui devra intervenir pour que l'on puisse aller plus loin sur cette affaire.

Cette évolution du cadre national de la protection de la faune sauvage devra être pleinement articulée avec nos obligations européennes et aura vocation certainement à clarifier les choses.

Donc, priservà u cervu corsu è mantene un'agricultura viva, ne sont pas contradictoires aujourd'hui, bien au contraire, nous devons essayer de les faire vivre ensemble. Et c'est dans cette perspective attentive à l'histoire du dossier et aux contraintes juridiques qui s'imposent à nous que le Conseil exécutif de Corse poursuivra l'action engagée aux côtés des agriculteurs du Fium'Orbu et se tient à la disposition de la Chambre d'agriculture pour pouvoir aller plus loin dans la démarche, au même titre que l'ODARC et de tous les partenaires.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, avà a dumanda à bocca hà da esse fatta da Saveriu LUCIANI, per « Avanzemu ».

Avete a parolla.

Question orale N° 2025/O2/076 déposée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : régulation des prix des carburants en Corse.

M. Saveriu LUCIANI

Vi ringraziu.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Cette question entend évoquer dans son préambule un rappel datant de 1989 (rappelez-vous du contexte social) où, déjà, le Conseil de la Concurrence, c'était son nom à l'époque, pointait la structure même du marché corse des carburants, enclavée et dépendante, rendait l'île vulnérable aux dérives.

Trente-six ans plus tard, nous voilà face au même décor. La continuité historique est troublante, presque révoltante et nous dit une chose simple : pendant toutes ces années, la Corse a vécu sous un système de verrouillage de l'infrastructure pétrolière, devenu un outil de domination économique.

Les pratiques ont changé d'habillage, mais pas d'esprit. En fait les corses ne paient pas "le coût de l'insularité", mais plutôt le coût d'un marché captif, verrouillé par ceux qui ont le pouvoir et l'intérêt de le verrouiller.

Ce rappel pour réaffirmer que cette question de la cherté des carburants en Corse est un souci majeur du quotidien des corses. Dans un territoire où la précarité atteint des sommets et où la mobilité est souvent impossible sans avoir recours à un véhicule personnel, payer le prix fort à la pompe met fortement à mal le budget de nos concitoyens.

Les prix des carburants sont bien plus élevés en Corse que sur le continent français.

Une partie de l'explication de ce delta réside dans une entente, entre plusieurs entreprises actives dans les secteurs de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution de carburants routiers en Corse, consistant à réservier à leur seul bénéfice un droit de passage au sein des dépôts pétroliers corses. Cette entente relève d'une pratique anticoncurrentielle qui a entraîné un renchérissement du prix des carburants à la pompe subi par les consommateurs.

Ce sont les conclusions de l'Autorité de la Concurrence qui a décidé d'infliger une amende de 187,49 millions d'euros aux entreprises concernées.

La situation décrite n'est pas nouvelle puisqu'elle perdure depuis de nombreuses années. Les préjudices financiers subis par les Corses sont conséquents. Le collectif « Agissons contre la cherté des carburants en Corse » en a fait un cheval de bataille, depuis 2018, et a fourni un travail considérable à ce sujet. Le député Colombani porte aussi le sujet régulièrement devant l'Assemblée nationale depuis 2019.

En 2021, vous présentiez un rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier. Nous y avions d'ailleurs, avec un autre groupe, introduit la saisine de l'Autorité de la Concurrence à ce sujet ; demande qui n'a été suivie d'effet puisque la décision récente de l'Autorité de la Concurrence est le fruit d'une auto-saisine de l'organisme la même année et d'une saisine du groupe Ferrandi en 2022.

Y étaient également cités, même si certains ne nous paraissaient pas opportuns, plusieurs dispositions et moyens d'action pour lutter contre la cherté des carburants en Corse. On peut notamment citer la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse ; une phase de travaux techniques associant la Collectivité de Corse, l'Etat et les acteurs de la filière ; la création d'un véritable Institut territorial de la statistique ; une étude visant à élaborer un modèle de développement d'une offre individuelle en matière de transport routier « propre » dont les résultats étaient prévus pour octobre 2021.

Première question : Quelles suites avez-vous données à ces propositions ?

Désormais, même s'il a été fait appel de la décision de l'Autorité de la Concurrence par les groupes concernés, la situation injuste subie par les consommateurs corses est éclairée. Du côté de l'Etat, les réponses qui nous sont apportées par le Gouvernement ne suscitent pas l'optimisme quant à une évolution rapide, favorable et conforme aux intérêts du peuple corse.

Seconde question : Que comptez-vous faire pour que justice leur soit rendue et donc obtenir une régulation des prix des carburants ? (sachant que la question qui suit sera de la même teneur)

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna, fate a seconda dumanda, l'Esecutivu hà da risponde à e duie dumande. Avete a parolla.

Question orale N° 2025/O2/074 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : régulation du marché des carburants en Corse : comment compenser le préjudice subi par les Corses ?

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Una dumanda chì s'assumiglia assai, perchè u sugettù hè di primura.

O Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,

La décision récemment rendue par l'Autorité de la concurrence de sanctionner, à hauteur de 187,5 millions d'euros, les grands groupes pétroliers TotalEnergies, Rubis et EG Retail, met en évidence des pratiques qui, durant de nombreuses années, ont affecté le fonctionnement du marché des carburants en Corse, avec des répercussions directes sur les prix supportés par les ménages et les acteurs économiques de l'île.

La sanction prononcée par l'Autorité de la concurrence rejoint les préoccupations exprimées de longue date par l'Assemblée de Corse, de nombreux citoyens et collectifs.

En 2021, notre collectivité avait d'ailleurs adopté une délibération affirmant la nécessité de réformer en profondeur l'organisation de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants en Corse, et appelant à doter l'île d'un cadre législatif et réglementaire adapté à ses spécificités.

Le groupe *Fà Populu Inseme* avait pleinement soutenu cette orientation.

Les conclusions de l'Autorité de la concurrence confèrent aujourd'hui une portée nouvelle à ces objectifs, et soulèvent la question de leur mise en œuvre effective.

Par ailleurs, les pratiques sanctionnées ont généré, sur une période prolongée, un préjudice économique important pour les Corses. Dans cette perspective, il apparaît pleinement légitime d'interroger les conditions dans lesquelles une partie du montant de la sanction pourrait être réaffectée au bénéfice des Corses.

Dans ce cadre, plusieurs questions, qui convergent, se posent :

Monsieur le Président du Conseil exécutif, quelles suites la Collectivité de Corse pourrait-elle donner à cette décision, notamment au regard des orientations votées en 2021 par cette Assemblée en faveur d'une réforme structurelle du secteur ?

Des échanges sont-ils envisagés avec l'État afin de garantir une régulation du secteur, d'éviter la reproduction de telles pratiques et d'obtenir les adaptations législatives et réglementaires nécessaires ?

Enfin, M. le Président, la Collectivité de Corse entend-elle œuvrer pour que tout ou partie du montant de cette amende puisse être réaffecté au bénéfice des Corses, au regard du préjudice accumulé au fil des années ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora u Presidente di l'Esecutivu v'hà da risponde à tutt'i dui.

M. le Président Gilles SIMEONI

À ringrazià vi per e vostre questione.

Donc, un problème central au cœur du quotidien.

Je commencerai d'ailleurs ma réponse aux 2 questions en rappelant que lorsque nous discutons avec Paris, on nous reproche souvent, trop souvent, d'être uniquement dans des approches soit idéologiques, soit politiques, soit de niveau constitutionnel en ajoutant, « occupez-vous du quotidien des Corses ». Et nous, nous disons : mais nous nous occupons du quotidien des Corses, y compris par exemple dans le domaine du prix des carburants où nous avons travaillé, proposé, suggéré, délibéré beaucoup plus que ne l'ont fait les différentes collectivités françaises.

Et je voudrais le démontrer, le rappeler très précisément, sans rien enlever d'ailleurs au travail, complémentaire à mon sens, qui a été diligenté par des collectifs ou même les syndicats.

L'élément nouveau aujourd'hui, c'est effectivement cette décision de l'Autorité de la concurrence, rendue publique le 17 novembre dernier ; décision

qui a infligé une sanction de 187,5 M€ à 3 groupes pétroliers : TotalEnergies, Rubis et EG Retail pour des pratiques anticoncurrentielles.

Je ne sais pas si c'est un clin d'œil qu'a voulu nous faire l'Autorité de la concurrence, mais je remarque que le montant de cette condamnation est équivalent au montant de la dotation de continuité territoriale... Est-ce vraiment un hasard ?...

Vous disiez, Monsieur le Conseiller territorial, Caru Saveriu, que c'est un problème qui préoccupe la Corse et les institutions de la Corse depuis 1989 et vous faisiez référence au premier avis de ce qui n'était pas encore l'Autorité de la concurrence, mais le Conseil de la concurrence. Mais on pourrait remonter même plus loin, parce que cette décision du Conseil de la concurrence faisait elle-même écho à une délibération du 14 avril 1987 de l'Assemblée de Corse, puisque dès l'ordonnance de 1986 qui a posé le principe de la dérégulation des prix, eh bien, cette décision nationale a eu ici des conséquences qui ont été des conséquences inflationnistes sur le coût à la pompe pour les carburants.

Et en 1987, l'Assemblée de Corse, déjà, demandait au Gouvernement d'actualiser la réduction sur la TIPP qui datait de 1967, de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que le consommateur insulaire bénéficie réellement du double avantage fiscal.

1987 et déjà à l'époque, pas de réponse des gouvernements successifs.

Alors moi, ce que je voudrais dire, c'est qu'aucun d'entre nous n'est satisfait du résultat actuel, puisque c'est une très longue marche. Nous avons franchi un pas significatif à travers la décision qui est intervenue, mais nous ne sommes pas encore au bout du chemin. Mais je voudrais simplement faire remarquer que, entre 1987 et 2018, il ne s'était rien passé au niveau de la Collectivité de Corse concernant cette question et en tout cas rien de significatif et que, en ce qui nous concerne, et pour le coup la majorité territoriale en 2018, en 2019, en 2021 et en 2022 a fait de cette problématique de la dénonciation du caractère inflationniste à la pompe des prix du carburant en Corse, a fait de cette question un enjeu central. Et de cela déjà, nous pouvons être satisfaits. Même si rien n'est aujourd'hui acquis.

Alors, pour répondre très précisément à vos questions :

Premièrement, quid de cette décision de l'Autorité de la concurrence et de ses suites ? Premièrement, vous avez noté comme moi que TotalEnergies a d'ores et déjà fait savoir qu'elle entendait interjeter appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris. À n'en pas douter, les 2 autres sociétés condamnées feront très probablement de même.

Première remarque, la condamnation est exécutoire. C'est-à-dire que les 3 compagnies condamnées devront payer.

Que devient le produit de cette sanction financière ? Il est affecté au Trésor public. Donc, en l'état actuel des textes, nous ne pouvons pas obtenir, en tout cas sur le fondement des règles applicables, la restitution ou la redistribution totale ou partielle au profit de notre institution ou au profit des Corses de cette somme. Il faut le dire clairement sinon on fait de la démagogie. On peut très bien demander, dumandà hè legge, mais dire aujourd'hui que nous y aurions droit, ce serait malmener les textes applicables.

Deuxièmement, y-a-t-il la possibilité d'une action juridique ? Et si oui de la part de qui ? La Collectivité de Corse peut engager une action, même si elle serait très largement symbolique. Les parties individuelles ont la possibilité d'engager une action dite de follow on, mais c'est une action livrée à leur appréciation individuelle. La class action du droit anglo-saxon n'est admise que de façon très restrictive en droit français. Et je rappelle également que normalement, cette action qui se prescrit par 5 ans, à compter de la révélation de la pratique anticoncurrentielle, c'est-à-dire à compter du 17 novembre 2025, 5 ans pour engager l'action, mais normalement elle ne peut être engagée que lorsque la condamnation est définitive. Donc il faudrait attendre la fin des procédures en cours.

Donc, et pour résumer, en toute hypothèse, à mon sens, ces actions judiciaires, si nous les engageons, doivent être engagées à titre principal pour venir au soutien d'une démarche globale et également pour préserver la suite de nos démarches.

En ce qui concerne l'aspect plus proprement politique, je voudrais quand même rappeler que dès le déplacement en Corse de Bruno Le maire en 2018, j'avais, au nom du Conseil exécutif de Corse, appelé l'attention de celui qui était à l'époque ministre de l'Économie et des finances sur le prix supérieur en Corse, malgré le différentiel de TVA que continuaient de payer les automobilistes insulaires. Cette alerte avait débouché sur le rapport de l'Inspection générale des finances et également, je le dis au passage, en novembre 2018, sur une saisine à l'initiative de la Préfète Josiane Chevalier, de la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, un rapport semble-t-il remis en mai 2019, puisqu'il en avait été fait état dans la presse, mais que malgré les demandes réitérées et du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse, n'a jamais été communiqué aux élus, ni rendu public.

En 2019, et très brièvement, je ne vais pas revenir sur l'historique, nous avons pris l'initiative d'instituer une conférence sociale, notamment autour du prix des carburants. Et ce travail s'est fait au contradictoire des compagnies pétrolières,

des opérateurs du secteur, mais également des gilets jaunes, des syndicats, du collectif contre la cherté du prix de l'essence. Et nous avons identifié de façon précise les mécanismes d'agrégation de surcoûts du début à la fin de la chaîne qui conduisent en bout de chaîne à un différentiel qui varie entre 0,10 et 0,12 € selon les périodes et les carburants.

Dans ce mécanisme global, vous l'avez dit, à l'évidence, la situation de monopole a un effet important et peut-être même un effet majeur.

C'est la raison pour laquelle et vous m'interrogez, Monsieur le conseiller territorial d'opposition, qu'avons-nous fait ?

D'abord, je le rappelle, nous avons, pour ceux qui l'ont voté, vous ne l'avez pas fait pour d'autres raisons, sans doute vous vous êtes abstenu, mais en tout cas l'Assemblée de Corse dans sa majorité, le groupe Fà populu inseme et le groupe Core in fronte ont voté une délibération de 2021 qui est très claire et qui sur le fond, me semble-t-il, nous réunit, y compris dans la demande d'adaptation législative et réglementaire qui a été formulée dans cette délibération.

Il n'y avait pas que la saisine de l'Autorité de la concurrence, il y avait tout le reste, tous ce dont vous avez parlé, mais que nous ne pouvons pas faire seuls, que nous devons faire avec le Gouvernement :

-Faire évoluer le cadre normatif pour permettre l'existence de structures à gouvernance publique pour la gestion et le stockage du carburant.

-Renforcer l'accessibilité aux dépôts de stockage dans l'île dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

-Permettre à ces acteurs de s'approvisionner directement à l'amont pour maîtriser les coûts d'achat.

-Garantir dans les mêmes conditions un usage mutualisé des navires affréteurs entre tous les opérateurs pétroliers ayant accès aux dépôts de stockage.

-Mettre en œuvre un mécanisme fiscal garantissant un prix le plus bas possible à la pompe, permettant d'atténuer les surcoûts incompressibles. Car je rappelle que dans les phénomènes de surcoût, il y a également le surcoût de la petite pompe en Corse, celle de l'intérieur, celle qui contribue à la survie et pour laquelle nécessairement, vu la faiblesse des volumes, vu les surcoûts sur le transport, etc., eh bien l'exploitant a besoin de faire une marge qui est supérieure à la marge moyenne sur le continent.

-Renforcer la compétence d'une autorité et définir des seuils d'analyse d'opérations de prise de contrôle adapté aux réalités économiques de l'île.

-Créer un outil statistique dédié qui suppose d'avoir accès à l'information, ce que nous n'avons pas actuellement.

Eh bien, tout cela, c'était dans la délibération de 2021.

Cette délibération a été transmise au Premier ministre et c'était d'ailleurs le Premier ministre, de mémoire, j'ai écrit le 6 décembre, qui m'avait confirmé l'auto-saisine de l'Autorité de la concurrence. Il n'y a pas eu de suite et pourtant, à chaque rendez-vous et j'ai envie de dire à chaque gouvernement, que nos interlocuteurs soient le ministre Darmanin, lorsqu'il était en charge de la révision constitutionnelle... Je me rappelle de cette réunion que nous avons eue à Corte, sur la route d'Aléria, où nous avions, à côté des discussions constitutionnelles, parlé des problèmes concrets et notamment de la question de l'essence. Et pas plus tard encore avec les premiers ministres successifs, y compris François Bayrou, y compris le mois dernier avant la parution de l'avis, lorsque j'ai été reçu par Sébastien Lecornu, Premier ministre, je lui ai rappelé que la question de l'essence était une question essentielle dont la résolution devait permettre d'envoyer un signal extrêmement positif.

Mais nous avons besoin, dans cette affaire comme dans les autres, d'un dialogue avec l'État et ce d'autant mieux, je vous le rappelle, vous n'aviez pas voté la délibération de 2021, mais celle contre la cherté de la vie en 2022, nous l'avons votée à l'unanimité. Et dans la délibération contre la cherté de la vie, il y avait la réitération de la demande d'un plafonnement des prix, d'une intervention possible du préfet, y compris pour éviter les inflations majeures à la pompe en fonction de l'évolution du coût du marché international des carburants. Et cette délibération votée à l'unanimité, je l'ai personnellement défendue à plusieurs reprises. Elle a été relayée, y compris par nos parlementaires, vous l'avez dit, et il n'y a pas eu de suite.

Donc je termine en disant que c'est un problème qui est complexe, c'est un problème dans lequel nous n'avons pas toutes les clés et nous n'avons pas le pouvoir de décision.

Le Gouvernement et l'État sont saisis.

Le Gouvernement et l'État ne peuvent plus faire semblant de ne pas savoir.

Nous en avons fait plus en 5 ans qu'il n'en avait été fait en 30 ans.

Il faut maintenant concrétiser, s'appuyer notamment sur l'argumentation qui sera développée dans l'avis de l'Autorité de la concurrence à paraître pour obtenir du gouvernement et de l'État qu'ils s'engagent dans un véritable dialogue et une fois encore, là comme ailleurs, dans le respect des délibérations de l'Assemblée de Corse, notamment lorsqu'elles demandent l'ouverture de discussions pour des adaptations législatives et réglementaires.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Président, pour la réponse.

Juste un point que vous n'avez pas évoqué et que j'ai évoqué justement en termes de questions.

Le rapport de 2021 précisait qu'il devait y avoir une étude menée par la Collectivité qui visait à élaborer un modèle de développement d'une offre individuelle en matière de transports routiers propres, dont le résultat était prévu, vous l'avez annoncé, pour octobre 2021.

Sur ce point-là, est-ce que vous avez une réponse à m'apporter ?

M. le Président SIMEONI

Ce point-là faisait référence au développement des systèmes alternatifs, dans la mesure où nous savons qu'aujourd'hui, vous l'avez dit, le coût supplémentaire à la pompe est d'autant plus pénalisant que nous avons, d'une part, une population qui est plus précaire en moyenne que sur le continent ; d'autre part, des lieux de travail qui en général sont plus éloignés du domicile que sur le continent et surtout que nous n'avons pas des moyens de transports collectifs qui sont adaptés à des transports de substitution.

C'est aussi la raison pour laquelle, je vous le rappelle, nous avions refusé, lorsque c'était possible, d'augmenter la part de la TICPE, l'impôt énergétique sur le prix du carburant, là où toutes les régions de France en portaient au maximum leur part. Nous, nous ne l'avons pas fait.

Par contre, cette étude, enfin cette vision-là, elle est intégrée dans notre schéma alternatif de développement, dans ce que nous avons fait, ça fait écho à la question de Marie-Hélène Casanova tout à l'heure sur le chemin de fer, le développement de la multimodalité, le développement de la CCVU, notamment dans le Grand Bastia, dans le Grand Ajaccio et y compris en Balagne. Et donc je ne pense pas que ce point-là soit de nature à invalider le reste de la démonstration et de la réponse que j'ai essayé de vous apporter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour tous ces éléments et la continuité de notre positionnement vis-à-vis de la cherté anormale des carburants en Corse. Merci.

Je vais passer maintenant la parole à Cathy Cognetti sur la couverture du réseau téléphonique.

Question orale N° 2025/O2/072 déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : couverture du réseau téléphonique et résorption des zones blanches.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Parce que la transition numérique est un tournant que la Corse ne pouvait pas se permettre de louper, l'île a été fibrée avec, comme dernier point d'étape réalisé dans cet hémicycle en avril dernier, 327 M€ d'investissement global, dont 52 M€ de subvention publique (2/3 par l'État au titre du Fonds de Solidarité Numérique et 1/3 par la CDC, soit 17 M€) pour environ 180 000 prises commercialisables, conduisant ainsi 328 communes à initier une démarche de révision de l'adressage.

C'est très bien de disposer de cette infrastructure, même s'il faut s'interroger sur le fait que l'on peine à atteindre la moitié des prises faisant l'objet d'une souscription.

Alors, maintenant que nous avons la fibre, nous constatons avec regret, chaque jour, la dégradation de la qualité du réseau téléphonique.

Je vous mets au défi de tenir, en voiture surtout, une conversation téléphonique sur des axes pourtant très fréquentés des RT principales de Corse, que ce soit Bastia-Aiacciu, Aiacciu-Porto Vecchio, ou Bastia-Bonifacio. Et c'est valable pour l'ensemble du territoire.

Je vais parler d'un endroit que je connais très bien, puisque c'est chez moi, à Ponte Leccia, quand vous descendez à l'entrée de PonteLeccia, vous sortez d'une zone blanche, et là vous avez un service de borne qui permet une recharge aux usagers utilisée via une application dédié à laquelle faute de réseau, vous ne pouvez pas accéder. Comme dirait Teatru Mascone, vous avez la fibre, mais comme vous n'avez pas le téléphone, vous ne pouvez pas recharger la voiture.

Alors c'est très compliqué.

Par contre, cette situation n'est pas le fait de la Collectivité. Mais je sais que la Collectivité pourrait peut-être initier quelque chose qui permettrait d'améliorer ce diagnostic.

Il y a des structures, outre les opérateurs, qui peuvent être mobilisées.

Je pense à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) auprès de laquelle on peut déclarer en ligne un souci de couverture ou de zone blanche, à condition de ne pas compter sur le réseau Internet du téléphone qui ne passe pas, ou à l'ANCT qui, via le New Deal Mobile, finance l'implantation de sites multi-opérateurs. Alors, il va peut-être être difficile de trouver des sites volontaires pour installer des antennes, car là-aussi, comme pour les déchets, on veut que ça roule mais sans les infrastructures à côté.

Je pense DONC qu'il serait opportun que la CdC initie cette démarche et réunisse les principaux opérateurs téléphoniques (Orange, SFR, Bouygues), l'ARCEP, et les responsables du New Deal Mobile pour se pencher sur la question des zones blanches, des raisons de cette mauvaise couverture globale et des pistes pour résorber cette situation.

A Tallà, ma collègue me faisait remarquer qu'ils sont restés 2 jours sans téléphone, ce qui pose d'énormes problèmes pour la sécurité des personnes.

Je vous remercie et je souhaiterais savoir, Monsieur le Président, si vous êtes prêt à engager une démarche en ce sens ?

Merci de votre réponse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je rêve d'une grosse zone blanche là où je suis !... J'en rêve !... O cari, à pena di silenziu...

Président, vous avez la parole ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

D'abord, je voudrais saluer les collégiens et lycéens du lycée de Sartè, ainsi que leurs enseignants, la communauté éducative. Ça fait toujours plaisir, bien sûr, que d'accueillir nos jeunes.

V'aghju da risponde. Face ribombu à a quistione di nanzu. Ci vole u fiatu è ùn ne manchemu micca, a sapemu, ma ci vole u fiatu è ci vole a passione perchè sò chì v'aghju da risponde, l'emu scrittu, è l'emu dettu ùn sò quante volte.

Très brièvement, la fracture numérique est un risque qui pèse plus fortement encore sur la Corse, territoire insulaire montagneux, souvent enclavé, que sur un territoire rural lambda continental. On le sait. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une politique volontariste, que ce soit dans le domaine de la fibre très haut débit ou dans le domaine de la téléphonie mobile.

La fibre, vous l'avez rappelé, 327 M€ d'investissement, 52 M€ de subventions publiques, environ 10 M€ de la part de la Collectivité, avec 10 M€ de subventions. Grâce à un financement optimal, une mobilisation croisée, nous avons réussi à obtenir 327 M€ d'investissement consacrés pour l'essentiel à des entreprises locales, avec un travail de formation, de montée en gamme, notamment avec l'AFPA, qui a permis aujourd'hui de déboucher sur 200 CDI supplémentaires.

Au-delà de cet effet induit sur notre économie, je rappelle que si nous n'avions pas mis en place cette délégation de service public, qui avait été abandonnée lors de la mandature précédente, eh bien ce serait aujourd'hui environ 344 communes sur les 360 communes de Corse qui n'auraient pas la fibre, tout simplement parce que les opérateurs n'y auraient pas investi de façon spontanée.

Donc, nous avons fait un pari que nous avons tenu, relevé, y compris dans les délais. Je rappelle qu'à la fin de l'année, c'est la totalité du programme de déploiement qui sera achevée et que nous aurons donc fibré, en dehors des zones AMI, Ajaccio et Bastia... Zones AMI, Appel à manifestation d'intérêt, je précise, en matière de téléphonie... Nous aurons fibré près de 192 500 foyers dans toute la Corse, y compris dans les tout petits villages ou dans les exploitations, par exemple les exploitations agricoles qui sont assez éloignées des cœurs de village.

Alors la pénétration commerciale du réseau, il y a des progrès à faire, mais la moyenne est quand même supérieure à la moyenne nationale française et je pense que la commercialisation du réseau se fera de façon normale.

Donc, de ce côté-là, un satisfecit. Et Jean-Michel Savelli notamment, membre de l'opposition, avait demandé et obtenu un suivi régulier de la qualité de la fibre, etc., etc. Et je pense qu'on est bon et tant mieux.

Concernant la couverture mobile... Alors je remarque que chaque fois que Louis Pozzo di Borgo, ou Cathy, ou quelqu'un prend la voiture et essaie de téléphoner entre Bastia et Ajaccio et n'y arrive pas, derrière, comme nous tous et nous toutes... On connaît le problème dans un sens ou dans l'autre, on connaît le problème quand on va d'Aiacciu à Portivechju, il y a des zones entières qui ne sont pas couvertes et c'est la même chose dans toute la Corse.

Alors je rappelle, en janvier 2018, il y avait eu ce qu'on appelle l'accord New Deal qui avait mobilisé l'ARCEP, l'État et les opérateurs pour améliorer la couverture mobile des territoires.

En Corse, on avait mis en place une instance spécifique qui associait l'ensemble des partenaires, la Collectivité de Corse, les 2 représentants d'Associations des maires et les maires concernés qui étaient systématiquement invités. Il y avait environ une réunion tous les 6 mois. Et c'est la préfecture qui s'occupe du secrétariat.

Donc, on avait identifié 126 sites pour résorber les zones blanches : 79 sont déjà opérationnelles, 47 sont en cours de déploiement.

Les résultats sont encourageants, avec une amélioration de la couverture, mais il subsiste des zones qui sont à l'évidence déficientes.

Ce n'est pas pour rien, je vous le rappelle, c'est que les critères de priorisation ont été définis selon des critères nationaux et notamment de fréquentation des routes tout au long de l'année. Et donc les routes prioritaires sont limitées en Corse à 3 liaisons, Bastia-Bunifaziu, Aiacciu-Bunifaziu et Bastia-Corti. Et les autres ne sont pas concernées.

Dès 2019, il y avait eu une motion de l'Assemblée de Corse pour dénoncer cette situation. Nous avons écrit, en ce qui concerne le Conseil exécutif, à l'ARCEP. Nous avons adressé des recours à l'Agence nationale de la cohésion des territoires. J'ai saisi le gouvernement.

Malgré tous ces efforts, malgré la demande de dérogation, là aussi sur le fondement du texte qui le permet, on n'a jamais été entendus et donc nous restons structurellement sous-dotés par rapport à ce dont nous aurions besoin. C'est pour cela que je disais que c'est un combat qu'il faut mener de façon inlassable.

Alors, parmi les points noirs significatifs, sur la RT 10 : Canella, Alistru ; sur la RT 20 : Fontanone, Barchetta, Soveria, Ponte è a Leccia, Tavera ; sur la RT 40 : Roccapina et Ghjuncheddu, vous le savez.

Qu'est-ce que nous faisons et je termine.

Actuellement, via notre délégataire Corsica fibra, nous facilitons la desserte en fibre optique des points hauts des opérateurs. Ça renforce la qualité des communications. Nous venons de passer une délégation de service public portant sur l'établissement et l'exploitation d'un socle d'infrastructures numériques qui vise à mutualiser les infrastructures et donc à renforcer la couverture mobile, notamment en cas de défaillance des opérateurs. Je pense que c'est dans un cas comme celui-là qu'on était à Tallanu pendant 2 jours ; avec le nouveau système, normalement y a un système de substitution.

L'attribution de cette DSP est prévue pour le printemps 2026.

Je rappelle également que nous avons mis en place une application Mi senti, permettant aux Corses de signaler les zones mal desservies en mesurant la qualité du signal reçu sur leur téléphone portable. Et que nos agents, les agents de la Collectivité de Corse, mènent des campagnes de relevés sur le terrain.

Nous allons également mettre en œuvre une mesure de la disponibilité et de la qualité des réseaux pendant les périodes de forte affluence l'été.

Et enfin, le groupe de concertation a vécu, puisque le New Deal est terminé. Nous avons demandé que soit reconduit cette instance sur le modèle de l'équipe projet du New Deal de la Corse, afin de pouvoir régler ces problèmes le plus vite possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Après on dit qu'on ne s'occupe pas du quotidien, và bè ! L'essenza, u telefonu...

Allora, Marie-Claude Branca, pè Core in Fronte.

Question orale N° 2025/O2/079 déposée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » : cunsirvà u nosciu patrimoniu storiku è culturali.

Mme Marie-Claude BRANCA

Vi ringraziu.

Sgiò presidenti di l'esecutivu,

Madama a Cunsiglieru in carica di u patrimoniu è di a cultura.

Qualchì sittimana fà, lighjindu u ghjornali, avemu imparatu chì u 13 di dicembri un ritrattu di Pasquale Paoli sarà missu in vendita in Bastia.

Iss'opara cummandata da Pasquale Paoli iddu stessu à William Beechey artista di prima trinca di a so epica hè un valori impurtantissimu à u niveddu culturali è storiku.

Par no ùn ci saria più bedda manera di finiscia iss'annata di cummemurazioni di u tricentennariu di a nascita di Paoli chè comprendu issu ritrattu pà pudè lu fà scopra à tutti i Corsi in u Museu di Merusaglia in u locu chì l'hà vistu nascia.

Capimu bè chì in sti mumenti di difficultà finanziarii pà a noscia Cullittività è al di là pà tutta a suciità corsa una spesa tamanta pò parè incumpreensivuli. Ma u nosciu patrimoniu hè una ricchezza chì no duvimu tena contu.

In u DOB chì ci aveti da prisintà dumani, raminteti u travaddu di missa in valori di u nosciu patrimoniu pà fallu scopra à a noscia ghjuventù è a voscia vulintà di cuntuà issu travaddu in u 2026. Di fatti a cunniscenza di u so patrimoniu culturali è naturali hè indispinsevuli par chì a ghjuventù si possa impatruniscia di u so passatu è prughjittà si in l'avvena.

Paoli essendu un parsunaghju centrali di a noscia storia ci pari cuerenti di acquistà st'opara è ancu di circà s'iddi ci sò altri opari o ughjetti chì pudariani arrichiscia u nosciu patrimoniu.

D'altrondi, sì a noscia Cullittività faci cunoscia ufficialmenti a so vulintà di comprà stu ritrattu avarà a possibilità d'essa aiutata finanziamenti da urganisimi com'è u serviziu mecenatu di a Fundazione di u Patrimoniu. È sapemu chì ci sò ancu parsoni privati chì t'ani a vulintà è i capacità finanziarii d'aiutà di manera impurtanti a noscia Cullittività.

Allora, fermani 15 għjorna ġe ad avali ùn avemu intesu o lettu nisciuna riażjoni di l'Eseġutivu.

Allora, Sgiò Presidenti, Madama a cunsiglieri esecutiva aveti riflittu à a possibilità di cumprà stu ritrattu di a maniera più favurevuli pà a noscia Cullittività par fà chì stu ritrattu ùn partissi in una cullizioni privata o in un paesu più cunsapevuli di l'impurtanza di stu quadru ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avette a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi cara Presidente, cara cunsigliere, à ringrazià vi assai pè a vostra dumanda, ē, a sapete, avemu fattu sempre a scelta pulitica forte, quella di a difesa di u nostru patrimoniu.

Ce n'est pas un geste neutre, ni une simple opération technique, c'est un acte politique qui consiste à protéger nos biens culturels de la marchandisation et de la spéculation, à empêcher leur dispersion et à la maintenir dans la sphère publique, au bénéfice surtout des Corses.

Cette action s'appuie sur un travail constant de veille mené par la direction du patrimoine qui nous permet d'être informés en temps réel des ventes aux enchères en Corse, sur le continent ou à l'étranger et de nous positionner rapidement lorsque les pièces liées à notre histoire apparaissent sur le marché.

Je tiens donc à remercier l'ensemble des agents de la direction qui font un travail de veille et de surveillance très important.

Cette vigilance accrue a permis ces dernières années plusieurs acquisitions importantes, notamment à Madonna di Curbara chez Sotheby's à New York, un ensemble de lettres, manuscrits, documents et tableaux en lien avec Pasquale Paoli et la révolution Corse. Elle nous a permis d'anticiper et d'agir dans des situations plus sensibles comme celle de la Madonna di Brando.

Je crois que nous pouvons collectivement être satisfaits de ce qui a été accompli. Grâce à un travail patient de négociation, nous avons obtenu une solution qui permet le retour définitif de cette œuvre majeure en Corse.

De plus, l'année du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli a été l'occasion de renforcer encore cette dynamique de protection et de valorisation. La Collectivité de Corse a créé le label « Paoli 2025 » et mit en place une programmation riche en partenariat avec de nombreux acteurs culturels, institutionnels et associatifs.

Les commémorations ouvertes au Museu Pasquale Paoli a Merusaglia se clôtureront à Corti, s'accompagnent d'un travail majeur, la numérisation complète du fond d'archives Paoli, qui sera prochainement mise en ligne et qui facilitera grandement les recherches pour les générations futures.

Cette année exceptionnelle du tricentenaire a également vu arriver sur le marché deux portraits remarquables de Pasquale Paoli, le Benbridge et le Beechey, œuvres d'une valeur patrimoniale incontestable, représentant le général à deux moments essentiels de sa vie. Incontestablement, les deux tableaux mériteraient de rejoindre les collections publiques Corses, notamment en cette année du tricentenaire de la naissance di u babbu di a patria.

Nous avons donc demandé aux services de travailler activement sur ces dossiers, avec rigueur dans le sens de l'intérêt général mais aussi en responsabilité du fait, comme vous l'avez cité, du contexte budgétaire que vous connaissez et que nous connaissons tous.

C'est dans cet esprit que nous avons engagé pour ces deux œuvres des démarches à la fois ambitieuses et prudentes. Pour le Benbridge qui était présent dans le salon vert du Grand Palazzu, nous poursuivons les négociations pour prolonger le dépôt tout en étudiant la possibilité d'un legs avec une exonération fiscale.

Concernant le Beechey et donc l'objet de votre demande, cette œuvre représente l'ultime portrait peint de Pasquale Paoli, légué à la postérité, commandé par Pasquale Paoli en personne. Il constitue également une haute valeur patrimoniale, comme vous l'avez dit.

Je souhaite rappeler que sa mise à prix est fixée à 500 000 €, prix de réserve, à laquelle s'ajoute 26 % de frais de vente, portant le coût total à 630 000 € a minima, en considérant que les enchères ne montent pas. Pour votre information et pour l'information de cette Assemblée, ce tableau avait été proposé en 2015 avant notre arrivée aux responsabilités à la Collectivité territoriale de Corse, à un prix largement inférieur qui était, selon nos informations, autour de 130 000 €.

Dès notre prise de responsabilité, nous avons contacté le vendeur, mais un acquéreur avait déjà engagé les démarches. Malgré plusieurs échanges avec les parties, il n'avait pas été possible de réaliser cette acquisition.

Aussi, aujourd'hui, le prix demandé est manifestement en inadéquation avec la valeur de l'œuvre, selon toutes les expertises en notre possession.

Dans ces conditions, le Conseil exécutif ne souhaite pas se positionner à un prix aussi élevé. Ces positions ne sont pas dictées par la frilosité, mais par une éthique publique qui refuse de contribuer à l'inflation spéculative autour du patrimoine Corse. Surpayer aujourd'hui, c'est condamner demain notre capacité à acquérir d'autres œuvres essentielles.

Néanmoins, nous avons pris contact avec le vendeur dans l'objectif de lui proposer une transaction de gré à gré afin de permettre à cette Assemblée, si elle le souhaite et si elle le décide, d'acquérir ce bien dans des conditions qui soient conformes à l'intérêt des deux parties.

Vous l'avez compris, Madame la Conseillère, notre politique est de protéger le patrimoine Corse, d'agir chaque fois que nécessaire, de permettre le retour ou l'acquisition d'œuvres majeures, tout en refusant catégoriquement d'entrer dans une logique inflationniste.

Au vu de ces éléments, nous restons néanmoins, Madame la Conseillère, à l'écoute de la position de l'Assemblée de Corse à cet égard.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allez-y rapidement, mais je rappelle la règle pour avoir un temps de réponse à ce qu'a dit l'exécutif, il faut être dans les clous de ce qui a été annoncé initialement.

Mme Marie-Claude BRANCA

Un vogliu micca fà pulemica, ma certi ani risposu dopu cinqui minuti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais c'est moi qui tiens les temps de parole et qui distribue la parole. Allez-y.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ghjustu, s'aghju capitù bè, dunqua seti sempri in traccia di parlà cù u vinditori, è ci sariani possibilità d'avè un accordu nanzi u 13 di dicembri ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Speremu... Allora, emu da cuntinuvà.

A dumanda avà chì vene hè quella di Fà populu, è nurmamente era Maria-Hélène... a passemu dopu ? D'accordu.

A passemu dopu, allora avà ghjè Jean Noël Profizi nurmamente dinò chì hà fà un'antra dumanda à bocca.

Avete a parolla.

Question n° 2025/O2/080 - Financements, destination future et perspectives de ravalorisation du « Palazzu di Stoppielle » à Centuri, posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »

M. Jean-Noël PROFIZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente,

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

U Palazzu di Stoppielle, situé sur la commune de Centuri, a été acquis par l'Office Foncier de la Corse en octobre 2021 dans le cadre d'un portage effectué pour le compte de la Collectivité de Corse. La mission confiée à l'Office Foncier consistait à assurer la sauvegarde et la valorisation de ce magnifique édifice emblématique des « Palazzi di l'Americani » du Cap Corse.

Cette acquisition fut un geste à la fois patrimonial, politique et militant, affirmant la volonté de la Collectivité de Corse de lutter contre la spéculation foncière, de préserver les lieux symboliques de notre mémoire commune et d'empêcher la privatisation du site - rappelons que la bâtie devait être achetée par une société immobilière parisienne. Le coût de l'investissement initial a été évalué à 1 100 000 €.

La CdC a demandé à l'Office Foncier une mise à disposition à titre gratuit de la bâtie jusqu'à la fin du portage prévue pour 2026, afin de permettre la réalisation d'interventions d'urgence et de travaux provisoires.

En 2022 et 2023, des travaux de mise en sécurité ont déjà été réalisés. Le diagnostic réalisé a révélé un état sanitaire préoccupant, et une programmation chiffrée des travaux de restauration a été établie, avec le soutien technique de la Direction du patrimoine de la CdC, pour un montant total d'environ 5 800 000 € divisé en trois phases.

Au regard de ces éléments, et même si le « Palazzu de Stoppielle » est mentionné dans le document d'orientation budgétaire 2026, nous souhaiterions obtenir les précisions suivantes :

Quels sont les financements identifiés à ce jour pour assurer l'achat, les interventions urgentes, et la rénovation du Palazzu di Stoppielle ?

Quelle est la destination envisagée à l'issue de sa restauration ?

Un projet culturel, patrimonial ou institutionnel est-il à l'étude, en cours de définition, ou déjà formalisé par les services de la Collectivité de Corse ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè ch'hà da risponde ? Anne-Laure Santucci, dinò.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi, Presidente.

Caru cunsiglieru, je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion d'évoquer un sujet qui nous tient profondément à cœur.

S'agissant d'abord de l'achat, je souhaite rappeler que l'acquisition du Palazzu Stoppielle en 2021 par l'Office foncier de la Corse pour un montant de plus de 1 million d'euros constitue, au-delà de l'opération technique, un véritable acte politique fort et assumé.

En effet, cette acquisition n'était ni évidente ni acquise. Sans l'intervention déterminée de l'Office foncier et donc de la Collectivité de Corse, le Palazzu Marcantoni, situé au hameau de Canelle, aurait très probablement basculé dans le marché spéculatif au détriment de son accès et de sa valeur patrimoniale.

Cet acte a donc été important et nécessaire car nous avons empêché collectivement la privatisation d'un bien patrimonial unique et nous avons garanti sa vocation publique. Un bien patrimonial unique, car cette demeure est une vitrine du savoir-faire nustrale et semble être scientifiquement la plus intéressante de toutes les maisons d'Américains de Corse.

En effet, contrairement à d'autres édifices, l'architecte Simon Joseph Simonpietri est Corse. Il était originaire de Cagnano ainsi que le peintre décorateur Paul Baptiste Profizi, originaire de Talasani. C'est la seule maison d'Américains à posséder trois décors peints évoquant les Amériques. D'autres décors peints présentent de l'intérêt comme le décor mural du vestibule qui représente la première ligne de chemin de fer de la Corse.

A ce stade, la Collectivité de Corse n'a pas supporté l'achat de ce bien. La rétrocession de l'Office foncier de la Corse à la Collectivité de Corse, estimée à 1,350 million d'euros, interviendra bien sur le budget d'investissement de la direction des moyens généraux et fera l'objet d'un rapport soumis à votre Assemblée.

Concernant les interventions urgentes dont vous parlez, nous prévoyons dès 2026 des travaux conservatoires sur les toitures, rendus indispensables par les désordres particulièrement préoccupants.

Ces travaux d'entretien renforcés répondent à l'urgence, protéger la structure, prévenir les infiltrations, sécuriser les décors qui font la valeur historique et artistique du lieu, comme je vous l'ai dit précédemment. C'est un geste de sauvegarde essentiel, chaque mois qui passe sans intervention fragilise davantage l'édifice.

Pour ce qui relève de la restauration complète, l'étude de diagnostic menée par l'architecte en chef des monuments historiques identifie une première tranche de travaux sur les charpentes, couvertures, terrasses et évacuations.

Le projet global de restauration est évalué à 6 millions d'euros. Il a été proposé au PTIC pour un cofinancement de l'État à hauteur de 70 %. Le premier arbitrage, je peux vous l'annoncer, le premier arbitrage technique a été favorable. Je veux préciser que nous sommes actuellement en discussion avec l'État sur le cadre général du PTIC et que, compte tenu de l'importance patrimoniale et historique du Palazzu Stoppielle, il a toute légitimité à figurer parmi les priorités de ce programme.

Enfin, sur la destination envisagée à l'issue de la restauration, la ligne politique est claire, faire du Palazzu Stoppielle un lieu emblématique, un espace de référence pour la mise en valeur des Palazzi d'Americani, pour l'histoire de l'émigration et des retours de famille et plus largement pour une vitrine du patrimoine du Cap Corse.

Ce projet et ce choix ne sont pas anodins. Ils participent à une stratégie patrimoniale plus large visant à renforcer la cohérence, la visibilité et l'attractivité du patrimoine Corse.

Enfin, concernant le projet culturel, patrimonial ou institutionnel, nous ne sommes pas encore au stade d'un établissement formalisé, mais plusieurs scénarios sont étudiés : un centre d'interprétation de type CIAP, tourné vers l'histoire du Cap Corse et notamment des Palazzi où ces Corses qui ont réussi en Amérique, une articulation avec les réseaux patrimoniaux et touristiques du Cap Corse.

Je veux insister pour conclure sur un point essentiel, il ne s'agit pas d'imposer une vision descendante, mais bien de construire un véritable projet de territoire élaboré avec l'ensemble des acteurs, les Centuresi, les Capicursini, les associations, les professionnels du patrimoine, les professionnels du tourisme, les élus locaux et toutes celles ou tous ceux qui feront vivre ce lieu.

Nous voulons créer une vision partagée, fidèle à l'entité du lieu, à son histoire et à la manière dont les habitants se le représentent, ce lieu témoin de notre histoire.

Dans l'immédiat, notre priorité, Monsieur le conseiller, est de mettre le bâtiment hors d'eau et de sécuriser ses éléments les plus fragiles.

Une fois les hypothèses d'usage consolidées et chiffrées, nous reviendrons vers vous avec un projet culturel structuré et un schéma de financement pluriannuel.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora avà a dumanda hè da esse fatta da Veronique Pietri.

Question n° 2025/O2/078 - Inscription au PTIC d'un financement pour l'acquisition par le CROUS d'une résidence universitaire de 80 logements, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Grazia, Signora Prisidenti.

Sgiò Prisidenti,

Di sittembri, v'avemi fattu una dumanda scritta nant'à a pricarità studentina è avemi presu cunniscenza di a risposta pricisa di a cunsiglieria esecutiva, in particulari nant'à i travagli di l'Osservatoriu di l'alloghju studentinu. St'elementi mostrani chì chì u bisognu hè maiò.

Hè in stu filu ch'e no vulemi purtà l'attinzioni di a nostra Assemblea nant'à un sughjettu chì tocca dirittamenti à l'avvena di a nostra ghjuventù, à l'attrattività di a nostra Università è, più largamenti, à u sviluppu di a Corsica. Vogliu parlà di a situazioni estremamenti tesa di l'alloghju studentinu, in particulari siciali, in Corti è a nicissità di sustena un'operazioni immobiliari strutturanti purtata da u Crous.

Chaque année, le Crous enregistre près de 2 000 vœux de logements émanant d'étudiants de l'Université de Corse. Pourtant, en raison d'un parc limité à 830 logements et d'un faible taux de rotation, ce sont seulement 400 logements qui peuvent être attribués. Autrement dit, cinq demandes pour une place disponible.

Cette tension est structurelle, et elle pèse tout particulièrement sur les 2 100 étudiants boursiers, soit près de 40 % des effectifs universitaires, qui constituent le public prioritaire du Crous. Pour beaucoup d'entre eux, l'accès au logement social étudiant n'est pas seulement un besoin, c'est une condition d'égalité des chances, un facteur essentiel de poursuite d'études, de réussite, et de maintien en formation.

Face à cette réalité, le Crous mène depuis plusieurs années une politique volontariste. Une nouvelle résidence de 100 studios, que la CdC finance en partie, ouvrira ses portes en septembre 2026. Mais aussi utile soit-elle, cette réalisation comblera à peine une partie du déficit alors que la pression sur le logement étudiant continue de croître.

C'est dans ce contexte qu'émerge une opportunité rare, stratégique et à haute valeur ajoutée pour notre territoire : l'acquisition immédiate par le Crous

d'une résidence universitaire privée de 80 logements, située à moins de 50 mètres du Campus Mariani et à proximité immédiate de la nouvelle résidence en construction.

Le foncier étant quasi inexistant à Corte, la disponibilité d'un tel bâtiment représente une chance qu'il serait très difficile, voire impossible, de retrouver.

Cette acquisition présente des avantages multiples : une mise à disposition immédiate de logements à tarif social, là où une construction nécessiterait entre 5 et 7 ans ; elle viendrait diversifier l'offre du Crous, avec des typologies T1 et T2, adaptées aux couples, aux doctorants, aux chercheurs et aux colocataires ; elle offrirait une cohérence urbanistique et une mutualisation des services avec la résidence en chantier ; elle constituerait une réponse concrète et rapide au déficit structurel du logement étudiant sur Corte.

L'opération bénéficie déjà d'un soutien de principe du Cnous, de l'expertise de France Domaine, d'un prévisionnel d'exploitation maîtrisé, et de premières démarches auprès de la Banque des Territoires.

Il manque aujourd'hui un financement d'environ 3 millions d'euros, montant qui pourrait être mobilisé dans le PTIC.

Monsieur le Président, au regard de l'intérêt général et de la justice sociale, de la lutte contre la précarité étudiante, de l'attractivité de notre Université et de la cohérence des politiques publiques conduites par notre Collectivité, nous souhaitons vous demander si vous entendez soutenir financièrement cette acquisition en proposant son inscription au PTIC pour un montant de 3 M€.

Ce soutien serait un signal clair et ambitieux en faveur de notre jeunesse, de l'égalité d'accès aux études supérieures et du rayonnement de la Corse comme territoire universitaire d'excellence.

Vi ringraziemu.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazia, Madama a Cunsiglieru esecutiva, vi stemu à sente.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Presidente,

Cara cunsigliere, à ringrazià vi per a vostra quistione chì parla di un sugettù maiò per l'Università ma soprattuttu per a nostra ghjuventù, l'allogħju studentinu.

Chacun connaît la réalité, vous l'avez rappelé dans votre intervention, chaque année, le Crous enregistre près de 2 000 demandes de logement, mais ne peut attribuer qu'environ 400 places sur un parc limité à 830 unités, autrement dit 5 demandes pour une place disponible.

Cette tension n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle et elle pèse tout particulièrement sur les 2 100 étudiants boursiers, soit 40 % des effectifs universitaires pour lesquels l'accès à un logement social est une condition d'égalité des chances, mais aussi et surtout de réussite.

Cette situation crée un état de tension particulièrement fort sur le logement social étudiant, notamment à Corti, mais également à Ajacciu et Bastia. La territorialisation de certaines formations pose la question de l'accueil des apprenants sur l'ensemble du territoire avec, par exemple, la problématique du coût du loyer. On pourrait évoquer l'IFSI à Ajacciu dont le coût est supporté par notre Collectivité.

La proposition du Conseil exécutif et du président d'inscrire un volet EPLE au titre du financement PTIC, peut également s'entendre sur le financement des internats et des résidences pour étudiants ou stagiaires.

Concernant le Crous, la Collectivité de Corse s'est toujours inscrite dans une politique volontariste, vous l'avez dit, je l'ai précisé dans la réponse à votre question écrite et à ce titre, une nouvelle résidence de 100 studios que nous finançons en partie, ouvrira en septembre 2026.

Mais chacun le mesure, cette réalisation ô combien nécessaire ne suffira pas à absorber le déficit.

Aujourd'hui, une opportunité stratégique, tant d'un point de vue social qu'au niveau économique ou foncier, apparaît avec l'acquisition par le Crous donc de cette résidence privée de 80 logements située à moins de 50 mètres du campus Mariani. Ce bâtiment, vous l'avez dit, immédiatement disponible, permettrait une réponse rapide avec une diversification de l'offre T1 et T2 adaptée aux doctorants, chercheurs, couples ou colocations, mais aussi une cohérence urbanistique avec la résidence en chantier.

Si le projet ne viendra pas, a priori, créer de logements supplémentaires à Corti, il permettra d'augmenter le parc géré par le Crous et donc de mettre à disposition davantage de logements aux étudiants dans le besoin.

Le coût de l'opération est estimé à 7,5 millions d'euros. Le Crous prévoit un plan de financement assis sur de l'autofinancement, un volet subventionnel avec des crédits d'investissement du ministère de l'enseignement et de la recherche, la participation du Cnous et aussi des crédits inscrits au CPER sur le volet enseignement supérieur et vie étudiante. Il propose également la réalisation d'un emprunt.

Concernant le financement au titre du PTIC que vous évoquez, vous le savez et ce sera certainement débattu largement demain lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires, malgré les observations critiques sur la méthode formulée par la Collectivité de Corse, également délibérée par l'Assemblée de Corse le 28 janvier 2021, le PTIC ne fait pas, contrairement au PEI, l'objet d'un copilotage et d'une codécision État/Collectivité. L'enveloppe est dans les faits limitée et partagée entre la Collectivité de Corse et le bloc communal.

Dans ce cadre particulièrement contestable et contesté d'un point de vue politique, le Crous, en tant qu'établissement public de l'État, est donc seul compétent pour déposer une demande d'aide. La Collectivité de Corse ne pourrait se substituer à lui.

Vous l'aurez compris, nous reconnaissions bien sûr l'intérêt social et universitaire de ce projet. La Collectivité de Corse peut donc s'engager à soutenir le Crous dans le dialogue avec le préfet, en signalant le caractère stratégique de l'opération afin d'accroître ses chances de financement. Mais au-delà de ce projet particulier, l'enjeu est plus large, il s'agit d'ouvrir la voie à un principe nouveau, celui d'un volet spécifique du PTIC consacré aux besoins fonciers des étudiants mais aussi des publics en formation. Acter ce principe, ce serait envoyer un signal fort en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre la précarité étudiante sur notre territoire.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Allora l'ultima dumanda à bocca presentata da Dany per u gruppù « Fà populu insieme ».

Question n° 2025/O2/075 - Extension des dessertes périurbaines ferroviaires dans la Vallée de la Gravona, posée par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Danielle ANTONINI

Je remplace encore une fois Madame Casanova qui a été retenue pour des raisons professionnelles. Donc c'est moi qui vais poser cette question.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse conduit une politique volontariste de modernisation et de densification du réseau ferroviaire insulaire. Cette stratégie, qui s'appuie sur les Chemins de fer de la Corse - et je tiens à saluer à cet égard le travail engagé par l'ancien président Hyacinthe Vanni et les équipes des CFC - vise à faire du train un véritable outil de mobilité du quotidien, au service de la population, en particulier des scolaires et des actifs, mais aussi un levier de rééquilibrage territorial entre les grands bassins de vie et les communes périurbaines et de l'intérieur.

L'exemple de la région bastiaise est à cet égard emblématique et rendrait presque jalouse l'élue Ajaccienne et communautaire que je suis, en effet le train quotidien entre Casamozza et le centre-ville de Bastia connaît un franc succès. Comme dans la plupart des agglomérations, la hausse du prix des carburants, la densification du trafic routier et les contraintes de stationnement en centre-ville incitent de plus en plus d'habitants à privilégier ce moyen de transport.

Cet engouement, qui dépasse désormais le seul public scolaire, montre qu'un service régulier, fiable et accessible peut véritablement transformer les mobilités dans nos territoires. Il met aussi en lumière la nécessité d'accroître les capacités du réseau et de poursuivre les investissements engagés par la Collectivité et les Chemins de Fer de la Corse.

Dans le bassin ajaccien, la même dynamique est à l'œuvre. La nouvelle desserte matinale depuis Auccia vers Aiacciu, qui part à 6 h 50 le matin, prolonge le périurbain de la Gravona et répond à une attente forte des habitants et des élus. Cet investissement, combiné à la modernisation du réseau et à la commande centralisée (CCVU), marque une étape importante vers une offre intégrée de transport du quotidien.

Au-delà de la seule desserte d'Auccia, il s'agit de renforcer l'attractivité des communes de la haute vallée, de réduire la dépendance à la voiture et

d'inscrire pleinement le ferroviaire dans une stratégie intermodale avec les réseaux de bus, les parkings-relais et les pôles de Caldaniccia et de Mizana.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous préciser le calendrier et les perspectives d'extension de la desserte périurbaine dans la vallée de la Gravona, ainsi que la manière dont cette montée en puissance du ferroviaire s'articule avec la politique de mobilité intégrée conduite par la Collectivité de Corse ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer le calendrier prévisionnel et les modalités d'acquisition des futurs tram-trains inscrits au plan pluriannuel d'investissement, afin de répondre à la demande croissante d'usagers sur les deux grands bassins de vie de l'île ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette Maupertuis préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi d'avè rimpiazzatu à Marie-Hélène. Qual'hè ch'hà da risponde ? U Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour votre question qui pose l'ensemble des enjeux.

Moi, je voudrais commencer mon propos en rappelant que nous avons fait un choix politique extrêmement fort, c'est celui de soutenir et de développer les chemins de fer de la Corse dans une logique de développement de l'offre de mobilité.

Les chemins de fer de la Corse, vous le savez, c'est une entreprise qui a une forte culture et une histoire, une histoire qui souvent se transmet de génération en génération. Alors moi, je veux rendre hommage, bien sûr, à ceux qui ont engagé le mouvement, y compris sous les mandatures précédentes. Il y avait à l'époque notamment Michel Stefani, nous étions dans l'opposition. Je crois que Hyacinthe Vanni a fait un travail, même s'il n'aime pas qu'on le rappelle, qui était considérable.

Mais au-delà des présidents, notamment de la SEM à l'époque, c'est bien sûr l'ensemble des personnels, l'ensemble des agents, aujourd'hui, Jacques

Chibaudel, l'ensemble des équipes avec un investissement qui est un investissement remarquable.

Mais il y a aussi une question de complexité. Je rappelle que notamment, la Chambre générale des comptes avait été assez sévère à l'époque en pointant le déficit de consultations stratégiques entre le propriétaire, la Collectivité de Corse et l'exploitant, à l'époque la SEM.

Donc on a impulsé, vous le savez, une réforme structurelle qui s'est traduite par l'évolution du statut des chemins de fer, puisqu'on est passés d'une SEM à un EPIC aujourd'hui rattaché à la Collectivité de Corse et ça s'est fait dans des conditions juridiques et sociales sécurisées. Je crois que c'est une réussite et je parle sous le contrôle de celles et ceux des élus de l'Assemblée de Corse qui participent avec assiduité au Conseil d'administration de l'EPIC. Je pense qu'on travaille vraiment dans de bonnes conditions, avec une vision claire à court, moyen et long termes de ce qu'il faut faire.

Alors le choix, il s'est également traduit par des choix budgétaires pluriannuels, avec quand même un coup de chapeau du Cerema, institut indépendant, je le rappelle, qui en septembre 2020 notait : « la revitalisation du système ferroviaire Corse, engagé il y a une quinzaine d'années par la Collectivité de Corse, fait aujourd'hui figure de modèle en France. La remise à niveau des équipements, conjuguée à l'augmentation de l'offre, rendue possible par l'optimisation de l'usage des moyens à coût global constant, ont permis un doublement du trafic en quelques années ».

Alors je pense qu'on a souvent tendance à se dénigrer ou peut-être à ne voir que les difficultés, lorsqu'un organisme comme le Cerema vient rendre hommage à la stratégie et à sa réussite en disant que les chemins de fer de la Corse et la stratégie ferroviaire de la Collectivité de Corse font aujourd'hui figure de modèle en France, je crois qu'on peut quand même en être satisfaits et ce d'autant mieux que vous avez vu, l'actualité récente montre combien l'ensemble du système ferroviaire, jour et nuit, est actuellement lourdement impacté en France.

La réussite, c'est aussi l'augmentation du transport de passagers, je le rappelle, puisqu'on est passé de 1 million à près de 1,4 million en moins d'une dizaine d'années.

Des investissements conséquents, je le rappelle, des investissements dans la rénovation des gares, des investissements dans la sécurisation des passages à niveau, des investissements également dans la sécurité des ouvrages type ponts, avec pour les ponts un investissement pluriannuel d'environ 15 millions d'euros.

Mais la grande innovation technologique, c'est bien sûr la commande centralisée à voie unique qui a été financée et qui est actuellement mise en œuvre depuis le 3 novembre 2025, doublée avec l'ouverture de nouveaux points de croisement, Caldaniccia, Ricantu, Bassanese, Algajola, Lumio. Donc un investissement de 48 millions d'euros, un investissement qui renforce la sécurité, augmente la capacité du réseau et permet également, bien sûr, d'offrir plus de souplesse horaire.

Pour se rapprocher donc de la région Ajaccienne et de la vallée de la Gravona, effectivement, la nouvelle desserte matinale depuis Auccia vers Aiacciu avec un premier départ à 6 h 50 et dernière arrivée à 18 h 49, offre désormais 6 allers-retours par jour aux communes de Carbuccia et d'Auccia, sans coût supplémentaire d'exploitation grâce à l'optimisation du matériel et les équipes qui sont engagées sur Aiacciu-Mezzana.

Alors on a eu une discussion, y compris avec Achille Martinetti, le maire de Bocognano, qui demande une extension jusqu'à Bucugnà, environ 10 kilomètres. Ça demande d'intégrer la gare de Bucugnà au système CCVU. C'est un coût estimé de 2 millions d'euros et techniquement, ça prendra environ un an, sauf à amorcer certains trains depuis Vizzavona ou depuis Corti. Nous avons demandé aux chemins de fer d'expertiser ces scénarios. Dans tous les cas, dans ce qu'il est convenu d'appeler le grand Bastia, comme le grand Ajaccio, en gros toute la vallée de la Gravona pour Ajaccio, ça s'intègre bien sûr, ce développement des chemins de fer, dans notre politique de mobilité intégrée, correspondance avec les bus, parkings relais, pôle d'échange de Caldaniccia et de Mezzana. Tout cela pour offrir une réelle alternative à la voiture sur l'axe Gravona-Aiacciu, tout en continuant les investissements routiers massifs.

Je crois qu'on est dans une politique qui est à la fois de moyen et de long termes, mais qui prend en considération aussi le fait que nous courons après une population et donc un trafic qui sont démultipliés, notamment ces dernières années. Donc, il faut également changer les comportements et avoir une stratégie globale.

Il y a également qui reste ouverte et en débat, je le rappelle pour mémoire, la discussion à titre principal entre la ville d'Ajaccio et la CAPA et la Collectivité de Corse, puisque vous savez que parmi les projets, la CAPA et la commune privilégiaient l'idée d'arrêter le train au niveau de Saint Joseph, tandis que nous, nous considérons plutôt en l'état qu'avoir un train qui va jusqu'au centre-ville, c'est une plus-value. Donc, il y a ces deux options qui restent en discussion.

Au-delà de ces projets de déploiement, nous avons besoin aujourd'hui de renouveler, vous le savez, notre matériel roulant.

Nous arrivons à la phase de rénovation pour 12 de nos rames AMG, donc un coût d'environ 14 millions d'euros. Mais au-delà de cela, nous devons renouveler l'ensemble de nos matériels roulants, à la fois pour moderniser le parc avec des rames polyvalentes, interopérables, compatibles avec un schéma nous orientant vers l'électrification progressive, avec des contraintes techniques qui sont importantes, à la fois des arrêts fréquents, la nécessité d'une bonne accessibilité et aussi les différentiels importants puisque nous sommes également un train qui est un train de montagne.

Donc d'un côté, l'enjeu technique et environnemental, de l'autre, la croissance de la hausse du trafic recherchée, organisée et d'ores et déjà constatée sur les deux grands périmètres périurbains mais également sur la Balagna.

Alors on essaie d'éviter aussi les erreurs du passé, confère l'erreur initiale sur les AMG. On a fait une analyse conjointe entre la Collectivité et les chemins de fer de la Corse qui a été présentée en conseil d'administration des CFC le 26 juin 2025. Le cahier des charges, la consultation industrielle finalisée, est prêt avec plusieurs options de motorisation électrique, bi-mode, hybride et une exigence claire, retenir des matériels existants éprouvés, on ne veut pas prendre de risques technologiques, et adaptés à notre réseau.

Reste une question centrale, la contrainte budgétaire, je fais écho à ce qui a été dit. Tous les jours, la Collectivité de Corse reçoit, y compris de partenaires, je pense par exemple au Crous, des demandes qui sont objectivement fondées.

Sauf que, vous le savez, l'enveloppe du PTIC n'est pas extensible, qu'elle est déjà répartie pour moitié entre les communes et intercommunalités et pour moitié la Collectivité de Corse. La Collectivité de Corse, sur son enveloppe, a choisi de financer y compris des opérations dont elle n'est pas maître d'ouvrage, dès lors qu'elles ont un caractère stratégique et exemplaire. Je pense par exemple aux Bains de Baracci ou je pense par exemple au transfert centre hospitalier de Tattone vers l'hôpital de Corte. Donc ça, on finance sur notre part PTIC.

Je vous rappelle qu'il y a la discussion sur le deuxième centre de tri et de valorisation, discussion sur le principe mais également discussion sur le financement, où aujourd'hui, à supposer le centre réalisé ou projeté et définitivement validé, l'État nous dit, « on prend sur la part de la Collectivité de Corse » 35 ou 40 millions d'euros. Donc ça, ça fait encore une vraie discussion.

Et je vous rappelle également que le président de la République s'était engagé à un nouveau plan de financement des infrastructures, sauf que le contexte budgétaire actuel rend bien sûr ces engagements, en tout cas leur respect, plus qu'incertain.

Et c'est bien la raison pour laquelle j'ai souhaité lors de notre dernier entretien et entrevue avec le Premier ministre, que soit mis en place un groupe de travail qui nous permette de préfigurer ce que sera la loi organique du projet de révision constitutionnelle et s'il est validé pour le Parlement, et notamment pour que nous ayons une analyse partagée sur ce que doit être le nouveau pacte budgétaire, économique, fiscal et financier à conclure entre les communes, intercommunalités, la Collectivité de Corse et l'État.

Donc, je termine. Nous avons besoin environ de 165 millions d'euros de façon globale pour le renouvellement de ce matériel roulant. Nous explorons bien sûr des scénarios alternatifs de cofinancement et nous développons, cher Dany, une politique volontariste de desserte, notamment des deux grands axes périurbains. Vous en voyez d'ores et déjà les résultats et nous continuerons à les voir dans les mois et dans les années à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, merci Monsieur le Président.

Mme Danielle ANTONINI

Je voudrais juste dire que je tenais à remercier Jean-Baptiste Bartoli, pour le travail qu'il a effectué, vous avez omis de le souligner, de citer son nom, mais comme c'est mon cousin, j'étais obligée de le dire.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hier au Parlement européen, des députés très intéressés par ce que nous faisions en Corse sur la tenue des débats, me disaient : alors, comment ça se passe ? Eh bien, comme ça !

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors, il y a beaucoup de cousins et d'amis que j'ai oublié de citer, je leur demande de m'excuser.

Mais je cite bien volontiers Monsieur Bartoli et Monsieur Chibaudel en précisant que celles et ceux qui ne sont pas cités ne doivent pas être vexés. On pense à eux aussi.

Vous savez l'autre jour quand on a fait les essais, une anecdote pour rebondir, lorsqu'on a fait les essais sur la CCVU, on a un prestataire technique,

c'est quand même une opération d'une complexité extrême, c'était le week-end, y compris celles et ceux qui ne travaillaient pas sont venus parce que j'avais annoncé ma présence sur les lieux. C'étaient les opérations de préparation de l'entrée en vigueur du service. Tout le monde était là, et de voir ces hommes et ces femmes, beaucoup d'entre eux sont des jeunes qui sont sortis de l'université de Corse et qui sont tous attachés à leur outil de travail, investis avec la volonté de réussir, de voir cette signalétique sur les quais désormais modernes en Corse, en français, en anglais, savoir que maintenant on va aller vers le numérique, recevoir une vidéo qui a été envoyée par Jacques Chibaudel, je le remercie, où on voit notamment les lycéens qui sortent pas par dizaines, par centaines du train lorsqu'ils vont au collège ou au lycée. Ou voir par exemple, et je termine, le Sporting, c'est difficile en ce moment, ça a été difficile également pour l'ACA et pour le Gaz, on a fait les travaux, y compris d'accessibilité de la gare à Furiani. Et de voir qu'il y a plusieurs centaines de personnes, jeunes, moins jeunes et âgées aussi, qui retrouvent le chemin du stade ou qui font le choix de laisser la voiture à Casamozza quand ils viennent du Sud par exemple, ou au centre-ville de Bastia, on est déjà dans le match, quand on prend le train, on est assis, c'est intergénérationnel, les gens sont détendus, on sécurise les abords du stade, on fluidifie.

Donc ce travail-là, franchement, on en parle souvent au niveau du conseil d'administration avec les élus qui sont représentés, je crois que c'est un travail remarquable et je tenais à rendre hommage à celles et ceux qui l'accomplissent.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. Donc, nous avons terminé la séquence des questions orales.

Alors je souhaitais, comme à l'accoutumée, rendre hommage à un certain nombre de personnes.

In particolare, vulerebbe sta mane fà un umaggiu, è fà lu cun voi, pè Dumè Bianchi, chì si n'hè andatu à l'età di 77 anni.

Dumè Bianchi était originaire de Villanova, vous le savez, il en a été le maire. Il a marqué plusieurs années de l'engagement nationaliste sur une notre île depuis la création de l'UPC, et je ne referai pas tout l'historique de la création des différents mouvements.

Son parcours, en particulier, avait été marqué par l'affaire Bastelic-Fesch, qui l'avait conduit d'ailleurs en prison, je vous rappelle, c'était 1980, et ensuite il a été amnistié.

Il a été élu conseiller territorial en 1988, donc il a siégé à l'Assemblée de Corse. Maire aussi de Villanova, je le disais il y a un instant élu en 2001, il été vice-président de la Capa

Ghjera un patriottu. Ghjera un militante di a prima ora, è pè sempre, dinò, à long'andà. Hè statu dinò insignante. Hà cunsacratu a so vita politica à a ricunniscenza di i diritti di a Corsica, à u livellu istituzionale è culturale.

Alors ses prises de position étaient très claires, il était pour une Corse maîtresse de son destin, ancrée dans son héritage, dans sa terre, dans ses racines, mais aussi consciente de ses droits collectifs.

Son engagement et sa fidélité à ses convictions ont été reconnus dans tous les hommages qui ont été faits ces derniers jours, et parce qu'il était membre de cette Assemblée, je souhaiterais qu'on observe une minute de silence et ensuite je passerai la parole au président de l'exécutif.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Président, si vous le permettez, avant de vous passer la parole, je voudrais aussi avoir une pensée pour Xavier Emmanuelli, plus connu dans l'espace politique français et dans le domaine de l'humanitaire, comme Xavier Emmanuelli, ma ghjera un Emmanuelli quantunque chì ghjera di Pruprià, i so parenti, et qui revenaient, très souvent, en particulier à Cargiaca.

C'était un pionnier de l'action humanitaire, vous le savez, il avait fondé en 1970 avec Bernard Kouchner et 10 autres Médecins, « Médecins sans frontières », ce n'est pas rien, Médecins sans frontières, qui a eu le prix Nobel de la paix en 1999.

Toute sa vie durant, il a été au service des plus démunis, des désaffiliés, des sans-papiers, des SDF.

On retiendra de lui évidemment la création du Samu social de Paris. Il est venu à plusieurs reprises d'ailleurs, dans le cadre des travaux réalisés par le docteur Pernin, pour travailler avec les associations de lutte contre la précarité. Et nous étions d'ailleurs plusieurs à ses obsèques avant-hier à Paris, représentant la Corse.

Cet engagement humaniste et humanitaire a non seulement été de mettre en évidence factuellement tout simplement les difficultés des plus vulnérables, mais aussi de panser les maux et de porter un regard éthique sur les plus défavorisés.

Je tiens à rappeler aussi qu'il a vraiment inventé un modèle, un modèle qui a été ensuite repris à l'international, un modèle d'organisation dans le domaine de l'urgence humanitaire. Je souhaitais qu'on ait aussi une pensée pour lui. On le remercie bien évidemment pour tout ce qu'il a pu faire.

Voilà, merci président, je vous passe la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est forcément avec beaucoup d'émotion que nous évoquons aujourd'hui la mémoire de Dumè Bianchi. Nous l'avons toutes et tous connu, beaucoup de celles et ceux qui sont aujourd'hui sur les bancs du Conseil exécutif ou de l'Assemblée de Corse, qui sont des militants nationalistes, ont partagé forcément, avec lui, les moments de notre lutte commune, qu'il s'agisse de moments de réflexion, d'allégresse quelquefois, malheureusement aussi de tragédie et de deuil.

Eiu vogliu pensà oghje di sicuru à a so famiglia, à a so cumpagna è à i so figlioli, Paul, Pascale, Ghjuvan Dumenicu. Dì li una volta di piu chè simu à fiancu à elli.

Je crois qu'on ne peut pas non plus évoquer Dominique Bianchi sans dire qu'il a été toute sa vie, en tout cas pour l'essentiel de sa vie, un militant de la cause nationale Corse, un militant public, un militant clandestin aussi, il avait été plusieurs fois interpellé, gardé à vue, il a été emprisonné à deux périodes

différentes. C'est quelqu'un qui n'a jamais varié, me semble-t-il, dans ses convictions pour l'essentiel.

Et comme j'ai eu l'occasion de le dire à sa famille et à ses enfants, eux ont perdu bien sûr un être cher, mais nous toutes et nous tous, qui sommes modestement et individuellement, à notre niveau, des parties prenantes de cette histoire collective, nous avons perdu un moment de cette histoire et un homme qui incarnait cette histoire. Et donc forcément, il y a aussi, au-delà de la tristesse que suscite tout deuil, la réflexion que cette circonstance invite à avoir sur le chemin qui a été parcouru, sur ce qu'il nous reste encore à faire, sur les erreurs que nous avons pu commettre et à propos desquelles nous avons essayé de tirer des leçons, d'autres leçons qui restent sans doute également à tirer.

Se dire que malgré tout ce combat, nous restons encore dans l'attente de la concrétisation de ce pourquoi beaucoup d'entre nous sommes engagés depuis des décennies et que donc, le meilleur moyen d'être fidèle à ce combat, tout en tenant compte de ce qu'est la réalité d'aujourd'hui, c'est de se donner les moyens collectivement de réussir à atteindre les objectifs essentiels qu'il y a près de 60 ou 70 ans pour la période contemporaine, nous nous sommes collectivement fixés et en tout cas, c'est en cela aussi que même si à Villanova, c'était un jour de tristesse, c'était aussi un jour de sérénité, de fierté pour ce qui a été accompli et de détermination pour ce qui reste à faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. L'appellu.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 12 h 20 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Cari cunsiglieri esecutivi, Cari cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Care è cari tutti,

Dui sugetti mi anu messa in zerga sta settimana è ùn mi possu stà zitta !

Cette session intervient 48 heures après la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Je souhaiterais dès le début de cette séance apporter mon soutien total et entier à celles qui ont souffert et qui souffrent de pressions et de violences qu'elles soient physiques, psychiques ou ne fût-ce que verbales.

La Corse n'est pas épargnée. Et la mobilisation de tous les acteurs de la protection des victimes, de leurs enfants, on doit penser aux enfants, la mobilisation citoyenne comme la réflexion portée par de nombreuses colères, on l'a vu cette semaine, si tout cela rassure, cela ne doit pas nous faire perdre de vue l'intensité de la problématique et la souffrance de celles qui en sont les victimes.

Une femme frappée, humiliée, terrorisée est une femme fracassée, je reprends les mots de Gisèle Halimi, meurtrie à vie quand elle n'en meure pas.

Aucune tolérance, aucune complaisance ne doit passer. « Ne rien laisser passer ! » plaidait Gisèle Halimi. Pas même les insultes !

Une exposition sera présentée tout à l'heure à l'initiative du Centre d'information sur les droits des femmes et je remercie la Conseillère exécutive Lauda Guidicelli pour son implication sur le sujet.

Autre sujet de révolte cette semaine. Les messages immondes qui ont déferlé sur les réseaux sociaux à la suite de la publication d'un article du principal quotidien de l'île, relatif à l'expérience d'adoption d'enfants par des parents corses. Una vergogna, una vera vergogna. Je dis expérience mais je devrais parler d'histoire d'amour et d'engagement car c'est de cela dont il s'agit lorsque l'on adopte. D'abord, je veux assurer de mon soutien total les familles visées et, au-delà, toutes celles et tous ceux qui ont fait ce choix magnifique, courageux d'adopter un ou des enfants, choix qui impose le respect.

Là encore, zéro tolérance pour les dérives abjectes sur les réseaux sociaux. Ùn si pò micca lascià fà è lascià dì parullace simule.

À vi dicu, Cari cunsiglieri, a nostra sucetà và male è noi avemu una responsabilità ind'è st'andatura. Indè i mesi ch'anu da vene, u dibattitu puliticu hà da esse impuzzichitu da e rete suciale.

Dicu attenti ! è noi adduttemu una manera di fà, pulita è rispittosa di e persone è di l'idee, una manera di parlà è di scrive pè dà l'esempiu.

In tutti i casi per contu meiu, a vi dicu franca è chjara, ùn lasceraghju micca passà !

Allora avà, passemu à un autre sugettù, à pena menu estrosu è cusì saraghju à pena menu azzeza, forse: u sugettù di U Mediterraniu.

Le processus de Barcelone a été institué il y a 30 ans. C'était en 1995. Certains ici n'étaient pas nés. Certains d'entre nous étaient étudiants, d'autres déjà en responsabilité, et il faut dire que globalement les Corses, dont les élus de cette Assemblée dans leur diversité partisane, avaient été plutôt séduits par l'idée d'une coopération interrégionale transméditerranéenne, par le projet de grandes autoroutes de la mer, par le développement des échanges culturels, économiques et scientifiques qui devaient nous permettre a minima d'accroître la visibilité et le désenclavement de notre île et, au mieux, de lui donner une place stratégique au sein du Mare nostrum.

Et, les uns et les autres, combien de fois avons-nous dit, écrit et répété que « nous étions au cœur de la Méditerranée » et que « nous avions un rôle clé à jouer », tantôt en Méditerranée occidentale, tantôt dans l'Arc latin, toujours dans les relations Nord Sud. Mais cela ne s'est pas tout à fait passé comme espéré. Et avec le recul, la responsabilité n'incombe pas totalement aux élus et acteurs alors en responsabilité sur l'île.

Certains d'entre eux ont été très engagés sur le front du développement de partenariats notamment avec l'Italie qu'il s'agisse de la Collectivité de Corse, à l'époque, des chambres consulaires ou du Parc naturel. L'Université s'est tournée vers plusieurs autres universités méditerranéennes et des formations communes comme des accords de coopération de recherche ont vu le jour. Une chaire méditerranéenne a même été créée par le Professeur Jacques Orsoni que je salue, et développée à la suite par la professeure Françoise Graziani, mes collègues. L'expression artistique ou médiatique a aussi étendu son champ de création et de diffusion au-delà de nos rivages pour embrasser d'autres cultures. Je pense à Mediterradiu et Kantara de Petru Mari, à Mediterraneo de Sampiero Sanguinetti. Au sport aussi, avec les tournois interinsulaires en Méditerranée.

Mais toutes ces expériences pour autant, n'ont pas débouché sur la consolidation pérenne de réseaux transméditerranéens, cela n'a pas eu lieu. Rien qui nous autoriserait à dire aujourd'hui que nous sommes un acteur méditerranéen de premier rang alors même que dans d'autres domaines, nous avions une véritable vision, à la fois juste et je pense légitime du rôle qu'on aurait pu jouer en Méditerranée.

C'est probablement sur le plan des transports que le bât a blessé et blesse toujours pour deux raisons principales. Les fameuses « autoroutes de la mer » promues par l'Union européenne sont en effet passées au large de la Corse. Et sans système de transport orienté vers d'autres destinations méditerranéennes, Nord-Sud comme Est-Ouest, il est impossible de consolider des partenariats au cours du temps. La leçon à en tirer est simple : pas de transport sans partenariat ; pas de partenariat sans transport.

J'ai compris aussi avec le temps, qu'en fait notre volonté de nous ouvrir, de coopérer et de construire au-dessus de la mer, et malgré la mer, buttait d'abord sur la nature même du processus de Barcelone dans un contexte où les yeux européens étaient rivés vers l'élargissement au Nord puis à l'Est de l'Europe.

Le Processus de Barcelone a été, dès l'origine, une construction essentiellement diplomatique. Une architecture pensée entre états, négociée entre ministres, structurée autour de grands équilibres géopolitiques. Il a porté une ambition réelle pour la Méditerranée. Mais il est resté, pour l'essentiel, un projet d'états. Les citoyens, les sociétés civiles, les femmes et les hommes de la Méditerranée y ont trop rarement été associés. Comme si l'on pouvait construire un espace commun, un destin commun sans partir de celles et ceux qui le vivent au quotidien, une union diplomatique donc mais pas une union des peuples. En particulier, les autorités régionales et locales méditerranéennes ont toujours été tenues à l'écart des grandes ou des petites décisions concernant le devenir de l'espace méditerranéen.

Aujourd'hui, au moment où je vous parle, Barcelone les 30 ans du processus qui en porte le nom, l'idée méditerranéenne revient sur le devant de la scène avec une proposition de la Commission européenne de Pacte pour la Méditerranée présenté au mois d'Octobre par la Commissaire à la Méditerranée, Madame Suica.

Nous pourrions y voir un réflexe intellectuel, déjà identifié par Audisio, Camus ou encore Paul Valéry dans les années 1930. Lorsque l'Europe se renforce, le regard des observateurs et des décideurs politiques se détournent de la Méditerranée. Lorsque l'Europe s'affaiblit, la Méditerranée, notre mer, notre espace commun devient l'objet de toutes les attentions.

Je veux croire que le projet de Pacte pour la Méditerranée ira au-delà de cet effet de balancier géopolitique car il y a urgence, tout autant qu'intérêt, à focaliser l'attention sur la région méditerranéenne.

Comme nous l'ont rappelé les conférenciers du Plan bleu qui dépendent des Nations unies (ONU) le 12 novembre venus dans la cadre de Corsica Pruspettiva 2050, les défis auxquels sera confrontée la zone méditerranéenne sont immenses et les processus déjà envisagés par le Plan bleu en 1989 et en 2005 sont en pleine accélération.

Le réchauffement climatique attendu va réduire la biodiversité exceptionnelle de cette mer que nous avons en commun. Les ressources halieutiques comme la végétation seront affectées par l'élévation des températures de l'eau.

Imaginez par ailleurs, et ça rejoint la question des transports, que cette mer qui ne représente que 1 % de la surface des mers et océans à l'échelle mondiale, concentre à elle-seule 25 % du commerce maritime international ! Les pollutions marines y sont donc déjà intenses et les risques majeurs, sans compter les microplastiques contre lesquels luttent déjà plusieurs territoires côtiers et la Corse en particulier qui est impliquée dans un programme dans ce domaine.

La pression foncière va aussi s'accroître liée à un taux d'urbanisation de plus de 70 % et une concentration littorale de plus de 50 %. La demande en eau potable va s'accroître alors même que la ressource va se tarir et le stress hydrique concernera 280 millions de personnes.

Face à ces urgences, le Pacte pour la Méditerranée a pour ambition de transformer la Méditerranée en “Espace méditerranéen commun”, avec trois objectifs principaux : le développement humain, la formation et la jeunesse ; des économies plus intégrées et plus durables ; la sécurité humaine et environnementale

Conformément aux principes de gouvernance multi-niveau et de subsidiarité, l'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM) composée d'élus territoriaux des pays de l'Union européenne mais aussi de pays méditerranéens du sud a été saisie sur le sujet et m'a désignée comme rapporteure sur le Pacte méditerranéen avec un autre élu qui est le maire d'une commune jordanienne, Monsieur Abu Obeid.

J'aurai le loisir dans les mois qui viennent à produire ce rapport sur le Pacte pour la Méditerranée.

Il était temps, car nous, élus des territoires méditerranéens, avons la connaissance du terrain, partageons souvent les mêmes problématiques (eau, incendies, tourisme de masse, formation des jeunes, la pression foncière et immobilière...), et sommes en 1^{ère} ligne face aux catastrophes, aux aléas et aux conflits d'usage. Il y a donc une opportunité de dialogues, d'actions conjointes dans un contexte géopolitique fait à la fois de tensions et de recompositions.

Même si à mon humble avis, les Commissaires européens sont plus préoccupés par les problématiques de sécurité et de défense que par le souci de faire revivre ce que Paul Valery qualifiait « l'esprit méditerranéen », une nouvelle opportunité de dialogue et d'action conjointe s'ouvre donc dans un contexte géopolitique à la fois en tensions et en recompositions.

Cette dynamique nouvelle de la coopération transméditerranéenne a été confirmée dans la déclaration finale du Sommet de la Méditerranée organisée par la Generalitat de Catalogne le 22 novembre que le Président du Conseil exécutif et moi-même avons amendées et adoptées aux cotés de nos amis de l'Arc latin et nous l'avons adoptée.

J'espère et je souhaite que nous puissions Assemblée, Exécutif, notamment la CAERIM, travailler ensemble à ce projet.

Pour conclure je rappellerai que durant des siècles, et même millénaire d'ailleurs, la configuration géographique de mer fermée a permis que des peuples fort dissemblables, il n'y a pas une Méditerranée, il y a des Méditerranées, puissent en quelques heures de navigation être en contact, échangent sur les plans commerciaux, économiques, culturels, linguistiques, échangent aussi des connaissances, des techniques et des méthodes et des traditions.

Je ne vois pourquoi cela serait impossible avec toutes les technologies dont nous disposons aujourd'hui au XXI^{ème} siècle, pourquoi cela ne serait-il pas possible si nous le voulons tout autant intensément que collectivement.

Cela conduirait à réussir de manière unique, ce que Paul Valery qualifiait « l'accord des contraires » propre à l'esprit méditerranéen.

À ringrazià vi !

Monsieur le Président, est ce que vous souhaitez intervenir ? Non.

Nous prenons l'ordre du jour puisque nous avons le quorum.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Par rapport aux nominations qu'on a faites hier pour la commission antimafia, je voudrais changer un représentant pour le groupe « Core in fronte », il faudrait le faire en séance parce qu'on l'a fait hier...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous le ferons en séance après l'adoption du procès-verbal.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Entendu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 334 : Appruvazione di u pruccessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 d'ottobre di u 2025

Rapport n° 334 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 octobre 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je soumets au vote le procès-verbal de la session précédente.

Qui est contre, qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

Merci.

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Je soumets à votre approbation le fait d'examiner le point qui a été soumis par Monsieur Benedetti, est-ce que vous en êtes d'accord ? Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Non.

Je n'ai pas les éléments puisque ça ne devait pas être traité aujourd'hui par définition. Je vais donc demander à **Monsieur Benedetti de nous faire part de la personne qui a été désignée hier en commission permanente** et de nous dire qui va la remplacer.

Merci.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Donc, remplacer Monsieur Profizi par Madame Branca.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc je soumets au vote cette proposition de changement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? **Tout le monde est pour.** Merci.

Raportu n° 336 : Mudifica di a cumpusizione di u Cullegħju di i Questori

Rapport n° 336 : Modification de la composition du Collège des Questeurs

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Concernant maintenant le rapport 336, il s'agit d'une modification de la composition du collège des questeurs à la suite de la création d'un nouveau groupe au sein de notre Assemblée, le groupe « Un'altra strada », il convient qu'il soit représenté au collège des questeurs.

Je demande à « Un'altra strada », j'espère que vous vous êtes consultés, c'est Pierre Ghionga ? Bien.

Et par la même occasion, compte tenu de la composition du collège des questeurs pour respecter les quotas intergroupes, il convient de rajouter quelqu'un pour « Fà populu inseme ».

M. Romain COLONNA

Jean-Marc Borri.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je soumets donc à l'approbation de vous tous, ces modifications, Pierre Ghionga et Jean-Marc Borri, qui deviendraient questeurs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La proposition est ADOPTÉE à l'unanimité.

Raportu n° 335 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2024

Rapport n° 335 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'exercice 2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il vous est remis, je crois, si ce n'est pas encore le cas, le rapport d'activité de l'Assemblée de Corse. Il s'agit du rapport d'activité 2024.

Nous sommes très en retard. Nous avons connu des changements au sein de mon cabinet et du secrétariat général et donc, on est assez en retard. Je vous prie de m'en excuser, de nous en excuser, mais je suis responsable aussi.

Donc c'est le rapport 2024, il y a des événements de 2025 évidemment qui par définition n'y sont pas. Le 2025 arrivera très rapidement, j'espère avant la fin du semestre. Je tiens à remercier d'abord mon cabinet pour ce travail et en particulier Vanina Piazza du secrétariat général qui est en charge de la communication.

Je souhaiterais aussi, j'en profite pour le dire, que l'on ait la possibilité de prendre à chaque début de réunion des commissions en particulier, il nous a manqué des photos de commissions. Les événements, en général, c'est couvert, des scolaires qui viennent, c'est très couvert. Lorsque je reçois des personnalités aussi. Mais par contre quand on travaille en commissions, il y a très peu de photos, on s'en est aperçus. Donc je souhaiterais que, s'il vous plaît, Monsieur le secrétaire général, qu'il y ait une couverture photographique en début de commissions pour qu'on puisse mettre en valeur le travail aussi des commissaires. Nous avons essayé au maximum. Je tenais à le préciser.

Évidemment, ce rapport vous est communiqué comme une information.

Pour ce qui me concerne je vais m'arrêter là. J'ai un rapport à présenter mais je le ferai cet après-midi parce que de toute façon je ne l'ai même pas avec moi, en tout début d'après-midi sur la prochaine politique de cohésion, ça ne sera pas très long mais il y a quand même un niveau d'alerte important que je souhaitais émettre.

Monsieur le Président, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter ? Non.

Par contre, il est 12 h 35, comme je l'ai indiqué dans le groupe WhatsApp des présidents, je souhaiterais que les présidents de groupes se

réunissent quelques instants pour l'organisation des débats de cet après-midi dans la petite salle dévolue à cet effet, juste à côté.

Donc, conférence des présidents.

Monsieur le Président ?

M. le Présidente Gilles SIMEONI

On reprend à 14 heures ou à 14 h 15 ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, à 14 heures, on ne peut pas parce que nous avons le vernissage de l'exposition sur les violences faites aux femmes.

Donc, je me tourne vers la conseillère, ça prend combien une demi-heure ? Une grosse demi-heure. Vous êtes tous invités bien évidemment à venir dans le salon vert pour le vernissage de l'exposition et témoigner votre solidarité.

La séance est levée. Réunion des présidents de groupes s'il vous plaît. Conférence des présidents, 5 minutes.

Merci.

La séance est suspendue à 12 h 40. Reprise à 15 h 35.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, je souhaiterais que chacun rejoigne sa place, les huissiers présents, le secrétaire général de l'Assemblée, chaque groupe représenté et nous allons reprendre nos débats.

Merci.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 332 : Raportu d'infurmazione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica : Pruspettive per a pulitica di cuesione è u quadru finanziariu pluriannuale di l'Unione europea dopu à u 2027

Rapport n° 332 : Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse : Perspectives pour la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne après 2027

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport que je vais vous présenter a déjà été présenté en commission des affaires européennes en début de semaine. Il a trait à une problématique sur laquelle je vous ai déjà alertés depuis plusieurs mois.

Comme je l'avais déjà évoqué, l'Europe est en train de préparer son budget post 2027, en fait, elle est en train de préparer non seulement ses orientations budgétaires, mais carrément son budget.

Ce budget est particulier parce qu'il a une durée de 7 ans. Donc, je ne vais pas vous inonder de procédures budgétaires européennes, c'est très compliqué pour moi, et ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est de bien comprendre les défis auxquels on va être confrontés et les alertes qu'il s'agit de lancer à l'échelle des territoires.

Donc ce budget, c'est un budget qui dure 7 ans. L'actuel couvre une période 2021-2027. Donc en 2028, il y a un autre budget qui débute.

Le budget couvre l'ensemble de la programmation européenne dont, pour ce qui nous concerne très directement, la politique de cohésion, c'est-à-dire le FEDER, le FSE etc., le FEAMPA pour la pêche, la politique agricole commune. Je vous donne les choses principales, pour l'université par exemple, Horizon Europe, Erasmus, tous les programmes européens.

Dans cette perspective, la Commission européenne a proposé de grandes orientations tant en termes de structure du budget que de gouvernance qui sont radicalement différentes. On a un véritable changement de paradigme.

J'avais été rapporteure pour le Comité européen des régions et j'avais déjà tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. La structure nouvelle du budget est certes très simplifiée, il y a une lisibilité qui est plus grande, mais la simplification

aujourd'hui se paye en termes de gouvernance partagée, à savoir qu'il y a désormais une forte recentralisation des fonds européens vers les états membres et non plus une gouvernance partagée entre l'état membre et ses territoires.

La raison principale en est que, d'abord, il y avait une demande de simplification forte, c'est vrai, mais nous sommes confrontés à un contexte politique, géopolitique et économique, vous le savez, sous tension et que la guerre en Ukraine, les crises géopolitiques, les tensions commerciales avec notamment les États-Unis et la Chine, la dépendance énergétique de l'Europe et d'autres défis font que l'Union européenne est bien évidemment obligée de compter l'ensemble de ses ressources financières.

Il faut savoir qu'elle a très peu de ressources propres. C'est un peu comme les territoires, il y a très peu de taxes et de fiscalité européennes. Le budget est monté sur la base des contributions des états membres plus que sur la fiscalité. Ça, c'est le premier point. Or les états membres, vous le savez, sont et notamment la France, dans de grandes difficultés budgétaires aujourd'hui. Ça, c'est un premier point. Il faut donc faire avec les moyens disponibles.

Le budget a une volumétrie prévue de 2000 milliards. Pour vous donner les échelles, on est à 2000 milliards de budget et il faut rembourser les prêts, les emprunts qui ont été contractés au moment de la crise du COVID pour les différents plans de relance.

Sur sa structure, on a aujourd'hui un premier chapitre budgétaire et je vous le dis parce que ça va avoir des conséquences directes sur notre territoire, aujourd'hui, tout ce qui est politique de cohésion, politique agricole commune, FEAMPA, FEADER, FSE, Fonds social européen, tous ces fonds-là sont regroupés dans le même chapitre budgétaire avec une possibilité de fongibilité. Entendez bien ce que je dis. Premièrement.

Deuxièmement, deuxième chapitre, c'est un chapitre sur la compétitivité, la compétitivité européenne face à la concurrence internationale. Beaucoup de fonds sont consacrés à la compétitivité, donc aux entreprises plus qu'aux collectivités.

Ensuite, vous avez un grand chapitre qui va concerter la défense et la sécurité, bien évidemment.

Enfin le fonctionnement, l'administration de l'Union européenne qui s'élève quand même à un peu plus de 100 milliards, ne fut-ce que l'administration européenne. Je clos la présentation de ce budget hyper simplifié.

La grande nouveauté, c'est que tout ce que j'ai évoqué dans le cadre du premier chapitre est complètement délégué aux états membres, ce qui signifie que la politique de cohésion, la politique agricole commune, le Fonds social européen, le FEADER, les programmes LEADER, etc., seront gérés dans le cadre d'un plan qui s'appelle le plan partenariat ou de partenariat national régional où la place des régions pour l'instant n'est pas parfaitement définie. Elle est même très incertaine.

Face à cette recentralisation, pour la première fois dans l'histoire européenne, tant de la politique agricole commune que de la politique de cohésion, je tenais à vous faire un rapport d'information parce que les risques sont très forts, d'abord d'une disparition progressive des programmes régionaux autonomes, par exemple notre FEDER, notre FSE, du deuxième pilier de la PAC, bien sûr, d'un manque aussi de consultation des autorités régionales et locales qui n'auront plus de pouvoir de codécision et tout simplement aussi, un affaiblissement du principe de subsidiarité. Donc, il est essentiel que nous ayons bien en tête ces points de vigilance.

Au moment où je vous parle, on a d'abord un risque évident aussi de diminution des volumes financiers. Ça c'est clair. On parle de moins 10 % pour la PAC, mais les choses ne sont pas encore stabilisées. Tout ça pour pouvoir financer la sécurité et la défense. On a le mécanisme de recentralisation. On a un risque aussi très fort de fusion ou de fongibilité très forte entre le deuxième pilier de la PAC et la politique de cohésion. Donc le deuxième pilier de la PAC, je vous le rappelle, je parle sous le contrôle du conseiller exécutif, président de l'ODARC, c'est quand même tout ce qui va aux agriculteurs et aux territoires, au développement rural. Enfin, l'absence pour l'instant de reconnaissance de la question insulaire à l'échelle européenne en matière de critères comme critère d'allocation des ressources.

Donc de ce point de vue-là aujourd'hui, de mon côté, mais je sais que l'exécutif aussi est mobilisé, nous avons non seulement saisi les autorités nationales, mais également les autorités européennes à travers le rapport que j'ai pu faire, mais aussi dans différents groupes politiques ou réseaux, pour faire en sorte qu'on maintienne une gouvernance à plusieurs niveaux, que l'on intègre le principe de ne pas nuire à la cohésion et que l'on reconnaissse explicitement le rôle des collectivités régionales et locales comme des autorités de mise en œuvre et de gestion de programmes décentralisés.

Je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui dans la programmation actuelle, les fonds européens sont gérés à 50 % par les régions, tout l'investissement public européen, les routes, la voie douce, on a parlé ce matin de la CCVU pour les chemins de fer, etc., tout ça, c'est géré à 50 % par les régions,

c'est quand même énorme. Eh bien cette possibilité de gestion par les régions va disparaître.

Nous étions encore hier avec une délégation au Parlement européen, une délégation d'agriculteurs, la MSA en particulier et la Chambre régionale. Nous avons rencontré des présidents de groupes ou des représentants de groupes, des députés de tous les partis politiques, je dis bien tous les partis politiques. Ils ont tous tenu le même discours, l'alerte est maximale. Ils ont tous cosigné d'ailleurs un courrier destiné à Madame von der Leyen. Mais ce qui est certain, c'est que la structure globale et la gouvernance pour l'instant ne bougera pas. La Commission a rendu sa copie, c'est comme si l'exécutif avait présenté sa copie, son rapport. Maintenant c'est au Parlement, à l'Assemblée délibérante de modifier la copie et d'agir aussi auprès du Conseil, c'est-à-dire le Conseil de tous les ministres des Affaires étrangères et des chefs d'états.

Donc on doit être très vigilants par rapport à cela et on va vous demander aussi, c'est un rapport d'information, mais de nous donner, au président et à moi-même, la possibilité de pouvoir agir dans l'intérêt évidemment de la Corse et des Corses en matière européenne dans ce contexte où le rôle des régions et des territoires est fortement invisibilisé.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition bien sûr.

Nous aurons périodiquement des points sur ce sujet-là. Merci.

Des interrogations ? Oui. Il est long le rapport, parce que ça reprend à peu près toutes les mêmes choses. Allez-y.

Mme Paola MOSCA

Merci, Madame la Présidente.

Suite à votre présentation, Monsieur Didier BICCHIERAY a fait observer que les trois dernières rubriques des rapports n° 3 et n° 4 représentaient ensemble un montant équivalent à celui du premier axe, soit environ 864 milliards d'euros.

Il a exprimé le souhait d'obtenir une ventilation détaillée par rubrique, notamment dans la partie consacrée au point de vigilance n°6.

Par ailleurs, il a relevé que le dernier risque identifié concerne l'éventuelle fongibilité entre le 2^{ème} pilier de la PAC et la politique de cohésion, et a souligné que le rapport n'entrait pas dans le détail de cette évolution possible.

Sur ce point, Monsieur Didier BICCHIERAY a sollicité des précisions sur les orientations actuelles envisagées au niveau européen, ainsi que sur les différences que cela impliquerait par rapport au fonctionnement actuel des politiques agricoles et de cohésion.

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS a répondu que, pour l'heure, aucune information consolidée n'était encore disponible. Les discussions européennes restent très préliminaires, tant en ce qui concerne la volumétrie globale que la ventilation financière.

Elle a néanmoins confirmé que la question d'une fusion potentielle du 2^{ème} pilier de la PAC avec la politique de cohésion avait effectivement été évoquée lors de plusieurs réunions consacrées au budget européen.

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse a insisté sur le fait que, même si cette fusion pouvait présenter une certaine cohérence dans des régions entièrement rurales - où les politiques agricoles et de cohésion pouvaient se compléter - elle serait loin d'être adaptée à tous les territoires, et en particulier à la Corse.

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS a par ailleurs attiré l'attention sur le risque réel et non négligeable que représente une telle évolution. Elle a rappelé la nécessité absolue que les Régions conservent leur capacité de décision, tant dans la conception que dans la gouvernance des dispositifs à venir.

Elle a souligné que les territoires devront se mobiliser fortement, notamment en raison de l'absence de parlementaires européens corses, ce qui imposait de s'appuyer davantage sur les réseaux institutionnels et politiques existants.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI, Président de la Commission a compété les propos de Madame la Présidente en insistant sur les conséquences concrètes que pourrait avoir une telle réorganisation des financements européens.

Il a évoqué notamment le risque d'accentuation de la fracture territoriale, particulièrement dans les îles, où les dispositifs actuels de soutien jouent un rôle majeur. Il a rappelé également que certains programmes, tels que LEADER ou INTERREG, semblaient déjà fragilisés et pourraient être menacés à terme.

Dans cette perspective, il a insisté sur la nécessité d'associer pleinement les corps intermédiaires.

Il a proposé par ailleurs que cette réflexion soit présentée devant la Chambre des territoires, afin de sensibiliser l'ensemble des intercommunalités rurales, mais également urbaines et périurbaines.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI a souligné également l'importance de renforcer l'armature territoriale, notamment en favorisant la mise en place de projets de territoire structurants et d'instances de type Groupes d'Action Locale (GAL), indispensables pour répondre durablement aux défis posés par les réorientations possibles de la politique européenne.

Enfin, il a rappelé qu'une motion sera proposée durant la session de novembre, visant à donner un mandat au Président du Conseil exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse pour poursuivre un travail de lobbying actif et tenter d'infléchir les orientations européennes.

Il a appelé à une position la plus consensuelle possible sur ce sujet, soulignant qu'une centralisation excessive des fonds européens pourrait conduire à une logique se rapprochant d'un « contrat de plan » imposé, au détriment de la subsidiarité.

La Présidente de l'Assemblée de Corse s'est dite d'accord concernant la comparaison avec la notion de contrat de plan et a réaffirmé sa volonté de tenir l'Assemblée informée de toute évolution, même provisoire, concernant la ventilation financière.

Elle a souligné la nécessité d'anticiper et de ne pas attendre que le budget européen soit voté pour réagir, plaident pour une stratégie d'influence structurée auprès des institutions européennes.

Enfin, elle a rappelé que le travail technique nécessaire ne pourra être mené efficacement qu'en étroite collaboration avec les organisations professionnelles, notamment du monde agricole et de la pêche.

La Commission a pris acte du rapport d'information

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

Oui, juste une petite remarque et un compliment.

Je pense que le travail que vous faites au niveau européen a déjà a déjà porté ses fruits puisque ce matin on parlait à la suite d'une question orale de la CCVU. Je tiens quand même à préciser que la CCVU, l'extension sur la Balagne n'était pas prévue au PEI, c'est vous, Madame la Présidente, à l'époque, qui avez trouvé les financements pour compléter cette installation qui est en fonction actuellement sur la Balagne.

Je voulais quand même préciser ce petit élément. Oui, vous effectuez un travail considérable, oui, vous faites du lobbying, oui, vous réussissez. Et pour la boutade, personne n'aurait parié qu'il y aurait cette fameuse, commande centralisée voie unique sur la Balagne, elle y est et c'est de votre fait puisque les financements, c'est vous qui les avez trouvés à l'époque à l'Europe.

Donc tout ce travail a déjà payé et je suis sûr qu'il va continuer puisque dans des projets européens qu'on a en commun avec le SIS et sur un certain nombre de projets, les drones bombardiers d'eau, vous êtes aussi un partenaire, vous faites aussi du lobbying, ça nous permet aussi d'avoir ces financements-là.

Donc encore une fois, je voulais vous féliciter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, je vous en prie.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Vous nous avez bien expliqué en commission les tenants et les aboutissants. Ce n'est pas forcément de bonnes nouvelles, mais à un moment donné, il faut porter la voix de ce que vous avez vécu au sein de vos déplacements.

Le Cadre Financier Pluriannuel qui régit le budget européen et les conditions d'accompagnement pour sept ans, arrive à son terme en 2027.

Il est important de s'y pencher, surtout que le premier axe, celui relatif à la « Prospérité, durabilité, sécurité » regroupe la politique de cohésion FEDER/FSE, la PAC, le FEAMPA, le Fonds social pour le climat, et représente 865 milliards d'euros, soit la moitié du CFP, sur la période. L'engagement de l'Europe en Corse relève presque intégralement de cet axe.

Vous relevez à juste titre un problème de forme et c'est l'objet de la motion déposée par votre groupe : 14 fonds européens territoriaux seraient intégrés dans des plans de partenariat nationaux et régionaux pour avoir un cadre unique et un instrument de planification des investissements.

Cette nouvelle organisation en PPNR constitue, c'est vrai, un risque de centralisation nationale des programmes et fonds européens. La CdC étant autorité de gestion pour le FEDER et le FSE, ou organisme intermédiaire pour le FEAMPA, a l'habitude d'être dans une relation directe, et il faut espérer que la Commission européenne, sensibilisée à cet effet, revienne sur ce point. C'est tout l'objet de la motion visant à appuyer la levée de boucliers et la demande de rétropédalage sur ces plans de partenariat.

Il faut rappeler quand même que nous sommes engagés dans un processus d'autonomie pour avoir plus de moyens et agir directement. J'ajouterais tout de même un point de vigilance, les éventuels dégagements d'office. Nous en avons déjà parler il y a quelques mois en arrière.

N'oublions pas que dans un contexte budgétaire contraint à tous les échelons, la Corse a continué à bénéficier de la même enveloppe que lors de la programmation précédente. Notre île et les Hauts-de-France ont été les seuls territoires épargnés de la baisse des fonds européens.

Il serait incompréhensible de ne pas être en mesure de les consommer et de subir des dégagements d'office. C'est cet axe-là que j'ajouterais comme un point de vigilance dans la liste que vous faites en page 6, en plus du risque de recentralisation nationale évoquée plus haut avec les PPNR alors même que 50 % des investissements et de la commande publique sont réalisés par les collectivités locales, ou au risque de diminution des crédits de la cohésion pour une réorientation vers la défense, vous l'avez cité. Je me réfère aussi à la vidéo du congrès des maires du chef d'Etat-major, la semaine dernière à Paris, même si en y réfléchissant, vu le contexte international, cette option n'est pas impossible au détriment des programmes existants. Vous l'avez rappelé également.

N'oublions pas que les seuils des dégagements d'office ont doublé sur cette programmation.

Sur la programmation 2014-2020, on y avait fait référence, il y avait eu une petite alerte, mais à partir de 2028, les choses se sont accélérées et tant bien que mal, nous sommes arrivés à la consommation intégrale du FEDER et du FSE.

Régis par l'article 105 du règlement portant sur les dispositions communes pour les sept fonds européens en gestion partagées, ils constituent une incitation à la consommation.

C'est aussi un risque qui doit nous conduire à réagir dès à présent puisque le délai au-delà duquel a lieu le dégagement d'office est passé de trois ans à deux ans. Une mesure incitative qui invite les bénéficiaires à déposer leurs dossiers aux services gestionnaires, sachant que chaque autorité de gestion a des seuils annuels à atteindre pour chacun des programmes qu'elle gère.

C'est à ce titre que j'avais saisi l'exécutif pour d'autres financements concernant la commune où je réside et d'autres.

A la lecture du DOB (page 28), on comprend que le risque de dégagement d'office est réel d'où la multiplication des dossiers mobilisant le FEDER.

C'est vrai que depuis plusieurs sessions, ces fonds sont plus mobilisés, et c'est heureux, mais nous restons sinon inquiets, du moins vigilants d'autant plus que la programmation qui suivra est censée tenir compte de la consommation sur la période 2021-2027. Ce serait d'ailleurs bien qu'on puisse avoir, au moins pour les membres de la commission des affaires européennes, une information régulière, chaque semestre, sous forme numérique par envoi d'un mail même sans forcément réunir la commission, un tableau synthétique avec, pour chaque fonds, le volume autorisé, celui demandé, celui obtenu et le seuil de dégagement. Quelque chose de simple et lisible pour qu'on puisse être tenus au courant.

Gardons en mémoire l'épisode du FEAMPA, fonds dédié à la pêche dont la CDC n'est pas autorité de gestion mais organisme intermédiaire. En septembre 2020, pour éviter les dégagements d'office, puisque nous affichions en Corse un taux de consommation de 16 % seulement, nous avions sollicité une baisse de 20 % de l'enveloppe dédiée à la Corse qui est passée de 5,4 millions à 4,6 millions sur l'ensemble de la période, l'idée étant alors d'éviter le dégagement et le recalibrage à la baisse pour la programmation 2021-2027.

C'est un rapport intéressant, Madame la Présidente, mais qui demeure inquiétant. Il va falloir ferrailler au niveau de l'Europe. J'espère que nous serons entendus. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Oui, Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Madame la Présidente, merci.

Je ne vais pas revenir sur tous les points qui ont été évoqués au niveau technique et au niveau des mécanismes. Je crois qu'on s'attaque là au fondement du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et au principe de subsidiarité.

Quand l'on voit au niveau politique, c'est très grave, quand l'on voit la montée des extrêmes dans tous les pays européens, ce repli sur soi et ces éléments ne peuvent que porter encore plus de défiance vis-à-vis de la construction européenne et vis-à-vis des démarches qui ont été menées.

Je dois rappeler que les programmes INTERREG et les programmes LEADER créés dans les années 90 ont été créés justement pour que l'ensemble des peuples ou des communautés d'Europe puissent échanger, construire, que ce soit au niveau des institutions locales, mais aussi au niveau des entrepreneurs et au niveau de cette Communauté européenne pour pouvoir consolider cette construction par le bas.

Il est évident qu'aujourd'hui cette nouvelle procédure et cette façon d'approcher les différents fonds ne peuvent que porter, comme je le disais, encore plus de défiance.

Donc, nous allons vous proposer, comme ça a été dit, une motion qui nous permettra aussi de continuer à solliciter et je sais qu'aujourd'hui notamment, nos travaux sont suivis par des députés européens en Sardaigne, en Toscane, en Ligurie, donc faire ce lobbying important pour que l'on puisse sortir par le haut et ne pas matérialiser ce point.

Le dernier point que je voulais aborder, on évoque la guerre en Ukraine, on évoque certains éléments pour justifier de cette réorganisation, mais il n'y a pas si longtemps que ça, l'Union européenne a eu à gérer le Brexit, la sortie du Brexit, à gérer la problématique de la COVID et la résilience de la structure et de l'organisation actuelle a montré la possibilité et la légitimité de ce fonctionnement.

Et pour terminer, ce qui a été dit dans le rapport aussi, c'est que pour créer ces anticorps-là, il faut à tout prix que l'on réussisse la programmation LEADER qui permet, à travers un de ces volets, la coopération avec les autres territoires européens et avoir, et j'insiste là-dessus, des projets de territoire sur notre île de façon à ce que l'on puisse montrer à travers notamment ce que l'on fera au niveau de la Chambre des territoires, montrer l'impact qu'ont ces politiques publiques européennes, ce que souvent nos concitoyens ont peut-être du mal à

appréhender et continuer à travailler avec l'Europe en Corse qui est aussi un projet de sensibilisation auprès des jeunes publics, ce que nous manquerons pas de faire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Présidente, merci.

Juste pour compléter l'intervention de Paul-Jo, on s'associe d'ailleurs à cette motion, sachant qu'encore une fois, on est confrontés, qu'on le veuille ou non, à une construction européenne qui n'est pas du tout la nôtre. On est en train, aujourd'hui, de revenir un peu, j'ai le souvenir de Max Simeoni et de l'année 1989 avec la genèse, rappeler, pour arriver jusqu'à l'ALE, à cette Alliance libre européenne où il y avait donc cette vision, et là je prends à témoin la Présidente qui connaît bien cette aventure-là, cette aventure d'il y a quelques années, je ne dis pas décennies, je dis quelques années.

On s'associe donc à cette motion et finalement, je crois qu'on est encore confrontés à un problème qui finalement nous renvoie à nos fondamentaux et à notre combat de toujours.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour dire que je m'inscris un petit peu dans les pas de Hyacinthe et de ce qu'ont dit les autres orateurs. Vous féliciter pour votre activisme en la matière. Mais je voudrais aussi l'inscrire dans un cadre plus général qui peut a priori, ne pas avoir grand-chose à voir avec le contrat financier pluriannuel, mais quand même.

C'est qu'aujourd'hui, notre famille politique, mais je le dirai pour toute autre famille politique, fait un certain nombre de pourcentages en Corse à différentes élections et notamment celles territoriales et pourtant, le mode de scrutin actuel ne permet guère à la Corse d'être représentée par des députés

européens parce que c'est un scrutin de liste et les intérêts continentaux, d'un point de vue électoral, ne regardent que très peu la Corse.

Et donc, si nous arrivons à nouer des alliances politiques très fortes mais qui supposent des compromis extrêmement importants, on peut espérer, ça a déjà été le cas et ça a été évoqué avec Max Simeoni et d'autres, je veux penser bien évidemment à François Alfonsi, ici, ça peut déboucher sur un représentant Corse au Parlement européen. Mais c'est quelque chose qui reste très aléatoire. La preuve en est, c'est qu'aujourd'hui, quelle que soit la famille politique de cet hémicycle, quelle que soit la couleur politique de cet hémicycle, il n'y a pas de représentant au Parlement européen et je le dis très franchement, c'est fort dommageable.

Je dis c'est fort dommageable, mais c'est anormal, c'est une anormalité et à un moment donné, je ne sais pas comment, je ne sais pas dans quel cadre, mais on ne peut pas rester en la matière, d'autant que ceux qui seraient favorisés et vraiment, chers collègues, je le dis, dans ma bouche, il n'y a strictement aucune animosité, ça serait les représentants qui seraient adossés aux partis nationaux qui pourraient nouer des alliances et certaines ne sont pas représentées dans cet hémicycle.

Mais nous, aujourd'hui, la famille nationaliste, c'est 70 % de l'électorat de cet hémicycle et on n'a pas de représentant au Parlement européen, ce qui crée un déséquilibre démocratique et en termes de représentativité, qui est anormal.

Pourquoi je vous dis ça, Madame le Président ? J'ai commencé par vous dire que je m'inscrivais dans les pas de mon collègue Hyacinthe Vanni qui vous félicitait parce que vous compensez avec l'exécutif, et c'est très régulièrement le cas, et vous dans le cadre du Comité des régions et à la tête du Comité des îles, par un activisme européen qui porte ses fruits, Hyacinthe le disait, mais qui pour X raisons pourrait être demain affaibli, amoindri ou en tout cas, ne pas s'inscrire dans vos pas.

Donc moi je pense que ce caractère aléatoire pour défendre les intérêts de la Corse, il ne peut pas être suspendu au bon vouloir de Paris, demain, ou d'un scrutin de liste en termes d'élections au niveau européen. Donc ça, il faut vraiment qu'on l'ait collectivement en tête pour qu'on puisse modifier ça.

Vous dire, c'est bien heureux que vous meniez tous ces combats, on vous a vu encore hier à Strasbourg aux côtés d'une délégation d'agriculteurs, vous dire que bien évidemment, on accueille favorablement ce rapport, même si c'est un rapport d'information et mon collègue Paul-Joseph Caitucoli l'a dit, demain, il y aura donc cette motion déposée et Paul-Joseph la défendra.

Terminer en vous disant, Madame la Présidente, vous l'évoquez dans le rapport d'information, il y a un point qui me semble central notamment et on en parle dans notre motion, c'est la nécessité d'intégrer explicitement l'insularité à l'article 174 du traité de fonctionnement de l'Union européenne concernant la Corse. L'insularité, ça a été une des portes d'entrée dans le processus d'autonomie avec le gouvernement français, ce qui justifie en grande partie pas que, mais en grande partie qu'on demande tout un certain nombre d'avancées pour la Corse. Il ne faudrait pas que ce que l'on s'apprête peut-être à faire avec le gouvernement français reste bloqué au niveau européen. Moi, je pense qu'il faut qu'il y ait une cohérence globale et notamment parce que ça a des incidences financières énormes, on le voit bien.

Je m'arrête là-dessus. C'était les deux points, à la fois le l'article 174 et notre représentativité au niveau Corse qui concerne tout cet hémicycle, sur lesquels je voulais non pas vous interroger, Madame la Présidente, mais en tout cas vous interroger au regard de ce rapport.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. D'autres interventions ? Non.

Je commencerai par la fin suite aux remarques de Romain Colonna. C'était le sens de la démarche hier des agriculteurs, mais on devrait renouveler l'expérience, la stratégie avec d'autres corps constitués. Nous n'avons pas de député européen, il n'y a personne à Bruxelles pour nous défendre et il y a tellement aujourd'hui de tension sur tous les sujets qu'il n'y a personne qui pensera à nous.

Donc, nous avons évidemment les uns et les autres des relais et hier d'ailleurs, nous sommes allés présenter la situation de la Corse et de l'agriculture corse en particulier, à tous les groupes politiques, je dis bien à tous les groupes politiques et d'ailleurs nous avons été reçus très correctement par tout le monde et on voit bien qu'il y a un effort d'explication à faire. Il faut bien leur expliquer que la Corse est une île et qu'il y a discontinuité géographique et que rien ne se passe comme ailleurs en termes de concurrence, d'aides d'État, on le sait, on a la DSP, la délégation de service public, que l'agriculture corse, elle est soumise à des surcoûts aussi, qu'il y a un vieillissement de la population, qu'il y a une précarité importante, etc.

Donc il faut absolument faire ces démarches-là. Effectivement, il faut espérer que dans le futur, il y aura, enfin je l'espère, pour la démocratie en Europe, un nouveau mode de scrutin parce que celui-ci est particulièrement pénalisant

pour nos territoires. Certains territoires aussi italiens sont très pénalisés, ils n'ont pas de représentant, c'est très compliqué et ça pose un vrai problème de représentativité à l'échelle européenne. Donc ça c'est le premier point.

Aujourd'hui, au niveau de la négociation, on en est où ? Il faut comprendre que depuis un peu plus d'un an, j'ai fait le rapport au Comité des régions là-dessus, en novembre 2024, ça fait un an, depuis un an, il y a des voix qui se sont élevées. La Commission est revenue à la rentrée, là en septembre devant le Parlement européen, a fait quelques ajustements, mais sa copie maintenant est définitive, c'est-à-dire que la Commission, elle, ne reféra pas son rapport. Maintenant, tout le travail est au Parlement. Et le Parlement, comme on n'a pas de député, il faut que nous, on arrive par tous les canaux possibles et imaginables, qu'on se mette d'accord ici et par tous les canaux possibles et imaginables, qu'on fasse le lobbying nécessaire pour insuffler à tous les groupes politiques que premièrement, dans toutes les réglementations autour de la PAC, de la cohésion, quelle que soit la politique menée dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel, lorsque ça intéresse la Corse, il faut absolument qu'il y ait une mention spéciale parce qu'il n'y aura pas de modification du Traité, il n'y aura pas de modification du Traité avant l'adoption du budget, ce n'est pas possible.

Donc le Traité, on le modifie quand il y a les élargissements, voilà. Il n'y aura pas de modification du Traité, donc ça veut dire que la clause d'insularité ne rentrera pas dans le Traité. Donc, on n'a pas le temps de faire ça, on n'a pas les moyens de le faire, il faut absolument que l'on agisse par voie d'amendement sur toutes les réglementations, comme on fait quelquefois à l'Assemblée nationale, comme le font nos députés à l'Assemblée nationale sur des textes nationaux. Donc il faut qu'on agisse de cette manière-là, de manière très précise sur toutes les réglementations, ce qui fait beaucoup de travail, parce que des réglementations et des règlements, il y en a beaucoup, mais il faut absolument le faire.

Ensuite, la copie du Parlement, on a déjà commencé cette sensibilisation, la copie du Parlement partira ensuite au Conseil. Ce qui me fait dire que le deuxième niveau de lobbying, il est auprès de l'état membre. Si la France ne défend pas la situation insulaire de la Corse, personne ne la défendra. Les Polonais ne vont pas défendre la Corse. Les Italiens vont défendre la Sardaigne et la Sicile, c'est bien normal, et les Grecs se sont déjà débrouillés parce qu'ils ont un commissaire, Tzitzikostas, qui est très actif notamment pour la PAC, qui a déjà prévu pour ce qui est de l'application du règlement PAC, une spécificité pour les îles Egée et les îles Ioniennes. Donc eux, ils sont sûrs d'avoir quelque chose de spécifique. Donc nous, il faut qu'on passe par l'état membre pour qu'il nous défende. Je pense que les arguments on les a, nous le ferons et je pense que l'exécutif s'engagera là-dessus de manière très forte, au regard de notre singularité.

Ça passe également par évidemment la réflexion sur l'autonomie, à un moment donné. Si nous avions les écritures institutionnelles, et je le dis à minima, ne fût-ce que sur le premier alinéa, « la Corse est dotée d'un statut d'autonomie au regard » etc., ils sont obligés de prendre en considération notre singularité.

Or ce n'est pas le cas. Vous voyez comme ça tombe mal quand les retards ont été pris, paf ! on se retrouve après coincés sur un sujet.

Donc, peut-être que les choses s'accéléreront de ce côté-là. On a 12 mois de négociations pour le cadre financier pluriannuel, ça veut dire que dans les 12 mois l'état français pourrait avoir un argument supplémentaire si d'aventure nous avons le statut d'autonomie, enfin pas d'aventure, si nous avons le statut d'autonomie. Ça nous permettrait de négocier aussi de manière un peu plus tripartite et ça lui permettra, lui, de nous défendre auprès de l'institution européenne.

Je précise que dans cette discussion, les RUP qui verront aussi leurs dotations baisser, en volumétrie, tout le monde va baisser, mais ça c'est comme ça, on en rediscutera demain après-midi aussi sur le DOB, tout le monde baisse actuellement, ça c'est clair, en volumétrie financière, mais les RUP sont protégées par leur article 349. Et, la plupart des RUP, pas les Françaises, mais les autres, elles sont autonomes. Et quand vous êtes autonomes, vous vous asseyez à la table des négociations, la région wallonne, les Flamands, les Catalans, les Basques, etc., même dans le cadre des plans nationaux de la recentralisation, ils sont obligés d'être à la table des négociations, ce qui n'est pas notre cas. Je tenais à le préciser.

Je voudrais répondre sur deux points techniques. D'abord parce que Monsieur Biccheray m'avait posé une question et que je me dois de lui répondre, que j'avais promis de regarder les chiffres, les derniers chiffres qu'il y aurait de disponible, je l'ai fait. Donc lui dire que le chapitre, ce qu'on appelle le chapitre 1 avec tous ces fonds fusionnés ou fusionnables, fongibles, qui concernent les plans partenariaux nationaux, régionaux, eh bien effectivement, vous l'avez cité Charly, on est à 800 et quelques milliards, je dis et quelques mais ça serait bien qu'on en ait 1 ou 2 de ces milliards-là, pour demain après-midi ça serait sympa. On a 865 milliards, sur les 865 milliards, vous avez 300 milliards de PAC, 218 milliards de cohésion. Il demandait la ventilation. Par contre, on ne sait pas encore ce que sera le deuxième pilier de la PAC. Je ne peux pas vous dire sur les 300 milliards, s'il y en a 150 pour le premier pilier et 150 pour le deuxième, ça on ne le sait pas encore.

La Commission, elle ne va pas s'embêter. La Commission, elle a un problème, c'est l'Ukraine et les Russes, son grand problème c'est ça, et l'emprunt. Le reste, elle va déléguer aux états et c'est les états qui vont faire. Ensuite, en fonction de la situation politique, de qui est président de la

République, qui est Premier ministre et de la situation politique interne et du statut institutionnel des régions, la ventilation se fera ou pas en faveur des régions ou pas. La réalité c'est celle-là. Donc ça je voulais répondre à Monsieur Biccheray.

Sur les questions des dégagements d'office, beaucoup a été dit, on vous a déjà expliqué, en tout cas l'exécutif l'avait fait, Monsieur Giovannangeli l'avait déjà fait il n'y a pas très longtemps, je crois que le taux de programmation a augmenté. Il y aura un comité de suivi le 10 décembre prochain, c'est très proche. Le taux de programmation a augmenté, aujourd'hui, il est tout à fait honorable, il est à 40 %, donc on est globalement dans les clous. Il n'en demeure pas moins qu'effectivement, l'année prochaine, rebelote. Donc il ne faut pas rester inactif, il faut être très proactif là-dessus, mais je sais que les territoires ont beaucoup de projets, donc il ne devrait pas y avoir de soucis de ce côté-là. Mais vous avez raison, si demain on n'a pas dépensé, la prochaine fois on ne nous donnera pas plus, c'est clair.

Je tiens à préciser que les 115 millions que nous avons eus pour la programmation actuelle, ils ont été obtenus aussi de haute lutte, j'étais en charge des fonds européens au Conseil exécutif, dans une négociation avec les autres régions de France, Xavier Bertrand pour les Hauts de France et nous, nous nous étions battus pour une dotation par tête beaucoup plus élevée au regard de la précarité de la population. C'est la précarité qui a joué et même on a eu un peu plus que région de France. Je crois que c'était 50 € par tête, je suis désolée, c'est du marchand de tapis, mais ça se passe comme ça. Après, c'est 25 € par tête, 15 € par tête, 50 € par tête. Plus vous avez de contraintes et plus l'enveloppe, elle augmente. Ce n'est pas évident que ça se passe comme ça la prochaine fois, je le répète.

Je termine sur ce qu'a dit Paul-Jo. Oui, aujourd'hui, c'est un retour en arrière, indiscutablement. Là, on a un coup de retour en arrière qui est absolument terrible. Ça va être dur pour nous, ça va être dur dans les pays très centralisés pour les territoires, parce que les états ont besoin d'argent et que donc, ils veulent récupérer par le biais du cadre financier pluriannuel, les dotations qu'eux ont données déjà en tant que contributeurs. Et le plus gros contributeur, c'est la France et la Pologne en l'occurrence, parce que vous donnez au budget européen en fonction de l'importance de votre population.

En tout cas, on vous informera régulièrement des évolutions. Mais je pense qu'il faut rester vraiment mobilisés avec l'ensemble aussi des acteurs du territoire, parce que par exemple, les agriculteurs ont des réseaux, les gens de la culture, tous les partis politiques, je pense qu'il faut vraiment qu'on se coordonne sous l'égide évidemment de l'exécutif, pour faire entendre nos voix auprès de ceux qui vont voter le budget européen et qui vont décider des clés de répartition.

Merci beaucoup.

Président, est-ce que vous souhaitez intervenir ou Gilles Giovannangeli, je ne sais pas ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais dire deux mots, peut-être Gilles Giovannangeli, en charge du budget, complétera notamment sur les taux de consommation des crédits européens, puisque c'était un point d'inquiétude et de vigilance.

Vous avez rappelé que de ce côté-là, on a beaucoup progressé. Je remercie bien sûr le Conseil exécutif et l'ensemble des services.

Mais avant de venir là-dessus, je dirais que votre rapport d'information vient à son heure, Madame la Présidente, parce qu'il doit nous rappeler que nous devons nous mobiliser collectivement, j'ai entendu Xavier Luciani qui, par avance, a annoncé que son groupe, sur le principe, voterait la motion qui fait écho à ce rapport d'information. Je crois vraiment que nous devons prendre conscience des risques qui pèsent aujourd'hui sur les politiques européennes, à titre principal la politique européenne de cohésion et la politique agricole commune, notamment en ce qui concerne la Corse, parce que ce qui est en train de se jouer largement en dehors de nous et quelquefois sans nous, risque de nous impacter de façon très directe.

Je voudrais à mon tour rendre hommage à l'action que vous menez en tant que membre du Comité des régions, présidente de la commission des îles au sein de la CRPM. Vous avez également été élue concernant les questions méditerranéennes très récemment et cette action, certains diraient même cet activisme, en tout cas, ce lobbying que nous essayons de faire, est un travail de longue haleine, mais qui est aussi un travail, disons-le, souvent ingrat et éreintant.

Ce matin, je répondais notamment à Cathy Cognetti ou à Romain Colonna et Xavier Luciani en rappelant que pour les carburants, nous avons commencé en 2018 à sensibiliser les gouvernements successifs, y compris à travers deux délibérations dont une votée à l'unanimité, demandant des modifications législatives et réglementaires. Il n'y a jamais eu de suite.

Sur la question des critères en matière de zone blanche concernant la téléphonie mobile, on continue de nous appliquer des critères nationaux qui ne peuvent pas correspondre à la réalité de la Corse. Les seuils qui sont arrêtés pour définir le caractère prioritaire des interventions, ce sont des seuils en volumétrie que nous ne pouvons pas atteindre. Et là aussi, nous avons multiplié les diligences

pour faire évoluer une réglementation qui, à l'évidence, ne correspond pas à notre réalité, nous n'avons pas réussi.

Troisième exemple, et celui-là en relation avec notre dossier, l'intervention de Romain Colonna sur l'absence de la Corse au Parlement européen.

Il y a eu des députés européens, je pense notamment bien sûr à François Musso et d'autres, Jean Baggioni qui a été député européen, Max Simeoni, François Alfonsi. Mais la Corse en tant que telle n'est pas représentée et donc, nous sommes en permanence dépendants d'une place sur une liste nationale que nous ne sommes pas sûrs d'avoir.

Je me suis rappelé d'une motion, à l'époque, nous étions dans l'opposition, Romain, j'y étais et en tout cas et je l'avais portée ?

Janvier 2014, sur la modification du mode de scrutin pour que la Corse ait une place garantie au sein du Parlement européen. Alors à l'époque, la droite était absente, la gauche et les communistes s'étaient abstenus et donc nous avions triomphé par défaut, je dirais. La motion était passée et on l'avait présentée à Marylise Lebranchu, qui était au gouvernement à l'époque. Vous voyez, c'était il y a 12 ans.

Le travail, pour faire reconnaître l'insularité, on en a parlé tout à l'heure, Jean Baggioni a été le premier président de la Conférence des Iles, l'initiative IMEDOC à l'époque, le regretté Claude Olivesi, le travail universitaire... On a eu des dizaines et des centaines de réunions. On est même aujourd'hui adossé à un rapport qui a été présenté par le député européen, président de la commission régionale, Younous Omarjee, qui a été voté quasiment à l'unanimité et pour l'instant, alors même que l'article 175 du traité de l'Union européenne prévoit des politiques spécifiques, notamment pour les régions insulaires, nous ne réussissons pas à faire transcrire cela.

Donc, il faut véritablement continuer de se battre avec la foi du charbonnier, mais dans un contexte qui devient de plus en plus difficile et c'est important, au-delà de la discussion technique, quelquefois technocratique qui est souvent la règle à Bruxelles.

Très concrètement, vous l'avez en tête, sur la période de 2021-2027, les crédits européens, ça a été environ 117 M€, 5,4 M€ pour le FEAMP.

Ce qui est en train de se passer aujourd'hui à Bruxelles, c'est à la fois un risque, si la réforme passe en l'état, premièrement en termes de volumétrie, de

diminution globale de l'ensemble des enveloppes consacrées à la Corse. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, de fongibilité et d'adoption de critères d'attribution d'une enveloppe qui elle-même est déjà réduite sur des critères qui ne sont absolument pas adaptés à notre réalité, y compris en ce qui concerne par exemple la politique agricole commune. Et Dominique Livrelli, bien sûr, en tant que président de l'ODARC, travaille beaucoup, y compris avec la Chambre d'agriculture, là-dessus.

Troisièmement, et ça a été soulevé par Paul Jo, une dénaturation du sens de la construction européenne qui, normalement, doit reposer sur le principe de subsidiarité et qui, aujourd'hui, est en train d'aller vers un tête-à-tête entre les institutions communautaires et les États-membres, en squeezant complètement l'échelon régional qui avant était privilégié dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de cohésion.

Et nous sommes d'autant plus victimes de ce mouvement global qu'effectivement, comme ça a été dit, nous sommes un territoire insulaire. Donc il y a un besoin renforcé de règles particulières, mais en plus un territoire insulaire qui est le seul pratiquement à ne pas être autonome et que tous les autres, qu'ils soient insulaires ou pas, lorsqu'ils sont autonomes, ils sont à la table des discussions, et nous, nous n'y sommes pas. Donc là, il y a véritablement une menace importante.

Alors est-ce que nous sommes seuls ? Non.

Rappeler aussi que ce qui est en arrière-plan, c'est la réorientation du budget global de l'Union européenne, notamment pour financer l'effort de défense et pour financer la mise à niveau d'une Europe dont le tropisme et le barycentre se sont déplacés vers l'Est et vers le Nord. Et donc nous sommes ou nous risquons d'être les grands oubliés de ce mouvement d'ensemble, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer.

Est-ce qu'aujourd'hui nous sommes seuls ? Non.

D'abord rappeler, par exemple au niveau de Régions de France, que ça soit sur la politique agricole commune ou que ça soit sur la politique de cohésion, il y a non seulement un consensus mais une unanimité pour dire que nous ne voulons pas de la renationalisation des politiques européennes et que les échelons régionaux au plan global doivent rester des échelons décisionnels, aussi bien dans la définition des politiques que de leur mise en œuvre. Lorsqu'on a été reçu la semaine dernière au Sénat par le président Gérard Larcher, j'ai participé à la délégation des présidents de régions ou de collectivités comme la nôtre, donc dans

le cadre de Régions de France, et la position a été défendue unanimement. Et il a été convenu qu'une délégation se rende à Bruxelles pour rencontrer la Commission.

La Commission européenne qui a rendu sa copie, c'est vrai, mais qui a aujourd'hui de fortes pressions politiques pour revenir en arrière, y compris par des groupes importants du Parlement européen, quelquefois même pour des raisons différentes. Mais en tout cas, il y a une large convergence pour dire « ça ne va pas ».

Et donc nous, il faut qu'à la fois on continue d'occuper tous ces espaces, qu'on fasse ou on essaie de faire entendre la voix de la Corse, avec ses besoins singuliers ; qu'on reste associés, comme nous le faisons avec la présidente de l'Assemblée de Corse, au niveau de Régions de France, y compris les régions ultrapériphériques. Et même si elles sont protégées par leur statut et l'article 346, elles ont aujourd'hui un risque de remise en cause importante.

Il faut qu'on continue au niveau de la CRPM et de la Commission des îles pour insister sur le besoin d'insularité. Et je crois aussi que le sens de l'histoire, mais également le sens de la défense optimisée des intérêts de la Corse, c'est d'aller vers un statut d'autonomie qui nous garantirait à la fois une plus forte prise en compte de nos besoins et spécificités et qui garantirait notre place à la table des discussions, même si notre poids économique et démographique fait que nous sommes nécessairement marginalisés et que nous avons intérêt à optimiser des solidarités plus larges.

Je termine en anticipant un peu sur la consommation des crédits européens.

Nous sommes aujourd'hui à 40 % de la consommation globale de l'enveloppe jusqu'à 2027, donc autrement dit, à peu près à mi-parcours d'une consommation de moitié des crédits qui nous avaient été alloués.

Le dégagement d'office, 16 M€, Gilles, sous votre contrôle. C'est à la fin du mois de décembre 2025. Nous y sommes. Nous devrions y être sans difficulté majeure, sous réserve des dernières certifications à obtenir. Nous avons un rendez-vous important avec le comité de programmation qui se tiendra le 10 décembre en présence de la représentante de la Commission européenne.

Nous avons beaucoup travaillé au plan politique, au plan administratif. Je crois qu'on peut attendre sereinement ce rendez-vous. Normalement, il n'y a pas de risque de dégagement d'office et nous atteindrons les objectifs même si les procédures de vérification et de certification sont de plus en plus sévères et

qu'elles demandent à chaque étape, je dirais, une vigilance accrue pour ne pas risquer soit le dégagement d'office, soit le remboursement a posteriori.

Toujours est-il qu'il est important à mon avis, et je termine, que nous prenions la mesure du risque qui pèse aujourd'hui, que nous construisions une stratégie globale, que nous nous adossions aussi, ça a été dit par la présidente de l'Assemblée de Corse, à l'ensemble des acteurs insulaires, la Chambre d'agriculture bien sûr pour l'agriculture, les acteurs culturels, la pêche pour le FEAMP, etc. et qu'on ait des solidarités, notamment dans le cadre de Régions de France, notamment dans le cadre des régions autonomes, des régions insulaires, pour essayer de faire prendre en compte au mieux nos intérêts dans le cadre des arbitrages lourds et importants qui seront pris dans l'année à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, merci à tous pour votre écoute et bien évidemment, prête à travailler avec vous dans les semaines qui viennent.

Merci. Donc c'était un rapport d'information.

Je me tourne vers le Conseil exécutif, nous avons plusieurs rapports qui relèvent de l'administration générale, mais qui concernent surtout les questions de choix de délégation de service public comme mode de gestion pour plusieurs ports et aéroports.

Il y a 7 rapports au total, enfin 5 plus les statuts ensuite de l'établissement public CCI, et les conventions d'objectif aussi, mais ça c'est pour les SIS.

Donc, je vais laisser le vice-président parce que j'ai un rendez-vous, je vous rejoins tout à l'heure.

Je me tourne vers l'exécutif, donc qui va présenter ces dossiers ? Le Président, d'accord, très bien, merci.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

M. le Président Gilles SIMEONI

On va commencer, si vous voulez, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Vice-président, par la présentation des rapports, peut-être que si vous m'y autorisez, je présenterai de façon générique le premier sur le choix de principe de la délégation de service public comme mode de gestion des aéroports et ports concernés par la fin des concessions au 31 décembre 2025.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentation générale des rapports N° 340 à N° 344

M. le Président Gilles SIMEONI

Nous allons débuter par la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine, étant entendu que les observations et explications que je fournirai dans le cadre de ce rapport valent pour les 4 autres, puisque c'est le même principe qu'il est proposé à l'Assemblée de Corse de retenir et d'appliquer.

Je rappelle très brièvement que depuis la loi du 22 janvier 2002, la Collectivité territoriale de Corse à l'époque, s'est vu transférer la propriété et la compétence d'aménagement et d'entretien de gestion des périmètres des aéroports d'Aiacciu, Bastia, Calvi et Figari, que la Collectivité de Corse est venue au droit de l'ancienne Collectivité territoriale de Corse et des départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, que l'exploitation des aéroports a été confiée dans le cadre d'un contrat de concession de délégation de service public à la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse pour les aéroports du nord de l'île et de Corse-du-Sud, puis à la CCI au moment de sa régionalisation, que ces contrats sont prévus, en ce qui concerne les infrastructures portuaires et aéroportuaires concernées par les 5 rapports qui vous sont soumis, pour arriver à expiration au 31 décembre 2025 et que donc nous devons statuer aujourd'hui sur le mode de gestion que nous souhaitons mettre en œuvre au titre de l'exploitation de ces aéroports et ports.

Le mode de gestion, c'est celui pour lequel nous nous sommes engagés, battus, notamment depuis l'année dernière, et nous avons acté ensemble le caractère indispensable de maintenir un principe de gestion publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires de Corse ; la Corse, territoire insulaire qui a bien sûr le besoin impérieux de garder la main à travers des décisions de la puissance publique sur la gestion de ses portes d'entrée, qu'il s'agisse des ports ou des aéroports.

Pour permettre cette gestion publique des ports et aéroports, eh bien nous avons milité ensemble pour le rattachement de la CCI de Corse, actuellement établissement public de l'État, à la Collectivité de Corse à compter du 1^{er} janvier 2026.

Donc, l'actuelle CCI de Corse a vocation à devenir un établissement public industriel et commercial rattaché à la Collectivité de Corse et cette évolution statutaire, actée par la loi du 15 juillet 2025, va nous permettre d'attribuer un contrat de concession in house entre la Collectivité de Corse, propriétaire, et l'établissement public à intervenir au 1^{er} janvier, qui sera donc le concessionnaire exploitant.

Pour que ce contrat de concession puisse intervenir, il faut que nous ayons acté que le mode de gestion des ports et aéroports concernés sera la délégation de service public et c'est ce que vous propose donc de faire le rapport N°340, ainsi que les autres de la même famille qui sont proposés concomitamment.

Étant précisé que ce contrat de concession sera donc défini et mis en œuvre dans le cadre de la fameuse quasi-régie à propos de laquelle nous avons si longuement débattu.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci.

Raportu n° 340 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Calvi Santa Catalina

Rapport n° 340 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Il faut d'abord voter sur l'urgence.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est validée.

Donc il y a un rapport de la commission conjointe du développement économique et des finances.

M. Joseph SAVELLI

En l'occurrence, il y a un avis favorable de la commission des finances avec, pour la commission des finances, l'absence des groupes Un soffi novu et Core in fronte.

M. Louis POZZO di BORGO

Excusez-moi, Président, juste le groupe Core in fronte était bien présent. En fait, il y avait un problème de connexion, Serena m'a envoyé un message un peu plus tard, il n'y a pas de souci.

C'est une non-participation de Core in fronte, en fait.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Même chose (CDENATE).

M. Hyacinthe VANNI

Donc on peut mettre à la discussion, est-ce qu'il y a des interventions ?

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, sur le fond, le document ne me pose pas de problème, mais sur la forme... Le principe de la quasi-régie, c'est de ne pas avoir de DSP. Ce sont 2 notions qui sont antinomiques.

La quasi-régie, c'est une régie directe, elle n'est pas soumise à une notion de marché et de contractualisation. Elle est de fait.

Je vous prends un exemple : vous avez l'Office d'équipement hydraulique qui exploite, qui gère, qui fait du commerce avec des équipements structurants de la Collectivité territoriale, qui sont valorisés à plusieurs centaines de millions d'euros en actifs immobilisés.

Est-ce qu'il y a eu un jour une délégation de service public pour confier à l'Office d'équipement hydraulique le droit d'exploiter, de gérer et de faire fructifier ou faire profit avec les ouvrages de la Collectivité territoriale ? Non.

Ça a été contesté par un opérateur économique privé de renom, une multinationale qui s'appelle Veolia, et ça a été tranché en Cour européenne que c'était un contrat in house qui était dispensé de procédure d'adjudication publique.

Donc moi, je ne vous suis pas là. Je demande à ce qu'il y ait une vraie expertise, parce que qui sous-entend qu'on va faire DSP, on met le pied là où il ne faut pas. On est de droit sur une régie directe et elle n'a pas besoin d'être à mon sens, en tout cas en ayant l'actif de ce dont je vous porte à connaissance, on est sur des contrats de fait qui sont unilatéraux et qui sont simples.

Donc, je pense que là, on se dit DSP, alors qu'on doit dire contrat de fait.

M. Hyacinthe VANNI

D'autres interventions ? Non. Donc l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Une question pertinente qui a été posée en commission, qui a été posée au moment de la validation des rapports en Conseil exécutif.

L'explication qui nous a été donnée par nos conseils, explication convergente validée également par les services juridiques de la Collectivité de Corse, c'est que, à partir du moment où nous sommes dans un exercice assez atypique de quasi-régie, avec la création d'un nouvel établissement public qui vient au droit d'un autre qui était en contrat de concession, le fait de sécuriser cette attribution de quasi-régie après avoir réaffirmé un principe de délégation de service public était le meilleur moyen pour éviter un contentieux.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix et après je continue avec les autres puisque c'est la même chose.

Vous avez fait une présentation générale, Monsieur le Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Pour raison formelle, il faut voter bien sûr chaque rapport séparément et je ferai une présentation uniquement théorique.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc je vais mettre aux voix le rapport 340, en signalant le départ de Tony Poli, de Marie-Hélène Casanova-Servas et de Vanina Borromei, puisqu'elles sont présidente et vice-présidente d'Air Corsica. Et je pense que Muriel Fagni aussi devrait se déporter en tant que vice-présidente d'Air Corsica.

Donc, même nous on est prudents des fois sans l'avis du déontologue.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Rapport N° 340 ADOPTE à l'unanimité)

Donc, on passe au rapport 341.

Raportu n° 341 : Scelta di a delegazione di serviziu publicu cum'è modu di gestione di u portu di cummerciu di Bastia

Rapport n° 341 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion du port de commerce de Bastia

M. Hyacinthe VANNI

Il faut d'abord voter sur l'urgence.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est adoptée.

Les déports sont les mêmes que pour le rapport N°340.

Je mets aux voix le rapport **N° 341.**

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? À ringrazià vi.

(Rapport ADOPTE à l'unanimité)

Raportu n° 342 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Figari Sud Corsica

Rapport n° 342 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Figari Sud Corse

M. Hyacinthe VANNI

Il faut d'abord voter sur l'urgence sur le N° 342.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est retenue.

Je mets aux voix le rapport N° 342.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le RAPPORT N°342 est ADOPTÉ. (Mêmes déports que le rapport précédent)

Raportu n° 343 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Bastia - Poretta

Rapport n° 343 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Bastia - Poretta.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'urgence sur le N° 343.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est validée.

Je mets aux voix le rapport N° 343, avec toujours les mêmes départs.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le RAPPORT N° 343 est ADOPTÉ.

Raportu n° 344 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu d'Aiacciu Napoléon Bonaparte

Rapport n° 344 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'urgence sur le N° 344.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est adoptée.

Je mets aux voix le rapport N° 344.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le RAPPORT N°344 est ADOPTÉ. (avec toujours les mêmes départs)

Donc tous les rapports sur les DSP sont adoptés à l'unanimité.

On peut passer au rapport suivant, N°339.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Raportu n° 339 : Statuti di u Stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di Corsica

Rapport n° 339 : Statuts de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc quelques mots d'explications d'abord sur le contexte général et ensuite explications dues à l'Assemblée de Corse pour le délai d'urgence au visa duquel ce rapport est présenté ; explications que j'ai tenu à fournir ce matin à la présidente de l'Assemblée de Corse et au président de groupe, mais que je voudrais réitérer par devant votre Assemblée, et c'est bien la moindre des choses.

D'abord, dire que ce rapport, et la proposition de statut faite à l'Assemblée de Corse, reprend l'ensemble des délibérations à propos desquelles nous avons déjà débattu et statué, y compris à l'unanimité, et que donc nous sommes dans la continuité de ce que nous avions décidé ensemble.

Et dire aussi que nous sommes dans une procédure qui arrive désormais à sa toute phase finale puisque le nouvel établissement public doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026, donc dans à peine un peu plus d'un mois, que le mois qui reste va quand même être très chargé, et j'y reviendrai, mais que malheureusement, une fois encore, dans ce dossier, il y a des impondérables de calendrier qui ne dépendent pas de l'Assemblée de Corse, mais qui viennent rendre les choses un petit peu moins fluides qu'elles n'auraient dû l'être. Pourquoi ? Parce que vous vous rappelez que la hiérarchie des normes impose qu'il y ait une loi qui pose un principe de création et définit les grands principes du nouvel établissement public, la loi du 15 juillet 2025, que cette loi, elle doit être précisée par un décret du Premier ministre, un décret en Conseil d'État. Un décret en Conseil d'État, c'est un décret qui est pris par le Premier ministre après avis simple du Conseil d'État.

Ce projet de décret doit également être soumis à avis simple de l'Assemblée de Corse. Il nous a été soumis à la rentrée, au mois de septembre 2025 et nous avons délibéré le 3 octobre 2025.

Vous vous, rappelez, c'est lorsque nous avons eu nos débats notamment sur est-ce que nous faisons partie du réseau placé sous l'autorité de CCI France ? Ou est-ce que nous sommes une CCI sui generis qui est simplement dans une relation contractuelle avec CCI France, comme le sont déjà les autres CCI rattachées à une collectivité territoriale ? C'était plutôt notre avis.

Donc on a rendu un avis à l'unanimité qu'on a envoyé au gouvernement. Et cet avis a été transmis par le gouvernement au Conseil d'Etat.

Donc la procédure normale, ça aurait dû être d'avoir un avis du Conseil d'État et un projet de décret définitif du gouvernement qui nous permette de statuer, y compris en ayant les observations du gouvernement, puisque la hiérarchie c'est la loi/le Parlement, le décret/le gouvernement et les statuts/ l'Assemblée de Corse. Sauf que l'avis du Conseil d'État et donc le projet de décret définitif était normalement prévu pour le 15 octobre, ensuite pour le 30 octobre, enfin pour le 15 novembre et donc moi j'attendais, le Conseil exécutif attendait cet avis pour pouvoir le viser dans le rapport des projets de statuts définitifs.

Sauf que l'avis, au moment où on parle, et donc le projet de décret intégrant l'avis que doit nous transmettre le gouvernement, ne sont pas parus et ne nous ont pas été communiqués.

Sauf que nous ne voulons pas attendre la dernière session de décembre pour valider les statuts du nouvel établissement public. Et ce d'autant mieux que les salariés de la chambre de commerce et d'industrie, 1 100 personnes suivent de près l'évolution de la procédure et ont besoin de savoir que l'Assemblée de Corse a validé les statuts.

Donc, c'est la raison pour laquelle, au visa de l'urgence, je vous ai saisis du rapport dont nous débattons maintenant, étant précisé que cette urgence regrettable sur le principe n'est pas dommageable, me semble-t-il, pour l'Assemblée de Corse dans la mesure où les projets de statuts qui vous sont soumis reprennent à l'identique les discussions que nous avions eues pour déboucher sur l'avis voté à l'unanimité que nous avons transmis au gouvernement.

Dernier mot. Je ne pense pas que l'avis du Conseil d'État, qui est un avis simple, et le projet de décret du gouvernement doivent nous conduire à remettre en cause ce que nous pourrions être amenés à voter sous réserve de la décision de l'Assemblée aujourd'hui quoi qu'il arrive. Pourquoi ? Parce qu'en fait, il restait 2 points en discussion.

Le premier point, c'est la répartition entre élus politiques et élus consulaires.

Le Conseil d'État avait, dans son premier avis, émis une préférence pour une représentation quasi-égalitaire entre les élus politiques et les élus consulaires. Nous avons considéré à l'unanimité, avec d'ailleurs l'accord et le soutien de la CCI, qu'il était normal que les élus politiques soient plus représentés que les élus consulaires et ce d'autant mieux que cette condition est la condition sine qua non du contrôle analogue, le fameux contrôle analogue qui nous permet d'aller vers une attribution in house, sans passer par l'appel à concurrence. Si demain on est à égalité avec des élus consulaires, nous n'avons plus les éléments du contrôle analogue puisque le contrôle analogue, je vous le rappelle, c'est une relation entre

la Collectivité de Corse et le nouvel établissement public qui permet à la Collectivité de Corse d'avoir sur l'établissement public la même maîtrise et la même autorité qu'elle a sur ses propres services.

Donc, il est normal que la Collectivité de Corse, Conseil exécutif et Assemblée, ait la garantie d'une majorité large en termes de représentation de sièges.

Sur cette analyse qui nous a conduit à proposer une clé de répartition 60/40, le gouvernement est d'accord. Il me l'a confirmé oralement et par écrit. Et donc, même si le Conseil d'État devait réitérer sa préférence pour une approche plus égalitaire, le gouvernement s'est engagé à maintenir la clé de répartition à 60/40. Ça, c'est le premier point qui restait en discussion.

Le 2^{ème} point, c'est la question de l'appartenance ou pas au réseau CCI qui conditionne, je vous le rappelle, la répartition de la taxe pour frais de chambre. La taxe pour frais de chambre, elle est prélevée au plan local sur les entreprises, produit environ 1,5 M€, et elle est mutualisée au niveau national et à travers une péréquation, la CCI de Corse percevait environ un peu moins de 4 M€. Donc, il y a un différentiel entre ce que nous percevons sur place qui nous est redistribué de 2,5 M€.

Donc, nous, nous disions au gouvernement : à partir du moment où il nous semble que la loi n'a pas souhaité nous intégrer dans le réseau de CCI France au sens de CCI France qui peut donner des instructions au nouvel établissement public de Corse, nous devons avoir un mécanisme de reversement de la taxe qui est un mécanisme propre, et c'est la raison pour laquelle nous avions proposé une modification législative ?

Ce qu'a dit le gouvernement, c'est que soit le Conseil d'État est d'accord avec notre analyse et à ce moment-là, il proposera un amendement dans la loi de finances ; soit le Conseil d'État reprend à son compte l'analyse du gouvernement et le gouvernement nous a dit : nous sommes d'accord pour faire évoluer la situation et ce que nous vous garantissons, c'est que dans la loi de finances de 2026, qui va être débattue et arrêtée normalement, vous aurez le même montant que les 4 M€ qu'il y avait auparavant, le temps que nous rediscussions.

Donc, dans tous les cas, nous sommes garantis d'un point de vue budgétaire pour l'exercice à venir, avec aussi le principe d'une discussion.

Donc, en l'état de ces éléments, je pense que l'Assemblée de Corse peut valablement délibérer sur le projet de statut qui vous est soumis et qui reprend les principes et l'organisation du fonctionnement de l'établissement public dont nous étions convenus ensemble à l'unanimité lors de la session du 3 octobre 2025.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a l'avis de la commission conjointe.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation de Core in fronte et l'absence du groupe Un soffiù novu.

M. Hyacinthe VANNI

Des intervenants ? Mme Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Monsieur le Président,

Le projet de statuts qui nous est soumis aujourd'hui mérite une analyse bien au-delà des considérations et étiquettes politiques de chacun.

Je vous ai bien entendu, Monsieur le Président, j'ai bien entendu vos justifications, mais je reste quand même constante dans mes idées, je pense que vous l'avez compris depuis le temps, et je soulève une nouvelle fois de sérieuses interrogations quant à l'équilibre des pouvoirs et au respect des principes fondamentaux de gouvernance démocratique des établissements publics.

Il n'est plus question aujourd'hui, de refaire le débat qui a présidé à l'adoption de la loi créant ce nouvel établissement public, le 10^{ème} de notre Collectivité.

Rien que ce chiffre mériterait que nous réfléchissions ensemble à la gouvernance de notre institution qui multiplie les opérateurs. Je fais la remarque et j'imagine qu'avant la fin de cette mandature, peut-être, nous reparlerons et travaillerons sur ce sujet.

Je vais passer aussi sur la transmission très tardive de ce rapport, même si vous avez donné votre explication. Un rapport qui nous a été soumis comme s'il n'était qu'un rapport « technique », or des statuts qui guident le fonctionnement d'une institution sont tout sauf techniques.

En fait, gentiment, vous nous avez dit que c'était la faute de l'Etat, alors OUI et NON. Mais bon, passons... Je pense que vous aurez compris, j'ai suffisamment insisté sur vos délais de réflexion et/ou de prise de décision, ou même sur votre incapacité d'anticipation sur un sujet aussi important et impactant que celui que nous traitons en ce moment.

Trois points nous interrogent :

1- La concentration du pouvoir :

L'article 7.1 des statuts confère au Président du Conseil Exécutif une quadruple casquette :

- Président de droit de l'EPCI-CdC
- Représentant légal de l'établissement
- Organe exécutif
- Ordonnateur du budget.

Cette concentration pose une question de principe : comment le président peut-il être à la fois celui qui contrôle (autorité de tutelle) et celui qui exécute ?

Cette confusion des rôles contrevient au principe fondamental de séparation des fonctions du droit public français et invite à envisager des risques sérieux.

L'article 9.1 confie au Conseil Exécutif la désignation du Directeur général, sur proposition du Président. Cette modalité, couplée aux vastes prérogatives de l'article 9.3, place l'ensemble des services sous le contrôle indirect mais effectif de l'Exécutif.

De plus, on pourrait aussi s'interroger, entre autres questionnements, sur le fléchage de la collecte des taxes perçues initialement par la CCI et qui le seraient à présent par la Collectivité. Ne prenons-nous pas le risque qu'à terme, elles ne deviennent la variable d'ajustement d'un budget en difficulté, à l'instar des reliquats de la DCT qui ont souvent servi au comité de massif ?

2- Un risque avéré de déséquilibre structurel de gouvernance :

L'originalité des chambres de commerce a toujours résidé dans le fait qu'elles représentaient les forces vives économiques, ces chefs d'entreprises qui créent de la richesse, qui créent de l'emploi, qui prennent des risques, quiassument des choix au quotidien parfois difficiles, qui innovent et qui dynamisent leur territoire.

Or, ces statuts consacrent un renversement, puisque sur 50 membres disposant d'une voix délibérative, on dénombre :

- 30 représentants de la Collectivité
- 20 représentants des professionnels.

Les représentants de la Collectivité sont donc majoritaires à 60 %, transformant une chambre consulaire en simple service déconcentré de la Collectivité.

J'élargis mon propos et je pense aussi qu'on aurait pu intégrer les représentants des communes et des intercommunalités qui auraient pu y siéger même sans voix délibérative, ne serait-ce que pour consacrer le caractère fédérateur qui a toujours prévalu au sein des chambres consulaires.

3- L'écueil de la superposition, c'est un point que j'avais également soulevé :

Alors que l'on évoque un millefeuille administratif pesant sur les charges de l'Etat, la Corse, hélas, n'évite pas cet écueil.

Comment ne pas s'interroger aussi sur la superposition des compétences entre ce nouvel établissement public et d'autres existants, comme l'ADEC, voire l'ATC, puisque les alinéas 2 et 3 de l'article 2 précisent que cet établissement public du commerce et de l'industrie a pour compétence, je cite, « les missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des créateurs et des repreneurs d'entreprises et auprès des entreprises ; une mission d'appui et de conseil pour le développement international des entreprises et l'exportation de leur production ».

Vous m'expliquerez donc comment vont s'articuler ces compétences avec celles de notre agence de développement d'autant que désormais il s'agit de deux établissements publics de notre collectivité.

Que dire aussi de l'articulation entre ces missions, celles de l'Office des Transports et la Direction de la formation professionnelle de notre collectivité, comme je l'ai déjà dit.

Monsieur le Président, nous ne contestons pas la légitimité de la Collectivité de Corse à exercer la tutelle d'un établissement désormais stratégique pour la Corse et nous ne contestons pas non plus la nécessité d'une évolution du modèle consulaire corse tant les infrastructures que gère actuellement la Chambre de Commerce de Corse sont stratégiques pour notre île.

Monsieur le Président, nous voterons ce rapport mais, au-delà des clivages politiques, c'est une question de bonne gouvernance publique et nous le

disons une nouvelle fois, ici, la concentration excessive des pouvoirs génère inefficacité, conflits d'intérêts, et risques contentieux.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Puisque personne ne prend la parole, je voulais simplement compléter les propos de Christelle, et justement par rapport à votre remarque, Monsieur le Président, que vous venez de faire en fin de présentation du rapport.

En fait, on est bien d'accord qu'on a mis en place un système assez complexe in house, on a cherché des solutions dont le but était au départ d'éviter la mise en concurrence, en fait. Un des objectifs était celui-là. Et là, en fait, si j'ai bien compris, à la fin on veut mettre une DSP pour sécuriser un peu plus le montage.

Alors, ce que je ne comprends plus, c'est qu'une DSP n'a de sens que s'il y a une mise en concurrence. On a l'impression qu'on revient vers la case départ ou alors qu'on n'a pas été au bout du système. Enfin, pour moi une DSP nécessite une mise en concurrence, c'est sa finalité, sinon je ne vois pas pourquoi on la ferait. Or là, on l'attribue sans mise en concurrence.

C'est une question. Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Deux mots.

On avait ce matin un certain nombre d'inquiétudes quant à la suite, on en a parlé au président du Conseil exécutif. On est confronté à l'absence de décret au moment où l'on parle. On a donc un sujet de visibilité au plus haut niveau et on a par ailleurs des questions pendantes telles que posées, je n'y reviens pas, notamment au plan des ressources et de l'organisation générale des choses pour les quelques heures ou quelques semaines qui viennent.

Il y a donc une notion d'urgence.

On appréhende à Avanzemu et depuis le début ce dossier, avec une constance non démentie et une forme d'inquiétude : une constance parce que notre groupe a été parmi les premiers, et ça n'est pas pour en tirer une gloire quelconque que je le rappelle, à exprimer le souhait de rattacher la Chambre de commerce à la Collectivité de Corse, confrontés que nous étions à l'époque à une forme d'étranglement des chambres partout en France et un risque majeur ici amplifié par la vie et le régime particulier du monde consulaire et des chambres de commerce en particulier, relativement notamment à la situation qui est la nôtre et à la gestion des ports, aéroports, etc. Donc, c'est un risque que nous ne voulions ni ne pouvions prendre.

Et donc, on s'est engagés résolument, dès la fin des années 2018-2019, dans ce processus. On a eu des débats, parfois vifs et tant mieux, c'est la démocratie, sur la gestion du temps, les dizaines de courriers envoyés et souvent sans réponse par la Chambre à la collectivité. Et il a fallu ensuite, pour couper court et ne pas refaire des débats que nous avons déjà eus, aller donc aux décisions.

Les décisions sont pour l'essentiel prises et même inscrites dans un contexte d'instabilité et de grande incertitude, tant au plan juridique qu'au plan financier. Nous ne voudrions pour notre part pas les remettre en cause et nous assumons nos choix et nos votes.

Ceci étant posé, nous partageons une très grande partie des craintes qui ont pu être exprimées et que pour notre compte, nous limiterons à ce stade du débat à 2 choses.

On en a un peu parlé, Président, en conférence ce matin, on s'engage dans une espèce de saut sans parachute, ni filet, mais qui ne nous est pas imputable. Vos interlocuteurs à Paris vous disent, nous disent, que l'on peut aujourd'hui continuer dans la voie engagée pour voir « les instances » valider les délibérations et continuer ainsi.

On sait tous, et ça a été pointé, dans quel moment politique nous nous situons à Paris, je le redis, conjugué au moment politique un peu particulier que nous traversons en Corse pour, je dirais, répondre à une exigence de vérité qui, je le crois, est partagée très largement, pointer la difficulté dont je redis qu'elle est, pour cet aspect-là, une difficulté partagée et qu'en notre qualité de groupe d'opposition, nous n'imputons pas à la majorité territoriale.

On sait ce qui se trame ou pas, on sait le moment politique et l'on dit « attention, les décisions prises doivent être sécurisées et rien, l'honnêteté commande de le rappeler, rien, au moment où nous parlons, sauf les dires et propos qui ont pu être tenus par ailleurs, ne permet de l'affirmer totalement ».

Deuxièmement, et je terminerai par ça, rejoignant en cela Christelle ou d'autres, il y a la question centrale des ressources.

On en a un peu parlé au sein du groupe et effectivement, nous ne voudrions pas, au début d'un cycle économique de crises, après on peut en parler Monsieur le Président de l'ADEC, vous tous, et même si ce n'est pas le débat, mais c'est un peu lié, en quelques secondes, quelques minutes en dire un mot, on ne peut pas déconnecter le débat du moment de la conjoncture.

D'aucuns diront que la saison touristique n'a pas été si mauvaise, l'économie n'est pas aussi mal en point qu'on veut bien le dire... Bon, les indicateurs qui nous reviennent et qui, encore une fois, au moment où nous parlons d'autonomie, ne vous sont pas totalement imputables, ils viennent décrire une situation qui n'est pas au beau fixe, en témoignent le taux de sinistralité des entreprises auprès des juridictions commerciales et un certain nombre d'autres indicateurs de toute nature.

Donc, on ne va pas débattre de cela, mais simplement dire que dans une petite société, il y a un écosystème extraordinairement contraint. Faire passer la Chambre, qui était un peu le pivot du modèle, d'une situation à une autre sur un pas de temps aussi court, ça nous oblige collectivement à construire un système de garanties et notamment qu'au plan des ressources, nous puissions sécuriser la trajectoire sans qu'elle soit soumise, à la veille du débat d'orientations budgétaires de notre collectivité, aux aléas financiers que la maison-mère connaît et s'apprête à traverser encore davantage.

Nous, on a validé. On va continuer à voter pour le monde consulaire, pour la Chambre de commerce, pour l'économie corse. Mais, et je terminerai par là, on regrette et en cela on affiche également la plus grande constance, même si nous allons être appelés à la valider, cette gouvernance qui voit notre Assemblée majoritairement prendre le pas sur la représentation socioprofessionnelle.

Nous, on est partisans des DSP, on est partisans des OSP, à plus forte raison dans une économie insulaire, partisans du service public fort, partisans de ports et aéroports demeurant propriété de la Collectivité de Corse.

Donc, il ne faut pas me faire dire ou nous faire dire ce que nous ne disons pas, ce n'est pas une approche ultralibérale qui consisterait à tout jeter au vent et attendre des jours meilleurs en s'en remettant à la main invisible. Ce n'est pas cela du tout. Et je crois d'ailleurs qu'en posant ce cadre-là, on pose un cadre qui est protecteur, même si l'évolution européenne aux plans du droit et de la jurisprudence peuvent nous conduire à quelques inquiétudes. Mais ce n'est pas le débat du jour.

Le débat du jour, c'est, en gros, dans cet univers qui est déjà codifié, dans lequel nous sommes propriétaires et gestionnaires de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires, dans lequel nous sommes actionnaires majoritaires de la compagnie principalement délégataire, je parle de l'aérien, dans lequel nous avons une DSP et des OSP fortes, nous disons que la racine financière qui a permis à l'ancien monde, qui avait bien des vertus, de continuer ne doit pas être supprimé ou dégradé sur l'autel des difficultés que nous rencontrons.

Donc, cette affaire de concentration telle que posée, elle nous inquiète également. Ce n'est pas le débat du jour, même s'il était important de le poser. Et je rejoins en cela les préoccupations exprimées, mais simplement pointer du côté de Paris, en l'absence de décret et dans le contexte particulier que nous vivons, une demande partagée. En tous les cas, c'était, je le crois sans vouloir parler pour quiconque, le souhait de la Conférence des présidents.

Et pour ce qui est de la Collectivité, à quelques semaines désormais d'une évolution voulue, assumée et maintenant mise en perspective, revenir quand même sur cette volonté de conserver dans la lettre et dans l'esprit un système respirant, un système qui laisse au monde économique des prérogatives réelles et un système qui financièrement et au plan des ressources ne soit pas parasité par d'autres situations et notamment par celles que la collectivité, qui s'apprête à récupérer dans son giron ladite chambre, connaît depuis quelques temps et va traverser encore davantage. Mais le débat de demain permettra également de l'éclairer.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ça traîne ! Je ne sais pas si on va nous amener à bon port...

Les promesses gouvernementales sont tenues sur le fond, c'est-à-dire que le document qui a été proposé sous le ministre Rebsamen a été conforme à ce que la Collectivité de Corse et les élus consulaires avaient suggéré, avec un consensus pour créer un conclave consociatif, où il y a une gouvernance partagée dans les faits, mais dans la règle, avec une majorité donnée aux élus territoriaux pour que l'on puisse de facto déroger à la règle des mises en concurrence de DSP. Ce que j'avais dit et qui a été exposé maintes fois.

L'esprit français, c'est la parité. Ils reviennent en permanence là-dessus. Mais la parité est sournoise.

Dans l'esprit, c'est ce qu'on veut faire, mais dans la réalité, ça nous impose d'ouvrir au système mondialisé de délégation nos ports et nos aéroports. Et on sait, par exemple, ce qu'il est advenu à des systèmes portuaires ou aéroportuaires dans l'espace français avec des convoitises. On n'a qu'à regarder sur certaines îles très lointaines ce qui s'est passé. Donc le décret aurait dû intervenir à la fin de l'été, c'est-à-dire à la reprise des travaux gouvernementaux. Je sais qu'il a été promis au Président de l'Exécutif pour la fin du mois d'octobre, il n'arrive toujours pas. On anticipe, mais globalement sur du vent. On est prêt. Mais moi, j'estime que c'est se moquer un peu des Corses et de la Corse, il y a quand même 1 000 salariés ! C'est un espace économique qui, quand on est dans un territoire insulaire, est vital et stratégique et on ne peut pas laisser planer le doute.

Moi, j'estime qu'un petit mot comminatoire en disant qu'il y a urgence et qu'il appartient de la responsabilité de chacun, surtout quand on a la prétention d'être ministre d'un pays qui se veut, je dirais, stratégique dans le problème des autres dans le monde, qu'il gère déjà le problème de sa propre minorité corse et que là où c'est un problème qui fait l'unanimité, donc qu'il y ait une solution qui respecte ce qui est demandé, qu'il se mette au travail et qu'il ponde un décret dans les délais raisonnables, qu'en tout cas on l'ait avant le 10 décembre pour qu'on puisse restatuer en visant ce décret et en étant conforme au droit français, car aujourd'hui on n'est conforme qu'au droit corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Deux mots, puisque c'est un dossier qui sur le fond a fait l'objet de nombreux débats ici et, effectivement, ça a été dit avant moi, on a chacun les uns et les autres, pointé les retards importants qui ont été pris au démarrage et dans la préfiguration de ce que va devenir l'outil stratégique, l'outil pivot Chambre de commerce, maintenant établissement public de commerce et d'industrie de Corse.

Il y a beaucoup de choses qui dans la gouvernance, qui dans les modes de gestion, auraient pu être anticipées, mais ça, disons que maintenant c'est derrière nous, ou en tout cas pratiquement derrière nous.

Nous avons tous bien sûr suivi et je suivrai pour ma part encore une fois aujourd'hui, bien évidemment, et je voterai ce rapport parce qu'il est conforme

aux principes que nous avons adoptés ensemble et qui ont fait que tous, nous nous y sommes retrouvés : celui de la préservation de la maîtrise publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de la pérennité d'un outil pivot dans le monde économique corse et qui aujourd'hui est amené à se transformer.

En revanche, et j'irai très vite, effectivement, des interrogations demeurent : celle de la mise en œuvre effective réelle d'une gouvernance efficience efficiente, celle budgétaire à l'aune des instabilités, à l'aune également du débat d'orientations budgétaires que nous aurons demain, des incertitudes qui sont les nôtres, celles de cette collectivité, mais aussi à d'autres niveaux, notamment celui français.

Et j'en viens à conclure, là aussi, une autre incertitude importante : effectivement aujourd'hui, si l'on comprend bien évidemment la volonté du Conseil exécutif et si l'on entend la logique qui nous a été présentée, et comme je vous l'ai dit, je voterai, mais effectivement, on a le sentiment quand même d'être un peu en suspens par rapport à la prise réelle, à l'effectivité de ce décret, de ce qu'il en sera réellement, parce que à mè mi piace di vede e cose scritte, voilà, et de quand celui-ci interviendra pour ne pas risquer de nous plonger dans une temporalité qui pourrait susciter des inquiétudes.

Donc effectivement, nous espérons que rapidement et cette Assemblée cet après-midi s'en est fait l'écho avec le Conseil exécutif, nous espérons que rapidement, on pourra y voir clair et vous pourrez revenir devant cette Assemblée avec quelque chose de plus concret qui nous viendra de l'autre côté de la mer, sachant que pour ma part la confiance reste très limitée...

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui, Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Monsieur le Vice-président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Chers collègues,

Rapidement. Simplement au seuil de mon propos, mes premiers mots et les mots du groupe Fà populu inseme irons d'abord à destination des 1 100 agents des CCI qui, par l'approbation je l'espère de ces statuts, seront rassurés.

Leur dire une fois encore, une fois de plus, leur affirmer notre indéfectible soutien que nous avons affiché au fil des discussions, parfois en étant

accompagnés dans cet hémicycle, parfois un petit peu isolés. Mais en tout cas, nous avons gardé le cap et la constance.

Vous dire aussi que le décret que nous attendons tous ne viendra pas, je dirais, donner gain de cause ou une victoire au Président de l'Exécutif ou à notre majorité, mais bien affirmer le respect de l'institution qu'est la CCI.

Aujourd'hui, ce décret doit être effectif pour ses 1 100 salariés et pour ce que représente la CCI sur notre territoire.

Vous dire aussi, et pour repositionner les débats, qu'il n'a jamais été question au niveau de notre majorité et du Président de l'Exécutif de vouloir absorber ou avoir une mainmise sur la CCI. Ces discussions sont le fruit aussi de l'évolution réglementaire législative qui a été celle qui a été sur le territoire et qui aujourd'hui a donné une obligation : celle de créer un nouveau modèle.

Je vous rappelle aussi que ce dossier, même si lorsque j'écoute certains propos, on pourrait avoir l'impression qu'il a été mené d'une manière hégémonique ou à visée hégémonique, il a été fait dans le consensus, dans la collégialité et que, à ce sujet, je salue le président Dominici, son DGS, Philippe Albertini, les directrices et directeurs des CCI, mais aussi les représentants des personnels qui ont été consultés pour arriver à ce résultat-là. Ce n'est pas le fruit d'une lubie ou d'une volonté farouche d'une majorité ou du Président de l'Exécutif d'avoir encore plus de pouvoir.

Et lorsqu'on parle effectivement de concentration de pouvoir, je l'ai déjà dit, je le réaffirme, ce n'est pas la concentration d'un pouvoir vers une personne, même si on voudrait bien le dire et le faire croire. Mais c'est bien notre Assemblée, la Collectivité de Corse qui se voit aujourd'hui dotée d'un nouvel outil. Alors charge à nous aujourd'hui en responsabilité de faire fonctionner cet outil, de ne pas le dénaturer et charge aux futures plateformes majoritaires ou qui aimeraient être majoritaires dans le futur, de le faire fonctionner à leur tour. Il n'y a pas de souci là-dessus, il n'y a pas de discussion. C'est bien l'Assemblée de Corse qui se voit aujourd'hui, je dirais, dotée d'un nouvel outil.

Sur cet outil-là, effectivement on peut s'interroger ou tout du moins, on devra aussi articuler ce nouvel outil avec les autres établissements publics. C'est vrai que quand on parle CCI, on a tendance à réduire le débat sur les ports, les aéroports. Mais il y a tellement de choses derrière, l'entrepreneuriat, l'aide aux entreprises, la formation qui sont déclinés dans les statuts. On a aussi en charge et le devoir de faire fonctionner tout ça parce que ce qui maille notre territoire aujourd'hui, c'est bien cet esprit d'entreprise. Ce que l'on recherche, c'est de sortir du tout public et de dynamiser l'entrepreneuriat et la montée en puissance et en compétence de nos entreprises.

Donc deux niveaux, le niveau des infra portuaires et aéroportuaires avec bien entendu peut être un système de prédatation qui aurait pu se mettre en place. Et, Jean Michel posait une question, je crois que le quasi régi elle n'est pas là pour empêcher la concurrence, elle est là pour sécuriser le fait que nos infrastructures resteront sous fonctionnement public. C'est ce que nous souhaitons tous. Je crois qu'on peut le dire de différentes façons, je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un ici qui souhaite voir, sans caricaturer, un grand groupe chinois ou je ne sais trop quoi, arriver sur ce territoire, mais personne ici ne le souhaite.

Donc, par des mots différents, par des voix différentes, je pense que là-dessus on doit s'entendre.

Et une fois qu'on a dit ça, eh bien la réussite, elle ne sera pas que la nôtre. Moi, je pense qu'on doit créer un établissement public qui soit apolitique parce que les CCI dans leur rôle actuel, c'est aussi un poumon économique pour notre territoire. On doit aussi y mettre notre patte aujourd'hui collective.

Mais c'est vrai que cet établissement public, il y aura 23 membres de l'Assemblée, 5 conseillers exécutifs, le président du Conseil exécutif, une vingtaine de membres du privé, je dirais, des entreprises, eh bien il faudra travailler de manière collégiale et que ça reste malgré tout un outil aujourd'hui qui devient un établissement public. Donc il est normal que la Collectivité de Corse soit aujourd'hui là en gestion.

Donc Monsieur le Président, vous l'aurez compris, nous avons nous aussi de la constance. Nous sommes rassurés sur les 5 rapports qui sont passés précédemment sur la gestion des ports et des aéroports. Cette quasi-régie pour nous c'est une vraie réussite. Et ensuite, sur ses statuts, ils nous paraissent équilibrés. Et surtout, rassurer encore une fois les 1100 salariés, dire et redire et affirmer que ce dossier-là, s'il aboutit, il aboutit parce qu'il s'est construit dans la discussion, dans la collégialité avec le principal interlocuteur, à savoir la CCI. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement dans le prolongement de ce que dit Louis.

Vous dites et vous avez raison : il faut rassurer les membres de la Chambre consulaire. Je leur ai dit lorsqu'ils étaient en haut, les choses sont tellement acquises maintenant, ils ne viennent même plus, mais je leur redis par micros interposés. C'est bien de les rassurer par des statuts, ce serait mieux encore si on pouvait les rassurer sur la base de ressources pérennes. Elles ne sont pas acquises. Le désordre, la vacance qui règne à Paris n'est pas de nature à rassurer ni cette Assemblée, ni les chambres consulaires. Ça c'est la première chose.

Sur la concentration des pouvoirs, oghje sè tu, dumane sò eiu, ce n'est pas le sujet. Les alternances feront ce qu'elles ont à faire. Le modèle que nous avons construit et que vous avez appelé de vos vœux, notamment avec la fusion, fait qu'aujourd'hui en Corse, le président du Conseil exécutif, pas Gilles Simeoni, le président du Conseil exécutif a plus de pouvoir qu'aucun personnage n'en a eu depuis Pascal Paoli. Le président du Conseil exécutif concentre plus de pouvoirs que personne n'en a jamais eu depuis Pascal Paoli, vient par le jeu des évolutions institutionnelles qui ont conduit la CCI à trouver une solution, du reste quelles solutions existait-il autre que celles-ci ? Il n'en existait pas. Mais mécaniquement, on concentre de nouveau ces pouvoirs. Ça, c'est la deuxième chose que je voulais dire.

La troisième chose, c'est qu'il ne faut pas toujours se déresponsabiliser. Je vois bien que le calendrier, il est ce qu'il est. En effet, si on avait pris 6 mois d'avance, on n'en serait peut-être pas là à a strinta di u saccu.

Mais il y a il reste deux soucis aujourd'hui qui doivent être levés pour, comme vous dites, rassurer les agents. Le premier on l'a évoqué, c'est la ressource, le deuxième c'est le « qui fait quoi » ? Vous avez des agents de l'ADEC qui se demandent comment ils vont pouvoir cohabiter avec ce qui est le cœur de métier, c'est-à-dire l'activité économique de la Chambre de commerce. Vous avez dans le monde de la formation, confère l'inauguration en grande pompe qui s'est passée hier soir, qui s'interrogent sur la façon dont les choses vont pouvoir cohabiter.

Donc sur ces sujets-là, on n'est pas dépendant d'un calendrier de l'État, on n'est pas dépendant de la guerre en Ukraine, on n'est pas dépendant de ce que va faire ou pas l'Europe, je pense que sur ces sujets-là, il est urgent, pas seulement pour rassurer, mais travailler en bonne intelligence, que les uns et les autres s'accordent sur la répartition des charges, la répartition des missions et oui, il faut rassurer ceux qui arrivent dans la maison, mais il faut aussi rassurer ceux qui sont

déjà dans la maison et ce faisant, on touche pratiquement toutes les excroissances de la Collectivité, pas seulement la Chambre de commerce.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur le président, vous pouvez répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour les interventions qui sont à la fois conformes aux interrogations, réserves, critiques qui avaient été exprimées par certains groupes d'opposition tout au long du processus, mais qui en même temps, me semble-t-il, confirment que nous souhaitons mener à bon port ce projet d'ici au 1^{er} janvier.

Moi je vais essayer de répondre en partant de la dernière intervention, celle de Jean-Martin, que je partage sur sa philosophie, à l'évidence. Nous sommes confrontés à la nécessité de faire évoluer, quelquefois de façon radicale, notre modèle global et des structures et institutions qui, pour certaines d'entre elles, se sont construites il y a 20, 30 ou 40 ans, y compris dans le domaine des infrastructures, des ports, des aéroports ou de l'aérien, je pense à Air Corsica, etc. Et, nous devons le faire dans un contexte qui est aussi un contexte d'incertitude, de contraintes budgétaires, de crise économique et sociale, de crise sociétale. Donc c'est un chantier qui est considérable. Et, nous devons essayer chaque fois que possible de réfléchir ensemble et de trouver les points d'équilibre qui vont naturellement nous faire converger. Moi, je pense que tout le monde, ici, dans cette Assemblée, et même celles et ceux qui ne sont pas représentés, pour la plupart d'entre eux en tout cas, nous sommes tous attachés à la respiration démocratique de nos institutions, à la nécessité de la représentation équilibrée du monde économique, au paritarisme quelquefois, à chaque fois qu'il est possible, à un fonctionnement institutionnel avec des systèmes de poids et contrepoids, ce que les Anglo-saxons appellent checks and balances, poids et contrepoids. Il faut que le pouvoir arrête le pouvoir et ce qui se passe aujourd'hui, y compris par des effets mécaniques qui nous dépassent, celui de la CCI, contribue à une concentration des pouvoirs qui n'est pas, en son principe, quelque chose de sain. Et donc moi, je suis tout à fait d'accord avec cette discussion. Mais donc il faut hiérarchiser les priorités aussi.

Pour revenir à notre dossier, la première des priorités, c'est que les inconvénients que vous avez pointés et qui existent, ils doivent être réinterrogés à l'aune des enjeux premiers. Si nous n'avions pas fait ce choix, quel était l'autre choix ? Moi, je vous le rappelle, c'est un double mouvement.

Premièrement, la plupart des CCI de France vont disparaître, c'est l'évolution depuis 2015 et je dirais que les CCI construites sur le modèle et dimensionnées comme celles de la CCI de Corse, vont être les premières à disparaître. Et, avant même la question des ports et aéroports à l'époque, ce qui conduit, me semble-t-il, le président Dominici, son bureau et l'ensemble des élus consulaires, mais également les syndicats de salariés, à réfléchir, c'est qu'ils se disent, « si cette évolution continue et si nous la subissons, nous allons disparaître ». Premièrement.

Deuxièmement, la situation, elle est simple au plan des ports et aéroports aussi, ou on accepte une mise en concurrence qui ouvre la porte à l'arrivée de grands groupes internationaux qui décideront pour l'essentiel de ce que doit être notre politique stratégique en matière de gestion des ports et aéroports, c'est-à-dire qu'ils ont un verrou mortel sur tous nos choix économiques et sociaux, ou on trouve une façon de permettre à la CCI, concessionnaire historique qui a fait la preuve de son savoir-faire, de continuer à exploiter. Et cette poursuite de l'exploitation, c'est le in house, je réponds à Jean-Michel, je pense que je n'ai pas été suffisamment clair, oui il faut une délégation de service public parce que nous allons choisir une exploitation qui est de la quasi-régie, on n'est pas dans la régie, et donc on peut avoir demain des tiers qui viennent contester le contrat de concession in house en application de la quasi-régie qu'on va passer.

Et, lorsqu'on va évaluer la légalité de ce contrat, on va regarder quoi ? On va regarder si la Collectivité de Corse exerce un contrôle analogue à ses propres services qui permet la quasi-régie. Et là je réponds à Christelle, le fait qu'aujourd'hui il y ait une concentration des pouvoirs, c'est-à-dire que, par exemple, ce soit le président du Conseil exécutif... D'abord, je rappelle cet amendement, au début, il y avait le président du Conseil exécutif ou un membre du Conseil exécutif, c'est la CCI qui a suggéré la modification dans la mesure où il y a eu un cheminement constant et que, en gros, au-delà des institutions, etc., il y a entre nous un contrat moral et politique qui n'exclut pas les désaccords, mais qui fait que nous avons convergé sur l'essentiel.

Mais ce que je veux dire, c'est que si vous n'avez pas la clé de répartition que nous défendons, vous n'avez plus le contrat de quasi-régie, vous n'avez plus le contrôle analogue et on revient au départ, on est obligés de soumettre à la concurrence. Le fait que le président du futur établissement public soit l'ordonnateur, ce n'est pas les statuts, les statuts ne font que reprendre le principe posé par la loi et formalisé par le décret, ce n'est pas le président du Conseil exécutif qui a choisi ça et c'est le code du commerce dans ses dispositions générales. Donc voilà ce que je peux vous dire sur ces éléments.

Pour le reste, on n'est pas dans, me semble-t-il, une procédure sans filet. Les statuts que nous vous proposons reprennent ce que nous avons dit et ce qui, à notre sens, doit être contenu dans le décret. De le voter aujourd'hui, rappellera au Gouvernement aussi, me semble-t-il, sans que nous puissions le contraindre, l'obligation morale qui est la sienne de nous permettre d'atterrir dans de bonnes conditions, c'est le cas de le dire, quelles que soient les contraintes au plan français, des contraintes que je ne méconnais absolument pas.

Mais en sortant aujourd'hui, avec un vote, je l'espère, à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, on envoie un message fort aux salariés, à la CCI. La CCI aujourd'hui, Christelle, le monde économique, le monde consulaire, il souhaite que cette réforme aboutisse et qu'elle aboutisse selon les préconisations des statuts que je soumets à l'Assemblée de Corse. Ces statuts, ils ont été corédigés et ils sont validés par la CCI. Ensuite on envoie, ça a été dit par Louis Pozzo di Borgo, un message très important, notamment aux salariés et à leurs familles.

Dernier mot pour répondre à Jean-Christophe Angelini. La question budgétaire, il ne faut pas confondre l'exploitation des concessions et les activités des CCI dans le cadre de l'appui, le conseil aux entreprises, etc. La taxe sur les frais de chambre, elle vient financer cette partie-là de l'activité. Et donc notre combat commun, c'est de la maintenir au même niveau, même si jusqu'à présent la péréquation nous a été favorable. C'est l'engagement politique qui a été pris. Je pense et j'espère qu'il sera respecté.

Sur le contrat de concession, nous sommes propriétaires des ports et aéroports. Nous avons consenti des contrats de concession qui ont été prorogés à un concessionnaire qui est un concessionnaire diligent, qui a fait la preuve de son savoir-faire. Comme dans chaque contrat de concession, il va y avoir des comptes entre les parties. Les comptes entre les parties, c'est aussi intégrer dans le bilan de la concession les subventions qui ont été amenées au fil des années par la Collectivité de Corse pour contribuer à l'évolution des infrastructures. Et, dans ce compte entre les parties, il y aura un solde qui sera très probablement positif. Le contrat de concession normalement, le solde positif remonte à l'autorité concédante. Il ne s'agit pas aujourd'hui, si tant est qu'il y ait un solde positif, ce que je pense, il ne s'agit pas de se précipiter par effet d'aubaine en disant « nous le prenons, c'est à nous, c'est la Collectivité de Corse ».

On va avoir une discussion et une discussion stratégique sur la façon de répartir ce produit, comment vont se financer les investissements à venir, la part de l'autofinancement, la part de l'emprunt, la part des subventions de la Collectivité de Corse, subventions européennes, etc.

Mais ça, c'est une discussion qu'on va avoir avec celles et ceux qui sont nos partenaires et désormais un établissement public qui est rattaché à la Collectivité de Corse. Donc moi, je n'ai pas d'inquiétude de ce côté-là.

Un dernier mot, j'avais oublié de le dire, c'est pour rappeler aussi combien la discussion est difficile notamment en ce moment avec le Gouvernement qui est pris par d'autres contraintes, vous le savez. Pendant les débats devant l'Assemblée de Corse, comme d'ailleurs pendant les débats devant le Parlement français, Assemblée nationale et Sénat, souvent, on a rappelé que le rattachement du nouvel établissement public à la Collectivité de Corse entraînait un transfert de la tutelle de l'État vers la tutelle de la Collectivité de Corse, et vous savez que nous avons un vrai problème sur l'exercice de cette tutelle de façon générale, qu'il faut sans doute repenser, réorganiser, etc.

Mais par contre, la préoccupation qui a été constamment exprimée, vu l'importance des volumes financiers, vu l'importance qualitative et quantitative des opérations, vu aussi l'histoire quelquefois tumultueuse et parfois même dramatique des chambres de commerce et d'industrie, ce qui a été exprimé de façon unanime, c'est la nécessité que la Collectivité de Corse ait les moyens d'exercer une tutelle efficiente sur son nouvel établissement public. Vous l'avez dit sur ces bancs, ça a été dit sur les bancs d'en face, ça a été dit sur les bancs de la majorité. Et ça a été la même chose à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Lorsqu'on a discuté sur le texte, on a demandé et on a fait des propositions techniques adossées à une expertise par une AMO sur le périmètre de la tutelle et les moyens d'exercice, on a demandé un chiffrage. Vous vous rappelez le chiffrage qui nous a été communiqué, 11 000 €. Je l'ai dit même au Premier ministre, je suis autorisé à le dire, j'en ai fait part publiquement, j'ai dit : vous ne pouvez pas, indépendamment de la question budgétaire, vous ne pouvez pas politiquement aujourd'hui, nous expliquer que l'État a exercé pendant toutes ces années une tutelle sur la CCI de Corse qu'il chiffre lui-même à 11 000 €. Et vous ne pouvez pas nous dire à nous, sérieusement, élus de la Corse, qu'on va exercer une tutelle avec une compensation de 11 000 € puisque je rappelle que le transfert d'une compétence ou le transfert d'une charge doit se traduire par un transfert équivalent de recettes.

Cette discussion-là, pour l'instant je n'ai aucune garantie, je n'ai pas eu de réponse. J'espère qu'on aura une réponse rapide dans le cadre de la loi de finances, si elle intervient sous une forme ou sous une autre et que cette réponse sera favorable.

Je termine par une note d'espoir. Bien sûr, il y a eu des lenteurs, bien sûr c'est le jeu, l'opposition les impute au Conseil exécutif. J'ai tendance à vous dire que ce n'est pas tout à fait vrai.

Quand notre collègue et ami Jean-Christophe Angelini évoquait dans son intervention globalement équilibrée, les dizaines de lettres de la CCI restées sans réponse, je pense que c'est une approche un peu Pagnolesque, on va dire, des échanges..., ou alors en tout cas un peu excessive, on va dire.

Mais plus sérieusement, si on réussit ça, on aura réussi quelque chose d'important pour la Corse. Après, comment on va faire vivre le système ? Il y a des évolutions. Oui, aujourd'hui c'est vrai qu'il y a des compétences qui sont exercées par la CCI actuellement et donc qui vont être transférées à l'établissement public, par exemple dans le domaine de l'appui aux entreprises ou de la formation, qui le sont également par un certain nombre d'instituts. Donc on a une œuvre de rationalisation à faire. Est-ce qu'on veut le faire à la hussarde en disant « on supprime les structures et on supprime les emplois » ? Vous savez bien qu'aucun d'entre nous ne le veut. Donc il faut réorganiser et ça passe aussi par un pas de temps qui est un peu plus long.

Mais pour finir sur la note d'optimisme, dans le contexte actuel de la France, que nous, élus de la Corse, élus politiques et élus consulaires, ayons réussi à convaincre la représentation nationale française de l'opportunité de cette réforme, que nous ayons réussi à construire un système qui est sans équivalent et que nous ayons réussi à le faire voter à l'unanimité, moins les abstentions, au Sénat et à l'Assemblée nationale, je pense que ça montre quand même, que même si les temps changent, les Corses globalement et collectivement, en tant que peuple, si on nous autorise à le dire, restent quand même passionnés de politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président.

Alors sur ces statuts, il y a des gens qui doivent se déporter, mais je pense que c'est déjà fait. Je vous rappelle qu'on n'annonce pas les déports en séance, vous avez eu une information de la part des services, je ne reviens pas là-dessus.

Pas d'annonce en séance des déports, vous avez été informés en amont sur les analyses menées par le déontologue. Bien. Est-ce que le vote sur l'urgence a été fait ? Oui très bien.

Donc nous allons passer au vote. On est bon ? Alors le secrétaire général a un doute sur le vote sur l'urgence.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il me semble qu'on a voté sur l'urgence, sur les contrats de DSP, mais pas sur le rapport sur les statuts. Madame la Présidente, voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc le secrétaire général a raison, donc apparemment on n'a pas voté.

Alors qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est votée.

Je soumets au vote maintenant le rapport sur les statuts de l'établissement public de commerce et de l'industrie de Corse.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Merci. Nous avons un rapport maintenant des conventions, en fait des conventions qui concernent les objectifs et les moyens octroyés par la Collectivité aux SIS Pumonte et Cismonte.

M. le Président Gilles SIMEONI

Présidente, est-ce qu'on peut avoir une pause de quelques minutes, s'il vous plaît ? Jusqu'à 21 heures...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, les minutes ça peut faire des jours, mais dans quel référentiel spatio temporel ? Parce que le vôtre n'est pas le mien.

M. le Président Gilles SIMEONI

5 minutes à votre montre. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

5 minutes à ma montre.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 17 h 43 et reprise à 18 h 22.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pè piacè, emu da ripiglià. Emu da ripiglià cù u cartulare di e cunvenzione d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i Servizii di Focu è di Succorsu Pumonte è Cismonte.

Dunque e persone chì ùn ponu micca stà sò surtite, è aghju da dà a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

Raportu n° 322 : Cunvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i Servizii di Focu è di Succorsu Pumonte è Cismonte

Rapport n° 322 : Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les Services d'Incendie et de Secours Pumonte et Cismonte

M. le Président Gilles SIMEONI

Dunque, Signora Presidente, dopu à cinqui minuti di suspensione, incù u vostru riloghju, micca u meiu, aghju l'onore di prisintà davanti à l'Assemblea di Corsica, u rapportu chì tratta di e cunvenzione d'uggettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica, è i servizii di focu è di succorsu Pumonte è Cismonte, cunvenzione da 2025 à 2028.

Un aghju micca da rivene nantu à u travaglione chì hè statu fattu pè sbuccà nantu à ste cunvenzione, vogliu salutà è ringrazià à Audrey Antonetti Giacobbi è tutta a so squadra, sottu à l'autorità di u Direttore generale di i servizii, a nostra DGA dunque, è dinù salutà à, puru s'è ùn sò micca prisenzi, è ghjust' à puntu perchè ùn sò micca prisenzi, i Presidenti Arrighi è Vanni, è i Direttori è l'insieme di i personali di i spenghjifochi suttanacci è supranacci, i spenghjifochi di Corsica.

Allora, a sapete chì dipoi u 2018 sò stati trasferiti i servizii di succorsu da i dipartimenti à a Cullettività di Corsica.

Je tiens à saluer les anciens présidents, plusieurs sont toujours membres de notre Assemblée ou de notre conseil exécutif, notamment bien sûr Pierre Poli, Charlie Voglimacci, Guy Armanet, je ne pense pas qu'il y en ait d'autres que j'oublie, Pierre Guidoni qui n'est pas là aujourd'hui, je savais que j'en oubliais un, et c'est un peu comme pour les chemins de fer, si j'en oublie, qu'ils ne m'en veuillent pas. Et s'il y a quelqu'un qui est cousin avec quelqu'un que j'ai oublié, n'hésitez pas à me le dire comme l'a fait ce matin Dany pour Monsieur Bartoli !

Donc simplement, je ne vais pas souligner devant vous, nous le savons tous, à la fois l'importance des services d'incendie et de secours, l'attachement des Corses pour les pompiers, que ce soit en milieu urbain, en milieu villageois, montagnard, aquatique, leur disponibilité permanente de jour comme de nuit, a fortiori dans un contexte marqué à la fois par le réchauffement climatique, singulièrement en Corse, la croissance des risques, des événements météorologiques de plus en plus violents, été comme hiver, les incendies, là aussi avec des méga feux, y compris en dehors de la saison estivale et une augmentation également globale de la population, a fortiori en période estivale.

Donc un concours de contraintes qui a conduit les deux services d'incendie et de secours à monter progressivement en compétences.

Je rappelle également que de façon générale, face à l'augmentation drastique des enjeux, notamment liés au réchauffement climatique, c'est tout le modèle de financement des SDIS à l'échelle française et des SIS ici, qui est en train d'être réinterrogé. Partout, ce système de financement marque ses limites. Je rappelle qu'en ce qui concerne la Corse, l'article L 14.24-82 du code général des collectivités territoriales dispose que la contribution de la Collectivité de Corse au budget de chaque service d'incendie et de secours en Corse est fixée chaque année par une délibération de l'Assemblée de Corse. Mais cet article dispose également que ces relations entre la collectivité de Corse d'une part, et les SIS d'autre part, font l'objet d'une convention pluriannuelle.

La dernière convention pluriannuelle, celle qui vient de s'achever 2021-2024, a permis, en travaillant en miroir avec les SDAGRE des deux SIS Pumonte et Cismonte, et bien à la fois de restructurer, mais également au plan financier de recouvrer des marges de manœuvre qui étaient allées en s'amenuisant avec d'un côté l'effet ciseaux entre l'augmentation importante des dépenses, notamment à travers des décisions gouvernementales assumées par les collectivités locales et la stagnation relative des recettes.

Parmi les éléments importants, rappeler que la Convention précédente a notamment permis au SIS 2B de recouvrer la maîtrise foncière du bâtiment hébergeant sa direction départementale à travers la résiliation du bail emphytéotique qui a nous a conduit à engager une somme qui a été largement amortie et qui a permis de faire au final des économies, et également des conventions qui, Pumonte et Cismonte, ont permis de financer à hauteur de 22 millions d'euros un plan pluriannuel d'investissement, notamment à travers le renouvellement de la flotte qui était souvent vieillissant, du système de communication, mais également une planification de la réhabilitation des casernes, voire de construction, avec la volonté d'être présent sur l'ensemble des territoires de Corse et notamment dans les territoires ruraux et/ou de montagne.

À côté de cela, nous aurons demain le débat d'orientations budgétaires. Vous savez que nous sommes notamment engagés dans la recherche d'économies importantes dans le domaine des dépenses de fonctionnement. C'est un chantier qui est mené avec opiniâtreté, qui est complexe, qui souvent conduit à des effets qui ne sont pas immédiats mais qui sont différés. Je pense notamment à la recherche de mutualisation, les économies d'échelle, etc.

Moi je voudrais souligner quand même que ces conventions pluriannuelles pour la période 2025-2028, donc sur une période de 4 ans, s'inscrivent dans un contexte d'optimisation de la gestion des SIS, renforcement

de leur présence, renouvellement de la flotte et des infrastructures, ça a été dit, montée en compétence d'un point de vue des ressources humaines avec une expertise qui est reconnue et saluée au plan français, européen et international, mais également une logique de contention des dépenses de fonctionnement puisque je rappelle que, alors que dans les exercices précédents, notamment sur la période 2016-2023, l'évolution des dépenses de fonctionnement dépassait le maximum prévu par les conventions, mais j'allais dire de façon mécanique, notamment à travers l'augmentation des frais de carburant, le GVT, les primes de feu, les interventions de plus en plus nombreuses, le coût de certains feux importants, je pense cette année par exemple aux feux de Quenza, etc., donc on avait une augmentation des dépenses de fonctionnement qui était en moyenne de 4 %. En 2024, elle a été de 0,6 %. Et pour cette année en cours et les années à venir, nous allons être en dessous d'une augmentation de 1 % en termes de dépenses de fonctionnement des SIS 2A et 2B.

Je voudrais quand même souligner que c'est un effort et un résultat qui sont véritablement, je pèse mes mots, exceptionnels et sauf erreur de ma part, je me tourne vers Audrey, sans équivalent dans l'ensemble français.

Donc, cette gestion qui ne sacrifie rien à l'efficacité, aux objectifs, à la performance, mais qui repose sur des choix courageux, également une politique active de corsisation des emplois, bien sûr, mais à travers des systèmes qui garantissent la lisibilité et l'équité, je veux vraiment rendre hommage à l'action à la fois des élus, les présidents et les conseils d'administration, les directeurs et l'ensemble des personnels des SIS 2A et 2B.

Donc un tableau d'ensemble qui est extrêmement positif. Et c'est dans ce tableau d'ensemble que s'inscrivent les conventions d'objectifs et de moyens qui sont soumis aujourd'hui à l'approbation de la Collectivité de Corse. Elles ont bien sûr été travaillées à 6 mains, 2 la Collectivité de Corse, 2 le SIS 2A, 2 le SIS 2B.

Je rappelle également que cette année a vu la naissance de l'EPISC, un établissement public intercommunal de secours de Corse, qui a vocation à préfigurer la territorialisation des services de secours et d'incendie à l'horizon 2028.

Donc des chantiers véritablement stratégiques. Et ça fait un peu écho à ce que disait Jean-Martin tout à l'heure, même si ça ne se voit pas forcément, je pense que nous avons engagé un mouvement puissant de réforme en essayant de conserver la cohérence d'ensemble du dispositif, en le rationalisant et en faisant évoluer les structures.

Je prends 3 exemples. Les chemins de fer, on est passés d'une SEM obsolète à l'établissement public industriel et commercial ; le rattachement de la CCI, celui de la Chambre des métiers à venir, je l'espère, la création de l'EPISC, ce sont des éléments qui sont importants ; à un autre niveau, la création de la SCIC Orezza. Ça montre bien qu'on essaie de modifier la donne d'un point de vue structurel. Et je veux aussi faire référence par exemple au plan de transformation qui a été engagé par Air Corsica, pour maintenir le même niveau d'un point de vue des exigences, y compris en termes sociaux, mais aux fins d'adapter notre compagnie, à laquelle nous sommes viscéralement et fondamentalement attachés, à des enjeux dans un monde de l'aérien qui est soumis à une concurrence de plus en plus féroce, on le sait, et qui est lui-même en pleine évolution.

Donc, nous redéfinissons ce paysage. Il y aura certainement des évolutions à avoir en termes d'harmonisation, peut-être même en perspective en termes de fusion, en ce qui concerne certaines agences et offices. Mais c'est un chantier, je pense, qui sera engagé lors de la prochaine mandature.

Dans ce contexte d'ensemble, les SIS 2A et 2B et la création de l'EPISC ont une trajectoire qui est extrêmement satisfaisante. L'objectif des conventions pluriannuelles sur 4 ans, c'est aussi de leur donner de la lisibilité, de la prévisibilité pour avoir ensuite, eux derrière, la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, mais également des garanties en termes de respect de leur planification pluriannuelle d'investissement.

Donc, premier point, une clarification des engagements financiers de la collectivité de Corse.

Deuxièmement, un soutien financier à la hauteur des enjeux de sécurité publique qui sont pris en charge par les SIS 2A et 2B.

Je rappelle quand même la contribution de fonctionnement en 2025. La contribution de la Collectivité de Corse représente à peu près, vous le savez, 80 % du budget global des SIS, la contribution de fonctionnement, c'est quand même près de 54 millions d'euros, 25,480 millions d'euros pour le SIS 2A, 28,463 pour le SIS 2B.

À titre de rappel, la recette propre qui est affectée au fonctionnement des SIS s'élève à 9 millions d'euros. Donc vous voyez le gap qu'il y a entre les 54 que nous mettons et les 9 millions de recettes pré affectées.

De la même façon, ces conventions pluriannuelles organisent un investissement qui reste soutenu puisque sur la période de 4 ans, ils seront de 12 millions d'euros pour le SIS 2A et de 14,8 millions d'euros pour le SIS 2B,

mais avec une année supplémentaire pour le SIS 2B puisqu'il y a un décalage dans les SDAGRE des 2 SIS.

Chaque année, nous inscrivons ensuite dans le cadre des documents budgétaires de l'année considérée, les sommes qui sont prévues par la convention. C'est le cas notamment dans le DOB et dans le BP qui sera soumis prochainement à l'Assemblée de Corse.

Troisième point, et c'est important, la Chambre régionale des comptes a souvent insisté sur la nécessité d'un pilotage entre la Collectivité de Corse, ses agences et offices et ce qu'il est convenu d'appeler les organismes satellites. Les conventions d'objectifs et de moyens conclus avec les SIS 2A et 2B prévoient un dialogue de gestion renforcé avec la transmission régulière des prévisions budgétaires des SIS, la création d'instances dédiées, comité de suivi, comité technique et un calendrier précis tout au long de l'année pour le suivi budgétaire et comptable des SIS par la Collectivité de Corse.

Quatrièmement, on a prévu une certaine souplesse de la convention pour qu'elle puisse intégrer éventuellement des aléas majeurs qui viendraient perturber le fonctionnement des SIS, par exemple une catastrophe, ce qu'il ne faut pas souhaiter bien sûr, mais quelque chose qui génère des coûts de fonctionnement non contractuellement prévus, ou encore une modification de périmètre puisque le législateur ou le Gouvernement peuvent venir étendre, en général étendre, ou restreindre le périmètre d'intervention. Et là, on se donne aussi un élément de souplesse.

Dernier point, la mutualisation et la coopération institutionnelle. C'est ce qui a commencé à être fait à travers l'EPISC. L'EPISC, vous le savez, il y a un certain nombre de fonctions supports qui vont être transférées à l'établissement public intercommunal de secours de Corse. La répartition des fonctions, des responsabilités et le fonctionnement ont été validés à l'unanimité par les deux conseils d'administration. Je crois que les choses, au-delà des votes formels, se déroulent et se déclinent de façon tout à fait satisfaisante. Il y a également la recherche de mutualisation entre les deux SIS, l'EPISC et la Collectivité de Corse.

Je rappelle notamment que j'aurai l'occasion lors d'une prochaine session, probablement au mois de janvier, de vous présenter la stratégie globale de résilience territoriale portée par la Collectivité de Corse, notamment en intégrant les exigences du réchauffement climatique. Il est évident que les SIS 2A et 2B et l'EPISC jouent dans ce dispositif un rôle essentiel, même si non exclusif. L'idée, c'est donc bien d'avoir une vision désormais de plus en plus partagée, transversale et convergente entre l'ensemble des politiques publiques et l'ensemble des acteurs qui relèvent du périmètre de la Collectivité de Corse.

Voilà donc ce que je voulais vous dire en synthèse à propos de ces conventions d'objectifs et de moyens, en renouvelant l'expression de ma gratitude et de notre soutien aux acteurs des SIS 2A et 2B, ainsi qu'à l'administration de la Collectivité de Corse, engagée dans ce dialogue fructueux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi O Sgiò Presidente.

Allora, ci sò dui rapporti, un rapportu di a CDENATE è l'altru di a cummissione di e finanze.

M. François SORBA

Pour la CDENATE, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport, non-participation des groupes « un soffiu novu » et « Avanzemu », absence de Madame Josepha Giacometti-Piredda, déport de Madame Véronique Arrighi.

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Eccu. A parolla hè à quellu chì a vole piglià.

M. Paul Félix BENEDETTI

Ça n'a rien à voir avec le fond du dossier. C'est sur les logiques de déport. Je vous prends l'exemple des SIS.

La déontologie veut que, effectivement, ceux qui sont parties prenantes de la gouvernance d'un établissement public rattaché d'un établissement public, n'assistent pas aux orientations d'engagement financier. Mais la déontologie, elle veut aussi qu'à tout moment, l'Assemblée de Corse reste elle-même. La majorité, elle est majoritaire dans les conseils d'administration. Quand vous faites dégager 2 conseils d'administration en même temps, la Collectivité de Corse et sa majorité, elle enlève plus de ses membres que ne sont enlevés à l'opposition.

Et si on fait un vote idiot, on ne le vote pas ce rapport. Moi je m'en vais.

Où elle est la déontologie ? Où elle est la logique ? Par des dispositions intellectuelles, on change les logiques de majorité dans les assemblées.

Aujourd'hui je parle dans un cas, demain ça peut concerner d'autres, c'est quelque chose qui est complètement irrationnel.

Donc, réfléchissez sur le fond des majorités.

Est-ce qu'au Parlement français on s'amuserait à faire ça dans la situation actuelle ? Non, ils ont fait dégager 17 ministres et ils les ont fait voter quand même. C'est ça la déontologie, c'est de respecter les logiques de majorité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je crois que ces questions-là ont été évoquées en commission permanente hier, d'une part. Il y a des avis qui ont été évoqués et il y a des personnes qui sont sorties, d'autres pas.

Donc, il n'y a pas de sujet. Il y a les présidents qui sont sortis et Louis Pozzo di Borgo, et normalement on ne doit pas citer d'ailleurs les gens, ni dire qu'on se déporte, je le rappelle, ça avait été évoqué par le président de l'exécutif la dernière fois, ça a été à nouveau réévoqué... Mais on ne te parle pas de ça là, ce n'est pas ça le sujet, ne vous inquiétez pas si on a la majorité ou pas. Le sujet il n'est pas là. Oui, à moi aussi, ça me paraît irrationnel qu'on puisse faire sortir la moitié d'une Assemblée parce qu'ils sont dans un conseil d'administration. C'est clair ? Mais ce n'est pas ça le sujet. Le sujet c'est qu'à un moment donné effectivement, il pourrait y avoir une remise en cause de la délibération.

Là on a les 2 présidents qui ne sont pas là et les gens qui travaillent aux SIS, c'est-à-dire qui reçoivent un salaire du SIS, et là-dessus il n'y a pas de discussion. Comme tout à l'heure pour la chambre de commerce, il y avait un salarié de la Chambre de commerce qui s'est déporté, ce qui me paraît être tout à fait normal et dans les cordes.

Donc nous aurons à nouveau cette discussion en commission permanente. Merci. Mais encore une fois, après les choses sont à l'appréciation du contrôle de légalité et du juge surtout. On a vu les juges prendre des décisions complètement irrationnelles aussi, pour moins que ça d'ailleurs, pour moins que ça ! Mais ça après, c'est une question d'appréciation et de jurisprudence aussi.

Voilà. Donc y a-t-il d'autres questions indépendamment de la question de la déontologie ?

Voilà Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

O Sgiò Presidente, mi ralegru di sicuru di a qualità di i nostri servizii di spenghjifochi di Corsica suprana è di Corsica suttana, è di a prossima creazione di u servizi territoriali di spenghjifochi.

Ci vole à ricunnoisce, è ghjè a conseguenza di u vostru impegnu maiò nù stu duminiu, è siate ringraziati da i Corsi...Ma vogliu pone una quistione un pocu precisa. A sapite chì u succorsu in muntagna ghjè spertu trà noi è a giandarmeria. Vuleria sapè s'è vo pensate chì a giandarmeria avia da parte di issu succorsu, perchè pensu chì simu in capacità di fà lu solu.

Eccu a mo quistione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres questions ? Oui, Dany.

Mme Danielle ANTONINI

Moi ce n'est pas une question, c'est une prise de parole.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui de suggestions, de critiques, ùn mi circate micca , o ghjente, sta sera, per piacè, perchè l'ore di sonnu sò pocu. Ou alors si vous voulez qu'on fasse de la sémantique, on en fait.

Je vous en prie, docteur.

Mme Danielle ANTONINI

Merci.

Permettez-moi d'abord de saluer le travail mené par les services de la Collectivité de Corse et par les acteurs des services d'incendie et de secours de Pumonte et de Cismonte.

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui, portant sur les conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les Services d'Incendie et de Secours di u Pumonte è di u Cismonte, constitue une étape importante dans la construction et surtout dans la structuration de notre politique publique de

sécurité civile qui doit être adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques de notre territoire.

Ces conventions, vous l'aurez noté, ne sont pas de simples documents administratifs. Elles s'inscrivent dans une trajectoire politique et institutionnelle claire, portée par la majorité territoriale depuis la création de la Collectivité de Corse unique en 2018 : celle de la cohérence, de la rationalisation et de l'efficacité au service du peuple corse et de l'ensemble de nos territoires.

Comme vous le savez puisque nous l'avons tous voté récemment, les deux SIS sont désormais engagés dans une démarche de fusion, avec un horizon fixé à 2028.

Cette évolution n'est ni un hasard, ni une simple réforme technique. Elle découle, en effet, directement de l'avènement de la Collectivité de Corse, qui a mis fin à un morcellement institutionnel hérité du passé, et elle répond à une exigence : garantir une organisation lisible, coordonnée et pleinement opérationnelle sur tout le territoire.

Elle permettra ainsi d'optimiser les moyens humains, matériels et financiers ; de renforcer la capacité d'intervention sur l'ensemble du territoire, en zones urbaines comme rurales ; d'améliorer la prévention et la gestion des risques ; de mutualiser les expertises et de garantir une égalité de traitement des corses devant le service public de secours. Et enfin, de porter une vision insulaire de la sécurité civile, adaptée aux spécificités de notre territoire, à son relief, à ses vulnérabilités, mais aussi à ses ambitions.

Notre majorité porte un projet global pour la Corse, et ce projet inclut bien évidemment une approche moderne, unifiée et performante des secours.

Ces conventions, en fixant les objectifs, les moyens et les engagements réciproques, constituent la colonne vertébrale de cette transition. Elles accompagnent le travail déjà engagé par les SIS eux-mêmes, qui avancent avec responsabilité et détermination vers ce rapprochement.

Je veux saluer ici l'engagement des 2 présidents, Mme Arrighi et M Vanni, des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, des personnels administratifs et techniques et des cadres des deux services. Leur mobilisation quotidienne, leur professionnalisme et leur sens du devoir sont au cœur de cette évolution structurante.

En adoptant ce rapport, nous confirmons ainsi notre volonté politique qui est de bâtir un service d'incendie et de secours à la hauteur des besoins de la

Corse, pleinement cohérent avec notre architecture institutionnelle et surtout capable de répondre efficacement aux enjeux de demain.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla ? Nò. Allora, o Sgiò Presidente, mi girgu versu voi.

M. le Président Gilles SIMEONI

À a lestra, per risponde à Pierre Ghionga.

Pè i servizii di succorsu muntagnolu, pensu chì i giandarmi sò efficaci di sicuru. Si trattava à un mumentu datu ch'elli partissini di Corti, un sò micca s'elli sò partuti. Un sò micca s'elli ci anu da vultà. Noi in tutti i casi, a sapete chì custruimu luni, cumminciemu à custruisce luni u casale pè u nostru gruppù di spenghjifochi di succorsu in muntagna, chì sò cumpetenti assai, è chì avà averanu a so casa in Corti, listessa chì u scagnu di l'EPISC, è face parte, a sapete, di una vulintà d'impiantà i servizii pubblici di a Cullettività, è di rinfurzà l'impiantazione di i servizii pubblici di a Cullettività di Corsica in Corti, di manera chì à prò di una sinergia, à prò di a nostra capitale storica, è pensu chì simu parechji à pinsà è à agisce ind'è u listessu sensu.

Per risponde à Paul-Fé, pensu chì a lege un hè micca addattata à a nostra realtà, di sicuru,

Donc il y a plusieurs types de conflits d'intérêts. Là on est dans un conflit d'intérêts dit de type public-public. La loi spéciale vient, comment dire, impacter la loi générale sur le fonctionnement d'une institution. C'est vrai que si on a une conception extensive du conflit d'intérêt public-public, là par exemple le texte dit, on l'a regardé, c'est un texte récent en plus, je ne suis pas sûr que le législateur pense à toutes les conséquences au moment où il prend un texte : « à l'exception des délibérations portant sur une dépense obligatoire, ne participent pas aux décisions de la Collectivité territoriale les membres du conseil d'administration qui attribuent un contrat de compte public, garantie d'emprunt ou une aide ».

À partir du moment où il y a une partie des sommes prévues dans les conventions d'objectifs et de moyens qui ne relèvent pas de la dépense obligatoire, si on applique strictement ce texte, on se retrouve avec la nécessité, et c'est

d'ailleurs l'avis simple qui ne nous lie pas, du déontologue de dire, il faut que l'ensemble des conseils d'administration se déportent.

Mais ça veut dire aussi, pour prendre l'exemple la prochaine fois du statut du nouvel établissement public, ça voudrait dire qu'il faudra que 23 membres de l'Assemblée de Corse se déportent lorsqu'on statuera sur une subvention, par exemple à l'établissement public.

Donc là il faut faire confiance... Alors, le président non parce que... ou pas, mais à ce moment-là, le Conseil exécutif aussi. Et moi, comment je fais pour présenter ce rapport puisque normalement la loi prévoit que c'est le président qui est président, sauf délégation, des 2 SIS 2A et 2B, c'est le président du Conseil exécutif normalement, les présidents actuels ne le sont que par délégation du président du Conseil exécutif.

Donc je pense qu'il va falloir poser ça aussi tranquillement et avoir une vision globale de ces conflits d'intérêts pour être dans une logique respectueuse du bon fonctionnement des institutions mais qui ne nous conduisent pas à des situations de paralysie ou à des situations ubuesques.

En tout cas, concernant ce rapport, je crois qu'il vient saluer encore une fois l'engagement de celles et ceux qui font vivre les SIS, qu'il s'agisse des élus, les présidents, vous l'avez dit, la présidente Arrighi, le président Vanni, les élus du Conseil d'administration. Je rappelle qu'au sein du conseil d'administration, toutes les sensibilités ou presque sont représentées et que nous travaillons en très bonne intelligence, y compris avec les représentants des communes ou communautés de communes.

Et puis bien sûr, un hommage particulier à l'ensemble des personnels, qu'ils soient professionnels ou volontaires, directeurs, les cadres et l'ensemble des femmes et hommes qui s'engagent au service de l'intérêt général dans le cadre du fonctionnement des SIS 2A et 2B.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci. Donc nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Merci. Alors nous avons épuisé l'ordre du jour pour cette journée semble-t-il.

Est-ce que l'exécutif veut passer un rapport ? Oui, lequel ?

Le Président Gilles SIMEONI

On pourrait passer le rapport sur la désignation pour la Chambre, si on a la désignation des groupes et qu'on fait la liste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il ne fallait pas attendre ? Je pense qu'il faut attendre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Si elle est publiée, on peut passer le rapport sur la désignation. Elle n'est pas publiée, donc on ne peut pas.

On a le droit de s'arrêter un peu tôt aussi, on n'est pas obligés de rester jusqu'à 9 h. Moi je n'ai pas plus de rapport. Le rapport sur les routes je ne le connais pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon, on se fait un concours de chjami è risponde, si vous voulez.

Le Président Gilles SIMEONI

On peut aussi s'arrêter, il est 19 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors attendez. D'abord nous avons dépassé les horaires habituels du temps de travail, donc je vais soumettre à votre approbation la dérogation au règlement sur le temps de travail pour le secrétariat général.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE POUR LES
PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde est d'accord pour la dérogation.

Vote favorable de la dérogation au temps de travail.

Donc je prends l'ordre du jour.

Moi je peux proposer aussi le vote de la motion, pourquoi pas, puisqu'elle est dans le droit fil du débat que nous avons eu en début d'après-midi, C'est un peu exceptionnel, nous faisons la motion jeudi, mais je pense qu'à l'extérieur personne ne sera perturbé. Josepha, ça te va la motion jeudi soir ?

Est-ce que le groupe qui initialement a déposé la motion est prêt ? Bien donc on va examiner la motion.

Visiblement on ne peut pas passer, parce que de toute façon on attend le retour du contrôle de légalité pour les statuts, on ne peut pas voter les désignations encore.

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2025/O2/026 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » avec demande d'examen prioritaire : Opposition à la recentralisation du budget européen et pour la défense du rôle des régions

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous donne la parole.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Merci, Madame la Présidente.

Suite au rapport que vous avez présenté tout à l'heure, nous proposons une motion dont l'objet est l'opposition à la recentralisation du budget européen et pour la défense du rôle des régions.

VU le projet de proposition de Règlement du Conseil 2025/571 (APP) établissant le cadre financier pluriannuel pour les années 2028 à 2034, définissant l'avenir du budget de l'UE présenté par la Commission européenne le 16 juillet 2025 ;

VU le projet de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité - 2025/0240(COD) - pour la période 2028-2034, qui établit les Plans nationaux et régionaux de partenariat (PNRP) présenté par la Commission européenne le 16 juillet 2025 ;

VU la résolution du Parlement européen sur le futur budget de l'UE « *Parliament's priorities for the EU's post-2027 long-term budget* » adoptée le 7 mai 2025, en particulier la partie critiquant l'approche fond unique/PNRP ;

VU la résolution du Comité européen des régions sur l'avenir du budget de l'UE « *Résolution en vue du prochain CFP* » adopté le 15 mai 2025 ;

VU l'avis du Comité européen des régions *sur le Budget de l'UE et politiques territorialisées : propositions de nouveaux mécanismes de conception et de mise en œuvre dans le cadre financier pluriannuel post-2027*, adopté à l'unanimité le 20 novembre 2024 ;

VU la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse disposant que « *l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple corse* » ;

VU le rapport d'information 2025/02/332 de la Présidente de l'Assemblée de Corse « Perspectives pour la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne après 2027 » présenté lors de la session de l'Assemblée des 28 et 29 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'élection de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, élue, en avril 2025, Présidente de la Commission des Îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), réseau qui rassemble les principales régions insulaires européennes, et qu'à ce titre elle porte la voix des territoires insulaires auprès des institutions de l'Union européenne ;

CONSIDÉRANT que le Président du Conseil exécutif de Corse, dans le cadre de ses responsabilités, œuvre de manière continue à la défense des intérêts de la Collectivité de Corse dans les négociations nationales et européennes, notamment en ce qui concerne l'avenir de la politique de cohésion et du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne ;

CONSIDÉRANT que cette architecture unifiée remplace les accords de partenariat et les programmes opérationnels régionaux actuels par un plan unique, négocié entre la Commission européenne et chaque État membre ;

CONSIDÉRANT que la répartition des moyens financiers entre politiques publiques et entre territoires dépendrait désormais exclusivement des choix opérés par l'État membre, sans garantie d'accès direct ni de dotations clairement identifiées pour les régions ;

CONSIDÉRANT que cette évolution met fin à la contractualisation directe entre l'Union européenne et les régions, au profit d'une relation juridique exclusivement nouée entre la Commission et les gouvernements nationaux ;

CONSIDÉRANT que le Comité européen des régions, ainsi que de nombreux rapports d'expertise, alertent sur le risque d'une « re-nationalisation » de la politique de cohésion, de la politique agricole commune et de la politique de la pêche, plaçant ces politiques essentielles en situation de concurrence au niveau national ;

CONSIDÉRANT que plusieurs analyses du Parlement européen et de think tanks spécialisés soulignent que cette proposition n'est ni adoptée ni stabilisée, et qu'elle fait l'objet d'une contestation importante au Parlement, notamment en raison de ses effets potentiels sur l'équilibre institutionnel européen et le principe de partenariat ;

CONSIDÉRANT que cette recentralisation de fait fragilise la capacité des territoires insulaires, ultrapériphériques ou périphériques - tels que la Corse - en réduisant leur capacité à défendre leurs besoins spécifiques dans les négociations nationales ;

CONSIDÉRANT que les territoires insulaires, périphériques ou à handicaps naturels permanents, visés par les articles 174 et 349 du TFUE, seraient particulièrement pénalisés par un pilotage strictement national qui ne prend pas en compte leurs contraintes structurelles (coûts de transport, dépendance énergétique, faible taille des marchés, vulnérabilité climatique) et leurs besoins spécifiques de compensation ;

CONSIDÉRANT que la proposition actuelle affaiblit le principe de gouvernance multi-niveaux, pourtant au cœur des politiques de cohésion depuis plus de trente ans, et compromet la reconnaissance institutionnelle du rôle des régions et de leurs assemblées délibérantes ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité de Corse bénéficie, depuis la mise en place des programmes régionaux FEDER/FSE+ et du FEADER, d'un dialogue direct avec la Commission européenne, garantissant une adaptation fine des financements européens aux particularités insulaires et à la stratégie de développement de la Corse ;

CONSIDÉRANT que la disparition de ces outils contractuels dédiés, au profit d'un pilotage centralisé par l'État, affaiblirait la capacité de la Corse à défendre ses intérêts propres et à obtenir des réponses adaptées à ses spécificités géographiques, démographiques, économiques et environnementales ;

CONSIDÉRANT que la Commission européenne, face à l'opposition exprimée par une large majorité pro-européenne du Parlement et par de nombreuses régions, a annoncé des ajustements, mais que ceux-ci demeurent insuffisants pour garantir un rôle réel de codécision des régions dans la programmation des fonds ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

S'OPPOSE à la proposition de la Commission européenne relative au Cadre financier pluriannuel 2028-2034, qui mettrait fin aux accords de partenariat

actuels et instaurerait des Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux (PPNR) concentrant la décision au seul niveau des États membres ;

AFFIRME que les régions doivent demeurer des autorités de gestion ou de codécision effectives concernant les fonds de cohésion, de développement rural, de pêche, de transition écologique, d'emploi et d'inclusion sociale ;

SOUTIENT PLEINEMENT l'avis adopté à l'unanimité par le Comité européen des régions et la position de la coalition EUregions4cohesion, appelant au maintien d'une politique de cohésion distincte, dotée d'enveloppes dédiées et d'une gouvernance partagée ;

AFFIRME que les autorités régionales et locales jouent un rôle essentiel dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques européennes, en particulier celles relevant de la cohésion, du développement rural, de l'emploi, de la transition écologique et de l'inclusion sociale ;

SOULIGNE que l'Union européenne ne pourra répondre efficacement aux défis économiques, sociaux, climatiques et démographiques qu'en maintenant une gouvernance de proximité fondée sur le principe de subsidiarité et la reconnaissance du rôle politique des régions ;

ALERTE sur le risque majeur de recentralisation et de « renationalisation » que porte la proposition de PPNR, en contradiction avec l'esprit de solidarité territoriale, avec l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, et avec trente ans de construction progressive d'une gouvernance multi-niveaux associant directement les régions ;

APPELLE le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne à rejeter la proposition actuelle concernant les PPNR et à défendre un modèle de gouvernance pleinement conforme aux principes de partenariat, de transparence et de subsidiarité ;

SOUHAITE que le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne adoptent un futur Cadre financier pluriannuel qui reconnaît, garantisse et renforce le rôle des autorités régionales et locales, condition indispensable à une politique de cohésion efficace, démocratique et équilibrée.

RÉAFFIRME la nécessité d'intégrer explicitement l'insularité dans les critères d'allocation du futur CFP, conformément aux articles 174 et 349 TFUE, et de maintenir des instruments dédiés permettant de compenser les surcoûts permanents liés aux contraintes géographiques.

ALERTE sur les conséquences institutionnelles et démocratiques de la renationalisation de la cohésion, qui affaiblirait la relation entre l'Union et ses territoires, réduirait la visibilité de l'action européenne et accroîtrait les déséquilibres entre régions.

DONNE MANDAT à la Présidente de l'Assemblée de Corse et au Président du Conseil exécutif de Corse, dans le cadre de leurs fonctions respectives, pour porter la présente motion et négocier avec les institutions européennes et les autorités françaises, afin de défendre la place des régions, et singulièrement celle de la Corse, dans le cadre de la proposition de la Commission européenne relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Je me tourne vers l'exécutif. L'avis de l'exécutif sur cette motion ? Avis favorable.

Donc je vais soumettre au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Merci.

Il n'y aura pas d'autres rapports examinés ce soir.

Quelques mots sur demain matin, demain matin à 8 heures 30, nous avons l'installation de la commission ad hoc, « lutte contre les pratiques mafieuses », pour ceux qui en sont membres, puisque les désignations ont été faites. Les débats, on va dire la reprise de la session à 9 heures 30.

Nous débutons, Monsieur le Président, s'il vous plaît, nous débutons avec quel rapport demain matin ?

A la commission permanente, il était prévu tous les rapports sur l'eau, c'est ça ? Le SDAGE et la tarification.

Ensuite, nous continuerons sur le DOB.

Nous avons à 14 heures une conférence de presse sur le lancement de la procédure et de l'appel à candidature pour l'Assemblea di i zitelli. Nous trouverons un moyen de faire un petit point avant tous ensemble. Donc, ceux qui pourront être là à 13 heures 30, ceux qui avaient fait partie du jury, ça serait bien.

Par ailleurs, nous avons un petit moment-là pour ceux qui sont membres de la commission ad hoc relative à la langue, a cummissione chè n'emu custituita annant'à a lingua corsa, ci vedimu una mezuretta avà sè vo site d'accordu cù u presidente di a cummissione.

Quelli chì sò membri di a cummissione annant'à a lingua ou si vous êtes d'accord ou présente, d'accord, donc qu'ils sont membre de la Commission en ta lingua.

L'altri, andate puru, bona sera.

La séance est suspendue à 19 h 09.



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di NUVEMBRE di u 2025**
**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 NOVEMBRE 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 27 è 28 di NUVEMBRE DI U 2025
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 et 28 NOVEMBRE 2025

SUNTA di u VENNERI u 28 di NUVEMBRE di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

Reprise de la séance à 11 heures.

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Secrétaire de séance : Mesdames Anna Maria COLOMBANI et Sandra MARCHETTI

Raportu n^o 321 : Dispositivu di sustegnu à u mondu agriculu : differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere in tensione

Rapport n^o 321 : Dispositif de soutien au monde agricole : différenciation de la tarification de l'eau pour les filières en tension

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Madame Vanina CHIARELLI-LUZI, *Conseillère exécutive, Présidente de l'OEHC*

8

Lecture de l'avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n^o 2025/O2/048) par M. François SORBA, *rapporteur*

10

Mme la Présidente MAUPERTUIS, communication avis du CESEC

10

Prise(s) de parole :

Mme Paula MOSCA

11

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

13

Mme Chantal PEDINIELLI

15

M. Paul-Félix BENEDETTI	17
M. Jean-Jacques LUCCHINI	19
M. Saveriu LUCIANI, amendement	21
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	24
Monsieur Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC en réponse	27
M. Vanina CHIARELLI-LUZI, en réponse	28
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	29
M. Saveriu LUCIANI présente son amendement	30
Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, suspension de séance examen l'amendement	30
Suspension de la séance à 12h06 / Reprise de la séance à 12h37	
Mme Vanina CHIARELLI-LUZI présente le sous-amendement du Conseil exécutif de Corse	31
Vote sous-amendement et amendement sous-amendé	31-32
Vote RAPPORT	32
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : point sur l'organisation future des travaux	32
<u>ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
Raportu n° 314 : Appruvazione di a prucedura di rivisione di u Schema Direttore d'Accunciamentu è di Gestione di l'Acqua (SDAGE) di Corsica	
Rapport n° 314 : Approbation de la procédure de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Madame Vanina CHIARELLI-LUZI, <i>Conseillère exécutive, Présidente de l'OEHC</i>	33
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, par M. François SORBA	35
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre GHIONGA	35
Mme Nadine NIVAGGIONI	36
M. Saveriu LUCIANI	38
M. Paul-Felix BENEDETTI	40

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	43
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	44
Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, en réponse	45
VOTE RAPPORT	45
<u>TRASPORTI - INFRASTRUTTURE / TRANSPORTS - INFRASTRUCTURES</u>	
Raportu n° 319 : Accunciamentu di u cruciamentu di Mizana trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 1	
Rapport n° 319 : Aménagement du carrefour de Mizana entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 1	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse</i>	47
13h19 : Monsieur Hyacinthe VANNI préside la séance	
Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/043) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	50
Prise(s) de parole :	
Mme Angèle CHIAPPINI	51
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI	52
M. Don Joseph LUCCIONI	54
Mme Angèle CHIAPPINI	57
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	57
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux intervenants.	58
VOTE RAPPORT	61
Suspension séance à 13h50 / Reprise de la séance à 15h21	

<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 323 : Documentu d'Uorientazione Bugettaria 2026	
Rapport n° 323 : Document d'Orientation Budgétaire 2026	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	62
Lecture avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/040) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	79
Lecture de l'avis du CESEC par Mme la Présidente MAUPERTUIS	79
Prise(s) de parole :	
M. Georges MELA	79
Mme Marie-Anne PIERI	83
M. Paul-Félix BENEDETTI	85
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	88
M. Pierre GHIONGA	91
M. Saveriu LUCIANI	92
Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI	
M. Louis POZZO DI BORGO	97
Mme Marie-Anne PIERI	103
M. Louis POZZO DI BORGO	103
M. Romain COLONNA	104
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux interventions	108
M. Georges MELA	109
Mme Nadine NIVAGGIONI	109
M. Gilles GIOVANNANGELI	109
Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	113
PRISE ACTE	113

<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u>	<u>/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 345 : Cunsigliu d'amministrazione di u Stabilimentu Publicu di u Cummerciu è di l'Industria di a Cullettività di Corsica - Designazione di i membri ripresentanti di l'Assemblea di Corsica		
Rapport n° 345 : Conseil d'administration de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse - Désignation des membres représentants de l'Assemblée de Corse		
Désignations au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse :		114
Suspension de la séance à 17h57 / Reprise de la séance à 18h52		
Vote sur l'urgence à l'unanimité		115
VOTE RAPPORT		115
La séance est levée à 18h53.		

La séance est reprise à 11 heures sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eramu sta mane in cummissione ad-hoc di lotta contr'è e pratiche maffiose, hà finitu appinuccia tardi, scusate ci ma emu bè travagliatu, s'hè passatu propiu bè. Eccu, avà sò 11 ore.

Allora, mi girgu versu l'esecutivu. A cunsiglieru esecutiva in carica di l'acqua, Presidente di l'uffiziu idraulicu ghjè quì. Pensu chè no pudemu cummincià. Ancu puru s'è u Presidente ùn hè ancu ghjuntu.

Salutu ind'è e tribune u Presidente di a Camera Regiunale d'agricultura, è l'agricoltori, chì sò quì.

Dunque, avete a parolla.

Principiate per u 321 o u 314? La tarification. Dunque, avete a parolla nantu à u dispositivu di sostegnu à u mondù agriculu, a differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere chì sò in tensione.

Eccu.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 321 : Dispositivu di sustegnu à u mondu agriculu : differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere in tensione

Rapport n° 321 : Dispositif de soutien au monde agricole : différenciation de la tarification de l'eau pour les filières en tension

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, Signora presidente.

Ce rapport, c'est, je voulais le dire au préalable, un travail qui est coconstruit entre l'Office d'équipement hydraulique, l'ODARC, la Chambre régionale d'agriculture, les représentants des filières qui visent à établir, comme vous l'avez vu, une tarification qui soit plus équitable, plus fiable, plus soutenable pour l'avenir agricole et la préservation de la ressource.

Je salue bien sûr la Chambre d'agriculture, les représentants et le président de la Chambre qui est présent aujourd'hui.

Ce travail va dans le sens de la délibération de 2023 sur la pulitica di l'acqua. Pourquoi ? Parce que je vous rappelle que cette délibération, il y a 2 pans : il y a un pan sur les actions concrètes à réaliser sur des économies d'eau mais aussi en résorbant le retard infrastructurel, je vous rappelle 160 millions d'euros sur le retard infrastructurel ; aussi, instaurer un contrat social et écologique autour de l'eau, l'eau bien commun, l'eau qui n'est pas une valeur marchande comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel, notamment pour éviter les conflits d'usage.

A pulitica di l'acqua y intègre des mesures concrètes d'économie d'eau et de sobriété. Vous avez bien compris, on travaille sur le stockage, la distribution, mais aussi sur la protection de cette ressource qui est épuisable.

Depuis mars 2022, des réunions régulières réunissent l'ODARC, les représentants des filières agricoles, les chambres d'agriculture, puis la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles qui ont été organisées par l'Office.

En 2024, ces réunions ont été beaucoup plus régulières parce que vous savez qu'il y a eu une sécheresse qui a été importante en 2024 et donc, un besoin d'eau au niveau agricole qui s'est fait ressentir. Ces réunions ont permis d'aborder la question d'une tarification incitative.

D'ailleurs, en décembre 2024, après plusieurs échanges, a été décidé de déployer des dispositifs de comptage plus performants sur un échantillon de 100 agriculteurs en monoculture et de remplacer les compteurs qui étaient volumétriques jusque-là et qui comptaient peu et mal, par des nouveaux compteurs en télé relève.

Les résultats de ce comptage sur les 100 échantillons que l'on a fait ont été sans appel. Le test a démontré la nécessité d'accélérer ce processus de comptage plus fiable pour bien sûr la gestion de la ressource, l'économie d'eau, le paiement de la juste consommation, ce qui permet de réduire l'eau non facturée par manque de fiabilité des anciens compteurs.

S'est donc posée la question de cette tarification et notamment de la charge fixe qui est sur le coefficient de révision en constante augmentation depuis 2017 face au changement climatique qui s'accélère et donc, un besoin d'eau croissant pour les filières agricoles.

Cette question a suscité des tensions et des inquiétudes pour certaines filières, notamment celles qui subissent une forte diminution de leur marge brute. Cette baisse de rentabilité s'explique en très grande partie par la hausse exponentielle de tous les intrants, c'est-à-dire l'énergie, l'engrais et la charge fixe de l'eau.

Cette fragilité rend toute augmentation ou adaptation tarifaire particulièrement sensible pour ces filières. Vous savez que la tarification repose sur une redevance fixe dont le montant est fonction du débit installé, multiplié par un coefficient de révision et sur la consommation réelle.

L'objectif partagé est de faire baisser la charge fixe et de porter la charge sur la consommation réelle : compter juste, payer juste. Pour cela, il est proposé une baisse de la charge fixe pour toutes les filières, c'est-à-dire en fait une baisse de ce coefficient de révision des prix qui sera proposé au prochain conseil d'administration de l'Office d'équipement hydraulique.

Pour autant, pour les filières fourrages, élevages et céréales, cette baisse de la charge fixe ne suffisait pas à réguler le coût. On a discuté et on est arrivés à un point d'équilibre de dire, de garantir un coût cible d'irrigation à hauteur de 250 € l'hectare, c'est-à-dire un calcul de référence qui a été fait par la Chambre d'agriculture, par l'ODARC sur un 30 mètres cubes/heure avec une surface de 5 hectares en volume d'irrigation pour 6600 mètres cubes à l'hectare.

Il y aura donc un déploiement des compteurs en télé relève avec une pause et une demande de débit souscrit qui sera validé par la Chambre et par l'ODARC pour éviter une surévaluation du débit souscrit ou une sous-évaluation

du débit souscrit, avec une concertation annuelle qui sera élaborée avec les représentants des filières et la Chambre d'agriculture sur cette tarification forfaitaire mise, je le rappelle, pour les filières fourrages, élevages et céréales, un coût forfaitaire qui va de 0 à 20 mètres cubes/heure pour 100 euros, 21 à 50 pour 200, ainsi de suite, 300, 500 et 1000.

Ce qui vous est proposé, c'est d'acter le fait qu'on va baisser toutes les filières sur le coefficient de révision et d'acter cette nouvelle politique tarifaire sur les filières fourrages, élevages et céréales qui sera forfaitaire.

J'attends vos questions. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la présidente.

Nous avons sur ce dossier un rapport de la CDENATE.

M. François SORBA

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiù novu », « Avanzemu ». Absence de Madame Josepha Giacometti-Piredda.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons un rapport qui vous a été transmis, important du CESEC également, avec une annexe importante qui concerne la reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne qui est particulièrement intéressant.

J'invite ceux qui sont intéressés par la problématique, à lire ce rapport du CESEC et l'annexe. Mais ce qui est le plus important aussi, c'est que le CESEC a émis un avis favorable.

Qui souhaite prendre la parole ? Paola Mosca, pour « Fà populu insieme ».

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi, Madama a Presidente,

Signora Presidente,

Stu dispositivu si scrive in a strategia purtata da u Cunsigliu Esecutivo in materia di pulitica di l'acqua, cum'ella hè stata presentata ind'è u rapportu "A pulitica di l'acqua", adduttatu à l'unanimità in u 2023.

Una strategia fundata annantu à trè priurità : preservà a risorsa, securisà u so accessu, è sustene l'agricultura.

In Corsica, l'acqua ùn hè micca solu una risorsa : hè un bè cumunu è un arnese strategiku. U dispositivu prisentatu oghje ne hè a traduzione cuncreta. Ùn si tratta micca d'un simplex adattamentu tecnicu, ma d'una scelta pulitica, un attu di rispunsabilità, un impegnu ver'di quelli chì danu da manghjà à a Corsica.

A manera chè no sceglimu d'ammaestrà l'acqua traduce a nostra visione cullettiva è l'avvene chè no vulemu custruì.

L'Assemblea di Corsica hè d'altronde digià affirmatu chì l'acqua face parte di i bè cumuni di u populu corsu. È un bè cumunu ùn hè micca una mercanzia nè una risorsa abbandunata à e sole logiche di u mercatu : hè una ricchezza cullettiva da pruttege è da sparte cù sempre à mente, a logica di l'interessu generale.

A scelta fatta oghje si scrive ind'è st'andatura è mette a suvranità alimentaria à u core di e nostre priorità. Senza agricultura, ùn ci sò micca territorii vivi, nè stintu campagnolu.

Oramai, sò precisamente e filiere chì custituiscenu u solcu di a nostra agricultura — u fenu , e cereale , è l'allevu — chì si trovanu oghje fragilizate da u scambiamentu climaticu, da a crescita di e cariche è da a fragilità di i mercati.

Quandu u costu di l'acqua diventa più altu chè i revenuti ch'ella permette di pruduce, ùn si tratta più d'una questione tecnica: hè un scopu puliticu maiò.

U fattu chì l'acqua sia scarsa impone scelte.

A nostra rispunsabilità hè di garantisce chì l'acqua andessi prima à quelli chì pruducenu è allevanu.

Di pettu à sta situazione, a Cullettività di Corsica, l’Uffiziu Idraulicu, l’ODARC è a Camera d’Agricultura anu ingagiatu un travagliu cumunu chì porta oghje à una evoluzione maiò : a tarifficazione differenziata, ghjusta è adattata à e filiere in difficultà.

Chì riposa annantu à a solidarità, a trasparenza è a coresponsabilità.

Permette : d’alligerì u costu di l’acqua per e splutazione più esposte, à 250 €/ha quandu à spessu ghjunghianu sin’ à 550 €/ha ; d’accompagnà a so transizione versu una gestione più efficiente di a risorsa.

Si tratta d’un dispositivu evolutivu, concertatu è fundatu annantu à l’interessu generale. Preservà l’acqua, hè preservà u nostru avvène.

L’agricoltori si sò impegnati in una dimarchja esemplare di mudernizzazione è d’ottimisazione.

A Cullettività di Corsica assicurerà ogni annu una cuntribuzione aghjustata in un quadru equitevule è custruitu insieme.

U dispositivu präsentatu ùn hè micca un rigalu, ma ghjè un pattu trà a putenza publica è quelli chì travagliantu, chì pruducenu, chì resistenu è mantenenu vivi i nostri territorii.

Stu rapportu si scrive ind’è una visione chjara : ripiglià a maestria di e nostre risorse : a terra, l’acqua, l’energia ; è cunsolidà un mudellu agriculu durevule, resiliente è degnu.

A scelta che no femu oghje hè una scelta di ghjustizia, d’equità territoriale è d’avvène.

Per tutte ste ragione, sustenimu u vostru dispositivu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Marie-Thérèse.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la présidente.

Madame la présidente de l'Office hydraulique, on est un peu étonnés de voir cette ce rapport débattu dans notre hémicycle. Moi, ça fait 10 ans maintenant que je siège à l'Office hydraulique et c'est la première fois effectivement, que notre Assemblée est amenée à délibérer avant même que le conseil d'administration de l'Office hydraulique, quand même organe souverain dans la gestion de l'eau brute, avant même que l'Office n'en débatte lors de son conseil d'administration avec les services, de ce sujet et aussi avec les impacts d'une éventuelle baisse de la tarification sur le budget et les finances de l'Office. Donc, vous avez souhaité donner la primeur à notre Assemblée, nous aimerions déjà que vous nous précisiez pourquoi ce changement de méthode ?

Aujourd'hui, tous les agriculteurs sont raccordés au réseau d'eau brute corse de l'Office. Ils sont soumis au même règlement avec un abonnement au mètre cube/horaire souscrit et un même tarif en fonction des volumes consommés. Est-ce que ce règlement est satisfaisant ? Est ce qu'il est perfectible ? Certainement.

Mais là, vous nous demandez, non pas de mettre à plat, ce que nous aurions pu concevoir, la stratégie tarifaire de l'eau brute dans son ensemble avec entre autres, puisque c'est vraiment ce qui pose problème aujourd'hui, la construction de la tarification de la part fixe, donc de l'abonnement, qui pose problème à toutes les filières et je dirais, même aux collectivités locales, ce qui aurait pu se concevoir. Mais proposer une tarification à notre avis différenciée sur 3 filières qui sont en effet en grande tension et en souffrance, nous interpelle.

En agissant ainsi, nous craignons que vous instauriez une disparité entre les filières, une rupture d'égalité entre les agriculteurs et les usagers. C'est un précédent et nous espérons qu'il n'y aura pas de risque de contentieux derrière.

Au-delà des effets que cette disparité pourrait provoquer dans le monde agricole, comment comptez-vous financer cette mesure alors que les finances de l'Office hydraulique sont extrêmement préoccupantes et le sont encore plus avec la perte des dernières DSP historiques ? L'eau agricole, nous le savons, c'est 70 % des volumes d'eau brute, c'est peu ou prou 29 % des recettes d'exploitation, plus si l'on exclut effectivement la dotation de fonctionnement de la Collectivité.

Vous, vous l'avez écrit, l'eau doit payer l'eau. La CRC, je sais que dans cet hémicycle, il y en a qui ont des allergies rien qu'en entendant le nom de la CRC, pointait du doigt un prix inchangé depuis 2006 et une tarification contraire d'ailleurs aux dispositions du SDAGE qui préconisait une tarification incitative

de l'eau pour impulser des changements de comportement, pour consommer moins et mieux. Est-ce que cette proposition va dans ce sens ?

On va être clairs, nous ne sommes pas là pour compliquer encore plus la vie des filières en difficulté, mais nous ne voulons pas cliver et opposer les filières dont certaines seront en difficulté demain. Être réservés à ce stade sur cette proposition, ce n'est pas être contre le milieu agricole, au contraire, c'est prendre en compte ces difficultés dans leur globalité.

Si un oléiculteur dont nous le savons tous, la récolte 2025 des olives est annoncée catastrophique, vient demander un tarif préférentiel, qu'allons-nous répondre ? Si un maraîcher dont on connaît le métier, le dur métier et les aléas en fait de même, qu'allons-nous répondre ? Si un viticulteur en proie à un marché en tension et malheureusement cela ne va pas épargner la Corse, où la demande baisse, où les stocks s'accumulent et où le déstockage massif va entraîner de facto une baisse des prix de vente et donc des marges, qu'allons-nous répondre s'il nous demande une tarification spécifique ? Les exemples sont nombreux.

La tarification de l'eau brute est un des leviers mais n'est pas le seul. Le problème des filières en tension est global, nous le savons, c'est le problème du prix des engrains, le problème des semences, le problème du transport. Ma collègue Chantal Pedinielli est très souvent revenue sur ce problème-là.

Oui, nous pensons qu'une réflexion sur la part fixe doit être engagée, et bien évidemment sur le regroupement des abonnements en cas de morcellement des parcelles. Mais la réflexion doit être une réflexion d'ensemble. Vous l'annoncez dans ce rapport, mais nous n'avons pas l'ombre du début d'une réflexion.

Nous voulons une agriculture prospère, bien évidemment, pleinement consciente des enjeux, à commencer par le changement climatique, qui demande une adaptation urgente des types de cultures et des systèmes d'irrigation.

Quelle agriculture, puisque vous en parlez très souvent dans cet hémicycle, pour une autonomie alimentaire ?

Face à ce dérèglement climatique qui fait que des filières qui irriguaient peu ou pas, sont aujourd'hui contraintes de recourir à l'arrosage, quelle est votre vision stratégique de l'agriculture ? On aimerait bien effectivement avoir un peu plus de visibilité là-dessus.

On sait qu'il faut initier une réflexion sur les nouvelles essences à planter. Je ne suis pas une experte, mais j'ai lu qu'il y avait le plan protéines végétales qui disposait de plusieurs dizaines de millions d'euros, comme

alternative à l'aliment pour le bétail, sans compter aujourd'hui l'introduction de l'IA dans les pratiques agricoles. Où en sommes-nous ? Parce que stratégie agricole et tarification de l'eau sont intimement liées.

Nous vous proposons d'avoir une réflexion globale, d'accompagner nos agriculteurs, tous nos agriculteurs en pleine responsabilité, sans occulter, Madame la présidente, la structure financière très fragile de l'Office et de la Collectivité et des collectivités en général, dans un contexte quand même de raréfaction de l'argent public.

Au-delà des compteurs, il faut cibler les rendements des réseaux, accélérer les investissements indispensables à la mise aux normes et au développement des infrastructures de stockage et de distribution trop inégalement réparties sur le territoire, et Chantal Pedinielli va compléter mon intervention, et surtout sur leur financement dont on sait aujourd'hui qu'ils ne sont pas assurés, quid du PTIC, le tout en conservant une équité entre les agriculteurs.

Mais attention, Madame la présidente, ce qui est rare se pilote et nous n'avons pas l'impression que le pilotage aujourd'hui soit à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la présidente,

Madame la conseillère exécutive, cela fait près de 7 ans que je siège dans cet hémicycle et depuis, je n'ai de cesse de vous alerter sur la question de l'irrigation et de l'eau brute agricole.

C'était l'objet de ma demande visant à étendre le tarif matières premières dans le cadre de la DSP maritime, à l'import d'aliments pour bétail justement par manque de fourrage, manque d'eau et coût élevé pour les filières en tension. De même pour l'irrigation de la vallée du Rizzanese sur laquelle je suis revenu à plusieurs reprises, ainsi que le projet d'irrigation pour la vallée de Conca sur la commune de Grossa.

Nous savons bien sûr que les débits des cours d'eau ont diminué de 50 % en 60 ans en été en raison du stress hydrique et de la forte demande. On n'a

pas de vue ou peu de visibilité, mais on en revient à la problématique du stockage qui est la compétence de la Collectivité de Corse.

Pour en revenir au Rizzanese, lors de l'inauguration du barrage en juin 2013, le directeur avait justement annoncé qu'en plus de la dimension hydroélectrique, une partie de l'eau serait consacrée à l'irrigation agricole. Une convention avait été signée entre l'EDF et l'Office hydraulique pour prévoir la mise à disposition chaque année de 1,6 million de mètres cubes d'eau au profit de l'agriculture de la vallée, d'autant plus que nous disposons d'un droit d'eau sur le Rizzanese, vous le savez.

Puis un COPIL a été créé par Gilles Giovannangeli, alors président de l'Office hydraulique en 2022 me semble-t-il. Je fais partie de ce COPIL avec mon collègue de la majorité, Jean-Paul Panzani. La Chambre d'agriculture et l'ODARC ont effectué un travail considérable de recensement pour lister les exploitations et les différentes cultures dans la vallée. Malgré cela, depuis de nombreux mois, rien ne se passe et les réunions prévues ont été reportées à plusieurs reprises.

Pourquoi je vous parle de ça aujourd'hui ? Je vous parle de ça parce que j'ai le sentiment que si l'on s'était penchés sur la question depuis le début de la Collectivité unique, on n'en serait pas aujourd'hui à distinguer la tarification de l'eau entre les agriculteurs et ce, d'autant plus lorsque je lis que dans les conditions d'éligibilité, il faut justifier d'un accès direct à la ressource gérée par l'Office. Au sein même des 3 filières, il y a de fortes disparités.

Si dans des territoires irrigués comme la Plaine orientale, le réseau est dense, vous savez qu'il y a des territoires qui ne sont pas intégrés à ce maillage et qui attendent une politique volontariste de la part de la Collectivité de Corse et cela commence par le stockage. Voilà encore une disparité entre les exploitations agricoles à filière égale, identique.

Je me suis intéressée à l'avis du CESEC lorsque j'ai préparé mon intervention et le CESEC nous parle des steppes, des retenues collinaires, des rehaussements de barrages pour promouvoir l'irrigation agricole, tout comme dans le plaidoyer pour la reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC, qui est annexée à l'avis du CESEC. Mais tout ça, ce que nous préconise le CESEC, cela a été voté dans cet hémicycle dans le cadre d'Acqua Nostra en 2020, où il était prévu d'investir 20 millions par an sur ces ouvrages et sur les rendements réseaux. Je pense que la non-application de ce plan se paye aujourd'hui et c'est préjudiciable pour les filières en tension, pour l'agriculture en général, pour la Corse, tout simplement.

Le volume annuel de l'eau de pluie sur l'île représente près de 8 milliards de mètres cubes. Sans ouvrage visant à les retenir et à les utiliser dans un souci de maîtrise de la ressource, il n'y a pas d'espoir.

La question de la tarification différenciée ne se poserait pas dans les mêmes conditions si l'on avait des capacités plus importantes de stockage et un meilleur maillage sur le territoire insulaire.

« Oui à la ressource pour tous, oui à une mesure équitable et vertueuse de soutien au monde agricole », je vous cite, ce sont les propos que j'ai lus dans le rapport, mais nous en sommes encore loin. C'est pour cela que sur ce rapport, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

À partir du moment où on fait état d'un consensus entre l'organe public qui délivre l'eau et les usagers agricoles, je ne vais pas chercher à faire une coupe de cheveux supplémentaire.

Je constate qu'on a abouti à quelque chose de cohérent d'intégrer la notion de coût de production par rapport aux spéculations de filières, d'intégrer la notion de la difficulté d'avoir un parcellaire homogène et uniforme car il n'y a pas eu de remembrement efficient au profit d'une reconcentration des surfaces agricoles pour des exploitations. Il était navrant de constater que celui qui avait le plus de difficultés à travailler parce qu'il avait un parcellaire éclaté, qu'il avait besoin d'avoir une multitude de points de livraison d'eau, se voyait confronté à une deuxième peine, celle d'une tarification inique qui reposait sur le nombre de bornes qui étaient mises à sa disposition. Donc, le fait de passer à une notion économique réaliste d'un coût à l'hectare qui est, lui, son coût de revient réel et d'un coût de facturation à l'hectare, c'est quelque chose de rationnel.

Ensuite, la logique de faire, je dirais, une discrimination entre les filières sous tension qui sont des grosses consommatrices d'eau et les filières qui sont à plus forte valeur ajoutée qui consomment moins d'eau parce qu'elles ont atteint d'abord des niveaux de compétences techniques plus fortes peut-être que d'autres filières, qu'il y ait une différenciation, mais qui in fine ne va pas impacter le compte de résultat des exploitations. Je pense qu'on est dans la rationalité.

Maintenant, je ne pense pas que le comptage électronique va résoudre la problématique de la non-facturation. Je pense qu'aujourd'hui il faut qu'il y ait un pacte moral entre le monde agricole et l'Office d'équipement hydraulique. Puisque la tarification est validée et acceptée, la logique ne doit plus être la détérioration des dispositifs de comptage ou leur occultation complète. On doit être dans la transparence et on doit avoir, sur une rampe de 4 à 5 ans, une remontée

du niveau des volumes facturés parce qu'il y aura une concorde entre les usagers et les exploitants techniques. On ne peut pas continuer à avoir un différentiel de 100 % entre les 20 millions de mètres cubes qui sont plus ou moins facturés et les 20 millions de mètres cubes qui sont la part des Anges, ça n'existe pas.

Donc moi, je crois plutôt à un état d'esprit. Je sais que les agriculteurs sont là et qu'ils sont contents de ce dispositif de facturation. Je m'adresse indirectement à eux, 250 € à l'hectare, c'est un geste qui est politiquement très fort. Derrière, il y a un coût. Le coût, c'est la dotation d'équilibre que nous versons collectivement, tous les Corses, par le biais d'une subvention de la CdC à l'Office d'équipement hydraulique. Ce sont plusieurs millions d'euros par an qui sont exclusivement dédiés à l'irrigation.

Sur nos voisins du canal de Provence ou de la société (Barun) Languedoc, qui sont historiquement des sociétés d'aménagement qui ont été constituées à la fin des années 50 avec les mêmes statuts que l'ex SOMIVAC qui est l'ancêtre de l'Office hydraulique. Leur tarification aujourd'hui, là où il y aura en Corse 250 € à l'hectare, eux pour 1 hectare qui aurait une borne de 30 mètres cubes/heure et une consommation de 4 000 mètres cubes, il serait au minimum à 850 € hectare. Ça, c'est la réalité. Et en plus, ils ont tous une logique de facturation en fonction de l'origine de l'eau, suivant qu'elle soit pompée ou gravitaire. Chez nous, il y a des endroits où l'eau, je prends par exemple la Balagne, elle a besoin d'être remontée de 300 mètres de dénivelé. Ça a un coût. Aujourd'hui, le kilowattheure, il est à 22 centimes donc ça veut dire que derrière, quand vous avez un tarif au mètre cube réel à 3 centimes, ça veut dire que quelque part il y a un effort.

Donc cette logique-là, elle doit être expliquée. Ce tarif sera peut-être soumis à des ajustements, il n'a peut-être pas tout vu. Moi ce que je sais, c'est qu'il fait l'objet d'un esprit de concorde. Donc à partir de là, on doit demander le complément. Le complément c'est de la rationalité dans l'usage de l'eau et c'est que, bien entendu tout va reposer sur les déclarations de surface, donc il faut qu'elles soient réalistes. On ne va pas chercher à compter l'aire planté, mais qu'on soit au moins à l'hectare près, qu'on n'ait pas là aussi une amplitude de déclaration qui soit, je dirais, à la minoration systématique des usages de l'eau.

Donc moi, je sais qu'on a aujourd'hui un monde agricole qui est dans une logique de reprise d'une souveraineté alimentaire. Ça passe par de la production, ça passe par de la rationalité et ça passe par une entente cordiale entre tous les opérateurs, qu'ils soient financiers, techniques ou commerciaux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Je voudrais féliciter la présidente de l'Office hydraulique parce que je pense que pour ce travail, dans des conditions difficiles, elle venait tout juste de prendre ses fonctions dans un climat qui était très tendu avec notamment la filière animale, fourragère et céralière qui est aujourd'hui, tout le monde le reconnaît, en très grande difficulté. Déjà elle a su capitaliser le gros travail qui avait été initié par le président de l'ODARC dès 2022, Dominique Livrelli, et par l'ex-président de l'Office hydraulique aussi, Gilles Giovannangeli, en réunissant sur ces bases l'ensemble du monde agricole, les syndicats, les chambres d'agriculture et les représentants de toutes les filières.

Alors j'entends, on nous dit qu'on n'est pas sur les territoires, qu'on n'a pas favorisé le stockage de l'eau. Je vous rappelle qu'on a quand même voté un plan à 10 ans, que pendant 30 ans, la seule retenue qui a été faite, c'est celle de Bacciana, 2 millions de mètres cubes. Sur le plan à 10 ans, il va y avoir la rehausse des barrages qui est lancée. Il y a un plan sur le Rizzanese, chose qui n'avait jamais été évoquée. On a une réunion le 12 décembre avec EDF pour essayer de finaliser parce qu'on est obligés de passer aussi par EDF. Il y a d'autres vallées qui vont être mises en eau, comme la vallée de Conca, on a déjà bien avancé. Et donc dans ce plan, il y avait 240 millions d'euros qui avaient été fléchés, donc 160 pour le stockage et 80 millions d'euros fléchés aussi sur la mise en valeur et l'irrigation de plusieurs vallées en Corse.

Donc, c'est le travail qui est fait. C'est un rapport qui a été voté en Assemblée de Corse. C'est un rapport qui est financé et ce sont des travaux qui sont déjà engagés et qui ont commencé. C'était juste pour rappeler le travail qui avait été fait et qui avait été initié par nos deux présidents dès 2022. La présidente actuelle est partie sur ces bases-là et ce travail de concertation a été fait par rapport à ce travail qui avait été lancé.

Ce que je voudrais rappeler, c'est qu'après ces échanges concertés, constructifs et validés par tous, toujours avec l'esprit de solidarité, aujourd'hui, l'Office hydraulique de Corse peut proposer un abonnement en baisse pour toute la profession et minoré pour la filière animale et fourragère qui est reconnue en grande difficulté par tous, avec la volonté commune qui est surtout de bien compter l'eau. Ce que rappelait tout à l'heure Paul Félix, la part des Anges, c'est 20 millions de mètres cubes, qu'à un moment donné, qui sort de nos réservoirs, mais qui ne sont ni facturés, il va falloir qu'on sache exactement où ils passent parce que si demain, on veut mieux compter, on veut mieux partager l'eau, le premier travail, ça va être celui-ci et c'est le travail aujourd'hui qu'on vous propose et qui est engagé.

Ce rapport, je veux quand même le rappeler, c'est surtout un acte fort. C'est la reconnaissance d'une filière que l'on doit sauver, mais c'est aussi la solidarité des filières végétales envers celles des filières animales. Et là, dans la concertation, c'est ce qu'on a vu aussi. Ces discussions ont fait que, à un moment donné, on a pu écrire ce rapport.

Je voudrais rappeler aussi que la filière animale et le pastoralisme, c'est un pan de notre histoire et c'est aujourd'hui une nécessité économique. Nous avons besoin de plus de lait, nous avons besoin de plus de viande et je parle du marché corse, on ne parle pas d'exportation. L'ODARC en a fait sa priorité en favorisant les aides en ovin et caprin et en développant les structures d'Altiani et de Migliacciaru pour un appui technique soutenu à cette filière.

Avec la même constance, il faut le rappeler aussi, le président de l'ODARC a initié récemment une série de concertations avec l'ensemble du monde agricole sur des thématiques cruciales comme le foncier, l'eau ou encore la place de la Corse dans la nouvelle PAC.

Je voudrais souligner aussi que 3 réunions se sont déjà tenues dans un climat constructif où tout le monde a compris que l'on pouvait dire les choses différemment alors que l'on pensait souvent la même chose. Là, d'autres réunions sont à venir avant de vous présenter un projet. Ce travail qui s'inscrit dans l'esprit de ce rapport dont on l'espère, nous permet de définir un vrai projet agricole pour la Corse, porté collectivement après échange et validation par tous.

Aujourd'hui, ce rapport sur la tarification et le comptage de l'eau, je le répète, il a été construit entre nos institutions et le monde agricole dans toute sa diversité. Et ça, c'est une vraie pierre qui a été portée à l'édifice pour sauver cette filière animale de l'élevage et fourragère qui est vraiment en grande difficulté.

Moi, je voudrais rappeler aussi, il y a des agriculteurs qui sont là, des amis, souvent les agriculteurs attendent beaucoup de la puissance publique. Mais aujourd'hui, moi je pense qu'il faut dire aussi la vérité, nous n'aurons pas les moyens financiers dans cette période très contrainte budgétairement et hélas, nous ne pourrons pas répondre financièrement à toutes les attentes légitimes des filières agricoles en difficulté. Mais nous les accompagnerons et les soutiendrons dans une démarche de restructuration.

Dans une période pas si lointaine où on arrachait la vigne, les vigneron, et Bati, je pense qu'il peut en parler, ont su se fédérer et organiser la filière viticole pour la sauver. Aujourd'hui, le vin de Corse est reconnu à l'international. La filière arboricole avec la clémentine de Corse était vouée à disparaître il n'y a pas si longtemps. Nos agriculteurs ont su se mutualiser et coopérer. Aujourd'hui, cette filière est un des fleurons de notre agriculture.

Aidons la filière animale, fourragère et céralière à s'organiser collectivement, comme l'on fait si bien les filières végétales.

Moi, je vais terminer par une anecdote, chaque année, je me rends à la foire de Filitosa et cette année, c'était les Basques qui étaient mis à l'honneur à la foire. J'ai échangé longuement avec un berger basque sur nos problèmes et on s'est aperçus qu'on avait souvent les mêmes problèmes. Il m'a dit, « nous, nous avons résolu beaucoup de problèmes par le collectif et ce qui me choque ici, c'est que vous travaillez seuls les uns à côté des autres ». Il m'a cité un vieux proverbe basque et je pense qu'il faut méditer sur ce proverbe. Il m'a dit, « si tu vas seul, tu vas plus vite, mais si tu vas ensemble, tu vas plus loin ». Et ce rapport, aujourd'hui, qui est partagé et validé par l'ensemble des filières, l'ensemble des syndicats, la Chambre d'agriculture et nos institutions, montre que quand on va ensemble, on peut aller vite et loin, avec toujours un souci d'équité, de solidarité et dans un cadre financier qui est assumé.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, altre dumande di parolla ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Saluer le monde agricole qui est très attentif à l'examen de ce rapport, venant un peu moi aussi de ce monde-là, je crois qu'on est surtout interpellés par le fait que ces filières qui sont ciblées aujourd'hui, ce sont des filières, notamment celle de l'élevage en particulier, qui est en voie de disparition.

Je pense que tout le monde le sait. On en parle beaucoup dans ce pays en disant qu'on est tous fils ou petit-fils de berger, bientôt il n'y aura plus de berger, je vous le dis.

Quand je vais dans les paysages que j'ai connus dans un autre temps, il y avait des dizaines de troupeaux. Aujourd'hui, ils se comptent même plus sur les doigts d'une seule main.

Je fais un bon vers cette question de l'eau sur laquelle j'ai passé quelque temps moi aussi et avec d'énormes difficultés parce que c'est un domaine qui est sensible depuis toujours et pas simplement qu'avec les agriculteurs, y compris avec les collectivités.

Ce matin, on sera consensuels, il vaut mieux parce que Ghisonaccia est un haut lieu de la contestation, vous le savez, et c'est forcément aussi un lieu qui a permis certainement, je le dis, le président Arena est au-dessus de moi, qui a permis d'accélérer cette réflexion, même si, et je rejoins en grande partie les propos de ma collègue Marie-Thérèse Mariotti, le processus n'est pas abouti du tout. On est dans l'intervalle, on est dans la transition, on est bien avant le grand questionnement.

Paul-Félix a évoqué le rendement, qu'en est-il de ce delta entre la production et la facturation ? C'est immense. On a, j'espère, opposition et majorité, quelques points de convergence, notamment sur celui-là. C'est un débat qui dure depuis 40 ans, le débat sur le remembrement aussi, l'histoire des bornes qui est un immense débat qui préoccupe notamment les bergers parce que le parcellaire de l'élevage n'est pas forcément le parcellaire de la viticulture.

Je voudrais aussi évoquer le fait que, au-delà de ces filières, et j'en ai parlé deux secondes avec le président Arena tout à l'heure, dernièrement, un article sur la filière oléicole, il va y avoir demain, après-demain d'autres filières en difficulté, en tension, vous verrez, ne serait-ce que parce qu'on va voter aujourd'hui ce rapport. D'autres vont se trouver sinistrés et à juste titre aussi peut-être. En tous les cas, j'attire votre attention sur le fait qu'il va falloir, je proposerai un amendement justement pour relancer cette réflexion sur le fait qu'il va falloir aussi réfléchir à d'autres filières qui pourraient être ou qui sont déjà en tension. Pourquoi ? Parce que la tension, elle est aussi conditionnée par les aléas, climatiques. Il y a des bonnes années et des mauvaises années, vous le savez, je n'ai pas besoin de reprendre les vieux adages *di i nostri babboni*, il y a des bonnes années et des bonnes années en agriculture, en élevage. Là aussi, il y a aussi une réflexion à avoir sur justement le fait que quelque part, le bien commun qui n'a pas de prix a aussi un prix.

Je crois que ce qui est important aujourd'hui au-delà d'un rapport honnêtement qui pour moi me paraît transitoire, c'est justement d'avoir une réflexion beaucoup plus poussée sur cette gestion. On ne va pas refaire l'histoire, tout le monde a bien fait, tout le monde a mal fait, ceux qui y sont maintenant ont mieux fait qu'avant, peu importe.

Le vrai sujet, c'est savoir comment on fait.

Vous l'avez vu cet été, on s'est retrouvés dans une situation où il y avait des coupures, des restrictions. Alors le paradoxe, je vous l'ai dit, mais ça je ne veux pas faire de bataille de chiffres, on a consommé dans l'extrême-sud 80 mètres cubes de moins qu'en 2022 et pourtant on a eu plus de difficultés. Donc, c'est qu'il y a un problème quelque part.

C'est un problème qui est mathématique peut-être, mais qui est surtout un problème de gestion raisonnée et de prise de conscience. Quoique là-dessus, qu'on soit à droite, à gauche, à l'extrême-droite, à l'extrême-gauche ou nationalistes, on n'a pas encore pris la mesure de ce qui arrive.

Je le dis, je ne suis pas la Pythie, mais je crois qu'on se rend compte, des phénomènes extrêmes vont nous frapper de plus en plus et l'eau va nous manquer, comme elle nous manque déjà d'ailleurs. Regardez les différents comités que vous faites plus ou moins rapprochés avec la main de l'État qui, bien entendu, est toujours là pour, non pas pour nous aider je pense à l'heure où on parle, mais surtout pour nous accabler.

Donc, il va falloir aussi réfléchir à cette gestion et à la prise de conscience, y compris du monde agricole parce que si j'étais au CM 2, je vous dirais, « mais si l'eau est moins chère ou si on me fait des facilités, eh bien, je pourrais consommer beaucoup plus ». Ça peut se passer comme ça aussi. « Si j'ai 10 €, j'achèterai 10 € de bonbons, si j'ai 100 €, je peux en acheter 100 aussi ». Pardon de revenir à l'école primaire ! Je crois que c'est important qu'on ait à un moment donné véritablement une campagne qui dépasse, y compris le monde agricole et surtout en direction aussi des collectivités locales pour justement avoir le consommer mieux et le consommer moins. Ça c'est important.

On ne peut pas s'arrêter, je le dis honnêtement, on ne peut pas s'arrêter à une tarification, quelle qu'elle soit, qui ne réglera pas le fond du problème. Le fond du problème, vous le connaissez, tout le monde maintenant le connaît depuis longtemps, il est tout autre et il est beaucoup plus complexe.

Je vous proposerai un amendement parce que je pense que c'est important qu'on jette un œil sur les filières potentiellement en difficulté aussi. Il va y en avoir encore parce que la sécheresse va frapper comme elle a frappé cette année, y compris le monde oléicole, peut frapper demain la viticulture aussi, qui aujourd'hui apparemment n'est pas en difficulté. Mais je veux dire, encore une fois, on va se trouver avec une liste qui va s'allonger.

Juste un point qui me chiffonne. Dans ce beau panorama où tout le monde va être content, c'est un problème de forme. Je pense qu'il fallait, en tout cas, moi je l'aurais fait si j'avais été à votre place, et Marie-Thé l'a souligné, il aurait fallu peut-être que sur la forme, on passe par la souveraineté de l'Office hydraulique et son conseil d'administration et non pas par l'Assemblée de Corse parce que sinon, je vous dirai méchamment, mais simplement, qu'on retourne à un service de la CdC, non pas à un office.

Or l'Office, il a la compétence, il a le devoir de mener une politique. Une politique, moi, je me rappelle d'Acqua Nostra, comme on peut rappeler les autres plans successifs qui visent la même chose et qui ne font que se copier les uns après les autres. Mais je veux dire que c'est important que la parole soit d'abord celle du CA de l'Office, de ses membres avant de venir ici, tout simplement parce que c'est statutairement aussi, quelque chose qui me semble évident.

Je déplore cette perte de souveraineté hydraulique, tant pis pour le CA qui ne fera qu'acquiescer, je pense. Avà l'affare hè fattu, ùn ci hè mancu più bisognu di discutà.

Je vais tout simplement vous proposer un amendement qui nous permette... Alors je dois l'avoir, je vais demander qu'on vous l'envoie, un amendement qui en gros prenne en considération à la fois une fréquence et un regard sur d'autres filières qui peuvent être aussi sous-tension.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Ce rapport s'inscrit au croisement de la politique agricole et la politique de l'eau de manière générale, avec un contexte qui a été posé par ceux qui m'ont précédé, c'est effectivement la raréfaction d'une ressource et cela ne va pas aller en s'arrangeant dans les années à venir.

L'impact des changements climatiques, les problématiques nombreuses et variées qui viennent impacter les exploitations agricoles, celles des coûts des carburants, du coût de l'alimentaire, du coût des transports, de l'artificialisation des sols qui s'accentuent et qui sont venues fragiliser des exploitations qui se sont retrouvées bien en-deçà des seuils de rentabilité et il y a des inquiétudes bien évidemment légitimes qui se sont exprimées.

Mon collègue qui est à côté de moi, évoquait Ghisonaccia, eu aghju da passà da l'altra parte di u ponte de mon lieu d'adoption, di u Fium'Orbu, et qui ont certainement aussi cette inquiétude vive exprimée, permis aussi d'accélérer un certain nombre de choses, d'échanges et c'est heureux, parce que je crois qu'aujourd'hui on arrive à un travail qui a été fait en collaboration, à ce que j'entends, à ce que je vois et à ce que j'ai pu savoir, avec l'ensemble des agriculteurs, mais aussi des représentants du monde agricole. D'ailleurs, les représentants de la Chambre sont là. Un travail sur une part fixe, avec une approche qui, il est vrai, est plus rationnelle que celle qui précédait

puisque effectivement, on affiche une approche beaucoup plus réaliste. Un diagnostic des filières qui sont réellement en danger, que vous avez qualifié de filières, de filières en tension.

Et effectivement, une question quand même, là je le dirais, oui, elles sont en danger, oui, il est satisfaisant que ce travail ait été effectué, mais je pense aussi comme d'autres que c'est un début, c'est une première étape parce que la question de la part fixe, ça a été dit par d'autres avant moi, elle doit se discuter de manière plus globale. D'ailleurs, vous l'esquissez dans le rapport pour l'ensemble des autres filières, pourquoi ? Et je vais venir au 2ème volet, au croisement des 2, parce que la question de l'eau, la question de la politique agricole de l'eau, elle ne commence pas au pied du compteur au moment du relevé. À un moment donné, il y a une question d'ingénierie où les agriculteurs doivent être mieux accompagnés et véritablement accompagnés sur la gestion de la ressource, sur les exploitations.

Une question de l'anticipation de ces changements de fond sur la conduite des exploitations agricoles et que ceux-là, ils sont demandeurs aussi et tous sont demandeurs. Et que, effectivement, puisqu'il y a une politique partenariale qui semble se mettre en place, il faut qu'elle soit poursuivie et il faut qu'elle soit poursuivie dans tous ses aspects et pour tous. Parce que là c'est pour la question strictement de l'eau.

L'autre volet, c'est la question, bien entendu, agricole, parce que derrière des exploitations qui risquent de disparaître, ça a été dit par d'autres, c'est notre souveraineté alimentaire qui est remise en cause. C'est aussi un modèle de développement qui est remis en cause et nous savons que, aujourd'hui, nous allons vers des changements de fond qui vont faire que l'ensemble des filières au titre des critères qui s'esquiscent vont devenir des filières en tension : l'oléiculture et même la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage qui est déjà très fortement menacé. Et que si on ne met pas des facteurs dynamiques et des observables, et des mesurables, mais aussi des moyens d'action forts, on va se retrouver, par absence d'anticipation, face à un mur. Parce que les conduites des exploitations agricoles changent dans toutes les filières et qu'aujourd'hui, cette vision d'ensemble, on en a besoin sur la politique de l'eau agricole qui ne peut se que s'arrêter, je le répète, à la tarification. Mais aujourd'hui, puisque par le prisme de la PAC 2027, de la future PAC, un travail est entamé. J'ai pu assister à certains des ateliers par l'ODARC. Ça, ça va être une question de fond qu'il va falloir poser, mais on est déjà dans l'urgence et on est déjà au-delà de l'urgence.

Donc, cette vision stratégique, quand on parle de stratégie, ça veut dire qu'on fait des choix. Ce n'est pas seulement de définir des priorités. On priorise et on choisit dans les secteurs qu'on a identifiés comme prioritaires, là où on va agir.

Et je crois que dans la stratégie agricole, dans la stratégie de la politique de l'eau, on a encore beaucoup de chemin à faire et l'urgence est déjà à nos portes.

Perchè chì i cambiamenti climatichi, a sicchia, è l'ubligazione pè l'agricoltori di cambià ancu i modi tradiziunali di l'allevu, di l'arburicoltura, di a viticoltura, ùn a ponu micca piglià quessa, quessu u cumbattu chì ghjè davant' à noi, ùn a ponu micca piglià soli. È devimu esse à u so latu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumanda di parolla ? Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole pour les interventions ? Non.

Il y a un amendement donc qui a été annoncé, mais on en reparle après ? On en reparle après. Donc, il y aura un exposé de votre amendement, bien sûr, on va vous donner la parole.

Donc, je vais passer la parole à la conseillère exécutive et puis ensuite il y aura présentation de l'amendement. Ou vous voulez qu'il y ait une présentation de l'amendement d'abord ? Vous en avez pris connaissance ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

On va répondre à 2 voix et ensuite on verra l'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et après on voit pour l'amendement, je repasserai la parole à Saveriu, puisque c'est à lui de le présenter.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Je voudrais répondre sur quelques points en ce qui concerne le projet agricole et la vision de l'agriculture.

Quand je suis arrivé aux responsabilités en 2021, on était au début du PSN et on a axé les orientations du PSN et le guide des aides avec pour objectif la production agricole ; la production agricole, mais pas n'importe comment, une production agricole respectueuse de l'environnement et respectueuse des producteurs.

On s'est rendu compte qu'il y avait des filières qui étaient plus en tension que d'autres déjà en 2021-2022, donc dans le cadre du guide des aides, nous avons soutenu à hauteur de 80 % des exploitations ovines et caprines parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait quand même une baisse du nombre d'exploitations ovines et caprines et des berger qui étaient en grande difficulté.

Nous soutenons aussi à 80 % les petites exploitations maraîchères. Les petites exploitations, c'est moins de 3 hectares. 3 hectares, c'est quand même une belle exploitation maraîchère dans le cadre d'un projet d'autonomie alimentaire. Et nous avons mis en place un appel à projets en ce qui concerne le financement : appel à projets protéique pour aider les exploitants à produire au sein même de leur exploitation leur fourrage, où l'on finance à hauteur de 80 % et on l'a étendu aussi aux producteurs de fourrage.

Alors, c'est vrai, peut-être qu'on n'en fait pas assez, peut-être qu'on n'en fait jamais assez, peut-être qu'on n'a pas été assez loin. Là, on est en train de travailler sur la prochaine PAC.

L'ensemble des élus qui siègent au conseil d'administration de l'ODARC sont conviés. Nous avons déjà tenu 3 réunions thématiques, comme l'a dit Josepha qui y a participé, et nous construisons un projet sur l'agriculture, mais nous avons déjà initié ce travail. On ne peut pas tout faire.

L'agriculture est confrontée au changement climatique, aux problèmes sanitaires, au vieillissement de la population agricole. Il faut changer de modèle agricole. On ne peut pas tout attendre du ciel et des hommes. Il faut changer peut-être de modèle agricole. On a des structures qui font de la recherche, que ce soit le centre de Migliacciaru sur le fourrage et sur la céréale, et le centre d'Altiani sur la brebis.

Donc oui, nous travaillons, nous construisons le projet pour l'agriculture de demain et nous pensons être prêts pour 2027 dans le cadre de la prochaine PAC. Et je reviendrai vers l'Assemblée de Corse pour présenter le projet agricole que l'on aura co-construit avec l'ensemble des élus, l'ensemble des personnes du monde agricole, la chambre d'agriculture et l'ODARC.

Merci.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Donc, moi je remercie tout le monde pour les interventions.

Je voulais revenir sur deux points principaux.

Premièrement, nous baïssons toutes les filières. Mais comme le dit Saveriu Luciani, c'est une prérogative du conseil d'administration de l'Office d'équipement hydraulique. Il n'y a pas de problème.

On va présenter au conseil d'administration de l'Office hydraulique la proposition de baisser toutes les filières sur les charges fixes. Pour autant, même avec cette baisse de filières, il y a des filières qui ont une marge brute. Et quelle filière ? L'élevage, le fourrage et les céréales, et on a décidé de faire un forfait pour celles-là.

Pourquoi est-ce que nous passons à l'Assemblée de Corse ? Tout simplement parce que l'Office d'équipement hydraulique peut baisser, et c'est sa prérogative de baisser le prix de la charge fixe. Pour autant, lorsqu'il y a une différenciation dans une même catégorie qui serait les agriculteurs, il faut s'appuyer sur une délibération de l'Assemblée de Corse pour pouvoir faire une différenciation.

C'est ce que nous ont dit les conseillers juridiques, c'est pour cela que nous sommes devant vous aujourd'hui.

Donc, concernant l'amendement, on fera peut-être une suspension pour voir l'amendement.

Je vais répondre à Madame Mariotti sur la différenciation et pourquoi est-ce qu'on passe à l'Assemblée de Corse ? C'est tout simplement pour pouvoir s'appuyer sur une délibération au sein de l'Office équipement hydraulique le 10 décembre et pouvoir faire une différenciation dans une même catégorie que sont les agriculteurs entre 2 tarifs différents, puisque l'Office hydraulique peut baisser le tarif mais il faut qu'il soit uniforme.

Ensuite, Madame Pedinielli, on travaille sur le Rizzanese, on travaille sur Grossa, on a pris un peu de temps, on discute avec EDF, on reviendra vers vous. Il est vrai que ça a pris un peu de retard, mais le travail continue là-dessus.

Sur le stockage, on n'oppose pas le rendement, et je vais répondre aussi à Saveriu Luciani là-dessus... L'économie d'eau, elle y est là-dedans, c'est-à-dire le rendement, compter mieux, mettre les bons compteurs, travailler sur la consommation et baisser cette charge fixe.

On est vraiment là-dedans. Et on n'oppose pas le stockage, les rehaussements de barrage, etc., avec une tarification agricole, une consommation qui sera sûrement en hausse au sein de l'Office d'équipement hydraulique, mais une charge fixe qui sera en baisse. Voilà.

Présidente, est-ce qu'on peut avoir une suspension de 2 minutes pour l'amendement, s'il vous plaît ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais d'abord est-ce que tout le monde a eu l'amendement ? Je me tourne vers les services, il a été transmis à tous les conseillers et il faut quand même que l'auteur de l'amendement l'explique, le présente.

Donc tout le monde a eu l'amendement ? Bien, donc Saveriu explique en trois mots son amendement, et ensuite on fait l'interruption de séance. Mais il faut que tout le monde, y compris nos auditeurs, pensez qu'il y a quand même des auditeurs. Je ne dis pas qu'il y a des millions de gens qui nous suivent, mais il y en a quand même quelques-uns. Donc pour ceux qui nous suivent, et les journalistes auxquels je pense aussi, ils ont besoin de connaître la nature de l'amendement.

Voilà et ensuite on suspend.

Je vous en prie.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

L'amendement est simple. Il est dans l'esprit, je ne pense pas qu'il soit contradictoire avec la philosophie même du rapport.

Donc il y a un explosé des motifs que je lis :

« La notion de filière en tension ne saurait être définie par une liste exhaustive, eu égard aux problématiques actuelles ». Pas besoin de spécifier tout cela, vous avez compris.

Et donc l'idée, notamment par rapport aux aléas du climat qui fait que je vous le disais tout à l'heure, annata bona, annata fattiva.

Et donc la proposition serait de supprimer du rapport et de la délibération toutes les précisions énumératives des filières faisant donc suite à la à la mention « en tension » et d'ajouter un article 3 à la délibération qui serait donc :

« Demande à l'Office hydraulique et à l'ODARC de réaliser annuellement des études visant à définir les filières en tension et à fixer avec la Chambre d'agriculture de Corse et les représentants des filières, une liste des filières concernées par le dispositif de tarification différenciée ».

Voilà tout simplement. En gros, imaginer que d'une année sur l'autre, on n'aura pas forcément la même situation climatique, économique et agricole.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, l'amendement a été exposé. Si vous voulez dire un mot ou autrement, on interrompt ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Les filières en tension, elles ont été identifiées et c'est celles qui ont une différenciation tarifaire.

Après qu'on réévalue périodiquement ou tous les deux ans les filières...

Alors, on se voit 2 minutes en suspension de séance pour voir comment on l'écrit.

La séance est suspendue à 12 h 05 et reprise à 12 h 36.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous sommes connectés, nous reprenons nos débats.

Donc suite à l'échange entre l'Exécutif et le groupe Avanzemu, je crois qu'il y a une proposition de sous-amendement qui est proposé aux conseillers. Donc, vous les avez reçus en version numérique. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance.

Alors, je vais demander à la conseillère exécutive de nous faire part du sous-amendement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Présidente.

Donc, on supprime le premier tiret, le premier paragraphe, parce que si on supprime les filières, c'est tout le travail que l'on a entrepris qui tombe à l'eau, donc on l'enlève.

Sur le 2^{ème} paragraphe, ajouter un article 3 à la délibération comme suit : « Demande à l'Office et à l'ODARC » et là on rajoute « et à la Chambre d'agriculture de Corse et aux représentants des filières de réaliser de façon concertée », on enlève « annuellement », on met « tous les 3 ans » des études visant à définir les filières en tension en distinguant les difficultés conjoncturelles des fragilités structurelles et à fixer, on enlève donc puisqu'on l'a mis plus haut « avec la Chambre d'agriculture de Corse et les représentants des filières par suite, une liste des filières concernées par le dispositif de tarification différenciée ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A titre personnel, cela me paraît bien convenir, mais est-ce qu'il y a des questions sur ce sous-amendement ou des interventions ? Non, donc parfait.

Donc, si vous en êtes d'accord, je vais soumettre au vote le sous-amendement qui vient de vous être énoncé ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets maintenant au vote l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc l'amendement ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Maintenant je vais donc soumettre au vote le rapport sur la tarification de l'eau ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc abstention de « Un soffiu novu ».

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

Donc le RAPPORT est ADOPTE.

Bravo, Madame la Conseillère exécutive.

Donc, soufflez une minute et je vous propose de passer à l'examen du rapport suivant relatif à la procédure de révision du schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux de Corse, le SDAGE.

Je me permets de faire un petit point organisationnel pendant que Madame la Conseillère exécutive est en train de s'organiser pour la présentation du rapport suivant.

Nous allons essayer d'enchaîner, si vous êtes d'accord, il n'y aura pas de pause, si ce n'est une demi-heure pour manger un encas rapidement donc dans le patio.

Je vous rappelle aussi qu'à 13h45, dans 1 heure précisément, arrivera une délégation d'élèves du lycée Fesch, accompagnée de Monsieur le Recteur d'Académie, et qu'à 14 heures, pour ceux qui sont membres du jury de l'Assemblea di i zitelli, nous aurons une conférence de presse puisque nous allons lancer la procédure d'appel à projets et à candidatures pour la prochaine Assemblea di i zitelli.

Voilà, je ferme la parenthèse organisationnelle, je passe la parole à Madame la Conseillère exécutive.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 314 : Appruvazione di a prcedure di rivisione di u Schema Direttore d'Accunciamentu è di Gestione di l'Acqua (SDAGE) di Corsica

Rapport n° 314 : Approbation de la procédure de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

Donc, c'est une approbation de la procédure de révision du SDAGE. C'est une procédure obligatoire qui passe devant vous. C'est uniquement sur l'état des lieux et le calendrier.

Donc, la révision du SDAGE à l'initiative de la Collectivité de Corse, d'où l'objet de ce rapport, vise à préparer le SDAGE pour la période 2028-2033 qui devra être approuvé avant la fin de l'année 2027.

Les travaux ont déjà été engagés avec les questions importantes du bassin, enrichies des consultations des assemblées du public, terminé en juin 2025 et les pistes de travail qui en découlent ont été adoptées par le Comité de bassin du 1^{er} octobre 2025.

Il y a aussi la mise à jour de l'état des lieux adopté par le Comité de bassin en octobre 2025.

Donc, l'état des lieux actualisé présente une analyse approfondie du bassin, des pressions qui existent et du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2033, ainsi que l'état des masses d'eau grâce à des méthodes améliorées et des données consolidées, mais aussi à une sécheresse croissante.

Ce diagnostic gagne en précision et en fiabilité. Il ressort que 33 % des masses d'eau présentent un risque de ne pas atteindre le bon état, soit une hausse de 8 % par rapport à 2019.

La principale pression identifiée en progression concerne les apports en nutriments urbains et industriels.

L'assainissement demeure donc un enjeu majeur. Viennent ensuite les altérations morphologiques, les interruptions de continuité écologique et les prélevements dont les niveaux sont stables.

Concernant l'état des masses d'eau, bien que toujours en bon ou très bon état dans une très forte proportion, une légère dégradation des eaux superficielles est constatée, liée à des facteurs multiples. Cependant, les années 2021-2023 ayant été particulièrement sèches, la situation appelée à devenir plus fréquente, cette dégradation pourrait résulter des effets de la baisse des débits et de la réduction de la capacité de dilution des cours d'eau.

83 % des masses d'eau de surface sont en bon ou très bon état écologique et 94 % en bon état chimique.

Les eaux souterraines conservent un excellent niveau avec 100 % en bon état chimique et 87 % en bon état quantitatif.

Le calendrier donc prévoit l'approbation de l'état des lieux et de la procédure d'élaboration du SDAGE par l'Assemblée de Corse aujourd'hui, l'adoption du projet de SDAGE à l'été 2026, l'avis de l'autorité environnementale à l'automne 2026, puis la consultation des assemblées et du public jusqu'en mai 2027 pendant 4 et 6 mois.

L'adoption finale par le comité de bassin et l'approbation par l'Assemblée de Corse entre juillet et novembre 2027, pour une publication au Journal officiel avant le 23 décembre.

La révision se déroulera parallèlement à celle du plan de gestion du risque d'inondation, le PGRI, et du document stratégique de façade, le DSF Méditerranée.

Donc l'Assemblée de Corse est appelée aujourd'hui à valider la méthode de travail du comité de bassin qui s'appuie sur le secrétariat technique du SDAGE et qui est fondée sur une large collaboration avec les services et offices de l'État et de la Collectivité de Corse, ainsi qu'avec des acteurs locaux à travers le bureau du Comité de bassin ouvert à la Chambre des territoires et aux membres volontaires du Comité de bassin.

Les orientations fondamentales du SDAGE actuel resteront la référence, c'est une révision, mais seront réorganisées et enrichies par nouvelles connaissances ou pour renforcer l'efficacité des actions, et améliorer pour une meilleure lisibilité et compréhension. Une rencontre participative des acteurs de l'eau, Scontri di l'acqua, est d'ailleurs prévu mercredi 3 décembre 2025 afin d'alimenter la réflexion.

L'élaboration du programme de mesures reposera sur l'identification précise des pressions à l'origine d'un risque par masse d'eau et sur un travail partenarial avec les collectivités et les acteurs.

Donc, il semble aussi important de rappeler que l'élaboration du SDAGE soit menée en cohérence et complémentarité avec les travaux de mise à jour du PADDUC, en cours de révision également, puisque c'est le souhait de l'Assemblée de Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors il y a un avis de la commission, la CDENATE.

M. François SORBA

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe Un soffiu novu, Avanzemu et Core in fronte. Absence de Mme Josépha Giacometti-Piredda.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

Aghju da ripete ciò ch'aghju dettu 10 anni fà, u SDAGE si scorda sempre di u secondu fiume di Corsica, u Tavignanu. U Tavignanu hà 89 chilometri di longu cum'è u Golu, è forse chì issa causa, hè u fattu chì EDF l'hà castratu in 1972. A parolla hè forte ma ghjè vera.

Nanzu, avianu una forza uguale. 18m3/seconda. È oghje, u Tavignanu 11, è u Golu 23.

A conseguenza: iss'estate, ùn s'hè pussutu micca annacquà i giardini in Corti perchè a giandarmeria di l'ambiente hè venuta à mette in causa i Presidenti chì gestiscenu isse piove, è cò falati à u tribunale.

Dunque vi dumandu, di prevede un attrazzera di issu fiume. Ùn vi ne scurdate più.

Eccu ciò ch'avia da dì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, nantu à issu cartulare, l'acqua, ghjè un evidenza ma ci vole à ripete la, postu chì l'emu vistu nanzu, diventa di più in più scarsa, è soprattuttu a so qualità.

Dunque, ghjè u fundame di a matrice di a vita, l'acqua. È dunque, ci vole à mette tutti i nostri sforzi pè ch'ella sia a qualità a più bona pussibile.

Allora, di sicuru, quandu ùn ci hè micca acqua, ùn ci hè micca vita. È noi, acqua, n'avemu à buzeffu. È di sicuru, ùn femu micca sempre casu à a nostra qualità, ma avà chì u cambiamentu climaticu hè quì, simu ubbligati à avè un antru sguardu à nantu à l'acqua.

Emu vistu chì ci hè una crescita d'8% à nantu à a qualità di l'acqua chì sminuisce dunque ghjè quantunque un penseru per noi, eramu à una percentuale di 21% sei anni fà, ne simu à 33. 8% ùn hè micca nunda, vole dì chì ci vole à avè un ochju particolare è una dinamica in giru à què chì sia a più fattiva pussibile. Dunque, noi pensemu chì in giru à què, ci hè soprattuttu i sforzi da purtà à nantu à u risanamentu, è soprattuttu perchè chì oghje e cità di sicuru, i paesi più grossi, ancu quelli chì sò à pena menu grossi, anu tutti e so stazione di risanamente, ma ùn basta micca. Ci sò tutti i pasciali –les hameaux- tutti i pasciali chì avà ùn sò micca tutti pasciali novi, ci sò i pasciali storichi, impurtanti è chì oghje ùn sò micca attrezzati da u risanamente. Vole dì chì ci hè una polluzione di a tarra è dunque di l'acqua dopu, un impattu chì si pò misurà. Dunque u nostru, è noi pensemu chì i sforzi, devenu purtà à nantu à què, ci vole à cintinuà l'attrazzera in i paesi è soprattuttu in i pasciali di u risanamentu.

Ci avvidimu dinò chì solu nantu à u pianu di e misure, u prugramma di e misure, solu 40% sò utilize. Vole dì chì ci n'hè 60% chì ùn sò micca utilize, perchè? Pruvemu di sapè perchè, forse perchè e cullettività mancanu d'ingeneria, pò esse una regiò, dunque ci vole à travaglià di più è si sà quessa, à nantu à l'aiutu, à l'accumpagnamentu è noi femu tuttu per ch'ellu ci sia iss'accumpagnamentu soprattuttu à livellu di a presa in carica finanziaria di e cullettività, hein si sà. Ma ci vole à cintinuà issu sforzu, ci hè iss'aspettu custì, ci hè l'aspettu u fattu chì siamu sottu à l'agenzia Rhône Méditerranée Corse, di sicuru, l'orientazione strategiche ùn currispondenu micca tutte à e nostre urientazione.

Dunque u pianu di misure ancu s'è n'avemu un prugramma specificu à a Corsica, ci hè quantunque un scartu trà i nostri bisogni è quelli di u cintinente

diceraghju, dunque custì ci vole à travaglià di più à nantu à misure chì sò adatte à u nostru territoriu, è po, ci hè dinò di sicuru, a debulezza di u persunale. Manchemu d'animazione à nantu à u terrenu, face chì tutte e cullettività, è micca solu e cullettività, ci sò picculi industriali ecc chì anu bisognu dinù d'esse accumpagnati. Dunque issa animazione manca dinù. Dunque tutti issi punti, postu chè simu à nantu à revisione, ci vole à avè li à mente, perch'elli ci sianu una prossima volta.

È po eiu pensu dinù chì ci hè a prublematica di u calendariu, allora di sicuru ghjè una direttiva à nantu à 6 anni hè una direttiva aurupea, dunque hè difficiule d'avè, di fà cambià e cose à livellu di l'europa. Ma quandu si sà chì un prugettu, di regula, si fà nantu à parechji anni. Si principia à nantu à un ciculu di sei anni, diceraghju N-1 perchè chì femu u custattu chì qualcosa ùn và micca, dopu u tempu di i cartulari amministrativi ecc ecc si piglia torna unepochi d'anni, duu o trè anni, è ghjè raru, propiu raru chì à tempu u prugettu è i risultati si possinu misurà à nantu à un solu ciculu. Què ghjè una prublematica dinò hein.

Allora, sapè s'ellu ci vole di più à 6 anni o micca ma ghjè una prublematica secondu mè di fondu perchè chì misuremu male l'impattu di i travagli chì sò fatti è finanzati da a cullettività è da u statu dinù postu chì ci sò duie inviloppe. Ma misuremu male à nantu à un ciculu s'ellu hè efficace, s'è l'operazione, l'azione purtate sò efficace o nò.

Dunque què ghjè una prublematica.

È l'ultima prublematica, è quessa chì un cambiamentu di statutu torna una volta, ete da dì è torna à Vignale! Ma ghjè sempre cusì. U fattu chì demu un euro à u Statu, ci ne rende un euro. Perchè quand'è no femu un cartulare ci vole à dumandà à tempu à u Statu è à tempu à a Cullettività? Femu ch'ellu ci sia una sola inviluppa è chè ogni purtatore di prugettu ch'ellu possi dumandà à una sola cascìa, è ghjè cusì pensu chì forse e cullettività dinù anu da avè un prugettu simplificatu, è sarà megliu per tutti.

Dunque circhemu à tempu a simplificazione, circhemu l'efficacità, dunque tutti issi punti pensu chì in a revisione, ci vulerà à tene ne contu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre interventione ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Rapidement.

Sur le calendrier, il n'y a rien à dire, je crois qu'on est dans une procédure répétitive depuis des années, il n'y a pas de... Et après, il y a quelques questionnements quand même.

Je pense qu'il faut attirer l'attention de l'Assemblée sur quelques points importants.

D'abord redire, répéter et marteler que la Méditerranée est impactée de manière, je dirais, irréversible par le changement climatique et qu'on subit, plus en Méditerranée qu'ailleurs d'ailleurs, en tous les cas en Europe du Nord, les effets que vous connaissez et qui nous entraînent à essayer d'imaginer et de deviner la loterie climatique d'une année sur l'autre.

Tantôt, diceremu cusì, on évoquait la Sardaigne avec une gestion pluriannuelle. En gros, la Sardaigne peut, malgré l'eutrophisation, malgré les cyanobactéries, malgré des reliefs moins avantageux que les nôtres et des remplissages donc aléatoires, elle arrive quand même à calculer et à gérer deux années consécutives de sécheresse. Nous, on n'y est pas encore, donc la question du stockage s'est posée, elle se reposera, mais ce n'est pas l'objet de mon intervention.

Rapidement, comme ça, on a quand même, et c'est un bon point pour nous, un état des eaux qui est quand même exceptionnel par rapport à la France, on dira comme ça, puisqu'on est entre 83 et 100 %, y compris même les eaux souterraines. Donc, sur ce point-là, finalement...

Le vrai débat qui se pose entre la Corse et le reste... Et je n'évoquerai pas la gouvernance qu'il va falloir aussi reposer, puisqu'elle a été posée 50 fois mais il va falloir qu'on en reparle, parce qu'aujourd'hui on doit avoir justement les moyens, les moyens de gouverner et donc de décider, y compris financièrement de nos investissements.

Je crois qu'il y a une réflexion à mener sur le programme des mesures qu'il va falloir peut-être infléchir, pourquoi ? Parce que paradoxalement, je prends la Loire Atlantique, Nantes, la qualité des eaux, par rapport à la Corse, il y a un différentiel de 60 %.

Donc, il y a en gros 80 % de pollution dans certaines zones.

La Corse est privilégiée. C'est-à-dire que le programme de mesures qu'on propose ici ne peut pas rentrer dans une résilience, mais plutôt dans un aménagement du territoire. Finalement, c'est ça qu'on doit faire. On doit renverser quelque part le financement et le mettre à disposition de la préservation et de la valorisation plus que de la résilience.

Ailleurs, ils sont obligés de dépolluer. Nous, on a quelques problèmes encore d'assainissement, mais je crois que ce qui est important aujourd'hui, je reviens sur le plan de bassin d'adaptation au changement climatique et sur les délibérations de l'Assemblée de Corse qu'on avait prises à l'époque, notamment une où on lançait la réflexion, et je lance la réflexion là aussi, il y avait notamment la question du dessalement. Vous avez vu que cette année, on dessale aussi à Porto-Vecchio, on dessale dans le Cap Corse. Cette question du dessalement, elle doit imprégner à un moment donné notre réflexion parce que ça risque d'arriver ailleurs et assez rapidement.

Il y avait eu à l'époque l'idée d'une étude d'opportunité ; tant pis, apparemment elle n'existe pas.

Il y avait aussi une réflexion à mener, alors peut-être que je serai un peu hors sujet mais je ne le pense pas : la question de la réutilisation des eaux usées dans ces schémas-là, elle est aujourd'hui fondamentale, notamment pour l'agriculture. Puisqu'on parle du prix de l'eau, tant qu'à faire, allons-y.

La question aussi des projets, pardonnez-moi de le redire, il y a quand même un peu de retard, des projets de territoire de gestion de l'eau. Il faut absolument qu'on arrive aujourd'hui à mettre en place dans des régions vulnérables, le Cap c'est fait, l'Extrême-sud ce n'est pas fait, après il y a la Balagne où il faudrait le faire aussi. Au moins déjà avoir des projets de territoire de gestion de l'eau qui avancent un peu, parce que ça vient vite, ça vient vite.

Et après, bien entendu, il y avait un point qui me paraissait à l'époque essentiel, c'était aussi l'état des réserves souterraines, des nappes souterraines. Le Cap, par exemple, était pollué parce qu'il y avait de l'antimoine (référence aux mines d'antimoine de Tomino, de Meria, etc.). Donc, les nappes souterraines dont on sait que certaines sont en mauvais état, notamment celles du Fium'Orbu, parce qu'il y a des prélèvements peut-être trop importants et des biseaux qui à un moment donné risquent d'altérer l'ensemble des nappes.

Donc, toute une réflexion là-dessus, parce qu'il va falloir qu'on fasse un état des lieux de ce qu'on peut au moins déjà mettre à disposition en cas de malheur. Quand je dis « en cas de malheur », en cas de sécheresse.

A l'heure où on parle, on n'a pas encore de sécheresse à répétition deux années consécutives, mais si ça arrive, et ça va arriver, on va parler autrement et vous le savez, donc j'attire votre attention là-dessus.

Donc sur l'idée de relancer parallèlement à ce calendrier, qui est un calendrier donc sur lequel nous n'avons pas de prise, en dehors d'une part des mesures peut-être à modifier. Mais avoir une réflexion sur la réutilisation des eaux usées, sur le dessalement parce que ce sont des problématiques qui vont se poser rapidement à la Corse.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix Benedetti !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne voulais pas intervenir, mais j'avais oublié quelque chose d'important.

Je vais faire un petit rappel pour les décideurs et pour beaucoup de palabreurs.

Il y a un document important qui est en annexe : c'est l'inventaire et le rapport 2025 et il a 135 pages. Mais il y a une seule page importante, c'est la page n° 12. Il y a un petit tableau, vous l'avez mis en tout petit, mais c'est l'historique des précipitations annuelles depuis 1959.

Alors, je vais simplement vous le commenter.

Le cycle de sécheresse le plus important, il est sur la séquence 1985-1991. 7 années en déficit cumulé.

Le pic de sécheresse le plus important, où il y a - 40 % par rapport à une année moyenne, c'est 1966 et (je n'arrive pas bien à lire) 1970. Et là, on a effectivement un cycle sec qui a débuté en 2020 et on est encore dans le rouge en 2024, et je pense qu'on ne doit pas l'être en 2025, bien qu'il y ait eu des cycles secs, mais on a eu des hivers pluvieux.

Ce qui veut dire quoi ? Ça veut dire que la situation générale de la Corse, elle est la même depuis 60 ans.

Et ce qui a imposé la prise de conscience des constructions de barrages dans les années 85-90, elle a amené des équipements structurants conséquents,

mais qui aujourd'hui sont insuffisants. Et on doit revenir à une vision qui est la vision réelle des précipitations qui sont sur des cycles... Vous regarderez les tâches bleues, les tâches rouges, c'est quelque chose d'assez simple.

Donc moi je dis, il faut arrêter de blaguer. Il y a un réchauffement climatique mondial tant qu'on veut, mais en Corse il pleut pareil, quasiment pareil. Sauf qu'il pleut de manière différenciée sur les saisons et qu'il faut stocker. Mais elle n'est pas si différenciée que ça. Là-aussi il faut arrêter de blaguer. Il faut donner des données statistiques sur les écoulements, sur les étiages et autres. Pareil, il n'y a aucun observatoire d'écoulement qui publie des documents de manière réelle.

Donc, dans ces conditions, si on a été amené à faire du stockage pour qu'aujourd'hui on puisse disposer de 80 millions de mètres cubes, ça a été les conséquences d'un constat, sinon on ne l'aurait pas fait. On aurait continué à faire des prélèvements au fil de l'eau, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'eau potable.

Donc, la logique du SDAGE, elle ne doit pas être qu'éco-environnementale. Elle doit être construite sur une logique industrielle éco-industrielle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui la Corse a encore un besoin en équipement. On doit désacraliser la conception de la protection de la nature.

La Corse a un besoin en équipements qui doit être accompagné par un SDAGE qui ne doit pas être fait au détriment de ce qu'on n'a pas fait depuis 50 ans.

Si les Sardes réussissent, et cette année eux aussi ont eu des difficultés à ponter leurs années sèches, à avoir la satisfaction de leurs besoins en eau où je rappelle simplement un chiffre : les Sardes sont 3 fois plus grands que la Corse, mais en production, ne serait-ce que laitière, ils sont à 100 fois la Corse, pourtant ils ne sont que 3 fois plus grands, et ils ont 30 % d'eau en moins par le fait de la nature.

Donc tout ça, le SDAGE, c'est un état d'esprit.

La logique aujourd'hui elle est à la contrainte environnementale, contrainte maximum. Il faut que chez nous, il y ait une vision. Premièrement, on n'a aucun milieu dégradé. C'est dans le rapport, pesticides nulle part. Les seules dégradations qu'on a, elles sont liées à la nature.

Oui, cette année, on a eu des plans d'eau de mauvaise qualité. Il y a eu un pic de cyanobactéries hors norme, mais c'est la nature.

Quand on prend les eaux du Nil, quand on les prend à leur source dans le Haut Soudan, elles sont limpides et claires. Quand elles arrivent au Caire, elles sont troubles et boueuses. Mais est-ce qu'à l'époque des pyramides, c'était la même chose ? Très probablement. Alors peut-être qu'il y a quelques petites choses en plus liées à l'activité anthropique, mais la globalité de la nature, elle est, en Corse en tout cas, liée à des cycles.

Ce n'est pas l'activité agricole, l'activité industrielle, les rejets sauvages et autres qui génèrent une pollution hors norme.

Oui, il y a eu un cas dans le Taravu, où il y avait des villages qui étaient moins équipés en station d'épuration. Mais c'est aussi dans votre rapport, c'est résorbé, c'est réglé.

Donc globalement aujourd'hui, l'état naturel des plans d'eau, des réserves souterraines, des cours d'eau en surface, elle est exceptionnellement bonne.

Donc la logique de préservation, elle ne doit pas amener des contraintes qui nous empêcheraient de faire des aménagements structurants qui sont vitaux et nécessaires. On ne peut pas demander de reprendre une logique de production d'autonomie alimentaire, de planter un peu plus, de produire un peu plus pour qu'on ait une exploitation rationnelle de ce que la nature nous a donné, à savoir une terre qui naturellement a toujours été vivrière, mais qui aujourd'hui ne l'est plus parce qu'il y a incapacité technique à produire, parce qu'entre autres, il n'y a pas l'eau qu'il faut, mais on doit faire attention à ce que le SDAGE ne soit pas piloté par des techniciens qui, chacun individuellement, a du bon sens, mais par une doctrine politique, qui est une doctrine d'aménagement basée sur de la préservation et de la rationalité.

Mais attention à l'euphorie ambiante qui va à l'interdiction de tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui. Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour ce rapport qui me permet de rebondir sur les difficultés que rencontrent les petites communes.

Vous l'avez dit, depuis plusieurs années, la Corse connaît une aggravation du suage, de sécheresse donc, liée à l'évolution du climat : hausse des températures, hiver moins pluvieux, etc.

Cette situation fragilise l'ensemble des ressources hydriques de l'île, en particulier les communes rurales qui dépendent de petites ressources, de petites sources sensibles aux variations climatiques.

Alors des captages naturels, forages et réseaux existants sont confrontés donc à une baisse des débits, un vieillissement des infrastructures et une augmentation de la consommation, avec un recours croissant des solutions d'urgence : rotation de citerne, etc.

Ces éléments mettent sous pression l'approvisionnement en eau potable et obligent à maintenir une vigilance permanente lors notamment des différentes analyses que l'on fait.

Les conséquences pour les communes, surtout les petites communes comme par exemple la nôtre, qui rencontrent plusieurs difficultés, notamment au niveau :

Des contraintes techniques pour assurer une distribution continue malgré la fragilité des captages, d'entretenir et de rénover les réseaux anciens et de gérer rapidement des situations de crise parfois avec des baisses de débit.

Les contraintes financières avec le coût élevé des travaux, la dépendance des subventions et les difficultés qu'ont les communes pour pouvoir faire ces demandes de subvention.

Et les contraintes administratives aussi auxquelles elles doivent faire face : complexité des procédures, etc., respect des normes sanitaires, environnementales, les contraintes humaines, vous l'avez dit aussi, une forte mobilisation des élus et des agents, particulièrement sur les périodes estivales, les perspectives d'action et les axes qui pourraient aider ces petites communes.

Une optimisation aussi au niveau de la gestion et une diversification au niveau des ressources.

Moi, ce que je souhaiterais, c'est une coopération renforcée avec vos services, les syndicats et la Collectivité, et les services aussi que vous avez mis en place, pour mieux adapter la réponse à nos attentes et aux besoins de nos territoires. Il y a un partenariat qui est déjà fait, mais je voudrais qu'il soit beaucoup plus accru, parce que dès qu'il y a une variation climatique, les communes se retrouvent parfois avec des analyses qui sont à la limite, qui les mettent fortement en difficulté avec leur population.

Voilà ce que je souhaitais vous faire part.

Je vous remercie pour ce rapport, mais surtout d'augmenter le partenariat avec les petites communes qui sont souvent confrontées à ces problèmes.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non, apparemment non.

Juste un point, parce que c'est d'abord un élément que j'ai évoqué hier lorsque j'évoquais la situation de la Méditerranée, les travaux du plan bleu.

Oui, le changement climatique, il a des impacts en Méditerranée et en Corse en particulier, des impacts qui sont différenciés dans l'espace et dans le temps. Ce n'est pas l'augmentation de la température ou la diminution des précipitations de manière linéaire au même endroit et en même temps, pas du tout.

Par contre, l'eau, je suis d'accord avec Paul-Félix, l'eau va continuer de tomber, en particulier s'il fait très chaud. De toute manière, il va y avoir de la vapeur d'eau et des précipitations. Mais comment va-t-elle tomber ? C'est ça la question. Et où va-t-elle tomber ? C'est ça la question. Parce que si on a des grosses précipitations d'un coup sur un bassin versant, rien de l'autre côté, il est clair qu'il nous faut des modes de réaction et de gestion dynamiques et adaptés. Et ça ce n'est pas forcément évident. Et ce que je dis là n'est pas du tout contradictoire avec ce qu'a pu dire la conseillère exécutive ou suite à l'intervention de Paul-Félix Benedetti. Et d'ailleurs il y a les cartes du plan bleu aussi qui sont convergentes avec ce qui a été présenté par la conseillère exécutive dans l'annexe.

Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, je repasse la parole à la conseillère exécutive.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, je vais essayer de répondre.

Si je commence par la fin, Madame Cognetti, oui bien sûr, bien entendu, on est pour un renforcement et une coopération renforcée avec les petits territoires.

Monsieur Ghionga, aujourd'hui on est en procédure d'élaboration, il n'y a pas de détail du plan, mais oui, on peut l'intégrer.

Bien sûr aussi et d'accord avec le diagnostic de Madame Nivaggioni.

Un constat partagé sur une faiblesse d'ingénierie.

Sur le calendrier, on est d'accord.

On est d'accord que la Collectivité doit être en totale responsabilité et que pour le moment, il y a une partie qui est aux mains du préfet et qu'il faut qu'on récupère ça le plus vite possible.

Sur les réutilisations, il y a la Collectivité qui a réalisé une étude d'opportunité à l'échelle de la Corse. Elle est faite.

Voilà, c'est ce que je peux donner comme réponse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci.

Donc, je vais soumettre au vote ce rapport, si vous en êtes d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, cette procédure de révision est ADOPTÉE.

Merci beaucoup.

Donc, il est 13h15. Il y a deux autres rapports, le DOB et le rapport sur le carrefour de Mezana ou le rond-point.

Donc j'attends l'exécutif. Il est 1h15, notre pause n'est pas encore en place, je dirais. Donc, est-ce que vous voulez faire une présentation là soit du rapport sur le carrefour, soit sur le DOB ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, le problème, le DOB, Madame la Présidente, à mon avis, à notre avis, il faut que ça fasse l'objet d'une présentation globale.

Donc, soit l'Assemblée de Corse est suffisamment disponible pour qu'on présente le DOB, et j'ai l'impression que non d'après les hochements de têtes ; soit on présente rapidement le rapport « Routes » pour aller déjeuner, revenir et reprendre le DOB ?

Et dans ce cas, on n'allonge pas inutilement le rapport « Routes ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et comme ça le gratin finit de cuire pendant ce temps...

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc on est bien d'accord que Jean-Félix Acquaviva a 4 minutes pour présenter le rapport sur les routes ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, en antipasti, vous aurez la présentation du rapport sur le carrefour.

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller et Président de l'Office des transports.

TRASPORTI - INFRASTRUTTURE /
TRANSPORTS – INFRASTRUCTURES

Raportu n° 319 : Accunciamentu di u cruciamentu di Mizana trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 1

Rapport n° 319 : Aménagement du carrefour de Mizana entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 1

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président exécutif, Chers conseillers exécutifs, chers conseillers territoriaux,

J'en juge par l'enthousiasme pour la présentation de ce rapport qu'il fera l'objet, je n'en doute pas, d'un consensus large... Du moins je l'espère, c'est un vœu...

Donc c'est un projet dont vous avez pris connaissance et que vous connaissez, ce projet d'aménagement du carrefour de Mezana entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 1 sur la commune de Sarrola Carcopino.

Je ne vais pas revenir sur le contexte et enjeux du territoire du Grand Aiacciu : les enjeux évidemment de flux de circulation, les enjeux de sécurité, y compris sur ce secteur, pour faire une présentation qui essaye de rester dans les 4 minutes, bien sûr. Après je pourrai revenir sur les questions éventuelles.

Vous avez évidemment un plan de situation de la zone d'étude. Vous avez l'objet de l'opération qui vous est présenté.

Donc, c'est une opération stratégique d'utilité publique qui est située à la jonction stratégique entre l'ex-RT 20 et le l'ex-route départementale 1 en direction de Cuttoli è Corticchiato et de Sarrola.

C'est un projet qui s'inscrit dans un projet d'aménagement global, évidemment durable et cohérent de ce territoire, avec d'autres opérations qui sont en cours, notamment sur la pénétrante, mais aussi dans le cadre d'une intermodalité et de montée en puissance, y compris du rail, assumée, notamment dans le cadre du plan pluriel d'investissement qui vous a été présenté, réactualisé en juillet dernier.

Donc, il y a nécessité de moderniser les infrastructures routières dans ce contexte de croissance démographique bien sûr, mais d'intensification des échanges, on le constate, et d'évolution des besoins de mobilité face à cette intermodalité.

Donc, on a un aménagement d'une contre-allée qui permet la desserte des commerces situés le long de l'ex-RT 20, puis du giratoire RT 20 – RD 1, la réalisation d'une branche depuis le giratoire ex-RT 20 – ex-RD 1 avec passage à nivelé sur la voie ferrée pour desservir Cuttoli et les carrières. Donc vous avez des plans de situation évidemment, le passage à nivelé pour accord du projet sur l'ex-RT 20, la création d'un giratoire à 4 branches permettant la desserte vers l'ex-RT 20, les carrières évoquées, l'ex-RD 1 vers Cuttoli et le pôle d'échange multimodal qui est en construction avec la CAPA.

Nous avons par ailleurs aussi une réserve foncière qui permet un atelier de maintenance du ferroviaire qui est prévu dans ce projet et prévu par la Collectivité elle-même.

Le prolongement de l'ex-RD 1 le long de l'ex-RT 20 et du pôle d'échange en construction jusqu'au nouveau giratoire ; le prolongement de la voie de desserte des carrières et d'aménagement d'une voie nouvelle jusqu'au nouveau giratoire ; la requalification de l'ex-RD 1, y compris sa sécurisation du carrefour, notamment au niveau des accès et des passages à niveau qui pouvaient être accidentogènes ; l'intégration d'un itinéraire cyclable et piéton sur le linéaire de l'aménagement.

Donc, vous avez l'ensemble des éléments qui vous sont évidemment présentés sur lesquels je passe vite, y compris avec une situation et un constat sur la sécurité routière et l'accidentologie de la zone qui ne peut que conforter cet aménagement, puisqu'on rappelle quand même que sur la période de l'observatoire de la sécurité routière 2014-2023, il y a eu 14 accidents corporels sur cette période, dont 4 accidents mortels, 7 accidents graves et 3 accidents légers et que cet aménagement permettra évidemment de réduire cette accidentologie.

Vous avez évidemment aussi le respect des contextes urbains et paysagers de la zone qui vous sont évoqués.

Donc évidemment, il s'agit de sécuriser les échanges, améliorer les conditions de circulation, optimiser la desserte du territoire, bien entendu, favoriser l'intermodalité en créant un nœud d'échange structurant, connecté à la gare ferroviaire et au futur pôle d'échange multimodal qui sont évoqués, en assurant une continuité fonctionnelle entre ces différents modes de transport.

Donc, on est vraiment dans un ouvrage qui va vers la multimodalité aussi routier, mais qui se connecte à la réalité de la montée en puissance, notamment du futur tram-train lorsqu'il y aura acquisition, et valorisation et requalification sur le plan paysager.

Donc vous avez les coupes, les aménagements et les états actuels et futurs projetés.

Je passe dessus, même si j'ai dépassé les 4 minutes, comme le voulait le Président de l'Exécutif.

Vous avez compris les suppressions des passages à niveau et la rénovation de la gare qui sont évoquées.

Et vous avez un montant donc qui vous est proposé de 11 M€ HT, sur lequel il y aura une demande d'inscription au PTIC.

Il y a eu évidemment des procédures qui ont été engagées.

C'est un projet engagé déjà puisqu'au niveau de la demande d'examen au cas par cas, il y a une demande déposée à la DREAL le 15 juillet 24.

Donc, à l'issue de l'instruction, la décision préfectorale a conclu à l'exonération du projet d'étude d'impact.

Vous avez eu aussi sur le dossier loi sur l'eau, un dossier déclaration qui a été déposé le 10 juillet 25. Donc, il y a eu une absence d'opposition après les délais réglementaires des services de l'Etat et qui a conduit un accord tacite le 9 septembre 25 sur la loi sur l'eau.

Vous avez une demande de dérogation espèce protégée qui a été déposée auprès de la DREAL le 6 octobre 25 ; instruction du dossier par le service de l'Etat qui est en cours et vous avez une demande de défrichement qui nécessite une autorisation de défrichement en application des articles 341-3 du code forestier. Et le dépôt du dossier interviendra lors de l'avancement des études de conception.

Alors vous avez évidemment un certain nombre d'approbations qui vous sont demandées, notamment d'autorisations demandées au Conseil exécutif et au Président de solliciter le PTIC sur ce dossier. Mais au-delà de ça, de prendre toute démarche utile sur des procédures amiabiles, foncières ou de DUP, évidemment. Et puis aussi de discuter avec la SPL Ametarra qui va être aussi sollicitée par rapport au pôle multimodal.

Donc, c'est un projet qui, même si on intègre les questions d'ordre foncière qui peuvent être amiables ou de procédure, pourrait débuter, sous réserve d'un accord du PTIC, fin 27, au plus tard en 28 avec le dénouement des questions foncières. Mais on espère fin 27. Même s'il y a des questions foncières, notamment sur les carrières, qui pourraient se poser, on pourrait débuter l'opération tout en soldant en même temps les questions foncières.

Donc, on n'est pas sur un projet qui va débuter dans 10 ans et il est inscrit évidemment au PPI. Mais demande aussi l'accord et surtout du PTIC de l'État.

Donc, c'est un projet structurant qui vous est proposé aujourd'hui et qui est attendu, il me semble, par l'ensemble des acteurs du territoire.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Donc, il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Je vais me contenter de la lecture de l'avis.

Donc, la commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes Un soffiù novu, Avanzemu et Core in fronte.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Mme Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Monsieur le Président.

Comme tous mes collègues de la CAPA ont été obligés de sortir, je vais donc juste vous poser quelques questions.

Un petit rappel donc, c'est un dossier qui date. Nous avons tous en tête l'engagement et l'amendement de Xavier Lacombe dans cet hémicycle pour inscrire ce projet dans des délais raisonnables. Les impératifs de désengorgement et de sécurisation de ce tronçon l'exigeant.

Alors sur ce projet, bien sûr, le consensus tombe sous le sens.

Le futur aménagement proposé est un élément important et nécessaire de la structuration de ce point névralgique à l'entrée du pays ajaccien, qui verra bientôt une zone d'activité économique et le centre de surtri porté par le SYVADEC.

Je sais d'ailleurs que les services de la Collectivité de Corse et de la CAPA ont travaillé en concertation et en bonne intelligence pour faire aboutir ce dossier.

Nos inquiétudes portent donc essentiellement sur les garanties de son financement.

Le coût hors taxe, vous l'avez estimé à 11 M€, dont 80 % pourraient être pris en charge par le PTIC, donc 8,8 M€. La CAPA et la SPL Ametarra seront sollicitées, mais on ne sait pas aujourd'hui dans quelle proportion, d'autant plus que nous n'avons pas le détail des sous-opérations.

La délibération d'aujourd'hui autorise le président à faire une demande pour le PTIC, donc du montant de 8,8 M€, et à solliciter la CAPA et la SPL pour le reste. Donc, c'est un schéma financier indéterminé, identique au projet entre l'échangeur de Bastelicaccia et Porticcio qui nous a été soumis à la session précédente.

En commission des finances, les services ont répondu à notre collègue Jean-Michel Savelli que le taux de financement du PTIC était susceptible de baisser, en prenant l'exemple de Tragone où l'État n'a pas retenu les 80 %.

Donc, ces dossiers qui sont en cours d'instruction par les services de l'État font que le taux de financement n'est aujourd'hui pas stabilisé avec la CAPA et Ametarra, et qu'on ne peut pas définir donc à ce jour leur part de financement.

Dans l'hypothèse où la demande formulée dans notre délibération, donc ces 8,8 M€, ne seraient pas satisfaite dans ces proportions par l'État, que deviendrait le projet ? Serait-il différé ?

Ou si par exemple nous avons, au hasard, 66 % ou 70 %, est-ce que la CdC est en mesure d'assumer le différentiel sur les fonds propres ?

Et j'en profite pour vous demander aussi où en est le projet des 2X2 voies reliant Mezana au rond-point appelé « rond-point de Socordis » dont l'urgence de sa réalisation se fait sentir.

En juillet 2023, le Président du Conseil exécutif nous promettait un démarrage prochain des travaux. Pourriez-vous aujourd'hui nous en donner un calendrier précis ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ?

Madame Casanova, vous avez la parole.

Mme Paule CASANOVA- NICOLAI

Monsieur le Président, vous parliez tout à l'heure de sécurité dans votre compte rendu et de risque d'accidentologie. En ma qualité de représentante de l'Assemblée de Corse au conseil d'administration du collège de Baleone, je souhaiterais vous sensibiliser à la nécessité d'intégrer la réhabilitation des abords du collège dans le cadre des travaux à venir sur ce tronçon routier de l'entrée du Grand Ajaccio.

Peut-être que ça doit plus s'intégrer dans le PPI tant attendu sur les EPLE, mais je pense qu'il faut vraiment prendre en compte l'importance des risques d'accidents aux abords de l'établissement et réaliser des travaux pour renforcer la sécurité.

La situation préoccupante est constatée quotidiennement aux abords du collège et du rond-point. Plusieurs facteurs concourent aujourd'hui à créer un risque élevé d'accident pour les collégiens, les personnels, ainsi que pour les usagers extérieurs empruntant cet axe.

Il y a d'abord la dégradation de la voirie et une signalétique insuffisante. La route menant au collège présente un état de dégradation avancée : nids-de-

poule, chaussée irrégulière et zones glissantes. Ces défauts augmentent considérablement le danger pour les piétons comme pour les véhicules.

La signalétique insuffisante se traduit par une vitesse inadaptée et un manque de vigilance à proximité immédiate de l'établissement.

Ensuite, des encombres liés aux transports scolaires et aux familles. Les bus de transport scolaire, en l'absence d'espace sécurisé et suffisamment dimensionné, génèrent des embouteillages importants aux heures d'entrée et de sortie, ce à quoi il convient d'ajouter le flux des parents et des personnels, créant des manœuvres imprévues, des stationnements dangereux et des traversées non sécurisées.

Enfin, la proximité de la gare et l'afflux d'usagers, croisant les flux piétons et véhicules sur un espace déjà contraint.

Il serait opportun, pas forcément dans ce rapport même si c'est lié par la localisation et la voirie, mais assez rapidement tout de même, d'évaluer les conditions de circulation, d'engager des travaux de réfection de la chaussée, de renforcer et rendre plus visible la signalétique, d'étudier des solutions d'aménagement : zone dépose-minute, élargissement des zones de circulation, sécurisation des zones piétonnes par la pose de barrières sur les trottoirs, organisation du stationnement pour les bus, et plus largement de mettre en place un plan d'amélioration durable de la sécurité des usagers aux abords du collège.

Ces mesures nous semblent indispensables pour prévenir un accident dont les conséquences pourraient être graves.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le conseiller exécutif, Monsieur le président, chers collègues,

Vous l'avez dit dans votre présentation, le projet d'aménagement du carrefour de Mezzana est un projet structurant, stratégique, qui est attendu et très attendu non seulement par les habitants de la commune de Cutuli è Curtichjatu, mais aussi par l'ensemble des usagers de la route d'Aiacciu, du grand Aiacciu, du pays ajaccien, de la Gravona et de la Corse. Puisque vous l'avez dit, c'est un aménagement qui se situe au croisement de la route départementale 1 qui dessert Cutuli et Sarrula è Carcupinu, mais c'est aussi un aménagement qui se situe sur l'un des principaux axes, sinon le principal axe routier de Corse, celui reliant Aiacciu à Bastia, en passant bien sûr par Corti et l'intérieur.

Donc un aménagement attendu, stratégique, je disais attendu et je vais convoquer un petit peu la mémoire du dossier. Malgré ma qualité de benjamin de l'Assemblée de Corse, et notre collègue et amie Marie-Hélène Casanova Servas ne m'en voudra pas de parler de Cutuli, j'ai eu Jean Biancucci au téléphone, le maire de la commune de Cutuli è Curtichjatu, il y a quelques heures, et on évoquait l'histoire de ce rapport. Jean me disait que lorsqu'il est devenu conseiller municipal dans les années 2007-2008, y compris sous l'ancienne mandature du regretté Paul Scarbonchi à la mairie de Cutuli, la commune avait déjà saisi le conseil général de l'époque, conseil général de la Corse-du-Sud, ainsi que la Collectivité territoriale de Corse et son président exécutif à l'époque, Monsieur Ange Santini, parce qu'on se situe sur un secteur extrêmement stratégique et accidentogène au plan de la sécurité routière, a fortiori pour les habitants de la commune de Cutuli è Curtichjatu qui l'empruntent quotidiennement, et on estime à 4500 usagers et automobilistes qui empruntent ce tronçon desservant Cutuli chaque jour, 4500.

Et, vous l'avez dit aussi, on a une accidentologie assez forte sur le secteur. De 2013 à 2014, on est sur 14 accidents corporels sans évoquer les dégâts matériels. Sur ces 14 accidents corporels on a, me semble-t-il, malheureusement 3 décès et 7 blessés graves.

Donc la commune de Cutuli, à l'époque, avait saisi les autorités compétentes. 2007-2008. Les choses n'ont pas avancé.

En 2013, je crois que c'était en septembre ou en octobre, il a fallu une mobilisation du maire de Cutuli, Jean Biancucci, de son conseil municipal, di i paisani, piachjinchi è Cutuli è Curtichjatu, qui ont bloqué pendant 2 heures la

route Aiacciu-Bastia pour interpeller l'opinion publique et les pouvoirs publics de l'époque.

Suite à cette mobilisation forte di i Cutulesi, le maire de Cutuli, Jean Biancucci, avait été reçu par Paul Giacobbi, alors président du Conseil exécutif de l'époque, et le directeur général des services d'alors, lesquels s'étaient engagés à trouver les voies et moyens d'une sécurisation du secteur.

Et nous voilà donc plus de 10 ans après cette rencontre, 12 ans exactement, et on se réjouit, et je peux vous dire que le maire de Cutuli se réjouit particulièrement, comme l'ensemble des maires j'imagine du secteur et l'ensemble des usagers de la route, de ce projet d'aménagement.

Ce projet d'aménagement, Monsieur le conseiller exécutif, il s'inscrit dans une vision globale et durable de l'aménagement de cette route territoriale 20, Aiacciu-Bastia, puisqu'il faut le rappeler, depuis 2016, non seulement nous avons programmé au titre de l'ancien PPI et du nouveau PPI actualisé, un certain nombre d'opérations sur la RT 20, mais nous avons réalisé également. Je pense, à la dénivellation du giratoire de la Gravona qui a des impacts, y compris sur les habitants du Prunelli et de la rive sud. Je pense au projet de mise à deux fois deux voies de la section Giratoire de la Gravona, carrefour de Mezana, dont on parle aujourd'hui. Projet d'ailleurs, vous répondrez, Monsieur le conseiller exécutif, mais il me semble qu'on avance sur ce projet puisqu'on peut, lorsqu'on emprunte la route quotidiennement, constater qu'il y a un certain nombre de signalétiques et d'outils qui sont déployés et qui dessinent ce que sera la future deux fois deux voies.

Il y a également un certain nombre d'aménagements qui sont prévus, sous votre contrôle, Monsieur le conseiller exécutif, au niveau du giratoire de Baleone.

Donc, on est bien sur un projet d'aménagement global, durable et cohérent de ce secteur stratégique pour le grand Aiacciu et pour la Corse en général, au plan de la sécurité routière, du confort pour les usagers de la route, du gain de temps, des mobilités durables, parce qu'il y a également un projet en matière de mobilité active avec des cheminements cyclo piétons, mais aussi avec l'accès à l'intermodalité, le train, le train-tram. Et, on est sur un projet d'aménagement, confèrent les éléments qui figurent dans le dossier, je n'y reviens pas.

Donc, c'est un dossier extrêmement attendu, nous en réjouissons. C'est un dossier qui fait sens, qui s'inscrit dans une vision globale de l'aménagement, de la mobilité.

Je voudrais quand même rappeler que, et ça figure dans le rapport, on est sur une zone qui concentre des services publics essentiels, une école, a scola di Mezana, qui je crois compte 500 élèves. C'est dire le trafic, les familles, les parents, les enfants, la sécurité. On est sur une zone d'activité économique avec une carrière, avec un certain nombre de commerces. On est sur une zone qui dessert bien sûr Cutuli è Curtichjatu, bien sûr Sarrula è Carcupinu, Aiacciu, Bastia, le pourtour ajaccien. Mais on est aussi sur une zone qui, à travers cet aménagement, va avoir des conséquences positives, y compris pour les habitants de Bastelicaccia, puisqu'en raison y compris des congestions et des embouteillages qui découlent de la situation actuelle, un certain nombre d'automobilistes refusent d'emprunter cette route territoriale 20 lorsqu'ils descendent ou montent de, ou, à Cutuli, préférant l'alternative de Bastelicaccia.

Donc, on voit que c'est un dossier qui va avoir des conséquences positives essentielles, donc nous vous soutenons.

En revanche, la question du centre de surtri ne figure pas dans le dossier, il ne s'agit pas de desservir un centre de surtri. D'ailleurs, je crois que la collectivité de Corse n'a pas donné son accord à ce stade, sous contrôle de Monsieur Guy Armanet, sur le projet de centre de surtri, on est sur un dossier qui vise à desservir et à améliorer le croisement de la route territoriale 20 et de la route départementale 1.

Donc, pà compia, au niveau financier, vous nous proposez sur ce dossier chiffré à environ 11 millions d'euros hors taxes, un cofinancement au titre du PTIC à hauteur de 80 % et éventuellement une participation financière de la CAPA puisqu'il y a un accès à l'espace multimodal envisagé.

Mais je veux dire là aussi, au nom du groupe « Fà populu insieme », et vous connaissez la doctrine de la majorité territoriale sur la question du PTIC, que si nous avions, et ça fait écho à la question de Madame Angèle Chiappini, si nous avions une gouvernance différente du PTIC basée, comme pour le PEI précédemment, sur le principe de codécision associant la Collectivité de Corse et l'État, si nous avions, et j'écoutais Gilles Giovannangeli à la radio ce matin, une vision pluriannuelle des investissements sur des projets globaux au titre du PTIC et non pas une gestion au cas par cas ou au coup par coup, décidée unilatéralement par l'État, peut-être que ces questions ne se poseraient pas.

Et là aussi, les interrogations qui émanent, y compris de bancs de l'opposition, confirment et confortent notre vision d'un PTIC à repenser dans sa gouvernance, y compris de façon à associer la Collectivité de Corse qui a compétence d'aménageur principal de façon à créer les conditions d'une visibilité à long terme sur des projets fixés pluriannuellement.

Voilà, nous accueillons très favorablement ce projet qui s'inscrit dans des opérations générales qui concernent la route territoriale 20.

En tant que conseiller à l'Assemblée de Corse, Aiaccinu è ancu Cutulesu, je m'en réjouis à plus d'un titre, è di sicuru, vi accumpagnaremu indè issu prugettù è tanti prugetti à vene chì traducini u pianu pluriannuale d'intervinzioni di a Cullettività di Corsica.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Madame Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision puisque mon intervention a été citée. D'abord pour remercier notre collègue Don Jo qui a dit beaucoup mieux que moi le retard qu'a pris ce projet puisqu'il a souligné à plusieurs reprises qu'en fait que depuis 2023 ça fait 12 ans.

Ensuite pour le centre de surtri j'ai, simplement dit que la route servirait au centre de surtri, je n'ai pas du tout parlé d'une autorisation ou pas de l'Assemblée de Corse, je ne me serais pas permise. Voilà, merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTA-PIREDDA

Au détour d'un rapport sur un projet d'aménagement stratégique qui est effectivement stratégique et important pour ce secteur de Mezana, les villages qu'il dessert et effectivement la RT 20, on sait le caractère accidentogène également de cette zone.

Des éclaircissements ont été apportés parce qu'on voit qu'au détour d'un rapport d'aménagement, souvent les projets d'aménagements routiers courent après les projets des différents promoteurs de toutes sortes, je dis promoteurs au sens large du terme, et parfois ils les rattrapent, ils tentent de les rattraper et puis parfois ils les anticipent.

Donc ici, et je crois que ça a été reprécisé et c'est heureux, il n'est pas question d'avoir une approbation tacite, en votant le rapport d'aménagement de Mezana, d'un projet d'un centre de surtri d'aucun d'entre nous. Ça n'a rien à voir, mais c'est mieux de le dire quand le projet de centre de surtri s'invite dans le débat au détour des différentes interventions sur le projet d'aménagement routier de Mezana. Parce que là, le projet d'aménagement de centre des déchets, on aura à se prononcer, pour ma part, je l'ai déjà fait à plusieurs reprises. Et donc, il est important de préciser que l'approbation de l'aménagement de Mezana ne vaut pas, très certainement pas, approbation, je serais tentée de vous dire bien au contraire, du projet de centre de surtri qui viendrait mieux être desservi et pourrait permettre un passage facilité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur le conseiller exécutif.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci Monsieur le Président. Merci pour l'ensemble des interventions.

Ça a été rappelé par Don Jo Luccioni, c'est un vieux dossier qui a fait l'objet de revendications, notamment de la part de Jean Biancucci, de Cutuli et d'autres sur l'aspect mobilisateur sur un endroit et une entrée qui méritait que l'on avance.

Je rappelle qu'il était déjà inscrit dans ses principes au premier PPI que nous avons adopté en 2017, donc que nous avions déjà acté politiquement dans un outil budgétaire de pluri programmation, cette possibilité.

Un plan pluriannuel d'investissement, c'est un pilotage opérationnel, administratif et financier. Ce qui fait qu'il peut bouger, c'est l'intérêt d'un PPI, il peut bouger et ce PPI a bougé en fonction des recettes que nous avons eues sur notamment le PEI pour les routes départementales. C'est pour ça que cette opération a pris un peu plus de temps.

Néanmoins aujourd'hui, à travers ce rapport, il est important de vous dire que nous sommes, les services, la volonté politique, techniquement prêts, techniquement prêts et les opérations sont engagées. Donc, on n'est pas sur du virtuel.

Maintenant, comme n'importe quelle, pour répondre notamment aux questions de Madame Chiappini, collectivité, on délibère pour demander des ressources comme n'importe quelle commune qui va solliciter la dotation quinquennale ou d'autres financements DETR.

La Collectivité de Corse ne déroge pas à la règle. Elle délibère d'abord pour ensuite déposer sa copie à l'État sur le PTIC en termes formels, avec déjà un état des lieux qui est un état sérieux, technique, qui vous est présenté, de faisabilité, de portage et de capacité à assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de cette opération.

Donc ça c'est quand même un élément dont il faut, je pense, collectivement se féliciter.

Je voudrais remercier l'ensemble de la direction des infrastructures et la direction des routes pour le travail sérieux qui est opéré. Vous avez quand même des rapports qui sont, je vous fais remarquer, je ne dis pas que ce n'était pas le cas avant, mais ça s'est amélioré dans le temps, qui vous sont présentés, ils sont beaucoup plus fouillés en l'état avant et après, qui vous sont présentés de manière détaillée, qui vous sont présentés de manière séquencée, par opération pour comprendre à la fois les enjeux, les contextes, les diagnostics, le déroulé des phasages et les objectifs.

Néanmoins, évidemment, c'est confronté à la question du PTIC. Alors je ne peux qu'acquiescer le fait que le PTIC a une gouvernance pilotage exclusive de l'État, ce qui ne nous convient pas, vous le savez déjà, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit le président du Conseil exécutif et d'autres, pendant de nombreuses années. Donc la question de la priorisation des projets vue d'un côté ne correspond pas forcément à la priorisation des projets vue de l'autre. Et si nous avons réalisé un plan pluriannuel d'investissement réactualisé en juillet 2025, nous y avons introduit notre vision prioritaire, puisqu'elle devient la nôtre, celle de l'Assemblée de Corse, ce n'est pas celle simplement de Jean-Félix Acquaviva aujourd'hui, c'est celle de l'Assemblée de Corse, avec un fléchage du PTIC par opération sur ce tableau du plan pluriannuel d'investissement, ce qui veut dire que nous avons ordonné nos priorités calendaires de demandes vis-à-vis de l'État. On ne peut que souligner le fait qu'aujourd'hui, effectivement, à ce stade, nous n'avons pas globalement satisfaction, loin s'en faut, sur cette façon de procéder de gouvernance.

Donc ça c'est un point important parce que nous avions déjà dit en juillet que c'était un PPI de combat, et ça le reste, et qu'il faut dire la vérité aux élus, aux Corses sur notre volonté, mais aussi sur les limites et les contraintes juridiques à droit constant et réel aujourd'hui, de ce qu'est le PTIC et comment il est utilisé par ailleurs. J'ai souvent précisé que choisir, c'était renoncer. Nos choix à nous, PTIC, d'autres majorités, mais je sais que c'est partagé par d'autres, c'est déjà les infrastructures de base, ce sont les routes, le ferroviaire, c'est l'eau, c'est l'éducation. Voilà, ça, ce sont nos choix politiques.

On le dit, on le redit. On ne peut pas vouloir le beurre et l'argent du beurre et distribuer ou se laisser avoir un pilotage centralisé qui distribue au fur et à mesure, qui saupoudre et puis après, ah ! il n'y a plus d'argent pour les routes, et puis après il n'y a plus d'argent pour l'eau, et puis après il n'y a plus d'argent pour les lycées, les collèges.

Je le dis parce que c'est un point politique et c'est un point politique important et on vous dit comment on raisonne.

Donc il y a un plan pluriannuel d'investissement qui permet de dérouler et c'est un PPI de combat par rapport à ces contradictions-là qui sont les contradictions, de notre point de vue, mortelles du point de vue du développement économique ou de la commande publique, si elles n'étaient pas résolues du point de vue de la façon de voir les choses.

Je précise aussi, ça a été souligné, mais que ce n'est très certainement pas, pour reprendre un propos évoqué, une validation à travers ce projet du centre de surtri. Le projet technique tel que porté existait avant, a poursuivi sa route de manière autonome et il est conditionné pour des raisons centrales qui vous sont évoquées dans le rapport, liées aux flux, liés à la sécurité.

Donc nous aurons à débattre effectivement par ailleurs de cette question. Mais ce n'est pas un sujet qui est moteur de la présentation de ce rapport. Ce rapport a suivi la voie technique et politique du plan pluriannuel d'investissement et de la nécessité d'avancer sur le territoire ajaccien avec d'autres opérations qui sont en cours et qui sont débutées, je vais revenir dessus, donc en complément y compris du développement d'autres actions, sur le rail sur lesquelles je ne vais revenir, et qui font l'objet du déroulé.

Ensuite sur la question de Socordis et des travaux. Donc aujourd'hui, il y a des travaux d'archéologie préventive qui sont lancés en décembre donc ça continue, ça suit son cours. Il y a des travaux de terrassement qui sont prévus en janvier, donc l'opération suit son cours normalement, les crédits de paiement sont affectés, c'est une opération qui est financée au PEI. Donc oui, elle se déroule de manière inéluctable, inexorable et elle ira jusqu'à son terme. Donc ça c'est important de le dire.

Pour le collège de Baleone, l'ensemble des remarques sont intégrées dans la 2 fois 2 voies entre Socordis et Mezana dans les travaux prévus. Donc ce sont des éléments qui sont intégrés avec notamment la dénivellation du giratoire d'Effrico prévu comme Socordis. Donc là-dessus, l'ensemble des demandes sont intégrées à des travaux programmés. Voilà ce que je peux vous répondre, il n'y a même pas de nouvelle programmation à faire, ce sont des choses qui sont intégrées dans le déroulé. Voilà ce que je voulais vous préciser à ce stade.

Évidemment, nous vivons des périodes où il faut aussi... Alors vous parlez de la SPL Ametarra, je ne vois pas pourquoi sur le un pôle d'échange multimodal qui évidemment est porté par la CAPA et absolument nécessaire, développement de mobilité de la CAPA, il n'y aurait pas comme dans n'importe quelle traversée d'agglomération, un portage financier. Mais néanmoins, ce n'est pas ça qui contrarierait le déroulement de l'opération. Voilà je le dis par rapport à Ametarra, il n'y a pas à ce stade en tout cas de discussions contradictoires sur un portage financier qui est gagnant-gagnant sur cette opération. Donc je pense que ce n'est pas un problème en soi du point de vue de la finalisation des investissements sur ce dossier.

Donc voilà ce que je voulais dire sur l'ensemble de cette opération, avec évidemment une volonté d'avoir un discours de vérité sur la capacité à le porter selon le retour du PTIC. Mais ça, c'est un discours que j'avais déjà porté au plan pluriannuel d'investissement. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

On suspend et on reprend avant 14 h 30. On ne va pas manger beaucoup, donc c'est vite fait.

La séance est suspendue à 13 h 50 et reprise à 15 h 22.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je demande aux collaborateurs de groupe de faire ce qu'il faut dans ce sens pour inciter les élus à revenir parce qu'il nous faut quand même un quorum pour examiner des orientations budgétaires. Donc je demande d'abord au groupe majoritaire aussi de faire ce qu'il faut, mais à l'ensemble des groupes. Plus nous commençons tard, plus nous partirons tard.

Tous les groupes sont représentés, pour voter, il faudra un quorum.

La présentation du rapport peut débuter, selon moi.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES -FISCALITÉ**

Raportu n° 323 : Documentu d'Uorientazione Bugettaria 2026
Rapport n° 323 : Document d'Orientation Budgétaire 2026

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Alors d'abord vous dire que construire un document d'orientation budgétaire de manière plus large aujourd'hui et préparer déjà le budget prévisionnel de notre Collectivité, ce n'est pas un exercice facile, je crois qu'il ne faut pas qu'on soit dans le déni de réalité. Et, ça l'est d'autant moins que vous connaissez le contexte aujourd'hui de crises fortes politique en France et bien sûr budgétaire qui fait qu'au moment où je vous parle, la France n'a toujours pas de budget et qu'on se dirige peut-être d'ailleurs vers une loi spéciale et que par ailleurs le Gouvernement prévoit dans le PLF 2026, pour réussir à équilibrer ce budget, un effort particulier important, trop important à notre avis, demandé aux collectivités locales qui, je le rappelle, représentent aujourd'hui 60 % de l'investissement en France, qui représentent 10 % de la dette et auxquelles on va demander de faire un effort à hauteur de 30 % des dépenses à réduire, c'est-à-dire un effort estimé à environ 6 milliards sur un effort de dépenses aux alentours de 17 milliards.

Donc, quelque chose d'insurmontable pour l'ensemble des collectivités en France dont je veux aussi rappeler, comme la Collectivité de Corse d'ailleurs, elles ne peuvent voter leur budget en déséquilibre, à l'inverse de l'État dont on connaît tous aujourd'hui la dette abyssale autour de 3 400 milliards, ce qui est quelque chose d'énorme, alors que les collectivités, elles, doivent voter leur budget à l'équilibre.

Si on ajoute à la Collectivité de Corse ces difficultés aujourd'hui françaises, aux difficultés structurelles de notre Collectivité, on s'aperçoit que l'exercice, effectivement, relève de l'équation impossible.

Je veux dire aussi que face à cette situation, vous avez, et vous l'avez certainement entendu dans les débats ces dernières semaines, vu la montée en charge d'un certain nombre de positions à la fois par les régions, les départements principalement, en tout cas par la voix de la présidente de régions de France.

Carole Delga qui s'est exprimée sur ce sujet et qui a dit qu'aujourd'hui, les régions, elles étaient dans l'obligation de faire des choix extrêmement difficiles, réduction de l'aide aux communes, réduction des investissements, réduction des moyens à la formation, à l'aide économique.

Donc, on est vraiment dans un cercle aujourd'hui qui est extrêmement contraint pour les régions. Mais les départements sont aujourd'hui mis à contribution de manière très importante et en situation peut-être encore plus difficile. On l'a déjà abordé ce sujet à diverses reprises aujourd'hui dans notre Assemblée. Mais il suffit d'écouter le président des départements de France, François Sauvadet, qui disait des choses extrêmement lourdes : 60 départements aujourd'hui en France sur 104 sont en grande difficulté. Certains sont en situation de quasi-faillite. Il y a des exemples qui ont été donnés qui seront certainement repris tout à l'heure. Et c'est dû, je reprends les mots de François Sauvadet, en grande partie à la progression des dépenses sociales qui sont des dépenses difficilement pilotables et, on le comprend bien. Les départements en France ont vu leur niveau de dépenses sociales, en 5 ans, passer d'à peu près 55 % du budget à plus de 70 %. Ça, c'est la réalité.

Nous avons les compétences des départements et nous avons globalement nous aussi ces augmentations très importantes et difficilement pilotables.

Mais le bloc aujourd'hui communal et intercommunal, qui avait été un peu épargné, je dirais, dans les premiers temps, des efforts demandés aux collectivités, se retrouve lui aussi impacté. Je crois qu'il y a des maires et des présidents d'intercommunalité qui s'exprimeront tout à l'heure mieux que moi sur ce sujet et qui pourront dire aussi le niveau d'effort impossible qui leur est demandé.

Tout ça pour revenir sur notre document d'orientation budgétaire et sur la difficulté bien sûr dont je vous parlais tout à l'heure. Mais la difficulté ne doit pas empêcher la responsabilité. En responsabilité et avec sérieux, nous vous présentons ce DOB avec cette trajectoire budgétaire pluriannuelle, 26, 27, 28, avec 2 obligations qui nous ont conduit à l'élaborer et à vous le présenter.

La première obligation, c'est celle de préserver les équilibres et sécuriser au mieux la trajectoire financière de notre Collectivité.

La deuxième obligation, c'est celle pour autant de ne pas renoncer aux objectifs qui sont les nôtres, aux objectifs de notre projet, de notre programme politique, mais plus largement aux besoins impérieux des Corses qui nous en font la demande et en particulier dans un moment où on sait très bien que le niveau de

précarité et de pauvreté frappe brutalement la Corse et ses territoires. Donc, c'est sur ces deux obligations que nous avons travaillé.

Sur la première, sur la préservation des équilibres budgétaires, 5 axes. Le premier, il va de soi, sinon je n'aurais pas employé le mot de responsabilité, de sérieux, c'est la maîtrise de nos dépenses. Même dans le contexte contraint, même avec la volonté que nous avons de préserver les grandes politiques menées par notre Collectivité, nous avons aussi cette obligation de maîtriser au mieux nos dépenses. Nous l'avons fait, nous l'avions fait déjà en 2025.

Si on regarde la trajectoire de nos dépenses sur ces 5 dernières années, on était sur l'ordre d'une croissance de 2,5 à 3 %, même 4 % sur 23 et 24. En 25, on a fait un premier effort important puisque, rappelez-vous, au CFU qui vous sera présenté, les éléments que l'on possède aujourd'hui pour travailler sur l'arrêté des comptes 2025, prouvent bien que nous aurons un niveau de dépenses autour de 1,4 %, c'est-à-dire au niveau de l'inflation.

La projection sur 26, 27, 28 se fera à ce niveau-là, c'est-à-dire autour de 1 %, ce qui est un effort considérable au regard des besoins qui sont les nôtres. Je vous prends un exemple parce que c'est souvent l'exemple qui fait parler, celui du 0.12, celui des effectifs. Aujourd'hui, nos effectifs n'ont pas évolué entre 24 et 25, j'ai même envie de dire qu'ils ont un petit peu diminué, c'est à peu près une quarantaine d'agents en moins dans notre Collectivité entre 2024 et 2025.

Donc là, on est vraiment dans une logique d'efforts qui consiste à ne remplacer que lorsque le besoin est essentiel et quand on ne peut pas organiser des mobilités au sein de nos services, que de recruter en fonction des besoins que sur des profils très spécifiques et donc, dans une volonté aussi de maîtrise de notre masse salariale.

Pour autant, vous le savez aussi, on doit intégrer les augmentations exogènes qui nous sont imposées, notamment la CNRACL, les points de CNRACL qui impactera à un peu plus de 3 millions notre budget en 2026. Donc premier axe, c'est la maîtrise des dépenses.

Le deuxième axe, c'est la question des recettes et c'est le maintien d'un niveau de recettes suffisant pour pouvoir financer nos politiques. C'est un sujet, je vous le disais précédemment, dans le contexte actuel, on voit bien que l'État se désengageant, les collectivités en France de manière générale et la Collectivité de Corse aussi voit son niveau de recettes diminuer. C'est pour nous un effort d'à peu près 15 millions qui est demandé si on devait se référer au PLF 26. 10 millions de diminution de recettes, c'est important sur notre matrice budgétaire.

Pour autant, en 26, on maintient le niveau de recettes, on l'augmente même un petit peu, c'est de 0,6 et on est sur cette trajectoire, faible certes, mais de vouloir maintenir un niveau de recettes suffisant.

A ce stade, je veux quand même aborder 2 points qui sont essentiels sur les recettes. Dans la présentation de ce DOB, nous sommes dans un exercice de sincérité budgétaire et nous ne vous présentons pas 2 recettes qui sont importantes et essentielles pour la Collectivité de Corse aujourd'hui. La première, c'est la dotation de continuité territoriale, c'est les 60 millions de dotation qui sont dus à la Corse et qui sont indispensables, vous le savez, pour le financement de la continuité et pour les compagnies qui l'exercent aujourd'hui en DSP. On ne peut pas reculer. On le sait très bien que grâce au travail de nos députés, en particulier du député Castellani, on a réussi à faire inscrire sur le volet dépenses au Parlement français cette dotation. Mais que pour autant, aujourd'hui, comme je le disais précédemment, le budget n'étant pas été voté, il y a quand même une interrogation sur la possibilité d'accéder à ces 60 millions.

Alors là, nous, on le dit de manière très claire, d'abord si nous avions une dotation qui serait inférieure aux 60 millions, ce ne serait pas acceptable parce que ces 60 millions correspondent aux besoins de financements et l'augmentation des coûts de transport, notamment des coûts de carburant et des différentes taxes. Donc nous avons besoin de ces 60 millions en volume. Si, dans une hypothèse encore plus pessimiste, le Parlement français ne votait pas les 60 millions de dotation de continuité territoriale, on serait là dans une situation inenvisageable, intolérable pour la Corse et qui, au-delà d'avoir des problèmes budgétaires pour notre Collectivité, provoquerait, vous le savez tous, une crise économique, sociale extrêmement profonde, et on ne peut à ce stade-là même pas l'envisager.

Bien sûr, on demande à l'État de respecter les engagements qui ont été pris. Je vous rappelle que cette dotation de 60 millions, c'est une dotation ponctuelle que l'on demande chaque année et nous demandons par contre qu'elle soit inscrite de manière pérenne, notamment à l'intérieur du pacte fiscal et budgétaire que l'on devra négocier, et qu'elle soit indexée sur la TVA qui paraît être le meilleur niveau qui nous permettrait de garantir le bon niveau de recettes.

La deuxième recette que nous n'avons pas inscrite, c'est celle du PTIC. Alors ça a été abordé ce matin je crois à plusieurs reprises à la fois par le conseiller exécutif Jean-Félix Acquaviva et par un certain nombre de conseillers de l'opposition et de la majorité territoriale. Là aussi, vous le savez, on a un problème de méthode par rapport à la gouvernance de ce plan, nous le disons depuis plusieurs années.

Je ne parlerai que pour la part réservée à la Collectivité de Corse, les 250 millions.

Vous savez qu'aujourd'hui, sur ces 250 millions, il nous reste 190 millions à consommer, ça fait à peu près en volume de projets, 80 millions par an. C'est un peu la discussion que nous avons soumise à l'État. Et nous avons fait des propositions à l'État sur la base de projets d'une vision globale, de projets structurants et d'une démarche pluriannuelle en intégrant aussi bien sûr, en plus, une méthode aussi en termes de thématiques.

Moi je prends 3 exemples qui sont précis, l'exemple de la PPI transport, l'exemple des EPLE et l'exemple de l'agriculture. Sur ces 3 thématiques-là, nous avons fait des propositions à l'État et nous attendons des réponses. Et on ne peut pas imaginer aujourd'hui que l'on s'enferme dans une relation où, à une vision structurante et globale, on nous oppose une vision projet par projet avec un caractère annuel. Ce n'est pas acceptable. Et moi je pense que ce n'est pas respecter cette Assemblée, ce n'est pas respecter la Collectivité de Corse que de ne pas nous associer à la codécision sur ces grands enjeux stratégiques pour la Collectivité de Corse. Donc à ce stade, nous n'avons pas inscrit la recette PTIC.

Pour autant, et c'est le troisième axe, nous vous proposons, à travers cette démarche d'orientations budgétaires, le maintien d'un haut niveau d'investissement, 315 millions par an, 945 millions sur 3 ans.

Lors des derniers débats, j'avais expliqué à plusieurs reprises que nous envisagions un niveau d'investissement autour de 310 millions. Nous sommes légèrement au-dessus, mais c'est un choix politique. C'est un choix politique assumé parce que les besoins sont énormes et qu'en réalité, quand on se compare, y compris aux années précédentes, en 24, on était à 360 millions. Donc vous voyez bien le gap, de 360 millions, nous sommes aujourd'hui à 315 millions, l'année dernière, nous étions à 325 millions.

Donc nous savons que globalement, il nous manque 30, 40, 50 millions sur l'investissement qui nous serait nécessaire pour financer nos politiques.

315 millions, c'est donc 5 % de moins que l'année dernière. Là aussi, comparaison avec les autres régions. Les régions de France ne sont pas à ce niveau, elles sont à moins 10 %. Donc, on a une volonté de maintenir ce niveau d'investissement. Mais ça a un revers et là aussi, c'est un choix assumé. Le revers, c'est que pour financer ce niveau d'investissement, on est obligés de faire appel à un emprunt supérieur à celui de l'année dernière, 110 millions l'année dernière, prévu en 2026, 115 millions, 5 millions de plus.

Choix politique assumé, mais choix raisonné du point de vue budgétaire, ce n'est pas parce qu'on fait 115 millions d'emprunts qu'on met en fragilité notre structure budgétaire.

Il faut qu'on se le dise, il faut qu'on le répète parce qu'on entend beaucoup de choses autour de la dette. La dette, elle s'élèvera en 2026 à 1,168 milliard.

Alors ça peut paraître important si on prend le chiffre isolé. La réalité, c'est qu'il faut bien sûr le confronter aux ratios budgétaires relatifs à la dette. Et quand on regarde nos ratios, nous ne sommes pas dans une situation aujourd'hui qui nous mène à la zone d'alerte. On est dans une situation qui est encore largement acceptable, 7 années en 2026 de capacité de désendettement, 8 années en 2028. Si on regarde le taux d'endettement, vous voyez bien qu'en 26, on est toujours en dessous de 100 %. En 28, on sera autour de 107 ou 108 %, c'est encore inférieur à la moyenne des régions de France. Là aussi, il faut qu'on se compare. Quand on regarde la moyenne des régions de France, c'est du 115 ou 116 %. Donc, on n'est pas dans la zone d'alerte que certains présentent sans cesse lorsqu'ils parlent de la situation budgétaire de la Collectivité, on est plutôt, je dirais, dans une zone d'acceptabilité assumée.

Enfin, le cinquième axe, l'axe le plus positif sur lequel je reviens chaque année, c'est celui de la gestion des stocks qui montre que notre Collectivité, elle est pilotée budgétairement. On a aujourd'hui en stock d'investissement, en investissement, un volume de 920 millions, en tout cas, l'atterrissement, ce sera de 920 millions. C'est un ratio de couverture de 3 années. C'est un très bon ratio de couverture, ce qui veut dire que globalement, lorsqu'on programme un investissement, on le réalise dans les 3 années. Ça veut dire que, vous voyez bien, notre pilotage, il faut saluer le travail de l'ensemble des services de la Collectivité sur cet aspect-là, il est plutôt remarquable.

Et c'est la même chose en fonctionnement, nous avons un stock de 213 millions contre 355 millions en 23. Donc, on est passés là aussi dans une politique de rationalisation efficace avec un ratio de couverture de 036 années.

Ce sont des choses à valoriser, efficaces et qui permettent une bonne exécution budgétaire. Donc ça, c'était pour le premier point de la préservation de notre trajectoire financière.

Le deuxième point, bien sûr, parce que le budget, ce n'est pas qu'une histoire de chiffres, de comptes, c'est aussi une histoire très politique, c'est aussi la volonté de répondre aux besoins des Corses et, comme je vous disais, de respecter aussi l'engagement que nous avons pris en termes de projet politique et de programme.

Nous, nous le disons, nous ne reculerons pas sur ce que moi j'appelle les politiques d'investissement global, la première desquelles l'investissement dans l'humain, Madame la présidente, nous en avons parlé ensemble.

C'est le premier des investissements, c'est celui dont on sait que le retour est multiplié, et qu'il est extrêmement bénéfique pour la Corse et son peuple. Donc, nous ne reculerons pas là-dessus.

Nous ne reculerons pas dans nos politiques sociales parce que la société corse aujourd'hui qui est, vous le savez, et j'y reviendrai, dans une situation quand même de pauvreté et de précarité et avec une structure de population vieillissante, a besoin de ces solidarités.

Nous ne renoncerons pas à la formation des femmes et des hommes, et des jeunes en particulier, parce qu'on sait aussi que c'est par l'éducation et par la formation qu'on va aussi se préserver de l'ensemble des dérives, des addictions, des drogues, mais aussi des dérives mafieuses. Donc, la contractualisation avec l'université de Corse et la recherche, la formation continue, la formation professionnelle avec l'ensemble des centres de formation sur des sujets comme l'insertion, l'insertion par l'activité économique, le soutien aux demandeurs d'emploi. Ce sont des choses que nous faisons et parfois on va plus loin que nos compétences. L'apprentissage par exemple, sur l'aide à l'apprentissage, on va au-delà, on va au-delà de ce qui nous est demandé. Mais c'est un choix parce qu'on considère que c'est une filière extrêmement importante pour l'insertion des jeunes.

La formation, c'est aussi l'investissement dans les établissements publics. Et c'est ce que je vous disais tout à l'heure, on sait parce qu'on a hérité du transfert de l'État de lycées, de collèges, sans que l'évaluation en termes budgétaire de travaux ait été vraiment réalisée. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous, on se retrouve à devoir rénover, investir, construire de nouveaux établissements. C'est cette proposition que nous avons fait dans le cadre du PTIC à l'État d'avoir une contractualisation pluriannuelle sur l'ensemble des établissements à rénover et à construire pour pouvoir aussi construire la planification budgétaire. Nous attendons des réponses à ce stade que nous n'avons pas de l'État. Mais c'est un enjeu essentiel.

Investir dans l'humain, c'est aussi faciliter l'accès à la culture, l'accès au sport, l'accès bien sûr à ce qui nous est essentiel, à une politique linguistique assumée et réussie. Vous en avez parlé, je crois, encore hier en commission. J'y reviendrai tout à l'heure sur les axes forts de 2026. Mais ce sont des enjeux importants et je veux le dire, parce que là aussi on se démarque quand on se compare, le nombre de collectivités françaises et principalement des régions qui se désengagent face à la contrainte, les choix majoritaires des régions en France, c'est de baisser les budgets de la culture par exemple.

Nous, cette année, nous allons augmenter notre budget de la culture tant en fonctionnement qu'en investissement.

Choix politique, on peut nous le reprocher, on peut ne pas le comprendre, mais nous, nous l'assumons parce que c'est un marqueur politique de cette majorité et nous voulons le dire et l'assumer.

Investir, c'est aussi investir dans les infrastructures, bien sûr, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est indispensable, un rattrapage historique fort, principalement, on le sait, dans les infrastructures, pas que, mais principalement dans les infrastructures de transport, routes, rails, infrastructures portuaires et aéroportuaires. On a voté en juillet, le Conseil exécutif a présenté une PPI, vous le savez, ambitieuse avec plusieurs scénarii, scénario minimaliste largement insuffisant, scénario plus ambitieux à 150 millions, mais nous savions que budgétairement c'était compliqué à atteindre et scénario, je dirais, intermédiaire à 115, 120 millions qui doit être l'objectif que l'on se fixe.

Aujourd'hui clairement, sans la réponse de l'État sur le PTIC, nous sommes sur le scénario minimaliste à un peu plus de 100 millions et c'est insuffisant, largement insuffisant au regard des besoins et des attentes, y compris des attentes des territoires, y compris des attentes de la commande publique.

Donc nous, là aussi, nous mettons en garde l'État et nous lui disons, on ne peut pas attendre, on ne peut plus attendre, il faut que la Collectivité de Corse soit écoutée, il faut qu'on contractualise dans les semaines à venir sur un PTIC dédié aux infrastructures de transport, c'est une nécessité parce que les territoires en ont besoin et parce que l'économie de la Corse en a besoin. On peut faire toutes les cellules économiques du monde, si on ne prend pas en compte au premier niveau les besoins de la Corse et la commande publique dont on sait très bien qu'elle est un levier important de l'économie et de l'emploi de la Corse.

Sur les infrastructures et sur la politique de manière plus générale, ça a été dit hier puisque nous en avons débattu, la création de l'établissement public, chambre de commerce et de l'industrie de Corse, c'est bien sûr pour nous une très grande réussite. C'est une très grande réussite parce que ça nous permet à la fois, vous le savez, le président l'a longuement rappelé hier, de garantir la maîtrise de nos transports, d'assurer une régie en quasi-régie, donc c'est extrêmement important. C'est une garantie pour nous de maîtriser notre porte d'entrée.

Mais cet établissement public, c'est aussi pour nous l'intérêt d'assumer une gouvernance coconstruite avec les chambres consulaires et, ça a été aussi dit hier, avec une représentativité majoritaire des élus parce que c'est cette représentativité majoritaire qui nous permet aussi d'avoir le fonctionnement en quasi régie.

Enfin ce nouvel établissement, il va nous permettre aussi de travailler sur une PPI et de travailler sur une concession qui nous permettra d'aborder le financement de cette PPI avec des logiques de partage, partage de la valeur en entrée, le président l'a rappelé tout à l'heure, et puis partage aussi en termes de choix et de modalités de financement de ces investissements.

Investir, c'est investir dans le soutien aux territoires et ça, c'est important, là aussi, on est dans une forme d'unicité dans ce choix politique assumé, il n'y a pas d'autre exemple, en tout cas, si on se compare là aussi aux régions françaises qui ont fait le choix de cette intervention massive comme nous le faisons, nous.

En 2026, période de contraintes budgétaires, Julien Paolini nous le présentera le mois prochain, nous allons présenter un nouveau dispositif au règlement d'aides aux communes avec une volonté, maintenir le niveau d'aides mais aussi organiser la transversalité et les solidarités. Je pense que c'est le moment, on en parle souvent. On ne peut pas être que dans une solidarité verticale, il faut aussi que la solidarité soit transversale. Donc, ça veut dire qu'il faudra, dans ce règlement, prendre en compte les solidarités littoral, montagne, les solidarités, communes riches, intercommunalités riches, communes pauvres, intercommunalités plus pauvres. Je pense que ce sera, en tout cas sans dévoiler la présentation du nouveau règlement, un des axes forts de ce document.

Enfin, construire, préparer l'avenir et l'autonomie, c'est d'abord travailler sur l'autonomie des secteurs stratégiques de la Corse. Vous le savez, là aussi, c'est une revendication de notre Collectivité. Nous y sommes très engagés à la fois sur le volet énergie avec la nécessité maintenant de signer, on l'espère, que l'Etat signera la PPE dès 2026, qui va permettre de monter en puissance en termes d'investissement, mais d'un autre côté aussi, la nécessité de s'organiser en termes de maîtrise. C'est pour ça que nous travaillons, il y a une réflexion action sur les sociétés d'économie mixte ou l'économie mixte de manière plus générale et que l'énergie, l'énergie sera certainement un des secteurs où la Collectivité s'organisera en termes d'économie mixte.

L'autonomie hydraulique bien entendu, la Présidente en a parlé ce matin, je n'y reviendrai pas. Mais là aussi, nous avons pour le coup déjà un opérateur public remarquable qu'est l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, avec un plan d'investissement à hauteur de 240 millions, ça a été rappelé par la Présidente ce matin, 160 millions sur les grandes infrastructures, l'augmentation, parce que là aussi, on entend toujours beaucoup de choses sur le stockage, 15 millions de capacité de stockage de plus à l'horizon 2035.

Je crois que c'est un effort significatif qui nous met dans la bonne trajectoire. 80 millions sur les réseaux en général, mais surtout sur les réseaux agricoles. Et là aussi, c'est un besoin du monde agricole qui a été exprimé ce matin, on l'a aussi abordé.

Nous le faisons parce que, et je passe à la troisième autonomie, nous voulons aussi construire l'autonomie alimentaire à l'horizon peut-être 2050 en partie, mais en tout cas avec cet objectif ambitieux. C'est une ambition du temps long, nous le savons, mais nous voulons le faire avec bien sûr le travail qui a été fait les 10 dernières années, notamment grâce au PADDUC et à la sanctuarisation des espaces stratégiques agricoles. Il s'agira maintenant de réfléchir et de travailler à la mise en production et bien sûr, des enjeux essentiels comme le changement climatique, Madame la présidente, vous le rappeliez, on ne peut pas aujourd'hui ne pas intégrer le changement climatique dans nos modes de production et dans le mode de gestion, en y intégrant bien sûr la question de la gestion de l'eau qui me paraît essentielle.

Enfin, ce travail doit se faire en transversalité avec la Chambre régionale aussi, outil constitué en 2025 et qui va nous permettre nous semble-t-il, d'améliorer en tout cas l'efficacité de nos politiques et notre volonté d'aller vers cette autonomie.

En 2026, pour être plus concret parce que je pense que c'est essentiel aussi de vous donner des perspectives plus concrètes, au-delà de ces grands sujets, nous allons mettre un accent et une priorité sur un certain nombre d'actions et de domaines.

La première priorité, elle est récurrente, mais là aussi c'est un choix, c'est la priorité des politiques sociales parce qu'il nous paraît nécessaire aujourd'hui de construire une société des solidarités. Nous le disons souvent et là-dessus, il ne peut pas y avoir de renoncement, de reculade. La Corse, je l'ai dit, d'abord elle est pauvre, elle a un niveau de pauvreté qui est, quand on se compare malheureusement pour ce coup, supérieur, largement supérieur à la moyenne des régions françaises, 18,4 avec des régions et des territoires qui sont bien au-delà des 20 %.

Endiguer la précarité, éviter le basculement vers la pauvreté, c'est une lutte au quotidien qui est menée par la conseillère exécutive Bianca Fazi et tous les services qui sont extrêmement mobilisés d'abord sur des politiques de prévention et d'accompagnement. Elles sont nécessaires et indispensables, et notamment ces politiques-là s'appuient aussi sur le tiers secteur, sur le secteur associatif qui est indispensable.

Donc là, il y a une aide qui est apportée, qui est forte et qui sera maintenue, même si quelquefois, on a des choix, on demande des efforts, on demande des contreparties. Il n'empêche que nous sommes extrêmement présents sur ces politiques.

La politique bien sûr, en faveur des bénéficiaires du RSA. Vous le savez, les allocataires du RSA, c'est à peu près 5500 personnes aujourd'hui en Corse. Là aussi, on est sur une tendance qui devient haussière alors qu'on était sur une situation de stabilité. Donc, on voit bien le niveau de précarité aujourd'hui de notre société. Les accompagner ce n'est pas que leur verser un revenu, c'est aussi les accompagner dans leur logique, dans leur parcours d'insertion. I

Il y a aussi énormément de moyens puisque c'est 40 millions sur la politique du RSA qui est mise en œuvre par la Collectivité de Corse.

Enfin, la politique en faveur de l'enfance. Peut-on reculer sur cette politique-là ? Peut-on diminuer les budgets sur la politique en faveur de l'enfance où on y met 30 millions dans une société qui se paupérise, dont on disait constituée de nombreuses familles monoparentales, souvent et majoritairement des femmes avec enfants ? Donc on ne peut pas. Ce n'est pas faire de l'humanisme comme j'ai entendu hier, c'est se heurter à un principe de réalité et faire un choix politique fort que de maintenir ce niveau d'engagement.

La Corse, elle a aussi une population vieillissante et ça aussi c'est une réalité aujourd'hui, 29 % de la population en Corse a plus de 60 ans. En projection, ce sera 34 % à l'horizon 2030, 128 000 personnes auront plus de 60 ans en 2030. Je pense que là aussi, vous comprenez les besoins sociaux que cela va engendrer. Et déjà aujourd'hui, on voit bien comment les besoins annuellement augmentent sur une politique que l'on connaît tous, qui est celle de l'APA, avec là aussi une intervention dimensionnée et des choix politiques forts, les choix du maintien à domicile, les choix du soutien aux EHPAD, les choix des résidences autonomie. Tout ça a un coût, c'est 155 millions d'euros par an, plus de 155 millions d'euros par an sur la politique de l'APA et la politique de la PCH sur l'aide au handicap.

Donc, politique sociale forte et en même temps aussi dans le même esprit, la volonté d'avoir des politiques qui protègent aussi. Et c'est là aussi que nous faisons un effort et un effort particulièrement important, pas que financièrement, dans la philosophie politique, c'est le soutien à la sécurité et au secours à travers les conventions qu'on a avec les services de secours et d'incendie de Corse.

Là aussi, on est à la fois dans une vision de politique sociale, comme je disais, de secours à la personne surtout dans des zones rurales aujourd'hui parce que les SIS, leur force, c'est aussi leur maillage territorial et leur capacité

d'intervenir au plus près des populations, notamment en zone rurale où il ne reste plus rien et peu de services publics, et c'est aussi justement le maintien d'un service public fort. Et ça, c'est aussi un choix politique assumé par notre Collectivité comme nous assumons dans un autre domaine, la sécurité sanitaire et environnementale, le fait que nous avons la chance d'avoir deux laboratoires d'analyses, même s'il y a un travail de rationalisation qui est mené pour les fusionner.

Mais c'est un avantage stratégique extrêmement important parce qu'aujourd'hui, à l'heure du réchauffement climatique, à l'heure des enjeux de sécurité environnementale, il est important qu'on ne laisse pas partir au privé seulement, en tout cas au seul privé, le travail sur ces enjeux de sécurité essentiels.

Société des solidarités, société qui protège, mais pour autant, ce n'est pas antinomique et j'ai envie de dire même, que pour pouvoir protéger, pour pouvoir mettre en sécurité, il faut aussi une économie forte, résiliente, équilibrée, durable et qui sait redistribuer, redistributive. Ça fait beaucoup de choses, ça fait beaucoup de strates. Mais là aussi, c'est une volonté politique. Nous, on défend l'économie parce qu'on est de ceux qui pensent que c'est par l'économie que peut venir aussi beaucoup de solutions aux problèmes de la Corse et on ne peut pas imaginer demain une Corse autonome sans un secteur économique privé, fort et qui maille le territoire.

En 2026, nous ferons un effort particulier sur une politique que l'on connaît tous, c'est la politique du tourisme, parce que c'est quand même le moteur de l'économie de la Corse et qu'il y a une politique qui a été engagée, notamment par la conseillère exécutive, d'une vision d'un tourisme plus durable et mieux équilibré, à la fois dans l'espace et dans le temps.

La question de l'achat des flux aériens qui vous a été présentée rentre dans cette stratégie de désaisonnalisation du tourisme. Elle est essentielle, elle est essentielle. D'abord, ce qui est proposé à travers l'achat de flux aériens, c'est la possibilité de faire venir plus de 200 000 touristes hors saison, avec un coût bien sûr qui est à peu près estimé à plus de 2 millions, mais aussi avec des retombées économiques fortes dans les territoires, on est sur minimum fois 10. Donc, c'est quelque chose d'important et d'essentiel et c'est pour ça qu'on vous propose ce dispositif dès 2026.

Mais une économie plus équilibrée, je l'ai dit aussi, ça ne peut pas reposer et ça va de soi, sur une seule mono activité, ça doit aussi pouvoir se reposer sur d'autres piliers. Et le pilier du développement agricole, j'y reviens, il est essentiel parce qu'il nous paraît, y compris, être le pendant de l'économie touristique.

Soutenir l'agriculture, permettre aux exploitants et aux agriculteurs, ça a été vu ce matin, de vivre décemment de leur travail. Travailler vers l'agriculture de production, mais aussi une agriculture nourricière, c'est extrêmement important parce que produire c'est bien, nourrir son peuple, c'est encore mieux.

En 2026 donc, nous allons travailler sur trois points essentiels au service de cette agriculture. Deux appellent aussi le PTIC. J'en parlais tout à l'heure dans mes propos introductifs : le premier, c'est l'outil de portage foncier, parce que l'enjeu du foncier, les ESA, la mise en production, la nécessité d'acquérir du foncier pour le mettre à disposition des agriculteurs, en particulier des jeunes.

Nous portons un projet de 10 millions pour cet outil de portage foncier, avec une demande, me semble-t-il, légitime de participation de l'État dans le cadre du PTIC. Nous attendons des réponses et on ne peut pas, là aussi, imaginer que la réponse tarde, ou pire soit négative.

Deuxième sujet très important que l'on a demandé d'inscrire au PTIC parce qu'extrêmement structurant, la volonté de renforcer la capacité d'abattage et c'est le sujet des abattoirs aujourd'hui, à la fois en termes de rénovation des outils existants, à la fois en termes de création et de construction de l'abattoir petits ruminants en Plaine orientale, essentiel pour la Plaine orientale et pour les éleveurs ovins/caprins, vous l'avez compris. Enfin, la construction du nouvel abattoir de Portivechju qui est aussi essentiel pour les éleveurs de l'extrême-sud aujourd'hui, mais qui sous-tend aussi la mise à disposition d'un terrain par la commune. Stratégie déposée auprès de l'État dans le cadre du PTIC sur une vision globale.

Enfin, le troisième sujet concernant l'agriculture, il a été largement abordé ce matin, c'est bien sûr l'accès à l'eau dans un contexte de réchauffement climatique, la présidente de l'Office hydraulique vous a présenté la nouvelle tarification avec deux aspects : le premier aspect, c'est bien sûr garantir un prix soutenable ; le deuxième aspect, c'est aussi une volonté de préservation de la ressource.

L'économie, c'est aussi dans ce contexte, son financement, le financement des entreprises bien sûr, dans le contexte d'instabilité financière dont on parle, dans le contexte de raréfaction des subventions. Il faut, nous semble-t-il, imaginer de nouveaux outils, construire de nouveaux outils de financement. L'outil dont on a parlé régulièrement ici le plus adapté, c'est celui de la banque territoriale d'investissement, banque territoriale qui pourrait à la fois, en tout cas c'est la volonté et le résultat des premiers travaux que nous menons, intégrer l'ensemble déjà des outils existants portés par la Collectivité de Corse.

On a voté un projet sur le soutien à l'économie de 54 millions, mobilisant notamment du FEDER de 2026 à 2030. On pourrait intégrer l'ensemble des outils.

Deuxième objectif, bien entendu, c'est massifier l'intervention, massifier l'intervention en générant de nouvelles recettes, en tout cas pour pouvoir le faire, qui pourraient passer bien sûr par des emprunts auprès des banques, par la mobilisation de la BEI. C'est un sujet, le président pourrait en parler, nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer les responsables de la Banque européenne d'investissement qui sont ouverts à la discussion sur ce sujet et bien sûr, par la mobilisation aussi de subventions ou de fonds européens de manière optimisée et enfin, par la mobilisation de l'épargne populaire dont, vous le savez, c'est un sujet qui nous tient à cœur et que nous pourrions mobiliser dans le cadre de cette Banque territoriale d'investissement.

Sur ce travail-là qui a été engagé, je sollicite y compris l'Assemblée, Madame la présidente, sur le fait que le Conseil exécutif propose que dès le début de l'année 2026, les commissions puissent prendre en charge, la deuxième partie de ce travail, j'ai envie de dire, et une fois qu'on aura présenté l'état des lieux et les scénarios envisagés, puissent elles aussi travailler, faire une co-construction avec le Conseil exécutif s'il le souhaite, pour pouvoir arriver à l'été 2026, avoir une proposition stabilisée afin de passer la deuxième partie de l'année 2026 à la mise en opérationnalité de ce projet qui nous paraît essentiel à la fois pour l'économie de la Corse mais aussi pour les collectivités parce que cette banque, elle aura aussi vocation de financer les collectivités locales et les projets publics d'infrastructures.

En 2026 enfin, on continuera ou on accélérera la révision du PADDUC, la révision du PADDUC qui est menée par le conseiller Julien Paolini, qui bien sûr aura une dimension de document d'urbanisme, on le sait, c'est souvent de longs débats sur ce sujet-là, le PADDUC, outil privilégié de lutte contre la spéculation foncière et immobilière. C'est une vocation importante, mais ce n'est pas que ça et les sujets que je viens d'évoquer aujourd'hui, notamment les sujets de l'économie, devront être intégrés au PADDUC qui aura pour ambition à la fois de réinterroger l'ensemble des politiques qui ont été inscrites dans le PADDUC actuel, mais aussi d'intégrer bien sûr les grands enjeux et défis, on en a parlé, l'enjeu démographique et l'enjeu climatique et de la transition écologique.

Il aura aussi bien entendu, le PADDUC, la nécessité d'être un outil de préservation des biens communs, les espaces naturels, la protection des sites, la préservation de la ressource, on a parlé de la ressource en eau, et bien sûr la sauvegarde de notre identité collective.

Je crois que c'est un sujet important aujourd'hui, c'est dans le débat et ça passe naturellement par la promotion de notre langue. Je crois que c'est le levier, le facteur indispensable aujourd'hui à la construction d'une identité ouverte et notamment ouverte sur la Méditerranée.

En 2026, vous le savez, nous avons fait le choix de faire un effort particulier en faveur de la langue parce que nous voulons instaurer un bilinguisme total dans l'attente du statut de coofficialité. Ça passera notamment par un effort vers les systèmes éducatifs : convention avec l'Académie de Corse pour la formation des enseignants et des personnels, c'est 1 million d'euros globalement que mettra dans cette convention la Collectivité. C'est un effort, je crois majeur et qui aussi s'inscrit dans un vrai partenariat avec le rectorat, inédit, je crois, en tout cas dans l'histoire un petit peu contemporaine de notre Collectivité et c'est vraiment un pas important qu'il faut signaler.

Mais aussi, soutien au système éducatif privé. Je crois que c'est important aussi parce qu'il a été précurseur et qu'il continue au contraire à se développer, je pense à Scola corsa, mais aussi aux Case di a lingua. Ce sont en tout cas des structures et organismes qui ont fait toutes leurs preuves et qui ont une grande réussite aujourd'hui, en termes d'opérationnalité et que nous continuons bien sûr de soutenir.

Voilà un petit peu les axes essentiels de 2026. Mais pour les réaliser de manière générale, il faut aussi dire une chose, c'est qu'on a besoin d'une administration, on ne dira pas de combat, mais efficace et peut-être réorganisée. C'est ce que nous avons fait depuis 2025, nous avons travaillé à l'adaptation de notre administration à ce projet, mais de manière aussi plus stratégique, à l'autonomie que nous souhaitons tous, que nous voulons construire.

Réorganisation qui a pris effet en 2025 et qui continuera en 2026. Création de 6 DGA, directions générales adjointes, au lieu de 9 et aussi, mise en œuvre de 3 délégations stratégiques qui ont été mises en place, c'est important, dans cette vision justement stratégique, de préparer la suite et de préparer l'autonomie : une première délégation « Lingua, Europa mediterranea è internaziunale ». Cette délégation est très importante puisqu'elle a vocation aussi de replacer la Corse dans sa dimension méditerranéenne et internationale, je crois que c'est important et du point de vue de sortir d'une vision du seul angle de partenariat financier dans nos politiques de coopération, mais d'intégrer plus de transversalité.

Une deuxième délégation, « Planification stratégique et transition ». On en a parlé notamment un travail important sur le PADDUC, sur la transition écologique et économique, numérique et autres.

Enfin, une troisième délégation, « Relations publiques, partenariats stratégiques ». Là aussi, il nous semblait qu'il était important à travers cette délégation, de retravailler, de réinventer aussi la forme de nos partenariats, à la fois dans la sphère de la Collectivité de Corse, autour de l'ensemble Collectivité de Corse c'est-à-dire partenaires CESEC, Chambre des territoires, Assemblea di a Giuventù, mais aussi avec les acteurs institutionnels, les communes et les intercommunalités.

Alors pour terminer et pour conclure une synthèse de tout ce qui a été dit, Monsieur le président.

Oui, nous sommes conscients des contraintes qui sont les nôtres et c'est dans le cadre de ces contraintes que nous avons travaillé à la construction de ces orientations budgétaires.

Oui, nous assumons aujourd'hui la dégradation financière mais maîtrisée.

Non, nous ne sommes pas en situation d'asphyxie financière.

Non, nous ne sommes pas en risque aujourd'hui budgétaire, nos ratios restent largement acceptables.

Non, nous n'abandonnons ni nous ne renonçons à ce qui fait notre ADN, je vous l'ai dit tout à l'heure, la volonté d'être au plus près des Corses, des besoins, de la nécessité d'un rattrapage infrastructurel, infrastructurel mais pas que, politique sociale, économique, écologique, toujours efficace.

Nous vous le proposons avec une vision pluriannuelle, une vision budgétaire à 3 ans. Je crois que c'est important de le dire, pour terminer, parce qu'aujourd'hui, que ce soit une collectivité ou même une entreprise, si on se projette dans le secteur privé, être capable de se projeter à 3 ans dans la société qui est la nôtre aujourd'hui, la société de l'immédiat, avec le niveau de contrainte que l'on connaît en termes de crise, je pense que c'est une garantie aussi de fiabilité.

Et, ce qu'on vous présente aujourd'hui, c'est une situation qui, en 2028, sera budgétairement largement acceptable. Je pense que c'est important. Et l'enjeu, vous le savez tous, parce que la solution à ces problèmes, à ces contraintes, à cette nécessaire politique chaque fois un peu d'acrobatie de gestion pour arriver à boucler les choses, la solution, on la connaît tous, c'est le chemin vertueux vers l'autonomie. On a un pas de temps 2026 jusqu'à fin 2028 pour avancer résolument, pour avancer régulièrement sur ce chemin.

Nous sommes persuadés que l'autonomie, le pouvoir législatif, le pouvoir fiscal vont nous permettre de changer de paradigme. Nous avons donné des exemples, je ne vais pas y revenir, mais l'exemple de mobilisation de recettes par la surtaxe sur la spéculation immobilière, l'exemple, demain, de la possibilité de mobiliser plus de transferts de fiscalité liés à la TVA, ce sont deux exemples qui nous montrent bien que l'on pourrait mobiliser des dizaines de millions supplémentaires en matière de recettes. Et ça, nous le disons aux Corses.

La solution, elle est ici, on a 3 ans pour l'obtenir. C'est pour ça qu'on demande à l'État, dès aujourd'hui, de travailler sur un pacte budgétaire, fiscal et financier pour s'inscrire dans cette démarche. Elle est essentielle à la réussite.

Je dirais pour terminer, ce sera mes derniers mots, que le combat qu'on mène pour l'autonomie, en plus, aujourd'hui, il n'est pas opposé, au contraire, il est complémentaire à ce qui est en train de se passer en France.

Regardez ce qui se passe en France, les régions, les départements, les communes, les intercommunalités demandent à l'État à travers le représentant, plus de pouvoirs, plus de compétences, plus de pouvoir financier, plus de pouvoir fiscal, plus de transfert de fiscalité. Tout ce que nous nous demandons dans le cadre différent, puisque nous, on a une autre singularité, celle d'être la Corse, un peuple, une terre, une langue, une culture, un combat historique et aussi un conflit à solder de manière définitive. Mais les autres régions ou les régions françaises, aujourd'hui, emboîtent le pas de la décentralisation et on entend, y compris des voix au plus haut niveau, je le disais ce matin, de l'État, le Premier ministre, mais d'autres, y compris le président de la République sur ce chapitre-là, il a bougé. Je prends l'exemple des positions de Jean-Louis Borloo qui sont assez innovantes en la matière, on voit bien qu'aujourd'hui le débat, y compris en France, il est sur la table et ce sera certainement un des débats forts des présidentielles de 2027.

Nous sommes sur la bonne trajectoire. Sur cette trajectoire-là de responsabilité des peuples et des territoires, nous ne sommes plus isolés. Je crois qu'on peut raisonnablement faire état de l'optimisme de la volonté.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

Allora, ci hè, nant'à issu rapportu impurtantissimu, un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Jospeh SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec une non-participation des groupes « Un soffiù novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez tous accès au rapport du CESEC qui a pris acte de ces orientations budgétaires. Il y a quelques suggestions, mais je ne vais pas tout lire, vous regardez et on en reparlera si vous le souhaitez.

Le CESEC souligne la qualité des discussions et des échanges. Il y a quelques remarques aussi, vous verrez.

Qui souhaite prendre la parole ? Who want to speak ? Georges Mela, in english !

M. Georges MELA

In english, it's very difficult.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Fire ! You have the floor, Mr Mela !

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Ce n'est pas Feu, parce que le Conseil exécutif a été volontiers disert sur le sujet, même s'il s'agit que du document et du DOB qui nous intéresse aujourd'hui. Il a été jusqu'à parler de l'abattoir. Alors, j'ose espérer que ce n'est pas le chemin qu'il nous a tracé et il ne va pas tous nous y emmener, en tout cas, c'est à espérer !

Je vais être volontiers concis et le plus possible parce que j'ai l'impression d'être redondant sur la question budgétaire. Je ne voudrais pas continuer d'embêter davantage l'auditoire.

J'ai écouté avec attention la présentation du conseiller exécutif, comme j'ai entendu son plaidoyer en commission des finances, même si je n'y ai pas participé et pour cause, je n'ai pas pu, qui se résume à dire, et ça a été encore affirmé aujourd'hui, que oui la CdC est dans une situation budgétairement contrainte, Oui cette situation est subie et l'État est en grande partie responsable,

jusque-là, rien ne nous interpelle, mais que l'Exécutif ne renoncera pas pour autant à ses engagements et à ses idéaux politiques.

Ce comportement a un nom, il s'appelle la quadrature du cercle. On ne peut pas faire plus avec moins sans faire des choix.

Sur l'augmentation des dépenses sociales des départements, il est lassant de devoir rappeler à chaque fois que c'est votre famille politique qui a tenu absolument à les absorber. Peut-être que cette victoire historique est aujourd'hui regrettée, en tous cas, elle l'est par quelques maires et de nombreux Corses. Sachez-le.

Comme d'habitude, vous fustigez la structuration des recettes et vous nous indiqué, envisager de mobiliser et d'optimiser les fonds européens et le PTIC pour limiter le recours à l'emprunt.

La question est de savoir pourquoi vous ne l'avez pas fait plus tôt. 250 millions d'euros sont à votre disposition depuis 3 ans. Vous en avez consommé à peine 60 puisqu'il en reste 190. Vous auriez préféré que comme le COREPA pour le PEI, ça a été dit en tout cas ce matin, la CdC ait la main sur les opérations concernant les collectivités infra régionales. Il n'en a rien été et nous le savons, mais vous avez alors eu une réaction simplement d'amour propre puisque vous l'avez ce PTIC, et je crois que c'est une attitude irresponsable lorsque l'on connaît le peu de moyens financiers dont on dispose.

Cet été, vous nous avez présenté dans le sillage d'un PPI qu'on a réclamé pendant des années, un volume de 80 millions de projets, au préfet, dont on attend la réponse. Permettez-moi de faire référence au rapport routier dont nous avons parlé ce matin sur la plaine de Cuttoli, inscrit pour cette session. Vous savez bien que c'est rare que le PTIC couvre 80 % d'un montant d'un investissement. Il faudra que nous ayons, côté CDC, les moyens de la participation restante pour boucler les différents financements.

Oui, il faut mobiliser le PTIC, ce n'est pas nous qui allons vous dire le contraire et il fallait commencer avant, il ne reste que trois années pour le faire. Vous avez expliqué en commission, et je partage, que par souci de sincérité budgétaire, le PTIC sollicité n'apparaissait pas dans l'attente d'une réponse se traduisant par un accord contractualisé.

Vous utilisez la même logique pour la dotation de continuité territoriale puisque vous écrivez que la mesure du projet de loi des finances la plus attendue est la majoration de 60 millions de cette dotation sans laquelle le rapport dit que la situation deviendra intenable. N'est-ce pas l'occasion de revoir le mode de gestion ?

Le tableau prospectif qui nous est présenté en page 11 résume bien la situation budgétaire de la Collectivité de Corse. Le niveau d'investissement stagne à 315 millions d'euros, mais pour le financer, l'emprunt monte de 115 millions en 2026 à 123 millions en 2027 et à 129 millions en 2028. La capacité de désendettement de 7,1 années en 2026 à 8,1 années en 2028 (seuil d'alerte atteint) et le taux d'épargne brute baisse de 14,2 % à 13 %. Vous nous dites que les ratios ont toujours un bon niveau. Pourtant l'indice volumétrique d'endettement qui est un élément important montre que la dette contractée sur les recettes réelles de fonctionnement est alarmante.

On peut lire sur le tableau les pourcentages suivants, et vous les avez rappelés, 95 % en 2025, 98 en 2026 et là, on franchit le cap des 100, 102 en 2027, 106 en 2028.

Ça veut dire quoi exactement ? Mais que lorsque ces pourcentages sont supérieurs à 100 %, ils génèrent forcément deux conséquences : un risque de non solvabilité si la Collectivité continue de s'endetter, ce que nous sommes en train de faire, sans améliorer la capacité de financement à générer des recettes compte tenu des difficultés qui sont les nôtres ; une dette en 2027 supérieure aux recettes annuelles de fonctionnement, ce qui limite considérablement sa capacité à investir dans de nombreux projets ou à répondre aux besoins courants.

Alors on le voit bien, aujourd'hui, la dette devient structurelle car on emprunte toujours plus pour un même temps d'investissement quasi constant.

Souvenez-vous des interventions de notre collègue Xavier Lacombe qui, dès 2021, appelait l'exécutif à la vigilance en argumentant et disant que, à la fin de la mandature, nous serions dans le rouge. On souriait face aux pancartes qu'il brandissait lorsqu'il affichait une dette qui dépassait le milliard, et pourtant, il avait vu juste.

En termes de recettes, le DOV mise sur un regain des 2 MTO qui passerait de 80 millions à 92 millions d'euros, 2 millions d'euros en plus sur les tabacs et sur les transports, 4 millions en plus sur les cartes grises et bien sûr sur la revalorisation de la dotation de continuité territoriale de 60 millions d'euros.

Notre collègue Annette Pieri reviendra de façon beaucoup plus précise sur les DMTO.

Pour contenir les dépenses et vous l'avez dit, les dépenses de fonctionnement à 1 % comme prévu en 2026, l'augmentation du 012 doit se limiter au GVT et à la CNRACL. Alors il faut dès à présent limiter le remplacement automatique des départs à la retraite en 2026 et organiser des redéploiements de services, choses pour lesquelles vous étiez déjà engagés.

La structure des effectifs représentant 4368 agents doit être à nouveau étudiée, quid des maladies et des remplacements suite au départ à la retraite.

Ne pensez-vous pas qu'un audit sur la gestion RH s'impose ? Cela pourrait nous aider à mieux comprendre mais également et surtout vous aider à mieux gérer la masse salariale.

Sur le 011, je vous rappelle qu'il y a des efforts à faire sur les charges locatives et le patrimoine immobilier de la Collectivité de Corse. Nous attendons toujours votre inventaire et vos propositions.

Pour résumer, les indicateurs définissent une trajectoire morose et ce n'est pas faute de vous alerter depuis plusieurs exercices.

Le président de la commission des finances, notre ami Louis Pozzo di Borgo, aiguise très certainement déjà ses flèches et commence à tendre son arc pour défendre le Conseil exécutif ! Il nous dira qu'il vaut mieux voir le verre à moitié plein que le verre à moitié vide ! À chacun son rôle, mon ami Louis ! Mais il appartiendra aux Corses de juger.

A ces marqueurs qui nous sont propres, et il faut ajouter ce qui renvoie des signaux sur l'emploi et l'économie, puisque vous y avez fait allusion, au monde de l'entreprise, au monde économique, notamment les défaillances d'entreprises où encore, et c'est un chiffre qui m'a marqué, le fait que l'emploi recule de 10 points dans la tranche des moins de 30 ans sur les 3 premiers trimestres 2025. Ça veut dire quoi ? Cela veut dire que les entreprises ne s'engagent plus aussi facilement qu'avant sur un CDI auprès d'un jeune Corse qui a vocation à rester ici sur notre sol et dans leurs effectifs pour un long temps. Je ne rentrerai pas dans le détail des orientations programmatiques puisque l'on aura le temps de le faire et à travers des éléments chiffrés et surtout au moment du BP.

Sur la partie développement des territoires, rien ne transpire concernant le futur règlement d'aide aux communes que nous aurons vraisemblablement en décembre, en tout cas, c'est ce que vous nous avez dit dans votre intervention. Mais vous entendez comme nous, les retombées négatives du terrain concernant l'exercice 2025 qui aura été une année blanche, qui ne dit pas son nom, avec la mise à mal du principe d'accompagnement aux communes tel qu'il existait jusqu'alors.

C'est donc un débat d'orientation budgétaire qui conduira très certainement un budget primitif qui ne sera en aucun cas à la hauteur des enjeux et des besoins des Corses.

Nous l'avons dit et redit, et vous-même, vous l'avez dit, il nous faut impérativement innover sur des recettes nouvelles car nos recettes fiscales sont faibles et nos dépenses sont bien au-delà de nos moyens. Cette Collectivité ne pourra continuer d'exister que si des choix courageux sont faits et vous le savez. Pourquoi ne les faites-vous pas ? Qu'ils plaisent ou pas, c'est votre rôle de les faire car gouverner c'est à la fois prévoir, et décider c'est renoncer. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui Annette Pieri.

Il reste 4 minutes, non plus puisqu'il y a doublement des temps de parole. Je vous en prie Annette.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le président, Monsieur le conseiller exécutif, dans le prolongement de l'intervention générale de mon collègue Georges Mela, je voulais attirer votre attention sur les droits de mutation à titre onéreux et surtout sur la fiscalité des biens.

On voit bien la dépendance budgétaire de la Collectivité puisque ses ressources sont liées au tabac et aux droits de mutation à titre onéreux, des chiffres qui sont parlants. En 2024, on enregistrait 80 millions de droits de mutation à titre onéreux, en 2023, on était à 95 millions, en 2022, on était à 109 millions de droits de mutation à titre onéreux. Vous prévoyez pour 2026, 92 millions. Je pense que vous êtes un peu optimiste au vu de la conjoncture. Donc, on voit vraiment cette dépendance.

Cette baisse a une conséquence sur les finances de la Collectivité de Corse mais également sur les communes. On l'a vu dans la diminution du fonds de péréquation des taxes directement liées aux droits de mutation à titre onéreux puisqu'en Haute-Corse, nous sommes à moins 27 % et en Corse-du-Sud, à moins de 17 %. Tout ça est lié aux transactions.

Mais se pose la question. Il y a la fiscalité du possédant qu'il faudrait peut-être analyser. Certes les acquisitions ralentissent, mais on voit bien qu'il y a une pression fiscale pour les propriétaires et c'est peut-être là qu'il faudrait essayer de maîtriser les choses.

Je vais commencer par la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette taxe, certes, elle a augmenté, je peux le comprendre, mais il y

a un bémol. Il y a un bémol entre la dichotomie, la différence qu'on devrait faire entre les résidences secondaires, je dirais basiques, et les résidences secondaires familiales.

Vous défendez le corollaire du statut de résident. Moi, j'irais plutôt vers quelque chose de plus juridique, c'est-à-dire qu'on peut très bien demain analyser la nature juridique d'un bien. Je m'explique, c'est-à-dire que dans le cadre d'un achat, vous êtes propriétaire d'une résidence principale, vous envisagez d'acheter une résidence secondaire, je peux comprendre qu'elle soit taxable. Si vous héritez d'un bien par donation, par succession, par legs, par titrement, par licitation, ces biens-là ont une origine familiale et devraient bénéficier d'une exonération des taxes d'habitation sur les résidences secondaires.

On pourrait aller peut-être jusqu'à circonscrire la zone sur laquelle s'exercerait cette exonération dans le cadre d'une ZRR par exemple, et en sortant de cette zone, les grandes villes comme Bastia et Ajaccio où il y a un patrimoine familial qui est très important, axer véritablement sur des régions beaucoup plus pauvres. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut creuser.

Ensuite, il y a la taxe sur les logements vacants. Vous avez souhaité que la quasi-totalité de la Corse soit couverte, enfin soit en zone tendue parce qu'il y a la crise du logement. Mais ça a des répercussions, notamment sur la taxe sur les logements vacants. La conséquence principale, si vous voulez, c'est que les gens qui sont propriétaires de biens qui ne sont pas meublés et qui n'ont pas fait leur déclaration sur leur site gouvernemental, sont automatiquement taxés sur les logements vacants. Donc là aussi, vous voyez qu'en fait, le fait d'avoir mis la totalité de la Corse à l'exception de 7 villages, je crois, il y a, Bisinca, Casabianca, Giuncagiu, Pirellu, Rusiu, Rutali et Vescovato, la totalité de la Corse est en zone tendue, ça fait en fait s'asseoir ces deux taxes, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais également la taxe sur les logements vacants. Il faudrait réfléchir là-dessus puisque c'est une pression fiscale pour les Corses.

La fiscalité ne peut être un mécanisme automatique qui s'abat sur les communes et sur les propriétaires. Ça ne peut pas être quelque chose qui est pris comme ça à l'aveugle. Il faut que ce soit réfléchi et pensé. Je pense que la Corse mérite mieux que des décisions qui sont prises comme ça, en disant « on va pour lutter contre... ». C'est vrai que l'idée au départ c'est de dire « il y a une crise du logement », je comprends. Mais de classer la Corse en totalité en zone tendue, ça a les répercussions que les Corses aujourd'hui se trouvent taxés sur les résidences secondaires, qu'elles soient patrimoniales ou qu'elles soient basiques, mais également sur les logements vacants.

Voilà. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interrogations ou commentaires ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ferai un commentaire court. On est dans la mauvaise routine, c'est-à-dire que ma prédition avant la fin de la mandature, de finir dans le rouge, dans la case Collectivité à problèmes... Je vous mets un satisfecit, vous avez au moins l'honnêteté de mettre les 3 cases jusqu'à 2028 et d'avoir un prévisionnel qui est en phase avec la triste réalité qui s'annonce.

Le problème est lié à l'inadaptation du volet recettes du budget qui est indexé sur tout et sur n'importe quoi, avec pour nous, d'avoir le blocage de la TVA qui va pénaliser fortement les autres régions françaises, va moins nous pénaliser. On avait déjà une partie qui était bloquée, qui n'avait pas été indexée. Par contre sur 10 bonnes années, ça nous a privé d'énormément de recettes.

On a, pareil, une forte augmentation momentanée des retours sur, entre autres, les taxes « carburant », mais comme une partie aussi était figée en enveloppe, on n'en a pas profité.

Par contre, on a des dépenses qui sont dans une conjoncture, je vous l'accorde, rationnelle par rapport aux autres régions françaises, mais les régions françaises sont à l'exemple de leur pays de tutelle, ce sont le plus mauvais exemple européen de gestion publique. Alors, se comparer à elles, même si on est un peu mieux, on est loin d'être au mieux, si on se compare à l'Italie, si on se compare à l'Allemagne et si on se compare à l'Espagne, je veux dire qu'on fasse au moins des comparaisons méditerranéennes et là on verrait qu'on est dans l'excès.

La fusion des départements et de la Collectivité aurait dû nous amener à une synergie et à une moins-value factuellement palpable dans l'économie d'échelle. Or, elle n'est jamais arrivée et elle ne viendra jamais. On a superposé les tâches, on a superposé les charges et on a ajouté un quantum de charges pour gérer la superposition. La réalité crue est celle-ci. En gros, on a une augmentation de plus de 20 millions d'euros par an de charges. On constate une stagnation des recettes et on a un besoin complémentaire de 20 millions d'euros chaque année, c'est-à-dire qu'on va incrémenter chaque fois l'emprunt qui, en théorie, n'est pas un emprunt pour compenser les dettes de fonctionnement, mais puisqu'on a décrété qu'on essaierait de maintenir l'investissement à un montant stabilisé, ça veut dire que l'emprunt de fait, il compense le déficit du fonctionnement. Ce n'est pas comptable mais c'est mathématique.

Là où ça ne va pas, c'est que le monde ayant changé, aujourd'hui, les taux d'intérêt pour 100 millions d'euros empruntés ne sont plus du tout les mêmes que ceux d'il y a 4 ans. En très peu de temps, on est passés, parce que qu'on soit à 1 milliard ou à 1,100 milliard sur des crédits à 30 ou à 40 ans, on paye à peu près les mêmes intérêts, mais on est passé de 21 millions d'euros il y a 4 ou 5 ans et on est quasiment à 40 en intérêts. Et chaque euro qu'on emprunte aujourd'hui n'a pas du tout la même valeur ajoutée en termes de stratégie d'investissement et de bien-être pour l'ensemble de la communauté corse. Ce qui veut dire que même si on est à budget égal, même si on est à enveloppe égale, le résultat en termes je dirais d'impact sur l'économie, n'est pas du tout le même.

Donc la question c'est : quelles sont les solutions ? Des solutions de recettes, on n'en a pas. Vous avez fait ce que vous pouviez, j'ai voté contre, vous avez pris 4 millions d'euros sur les taxes véhicules. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution dans la situation économique actuelle.

La question aurait peut-être été : est-ce que ne pas chercher à rester sur les taxes des véhicules, d'augmenter le volume et d'être la région la moins chère de France pour, comme nous l'étions à un moment donné, d'être attrayant pour un circuit de franchises de location par exemple qui viendraient s'immatriculer en Corse, entre autres, parce qu'il y a des opérateurs corses qui ont une forte capacité opérationnelle dans ces domaines ? Je ne parle pas en l'air, ça s'est fait pendant de nombreuses années. Tout ça pour vous dire que les pistes, il n'y en a pas tant que ça.

Le dernier levier qu'il vous reste, ça aurait été d'augmenter les carburants. Je crois qu'il vous reste une marge de manœuvre de 2 centimes. Heureusement, vous ne l'avez pas fait, un peu de sagesse de temps en temps !

Après l'autre solution, c'est de réduire le fonctionnement. Réduire le fonctionnement, comment ? Moi, je ne suis pas aux manettes, mais je vois que l'effectif stagne et que la valeur ajoutée travail perceptible dans l'inconscient des Corses, elle n'y est pas. Tuttu u mondu si lagna de ce mammouth qui a l'air de se fossiliser.

Donc je vous le dis, on ne peut pas attendre de constater au prétexte que vous l'avez prédit. Quelle que soit la gouvernance qu'il y aura dans 10 ans à la Collectivité de Corse, on ne peut pas laisser cet héritage. On doit engager d'abord un rapport de force avec l'État pour avoir les justes compensations, entre autres dans le social.

Ce qui est dramatique, c'est que l'augmentation des allocations qu'on doit, elle est rationnelle, elle est normale et elle est au moins de moitié en deçà de ce que devrait être l'augmentation.

Je vous le redis, l'inspection générale de l'IGAS a dit que la Corse n'était qu'à la moitié de l'aide sociale qu'elle serait en droit de donner à sa population qui est la plus pauvre de France. Ça veut dire que nos 180 millions d'euros, 155, je crois, ils devraient être à 300 si on était dans le Cantal ou dans le Cher. C'est ça !

Donc ça, ça veut dire qu'à un moment donné, l'expertise de ce qui devrait nous être alloué pour assumer, entre autres, cette gestion sociale, parce que c'est celle qui est la plus fondamentale quand on est en situation de crise et de précarité, elle n'est pas à son niveau. Comme là, dans un domaine que je connais mieux, dans les infrastructures hydrauliques, on va investir beaucoup, mais beaucoup de l'investissement, c'est pour de la mise à niveau, ce n'est pas pour de la création de richesse, pour créer de nouvelles surfaces, de nouveaux barrages, de nouveaux réseaux. On est à discuter du maintien en l'état du mieux d'un dispositif qui nous a été concédé par l'État, sans faire l'inventaire de ce qui restait à faire, y compris sur les ports et aéroports et tant d'autres choses.

Donc cette mise à jour de ce qu'on nous devrait, c'est une des seules solutions. Et c'est là où je ne partage pas du tout l'avis du groupe de droite, ce n'est pas de mettre l'autonomie à toutes les sauces, mais c'est qu'on mette notre droit légitime à toutes les sauces et que si on doit avoir cette compensation parce qu'à un moment donné, il y a une feuille de route qui n'a pas été bien remplie et qui n'était pas au quantum de la réalité politique, économique, technique du moment, même si on a raté en 2001 le bon inventaire, si après on l'a raté en 2015 et en 2018, eh bien il n'est jamais trop tard pour faire des réajustements sans que ce soit excessif. Même si la France est dans la déshérence budgétaire, ce n'est pas un complément annuel de 100 millions d'euros à la Corse qui va la faire plonger un peu plus. Par contre, nous, ça peut nous donner des perspectives de mieux vivre, d'équilibre, de stabilité dans un dimensionnement qui changerait complètement l'équation économique. Et ça, si la moitié crie au loup et que l'autre moitié se barricade en attendant le loup, on ne va jamais s'en sortir.

Donc, moi, je pense que dans au moins ce cadre économique qu'on trouve, je ne sais pas si ça doit passer par des débats en commission des finances, qu'on ait une charte de revendications politico-économiques qui ne soit pas basée sur des clivages politiciens mais qui soit articulée sur nos besoins pour qu'on voit à 20 ans. Si on ne le fait pas maintenant, on ne le fera plus jamais. Une fois qu'on va arriver aux 8 ans d'endettement, on va nous envoyer promener. Il faut qu'on le fasse maintenant où à la limite, il nous reste encore la capacité de lever un emprunt d'un seul coup de 500 millions d'euros. Sinon, on va rester, vous savez, on ne prête qu'aux riches, on a encore une petite richesse, qu'on s'en serve de bras de levier.

N'attendons pas la fin d'un cycle où toutes les banques vont nous fermer la porte et faisons, je vous le dis, le chantage au surendettement volontaire pour imposer un rééquilibrage politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

On a tous l'impression d'être, j'avais pris la figure l'année dernière, du jour sans fin, on a tous l'impression de recommencer et de revenir un peu dans ces débats avec quelque part les mêmes arguments, de part et d'autre.

Effectivement, il y a un cadre qui est dégradé. On est encore amarrés malheureusement à un pays à la dérive qui est la France, raccrochés à son budget, à une instabilité permanente. Ça ne va pas aller en s'améliorant, ça c'est certain.

Et puis on se retrouve avec une dépendance, je dirais, totale, voire très accrue. Et c'est bien là où nous avons un souci.

Alors évidemment, et je le répète, chaque année une part de la dépendance, elle ne vous incombe pas, elle ne nous incombe pas, elle est structurelle. Mais la façon dont on continue de l'aborder, même si j'ai vu quelques tentatives dans une présentation très détaillée de faire la démonstration qu'on était en train d'enclencher des vents, de se mettre contre les vents contraires et tenter d'enclencher des solutions intermédiaires, on en est malheureusement qu'aux soubresauts et on en est encore qu'aux études, mais j'y reviendrai.

Donc la question, c'est la façon dont on l'aborde.

Deux exemples, parce que vous les avez-vous les avez pris et ils sont à cet égard pertinents.

La question de la dotation de continuité territoriale. On est chaque année à chera a limosina. Alors 40, c'est 50, c'est 60 et puis maintenant on demande qu'elle soit définitivement indexée à 237. C'est faire droit, c'est vrai, à ce que l'on nous doit. Mais également, je crois qu'il faut, et je l'avais dit déjà l'année dernière, discuter de la mise en place d'un autre système parce qu'on ne va pas pouvoir continuer longtemps comme ça. Le système même de DCT, il ne va pas pouvoir continuer très longtemps encore comme ça et nous le savons très bien, et on ne va pas pouvoir continuer à se dire « allez l'année prochaine, on verra comment ça se passe ».

Sur le PTIC ensuite, vous avez évoqué le problème de méthode dès le départ et de gouvernance. Nous avons été nombreux à le dire et à le rappeler sur ces bancs. L'État à l'époque, par les mains d'un préfet, les préfets ne font que passer, a fait inscrire sur le catalogue et puis la Collectivité s'est retrouvée à devoir suivre les différents projets qui se programmaient petit à petit.

Et là, Monsieur le conseiller, je vous ai écouté, Monsieur le conseiller exécutif, et à plusieurs reprises, vous avez dit : on a demandé à inscrire, on a posé la question et on ne pourrait pas envisager qu'on nous dise non et qu'on n'accepte pas les investissements qu'on demande de programmer au titre du PTIC. Mais c'est là que je vous pose la question de la posture avec laquelle on aborde les choses. Ce n'est pas de poser la question, d'attendre et de ne pas pouvoir envisager qu'on va nous le refuser. C'est l'essence même de la gouvernance et de la nécessité de la codécision dans la question du PTIC qu'il faut poser.

Moi, je ne vous reproche pas de négocier avec Paris. Non, il faut bien négocier avec le camp d'en face, on ne peut pas négocier avec soi-même. Mais en revanche, c'est d'avoir tout misé sur Paris et d'attendre perpétuellement les réponses, et de manière très pratique et pragmatique, là je ne suis pas dans la symbolique politique, je vous ai donné différents exemples. Parce qu'en attendant, le PTIC, ça va programmer, ça va avancer et ça va avancer sans cette collectivité, qui va devoir après rattraper le coût évidemment.

Et là où je vous alerte, ce n'est pas pour faire la liste, c'est que je vois dans votre document, le pacte budgétaire que vous souhaitez faire porter et où il va falloir vraiment être dans une négociation de ce qu'on nous doit, de ce à quoi nous avons droit. Et pour ça, il ne faut pas aller les dossiers vides et souvent comme on est monté place Beauvau, pour l'avoir vécu douloureusement. Il faut qu'on fasse des démonstrations, il faut qu'on fasse des démonstrations concrètes et il faut qu'on soit fort d'un certain nombre d'éléments, parce que sinon on sait très bien comment ça va se terminer le pacte budgétaire, à l'aune des deux exemples précédents que je vous ai donnés. Ça ne va pas aller bien loin.

Ensuite, sur la question de l'autonomie. Alors je ne vais pas aller sur le volet institutionnel, vous savez ce que je pense de ce qui est en train de se profiler. Mais moi j'ai peur qu'on l'ait déjà entériné. Parce que moi, ce qui m'a gêné un peu dans la présentation, c'est que vous avez évoqué l'autonomie en la mettant un petit peu en parallèle avec un grand mouvement de décentralisation à la française qui est en train de se profiler et qu'à un moment donné, parce qu'il faudra que chacun prenne ses responsabilités, la Corse finalement va rentrer dans ce grand mouvement de décentralisation, avec peut-être un petit étage en plus, un petit pas de plus parce que déjà notre statut nous le permettrait.

Vous pensez très certainement que je caricature vos propos, mais je suis désolée, moi c'est un peu ce que j'entends.

Alors ensuite, vous avez parlé... Et vous allez voir, je vais équilibrer, mais à un moment donné, c'est un peu ce que j'ai entendu. Si c'est une décentralisation améliorée, on est bon, qu'on continue comme ça, on y va. L'Etat, l'éthique de responsabilité, il va se débarrasser de... Bon, je m'arrête là, mais à mon avis, on ne va pas avoir les mêmes perspectives...

Je vais terminer.

Justement, vous avez parlé de la mise en œuvre des outils, parce qu'à force que ça vienne dans le débat à chaque budget, et vous avez raison de l'avoir rappelé, ce sont des fondamentaux que nous avons en commun. Vous avez évoqué la question très brièvement de l'épargne et je l'ai vu inscrite dans le rapport. Là, aujourd'hui, on est déjà très en retard parce qu'on sait qu'aujourd'hui, notamment les États, commence à regarder l'épargne avec gourmandise parce qu'effectivement, ça épargne en période de crise et que nous allons devoir proposer des produits suffisamment concurrentiels et donner confiance et avoir de réels outils de levée de cette épargne. Et on en est au stade des études.

Sur la banque territoriale d'investissement, même observation.

Vous nous annoncez à l'été 2026...

Seria ora è tempu parchì nanzu ch'ella si mittessi à pruduce calcosa, semu dighjà al di là di u ritardu.

Alors je vais m'arrêter là.

Moi, ce qui me pose problème aujourd'hui, c'est que les défis, les dangers, les enjeux sont face à nous, ci simu nentru, alors que les moyens d'action sont toujours soit à l'étude, soit en attente de réponse de l'autre côté de la mer.

Saria ora è tempu di cumincià à runzicà e fune. J'ai dit qu'on était amarré au pays d'en face.

Hè ora è tempu di cumincià à runzicà e fune di manera più cumbattante, postu chì ammintate à spessu una pulitica di cumbattu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente vi ringraziu.

O sgiò Presidente, ùn sò micca statu d'accusentu cù tutte e vostre pulitiche messe in ballu dopoi 2015, ma trouu chì stu DOB, pone incù chjarezza e sfide maiò ch'ellu ci tocca à scioglie incù i mezi finanziari chì calanu, è forse caleranu ancu più cù a situazione francese è europeana.

Eiu vogliu sottolineà parechji punti chì pensu sò pusitivi.

U prima, ghjè a reorganisazione amministrativa chì infine hè fatta, incù stabilisazione di i nostri effettivi è una repartizione nantu à tutti i rughjoni di Corsica. Hè una bella cosa perchè pensu hè statu difficiule à fà per tuttu u mondu.

A debita, hè certu, ghjè alta, ma ghjè ammaestrata è ci permette un investimentu di 315 millioni chì ferà prò à a nostra ecunumia.

L'azzione suciale hè forte è necessaria inu a cullettività a più povera di Francia.

L'aiutu à i territorii mi pare mantenuta.

A prutezzione di l'ambiente hè di prima trinca, e riserve, u PADDUC chì hà da esse rivistu.

Una pulitica di i transporti chì ci permette di viaghjà senza pastoghje versu u cuntinente, è di sviluppà transporti puliti è sicuri in Corsica.

U travagliu per a nostra energia, per l'acqua è per a pruduzione agricula, rispondenu à e sfide di u cambiamentu climaticu.

Ma, ciò chì m'hà piaciutu u più in stu ducumentu, hè a messa in ballu di una vera pulitica linguistica à pro di a lingua corsa. Parechji quì, diceranu chì a lingua ùn empie micca e merie, ma eiu, pensu u contrariu. Pensu chì a lingua corsa serà u puntellu maiò di l'avvene ecconomicu è suciale di st'isula.

Per compie, diceraghju chì stu DOB, hè una bella preparazione per u prossimu statutu d'autonomia è cù un statutu fiscale.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vi ringraziu. Remarquable de concision, comme d'habitude. Très bien, si je puis me permettre.

Vulete parlà ? Avete a parolla.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Je pourrais commencer par des photos ; photos du DOB que j'ai lu. Ou alors je pourrais commencer par l'Evangile du 5^{ème} dimanche de Pâques, quand Thomas dit à Jésus, « Seigneur, nous ne savons pas où tu vas, comment pourrions-nous savoir le chemin ? ». Et Jésus lui répond, « Seigneur, moi je suis le chemin, la vérité est la vie ».

Voilà, je pourrais commencer par ça. Tout ça pour dire qu'on est en plein doute, qu'on soit chrétien, agnostique, on est en plein doute. On est tous, si vous l'avez entendu, en tous les cas avant que les flèches ne nous arrivent dessus de Louis, on est en plein doute sur le document et sur les intentions.

Je l'avais déjà dit une fois, l'intention, vous le savez, aussi forte soit-elle dont on n'a jamais la vertu, pas souvent la vertu. Alors bien sûr qu'on peut imaginer le mieux, mais pour l'heure on est encore dans l'idéalisation de ce mieux.

Pour revenir à des choses plus photographiques, puisque je passe de l'Évangile aux photos, on est quand même, quand on parle d'agriculture, à 4 % d'autosuffisance. 4 %. Je reviens au débat de ce matin, on est hors sol. On est hors sol.

En termes de photos, vous avez aussi une photo intéressante, c'est l'axe Bastia-Bunifaziu, où je vois même le train qui apparaît et le projet du grand port, avec la photographie financière que j'ai entendue, en tous les cas que j'ai vue, ça me semble encore une fois... Je suis le chemin, peut-être...

Même chose pour un certain nombre de points, notamment la question de l'énergie. Au moment où le décret n'est pas encore signé, on peut s'interroger aussi.

Quant au PADDUC, je vois mon collègue, notre collègue, mon voisin, là-aussi on mise pratiquement la moitié de nos espoirs dans la révision du PADDUC, ce qui me semble à mon avis aléatoire. Mais bon, passons là-dessus.

Pour le reste, vous avez vécu aussi et je referme la parenthèse, en commençant, je mets des petits clichés comme ça, la politique linguistique, on est loin du compte. Pas plus tard que l'autre jour, j'ai appelé le recteur, vous savez pourquoi ? Pour savoir si le 8 décembre, dans tous les établissements, on avait une journée banalisée. Voilà, c'est simple. Eh bien, on n'en a pas. Et dans plein d'endroits, il n'y aura pas de banalisation de la journée pour justement avoir ce regard sur la langue, sur la culture, sur l'histoire.

Tira avanti è passa. Donc, voilà.

Quant à la collaboration sur la question de la langue en disant que c'était une nouveauté ; la nouveauté, c'était du temps de Giacobbi et Pierre Ghionga a oublié de le dire, Lingua 2020. Et même bien avant, au moment de la droite, si on veut remonter à 2007, il y avait le premier plan donc à l'époque inspiré par notamment Pascal Ottavi.

Donc, on ne va pas réviser l'histoire, ni redire les choses. Mais il y a beaucoup de nouveautés qui ne sont pas des nouveautés et beaucoup de choses qui ne sont pas de nature à nous inspirer un grand espoir.

Je finirai par votre intro que je partage : 18,4 % de pauvres, avec 25 % dans certains quartiers, 1/4 des Corses dans certaines populations. Pratiquement 30 % de plus de 60 ans, dans lesquels je suis, 1 Corse sur 3 a plus de 60 ans. Je vous interpelle tous sur ce que ce pays va devenir.

Et un mot que je n'ai pas lu et que j'aurais voulu voir quand même dans les orientations budgétaires, c'est le mot « logement », parce que tout à l'heure avec la Présidente, on a participé à l'ouverture de la 10^{ème} campagne Assemblea di i zitelli et je me dis que la jeunesse corse est en attente aussi à un moment donné de traitement de cette question-là, d'autant que, et je le répète parce que beaucoup en font aujourd'hui leur propagande politique sous fond d'anathèmes religieux, avec 3 500, 4 000, 5 000 personnes, ça dépend des années, des aléas climatiques et politiques, qui débarquent dans ce pays. Ça, ça me pose problème et quand on arrive à un document d'orientations budgétaires, ce sont des paramètres que les Corses mesurent, appréhendent et pour lesquels ils attendent des réponses,

micca per empie a meria, forse pè empie u frigidaire. Perchè avà a meria ghjè più pè decurazione chè per usu.

Voilà, je voulais commencer par ça parce que j'ai 20 minutes et simplement rentrer dans quelques points, comme ça rapidement, puisque beaucoup de choses sont dites et redites.

Il y a la question de la DCT qui aussi va revenir sur la table. On est en train de nous programmer comme dans une stratégie d'assistanat quelque part, alors que c'est un droit historique finalement qui nous est dû et on est en train de se victimiser et en fin de compte de s'autoflageller. Alors que dans tout ça, à l'heure où on parle, on n'a rien. On n'a rien., pourquoi ? Parce que l'incertitude budgétaire française, et vous le savez aussi bien que moi, est là et que dans ce qui se passe au niveau du projet de loi de finances 2026, pour l'heure simu à chi feremu.

Donc déjà première crainte, même s'il y en a d'autres.

Je pourrais évoquer le PTIC aussi. Depuis le PTIC, quelqu'un l'a déjà dit donc je ne veux pas rentrer dans le détail, mais on a quand même aujourd'hui en Corse 190 M€ sur la table de projet. Je ne vais pas faire la soustraction, vous avez compris. 190 M€, donc on peut s'interroger sur cette démarche ou sur les raisons en tous les cas qui nous nous font aller un peu au ralenti dans l'utilisation des moyens.

Alors est-ce qu'il y a un problème d'ingénierie ? Un problème d'instruction de dossier ? De montage ? D'autofinancement ? Ou de carence dans les propositions ? Avec ce que j'ai dit tout à l'heure, il y avait de quoi faire, même le train jusqu'à Bunifaziu, si vous voulez.

La trajectoire budgétaire à 3 ans, 2028, cette trajectoire, je lis le constat, l'épargne diminue année après année et la capacité de désendettement est de plus en plus longue. Les seuils d'alerte seront pour ainsi dire atteints, quelqu'un l'a dit avant moi, en 2028 et les difficultés perdurent, perdurent jusqu'à, je crois, à nous mener progressivement si tout va bien, dans le mur.

Un autre contexte donc, qui est à souligner, c'est donc cet effet ciseau dans le social, ça a été évoqué aussi, qui est caractérisé par une hausse qui est quand même particulière et très importante des dépenses et une stagnation des recettes, ma collègue ghisonacciaise l'a évoqué, des recettes afférentes.

Pour autant, on n'a pas innové en termes de pistes de réflexion pour nous permettre d'améliorer cette situation. D'autant que là aussi, et je reviens sur une des photos du début de mon intervention, la maîtrise des flux démographiques n'est pas de notre ressort et nous sommes encore dans une situation subie qui risque d'avoir un impact très négatif sur le développement économique.

Je continue très vite. Je fais des coupes sombres dans mon propos pour dire qu'en quelque sorte, nous sommes devant une mandature qui espère dans l'autonomie.

Et ma collègue en parlait tout à l'heure, autonomie dont on ne sait plus aujourd'hui si elle va se traduire par une autonomie de fait ou par une décentralisation aménagée, puisque nous avons un coup d'avance, puisque nous avons un statut particulier à l'origine. Mais en tous les cas, à l'heure où on parle, on n'a pas encore de plan B.

Donc, par rapport à ça, je crois que je crois qu'il faut quand même qu'on se mette en route pour essayer d'innover parce que l'évolution des recettes, elle demeure très incertaine. Je reviens sur le projet de loi de finances 2026 qui est tout aussi incertain.

L'approche qui est la vôtre, qui est prudentielle quand même, je tiens à le souligner, vous êtes très prudent et c'est logique, je crois qu'elle est malgré tout déjà pour moi optimiste, ce n'est pas peu dire. D'autant que, et je reviens sur ce que disait ma collègue, je recoupe un peu tous les propos, sur les DMTO. Là aussi, l'immobilier est volatile et très incertain. Et encore une fois, on aura encore des interrogations.

Tout ceci pour vous dire qu'on a de quoi débattre et on débattra certainement encore plus au moment où nous aurons l'examen du BP.

Voilà. Après je crois qu'il y a une satisfaction quand même, c'est le stock des AP qui diminue, mais est-ce que ça aura une incidence financière directe sur les exercices à venir ? Rien n'est moins sûr.

Pour finir sur le volet financier. Le montant de la dette sera donc fin 2025 de 1,17 milliards, soit en gros 50 M€ de plus qu'en un an, si mes calculs sont bons.

Ça veut dire qu'il y a quand même, encore une fois, des points qui sont très très délicats à traiter, surtout pour vous et je ne sais pas si la réalisation, puisque vous l'évoquez dans une des idées forces et le renforcement de l'administration de la CdC va y répondre. Je crois qu'il y a aussi une réflexion à porter dans les satellites.

On a vu ce matin la question du prix de l'eau qui va avoir un impact, qu'on le veuille ou non, sur le BP de la CdC. Je crois qu'il y a une réflexion très forte à pousser et à développer sur le devenir des agences et offices, et sur leur fonctionnement, sur leur optimisation aussi. Ils font partie du jeu.

Quant à donc ce renforcement que vous évoquez de l'administration de la CdC qui est en cours, qui sera donc effectif à ce que vous dites dans le courant de l'année 2026, on ne fera pas un bilan par anticipation et finalement, ce qui est important pour nous, ce n'est pas tellement, à la limite, vous voyez je pousse, de

savoir si ça va fonctionner, c'est savoir si ça aura un impact sur la vie des Corses, c'est ça qui m'intéresse. A 4 ou 5 mois des municipales, ça peut être important d'y penser parce que ce sont des priorités.

Vous dites notamment les politiques publiques priorisées et renforcées sont les suivantes, je le lis, l'aide aux communes, intercommunalités, territoires, politiques sociales, sécurisation des moyens dédiés à la Sécurité civile, etc., révision du PADDUC, soutien à l'agriculture de production, création de structures de financement intégrées au service du développement, donc la fameuse banque ou en tous les cas la mobilisation de l'épargne pour les Corses. Et vous avez évoqué aussi le dispositif d'achat de flux aériens et la politique linguistique. Et la seconde partie, je ne sais pas si les Corses arrivent à décrypter tout ça, la seconde partie des orientations est dédiée aux priorités dites secondaires, et je vais vous les dire : la formation, la jeunesse, la culture, le patrimoine, le rayonnement méditerranéen, le foncier et les espaces sensibles, le développement économique, la mobilité, les transports, le numérique et les autonomies énergétiques, hydrauliques et agricoles. Les priorités secondaires, pour moi, je pense qu'elles sont plutôt, je dirais, primaires, mais bon...

C'est à mon avis beaucoup d'enjeux du quotidien des Corses qui sont dans ces priorités secondaires plutôt que dans les priorités primaires ou premières.

Je l'ai dit en débutant, on cherche un chemin. Je ne reviendrai pas à Pâques, mais je vous dirai et je vous l'ai dit tout à l'heure, que l'intention aussi forte soit elle, et je crois que vous l'avez, il n'y a pas d'équivoque là-dessus, n'entraîne pas forcément la vertu, je le répète, et qu'investir à coup d'idéal, et je suis un idéaliste aussi, ne garantit pas l'avenir de ce pays.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Amen !

M. Saveriu LUCIANI

È cusì sia !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors d'autres interventions ? Donc Robin des Bois.

M. Louis POZZO di BORGO

Madame la Présidente, en 40 minutes maximum.

Alors une intervention sans doute un petit peu à contre-pied de ce qu'on a pu entendre et je reviendrai un peu plus tard sur ce qu'on a pu entendre justement.

Moi, je pense qu'il faut partir du plus loin...

M. le Président Gilles SIMEONI

Archer, c'est à vous !

M. Louis POZZO di BORGO

Du plus loin donc et dézoomer pour arriver à ce qui nous concerne aujourd'hui.

Quand je dis du plus loin, je reprendrai ce qu'a dit Josépha. Non pas que nous prenions un plaisir à nous comparer à ce qui se fait sur le continent, mais nous sommes encore fortement amarrés à ce pays qui est à la dérive financière. Ça c'est un fait et malheureusement donc, à partir de là, il faut bien avoir en tête ce qui nous attend. Je dis ce qui nous attend, mais ce qui vous attend aussi, quand je dis « vous », ce sont les élus locaux dont je fais partie, mais de la majorité, de l'opposition.

Je vais partir de la strate la plus proche de nos populations, ce sont les maires. Aujourd'hui, nous avons l'Association des maires de France qui lance un cri d'alerte, un SOS, pourquoi ? Eh bien parce que si, en 2024, 5 200 communes voyaient leur épargne nette dans le rouge, au vu du PLF 2026, ce sera le double, environ 10 000 communes qui seront dans le rouge au niveau de l'épargne nette. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Association des maires de France.

Les mesures qui vont nous conduire à cela sont très simples : c'est le gel de la DGF qui constitue une part très importante de nos budgets communaux. Et quand je dis « une baisse de la DGF », c'est la moitié des communes qui verront leur DGF baisser. La moitié des communes. Et si elle ne baisse pas, elle va être gelée, donc il n'y aura pas d'augmentation.

Vous avez aussi ce fameux fonds vert qu'on a distribué un petit peu partout, mais dont on n'a jamais vu le premier euro, il va baisser de 500 M€ cette année.

Vous avez aussi le doublement du DILICO qui est le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités.

Un exemple simple, sur la CAB, c'est -1 M€ cette année. - 1 M€.

Quand je dis ça, je ne vais pas être rébarbatif sur les chiffres et les dispositifs, il est tard, mais en revanche je vais vous citer une petite phrase, il aurait pu être de notre majorité, d'Antoine Home, Vice-président de la commission des finances de l'AMF, l'Association des maires de français, qui a dit, « ce système est jacobin, directif, infantilisant ». Quand même !... Voilà où nous en sommes au niveau des communes.

Une fois qu'on a dit ça, je passe à la strate supérieure, je dirais, ce sont les intercos de France qui seront, je pense, les plus grandes victimes de ce PLF 2026. Et une tribune est à la signature de tous les présidents d'intercos en France pour dénoncer ce qu'ils appellent une saignée et une mise à mort de cette strate.

Donc nouveauté aussi, le gel, la non-redistribution du FCTVA sur 2026. Donc toutes les intercommunalités qui auront investi en 2025 n'auront pas de FCTVA, le retour sur cet investissement qui génère une recette dans le budget, en 2026.

Encore une fois, je vous parlerai d'une chose que je connais, la CAB, c'est - 3 M€ pour 2026.

Donc, nous sommes à 1 M€ sur le DILICO, 3 M€ sur la partie FCTVA et je pourrais empiler ainsi les mauvaises décisions ou les dispositifs qui vont, je vous le disais, créer une véritable saignée dans nos comptes.

Pourquoi je vous dis ça ? Parce que derrière ça, même si ça ne nous concerne pas directement ici, encore que, nous le verrons tout à l'heure sur nos compétences, nous sommes directement concernés, les départements aussi appellent à l'aide. Je l'ai dit lors d'une précédente séance, la Gironde, 6^{ème} département le plus peuplé en France, présente cette année un budget déficitaire de 98 M€. Je vous parle de la Gironde.

Eh bien là-dessus, l'épargne brute des départements va baisser en 2026 de 23 % en moyenne et l'épargne nette de 55 %.

D'ailleurs, ces chiffres, vous l'aurez compris, que j'énumère à dessein, c'est bien vous faire une photographie de ce pays auquel nous sommes rattachés, qui sombre, qui sombre financièrement et en sombrant, entraîne les strates les plus importantes, celles qui sont au contact de la population et à qui on confère de plus en plus de compétences.

Donc, quand on a fait cette photographie-là, eh bien forcément, on doit se dire aussi que, ici comme ailleurs, je parle encore des départements, aujourd'hui, le budget d'un département, il est composé à 70 % de dépenses non pilotables. C'est ce qui nous arrive ici. Le social notamment, on ne va pas revenir dessus, j'y viendrais tout à l'heure, mais voilà, 70 % des dépenses des départements aujourd'hui sont des dépenses non pilotables.

Nous sommes dans la même configuration au niveau de la Collectivité de Corse.

Et enfin, bien entendu, dernière strate, les régions, Régions de France, Carole Delga, je citerai simplement une phrase qu'elle a pu prononcer, elle a dit, « au vu du PLF 2026, ne pas faire peser l'effort sur ceux qui agissent sur le dernier kilomètre », je ne fais pas allusion aux routes, vous l'aurez compris, mais à tout le reste des compétences que nous devons mettre en œuvre pour nos administrés.

Alors, je vais arrêter là ma comparaison avec ce qui se fait ailleurs. Mais quand on a cette photographie, eh bien on se dit, sauf à vouloir ignorer la situation, on ne peut pas imaginer qu'ici on soit mieux lotis qu'ailleurs. L'honnêteté intellectuelle nous conduit tout de même à nous dire qu'au vu de ce qui se passe ailleurs, ici ça ne peut pas être mieux ou très difficilement mieux. Pourquoi ? Nous le savons, nous sommes dans un territoire qui est sans doute le plus pauvre ou un des plus pauvres de France.

Nous avons aujourd'hui, 3, 4, 5 000 arrivants chaque année et, il faut se le dire, ce n'est pas un tabou de le dire, en tout cas pas pour moi, ça nous conduit aussi à l'augmentation des dépenses sociales, parce qu'on sait aussi, et quitte à choquer je le dirai quand même, parfois la misère est plus douce au soleil. Eh oui.

Donc, là encore, on ne maîtrise pas cet apport de population qui aujourd'hui nous constraint à nous réinventer. Et en tout cas, pourquoi je vous parle de ça ? Parce que si la dépense sociale a longtemps été pour nous une volonté assumée de faire le mieux possible, elle est en train de se transformer en contrainte. Et ça, d'un point de vue idéologique aussi, c'est très difficile à envisager et à assumer.

Là-dessus, je vais simplement maintenant faire un parallèle simple.

Quand on a des communes, des intercos, que l'on met au pain sec et à l'eau sur notre territoire, elles vont se tourner vers qui ? Elles vont se tourner vers nous, vers la Collectivité de Corse. Elles ne peuvent que se tourner vers la Collectivité de Corse, vers personne d'autre. Ça, c'est une réalité de terrain.

Donc aujourd'hui, j'ai entendu hier lors d'un échange sur un plateau télé, le Conseiller exécutif, Gilles Giovannangeli, débattre avec Paul-Félix et Jean-Martin. Et Jean-Martin, et ce n'est pas sous un angle critique que je dis cela, comparait les finances de la Collectivité à la finance d'un ménage, en disant que lorsqu'on n'avait plus d'argent, on n'allait pas au cinéma, on s'habillait moins et parfois on ne mangeait pas. Sauf qu'ici, ça doit être tout l'inverse.

Argent ou pas, on doit assumer nos responsabilités et pour assumer ces responsabilités, il faut justement faire des choix forts. Le choix fort, c'est de prendre des risques aussi.

Est-ce que la dette est à risque aujourd'hui ? Mais bien sûr qu'elle est à risque.

Est-ce que la trajectoire que l'on présente pour 2028, c'est un objectif à atteindre ? Certainement pas.

C'est ce point non pas de non-retour, mais ce point inquiétant que nous ne voulons pas atteindre. Mais par honnêteté intellectuelle, on l'affiche, et Paul Félix le disait sur le ton à boutade, on aurait pu ne pas le mettre, mais nous on le met. Pourquoi on le met ? Parce que collectivement on ne doit pas arriver à ce schéma-là, on ne doit pas arriver à cet exercice qui nous mènerait au bout du système.

On doit trouver les voies et moyens collectivement pour que, dans les 2 à 3 ans à venir, nous ayons des nouvelles recettes, nous puissions piloter certaines de nos dépenses. Mais je le dis là aussi, l'expression n'est pas très jolie, mais on est quasiment à l'os.

Sur quoi voulez-vous que nous agissions aujourd'hui ? Sur le social ? On l'a dit, on ne peut pas agir là-dessus. Sur la masse salariale ? Alors il y a 4 300 agents, c'est vrai.

Moi aujourd'hui, je le dis très concrètement, on peut sans doute faire mieux, il y a déjà du mieux. On a une masse salariale qui n'a quasiment pas progressé malgré un GVT qui galope, le dégel des points d'indice, nous avons réellement piloté la masse salariale sur 2025.

Nous avons aussi piloté les dépenses à caractère général sur 2025, malgré l'inflation et malgré un besoin croissant dans les interventions de la Collectivité de Corse.

Ça, ce sont des faits qui sont aujourd'hui dans le DOB, que l'on démontrera lors du budget, mais surtout lors du compte administratif.

Une fois que l'on a dit ça, je vous ai parlé du social, je vais vous parler aussi, mon collègue et ami Hyacinthe Vanni est ici, hier on n'a pas pu intervenir sur les SIS, mais les SIS, la sécurité de nos populations, j'irai très vite là-dessus. Moi, j'ai connu en tant que pompier professionnel depuis 25 ans, j'ai connu des saisons qui duraient 2 à 3 mois.

Aujourd'hui la saison, elle dure quasiment 12 mois. Il n'y a plus de saison en Corse sur le risque. On a des dispositifs au mois de novembre qui sont les mêmes qu'au mois d'août, Hyacinthe. Véro est là aussi.

Donc, là aussi, c'est une nouvelle dépense que l'on doit assumer. Que fait-on ? On laisse brûler ? On ne secourt pas les gens ? Ce n'est pas envisageable. Donc il y a des nouveaux besoins. Qui dit nouveaux besoins dit nouvelles recettes et les nouvelles recettes, nous n'avons pas de leviers fiscaux aujourd'hui à activer, on l'a vu : on parle de carte grise, on parle de 0,02 € sur l'essence... La volonté, ce n'est pas d'aller prendre l'argent dans la poche des Corses.

Après, je vais revenir un petit peu sur ce qui s'est dit aussi. Je ne vais pas décocher des flèches, Georges. Je vais manier l'arbalète avec les carreaux, tel un Suisse très célèbre, Guillaume Tell, qui visait des pommes, mon cher Georges Mela. Mais en tout cas, je vais essayer, avec beaucoup de respect, vous le savez, et d'humour, de répondre aussi au père Saveriu, Caru Saveriu, avec vous les fidèles le dimanche, le seul chemin qu'ils trouveraient, c'est les antidépresseurs. Après ce qu'on a entendu, il devient difficile de se projeter effectivement.

Mais en tout cas, plus sérieusement, nous sommes aussi dans des ratios qui évoluent non favorablement, j'en suis conscient, nous en sommes conscients. Mais malgré tout, je le disais, ce qui doit nous interroger aujourd'hui, ce n'est pas ce point d'arrivée qu'on ne souhaite pas, c'est comment ne pas y arriver ?

Eh bien, premier point, et là je vais reprendre ce qu'a dit Paul-Félix, on a besoin de tout le monde.

Quand on parle de la DCT, il devient gênant d'avoir l'impression de normaliser le fait, excusez-moi le terme, de quémander ce qui nous revient. Si la DCT avait indexé sur toute autre hausse depuis 2009, on ne serait pas année après année en train de batailler via nos représentants à Paris pour obtenir 40, 50, 60 M€. On n'aurait pas à faire ça, pourquoi ? Parce que c'est un dû. Quel autre territoire en France a vu une telle dotation gelée ? Mais ce n'est pas possible, 2009-2025.

Donc, aujourd'hui, cette DCT, elle doit être réanalysée indexée peut-être à 237 M€ et ensuite, elle doit suivre le cours de l'inflation, tout simplement. Tout simplement.

Mais arrêtons de dire, « si vous n'avez pas la DCT », ce n'est pas « si on n'a pas la DCT ». Si nous n'avons pas la DCT, c'est une catastrophe et ça serait surtout une injustice. Ça serait surtout une injustice.

Donc là-dessus, je pense qu'il faut clore ce débat. Ce qui est un dû est un dû. Ce rattrapage historique, on le disait, 100 M€, 50 M€ par an, c'est un rattrapage à faire, mais ce n'est pas pour moins bien dépenser ou plus dépenser. C'est parce que dans les schémas actuels, en dehors du champ de l'autonomie, j'y viendrais tout à l'heure, aujourd'hui, on peut faire des efforts que l'on souhaite ou que l'on ne souhaite pas, on n'arrivera pas à éviter l'effet ciseau, parce qu'aujourd'hui sur les collectivités locales, pour 1 M€ de dépenses supplémentaires, eh bien en face, on ne peut mettre que 200 000 € de recettes, en dehors du levier fiscal, bien entendu.

Ça aujourd'hui, c'est quelque chose d'acté. On le sait, avec la PLF 2026, chaque fois qu'une collectivité va dépasser 1 M€ supplémentaire sur des facteurs exogènes, eh bien il y aura quand même que 200 000 € de recettes, donc l'effet ciseaux sera partout.

Donc aujourd'hui je pense que sur ce point-là, sur ce pacte fiscal que nous souhaitons nous dans le champ de l'autonomie, d'une autonomie beaucoup plus large, beaucoup plus complète et loin d'une décentralisation, Josépha, très sincèrement.

Mais malgré tout, il y a la temporalité. On sait qu'on a cet horizon 2028 qui commence à s'assombrir, mais je vous rappelle aussi que lorsque Xavier Lacombe s'est transformé en homme sandwich en 2021-2022, il nous prédisait un crash pour 2024. Ensuite, en 2024, on nous prédisait un crash pour 2025 et maintenant en 2025, on nous prédit un crash pour 2028. Nous avons trouvé aussi les voies et moyens par du pilotage et du bon sens pour éviter cette situation-là. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, l'horizon s'assombrit et on a de moins en moins de possibilités de trouver des marges de manœuvre.

Les recettes, aujourd'hui, on n'a pas la possibilité d'en générer de nouvelles, si ce n'est de renégocier, premièrement, sur la fiscalité. Quand on parle de pacte fiscal, c'est un pacte fiscal, budgétaire et social. Deuxièmement, c'est aussi de dire qu'aujourd'hui, quand on a cette photographie des intercos et des communes, il faut s'inquiéter. Vous serez et nous serons les premiers à solliciter la Collectivité de Corse, parce qu'aujourd'hui, que ça soit sur le PTIC ou d'autres financements, il n'y a plus aucune certitude, mais bien des incertitudes.

Donc je pense qu'il y a l'aspect politique et les échanges sont pour le moins respectueux et chacun a sa vision, mais il y a quand même des domaines, notamment sur la fiscalité des recettes où on doit avancer ensemble.

Aujourd'hui, on ne peut plus entendre en novembre 2025 que la DCT n'est pas un dû, que la structure des recettes de la Collectivité est normale, ce n'est pas possible, on reste sur des pactes qui datent de 80 et de 2000, on est en 2025.

Aujourd'hui, on a besoin d'autre chose. Alors, votre vision ce n'est peut-être pas le pouvoir législatif, l'autonomie, la nôtre oui, mais en tout cas là-dedans on doit trouver un chemin commun.

Voilà. Je ne veux pas être beaucoup plus long parce que je pense que tout le monde est fatigué. Simplement vous dire que nous avons un DOB aujourd'hui qui met quand même l'accent sur des politiques fortes, on l'a dit, que ça soit le social, les transports, la sécurité, la langue, la culture. On va encore augmenter nos taux de participation.

Alors, on aura le temps d'échanger au moment du budget, mais je pense que la sagesse doit nous mener sur certains sujets à porter la même voix, la même voix auprès des gouvernements qui vont se succéder.

Et enfin, Annette, je ne suis pas notaire, loin de là, mais c'est quand même drôle que vous parliez d'alléger les frais de succession dans certains cas, quand du côté de Paris, vos partenaires aux niveaux nationaux, notamment Yaël Braun-Pivet disait que « ce qui tombe du ciel, cet héritage, ça suffit ».

En tout cas, je vous dis juste que ce qui se passe à Paris, on ne peut pas dire exactement l'inverse ici. Voilà.

Mme Marie-Anne PIERI

Mon cher Louis, je vous engage à lire un peu ce que j'ai écrit sur les successions. Je ne suis pas dans...

M. Louis POZZO di BORGO

Donc voilà, je vois qu'on peut s'entendre, donc je n'irai pas plus loin, je n'irai pas plus loin, je vois que ce ne sont pas vos partenaires, très bien, j'en prends acte.

Madame la Présidente, j'en ai terminé.

En tout cas, Monsieur le Conseiller exécutif, merci pour cette présentation du DOB. Vous avez le soutien de notre groupe et bien entendu, nous poursuivons ce soutien lors du budget primitif.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Difficile d'intervenir après mon ami Louis Pozzo di Borgo qui maîtrise ce dossier parfaitement. Mais je vais essayer de dire très rapidement un certain nombre de choses avec mes mots à moi, ma sensibilité et celle de Fà populu insieme, en complément de ce que vient de dire Louis.

On a un document, Monsieur le Conseiller exécutif, en deux parties : une première partie technique qui détaille toute la structure budgétaire de notre collectivité et une partie politique où on se projette. Mais moi, quand j'ai lu avec attention, Monsieur le Conseiller exécutif, la partie technique et la partie politique, je me suis dit que finalement on avait un document qui était exclusivement politique.

L'erreur que l'on ne doit certainement pas commettre, c'est de penser que cette première partie qui nous offre un certain nombre d'éclairages, une photographie et un certain nombre de schémas et de courbes relatives aux dynamiques financières serait exclusivement des chiffres, serait exclusivement des courbes techniques. Or, elles nous disent beaucoup de nos choix politiques passés, présents, futurs. Elles nous disent beaucoup ces trajectoires là-aussi de nos choix politiques.

Bien évidemment et après j'y reviendrai, Louis et d'autres en ont déjà dit beaucoup, il y a des choix politiques qui ont été faits, qui sont importants et que vous projetez dans toute la seconde partie du document.

Moi, je voudrais, notamment je regarde notre ami Georges, poser un certain nombre de questions que Louis a soit effleurées, soit prononcées très clairement. Et on répond ensemble, si vous le voulez bien à ces questions.

Est-ce qu'en Corse il y a mécaniquement chaque année, depuis des années maintenant, une augmentation de la population ? Oui.

Est-ce que cette population en Corse vieillit et affiche des seuils de vieillissement qui sont, comparativement aux autres régions, je ne vais pas dire alarmants parce que ça serait irrespectueux, mais qui en tout cas montre une pyramide des âges qui va dans un sens qui ne favorise pas forcément la croissance ? Totalement.

Est-ce qu'il y a une augmentation, Louis a insisté dessus, je voudrais vous donner un ou deux chiffres à mon tour, est-ce qu'il y a une augmentation, Cher ami, des charges sociales ? On a dit oui, mais moi je me suis juste intéressé à lire dans le document et à extraire plutôt quelques chiffres.

Je vous livre ces chiffres :

Augmentation des charges sociales de 2024 à 2025, donc nous, on n'a rien fait, Cher Louis, c'est ce qu'on doit payer, augmentation de 2024 à 2025 : 5,39 % en une année. 5,39 % en une année. + 13 % depuis 2019.

L'APA, par exemple, pour ne retenir que cette aide-ci, est passée de 64 M€ en 2019 à 81 M€ en 2025. Et on pourrait égrainer tout un certain nombre de chiffres sur lesquels ces dépenses obligatoires...

Alors, Cher Georges, et je le dis, je sais qu'on va pouvoir s'entendre, je n'en doute pas une seule seconde, du moins je l'espère, vous avez dit dans votre propos que nous avions absolument voulu notre majorité, je mets tous les nationalistes dedans, notre majorité, nous avions voulu absolument absorber les deux départements, conseils généraux, qu'on le brandissait comme une victoire politique, donc maintenant il fallait qu'on assume.

Nous, on revendique la fusion des 3 collectivités, parce qu'on pense que pour des raisons politiques, d'identité, de rationalisation, tout en disant que ça peut être toujours amélioré, mais on assume parfaitement politiquement la fusion des 3 collectivités. Mais ce qu'on n'assume pas, c'est tout ce que je viens de dire. Ce n'est aucunement lié à la fusion des collectivités. L'augmentation de la population, le vieillissement de la population et l'augmentation des charges de 5 %, rien que pour cette année, 5,39 % rien que pour cette année, n'est en rien liée à la fusion qui est une fusion politique et administrative, qui n'est en rien liée à l'héritage politique que l'on a à revendiquer ou à assumer. Ça, c'est lié à des faits sociaux qui auraient concerné les départements s'il n'y avait pas eu de fusion.

Donc ça, c'est la première des choses.

Donc je disais, augmentation de la population, vieillissement de la population, augmentation des charges sociales.

Est-ce qu'on est d'accord pour dire aussi, et Louis a détaillé un certain nombre de choses, que globalement il y a une baisse du concours de l'État ? Manifestement oui.

Et enfin est-ce qu'on est d'accord, et ça sera la dernière question, pour dire que notre collectivité, ses recettes procèdent de recettes d'une collectivité de

droit commun ? On a quasiment, je parle sous votre contrôle, Cher Louis, vous êtes président de la commission des finances, aucune marge de manœuvre.

On a une petite marge de manœuvre, une petite on l'a, Cher Louis, les cartes grises me semble-t-il. Il me semble qu'à la session précédente, on les a un petit peu augmentées. Vous avez voté contre. Vous avez voté contre. Il n'y a personne ici qui est pour, dans les bancs de Fà populu insieme, pour augmenter, pour augmenter la carte grise, personne. Vous ne trouverez pas une personne de Fà populu insieme pour vous dire « oui c'est bien, on augmente la carte grise ».

Nous disons simplement qu'il y a une baisse des dotations d'État. Nous disons qu'il y a une augmentation des charges sociales et que nous n'avons pas, aucun, voire si peu de leviers fiscaux et que le tout petit levier fiscal que nous avons, nous l'avons activé, et certains, et c'est tout à fait leur droit, votent contre et nous, en responsabilité, vous l'avez dit, on a voté pour. Je ne suis pas là pour répondre ou décocher des flèches, bien évidemment.

J'ai entendu aussi ce que nous a dit Paul-Félix Benedetti, « vous vous comparez aux régions françaises, mais ce n'est pas la bonne échelle de comparaison, il faut se comparer aussi à l'Italie, à l'Espagne, à l'Allemagne » et il a sans doute raison.

Moi, je le dis très franchement, je ne suis pas spécialiste de tous les statuts fiscaux, je ne sais pas si ici il y en a, de toutes les régions européennes et de tous les pays européens. De ce que je sais des régions allemandes, des régions italiennes et des régions espagnoles, c'est qu'elles ont un point commun, c'est que pour la plupart, elles vivent sous des régimes d'autonomie, de fédéralisme, de décentralisation ++. Et donc ça serait intéressant effectivement dans nos travaux futurs de comparer ce qui est comparable. Mais nous, la Corse, on est une région certes décentralisée, je parle non pas d'un point de vue politique et de mes aspirations personnelles, je parle de la règle de ce qui est en matière budgétaire, on a des recettes fiscales de droit commun.

Donc, j'en arrive et je ne serai pas tellement plus long pour dire que Louis Pozzo di Borgo le disait. Nous la question, ce n'est même plus, Monsieur le Conseiller exécutif, de savoir si les ratios sont bons ou mauvais. On a compris, on vous l'accorde et on est parfaitement d'accord avec vous, que les ratios qui sont présentés sont bons par rapport aux seuils critiques qui sont communément admis en la matière budgétaire.

Et vous nous dites aussi qu'il y a des dynamiques qui elles ne sont pas bonnes. Et là aussi, on est parfaitement d'accord et je pense que on fait tous ici preuve d'une certaine honnêteté intellectuelle. Ça a été fait précédemment.

On est d'accord pour dire qu'il y a un certain nombre de critères budgétaires qui montrent que dans les années à venir, il va y avoir forcément mécaniquement, par rapport à tout ce que je viens de dire, une dégradation.

Et donc la conséquence, si on est d'accord et je crois sincèrement qu'on l'est sur beaucoup de choses, ou qu'on peut l'être en tout cas, si on dit qu'il y a des effets mécaniques sur lesquels on n'a pas beaucoup la main, voire pas du tout, que ces effets mécaniques là vont aller croissants dans les années à venir, alors on pourrait être d'accord, j'en suis sûr pour dire que si l'on ne change pas en profondeur la structure budgétaire de cette collectivité, alors on va revenir l'an prochain, on va revenir dans 2 ans et d'autres majorités reviendront dans d'autres années, dans 10 ans ou plus, pour faire à peu près les mêmes constats que nous. Nous n'avons pas de leviers fiscaux et on a des mécaniques contre nous qui font que forcément, un certain nombre de choses s'aggravent.

Donc nous, ce que nous proposons, au-delà des orientations, et le Conseil exécutif est largement revenu dessus, Louis Pozzo di Borgo aussi sur un certain nombre de dossiers sur lesquels je ne reviendrai pas, j'arrêterai mon propos en disant, si l'on ne modifie pas en profondeur la structure budgétaire de notre collectivité, alors les mêmes effets produiront les mêmes causes.

J'ai entendu parler de rapport de force. Nous, le rapport de force aujourd'hui, on le veut en tout cas démocratique et politique au sein de cette Assemblée, à travers notamment un vote, à travers un vote notamment : celui des Écritures constitutionnelles et celui des Écritures constitutionnelles, elles ont consacré à la section 1, à la section 1 de ces Écritures constitutionnelles, l'existence d'une communauté historique, insulaire, linguistique qui devait bénéficier d'un certain nombre d'évolution. Et cette section 1 a été votée par 98 % de cette Assemblée.

Donc l'horizon de la modification de la structure budgétaire peut paraître lointain. Mais je termine en disant que le Premier ministre actuel va peut-être changer bientôt, mais pour l'instant il est là, Sébastien Lecornu a annoncé une réforme ou le dépôt de la réforme constitutionnelle pour la Corse à avril.

Nous, ce que nous proposons à Fà populu insème : entrons dans le rapport de force, avril, c'est demain matin, ce n'est pas dans 10 ans. Entrons dans le rapport de force pour obtenir l'autonomie de la Corse et pour obtenir un statut fiscal qui vienne soutenir cette autonomie de la Corse. Et ce rapport de force pour l'avenir de notre peuple, menons-le ensemble.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'altre dumande di parolla ? Più nimu ? Allora, Presidente, vi demu a parolla.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi.

Quelques mots d'abord pour remercier bien sûr Romain, Louis.

À ringrazià dinò à Pierre Ghionga pà i so parolli chì à mè mi parani ghjusti è misurati.

Dire aux autres intervenants, bien sûr, que beaucoup de choses ont été dites de justes et se recoupent, et puis quelques points de différenciation.

Je commencerai à mon tour, sans vouloir être long parce que je pense qu'au moment où on parle on est tous un peu fatigués, par dire à Georges, je reprends un peu les propos de Romain sur les départements, je pense qu'il est temps qu'on clôture ce débat, « c'était mieux avant, quand il y avait les départements... ».

Vous le savez Georges, nous assumons la fusion, Romain l'a rappelé, mais nous disons une chose en plus, je l'ai déjà précisé à plusieurs reprises ici, c'est que nous avons sauvé les départements. Nous considérons que nous avons sauvé les départements si on regarde la situation budgétaire des départements en France aujourd'hui.

Georges, est-ce que vous pensez... J'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le président de l'Association des départements de France qui dit qu'il y a 60 départements en France sur 104 qui sont en grande difficulté. Pensez-vous, Georges, que les 2 départements de Corse, s'ils avaient préexisté, seraient ou pas dans les 60 ou ils seraient plutôt dans les 40 d'après vous ? Moi je pense que...

Attendez, laissez-moi terminer.

M. Georges MELA

Ce n'est pas le principe d'échanger avec un membre du Conseil exécutif, mais je pourrais dire moi-même : l'objectif de la fusion, c'était lequel ? Ne l'oublions pas, c'était de maîtriser le nombre d'agents et surtout d'opérer des mutualisations. Est-ce qu'elles ont eu lieu ? Non.

Y avait-il un meilleur service à la population ? Est ce qu'on l'a eu ? Non.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vous avez épuisé votre temps de parole. On va laisser répondre le Conseil exécutif...

M. Georges MELA

Je veux bien, mais il fallait que vous ayez le même comportement lorsque Romain Colonna m'a interpellé ! Il faut que j'aie la possibilité moi-aussi de répondre aux questions qui me sont posées, ou bien de les anticiper.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Excusez-moi Georges, vous connaissez mieux que quiconque le fonctionnement d'une Assemblée, le conseiller exécutif était en train de répondre, on le laisse finir, vous n'avez plus la parole.

Je vous remercie.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Donc je continue. Je pense qu'il y a tout loisir de penser justement que la Corse aurait été dans les départements malheureusement en grande difficulté, compte tenu des contraintes que l'on connaît aujourd'hui.

Sur le PTIC, c'est aussi une réponse en miroir à Josépha. C'est paradoxal, mais c'est normal aussi quelque part.

D'une part, vous nous dites du côté des bancs de la droite, « écoutez, arrêtez cette posture revendicative. Après tout, la codécision, c'est derrière nous. Il faut mobiliser ces moyens. Faites des demandes et puis on verra, et rentrez dans le cadre que vous impose l'État ». C'est la posture habituelle, c'est la position habituelle, mais ce n'est pas celle que nous partageons.

Josépha nous dit, « arrêtez de demander, la codécision ce n'est pas d'aller demander ». Là-aussi, on se veut un peu plus équilibrés. Nous, on milite, on demande de manière constante depuis le début de ce plan d'être associés à la décision et donc, le principe de codécision. Ce qui ne nous empêche pas de dialoguer avec l'État parce que c'est aussi normal que nous le fassions et que nous ayons un certain nombre de demandes à leur faire, mais sur la base de projets dont je vous ai parlé, structurants, globaux et pluriannuels.

Georges, sur l'endettement, de manière générale, il y en a d'autres aussi qui l'ont soulevé, moi là j'ai une position qui est ferme, parce que ce n'est pas la position du Conseil exécutif, c'est la position des experts, de ceux qui font l'analyse financière de la Collectivité de Corse.

Aujourd'hui, la situation d'endettement, on peut invoquer le milliard, 1,2 milliards, 1,3 milliards... La situation d'endettement de la Collectivité de Corse, elle n'est en rien alarmante. Ce sont les experts et l'analyse financière des experts.

Et je vais vous faire la confidence, Monsieur le Président, je me permets à nouveau de citer la BEI, nous avons eu la chance de rencontrer les représentants de la Banque européenne d'investissement. Nous avons abordé un certain nombre de projets structurants pour la Corse et bien sûr, nous avons parlé de la situation financière de la Collectivité de Corse.

La BEI, elle investit partout en Europe, dans toutes les régions d'Europe et elle investit aussi de manière importante en France, dans des régions françaises.

Quand on a présenté notre situation financière et notre situation d'endettement, Monsieur le Président, vous étiez là, Monsieur Paolini, vous étiez là, Monsieur Acquaviva aussi, la réponse qui nous a été faite, elle a été extrêmement claire : mais votre situation ne pose aucun problème, au contraire, au contraire, elle est très satisfaisante.

Donc moi, je veux bien qu'ici on nous explique, « c'est le mur de dettes », « on est dans une situation intenable » et quand on se confronte aux experts qui financent, des banquiers, ils nous disent « mais ce n'est pas du tout le cas, vous pouvez tranquillement venir nous voir parce que nous, on sera au rendez-vous du financement ».

Donc ça, c'est une réalité extrêmement factuelle, elle est aujourd'hui à 7 ans, on projette une stratégie de dégradation, on le voit bien à 2028, 8 ans aujourd'hui c'est satisfaisant, 8 ans ça reste acceptable.

Donc, je crois qu'il faut être mesuré. Il faut être mesuré. La situation de la Collectivité de Corse, en matière budgétaire, elle reste saine. La trajectoire, elle est sur une tendance de dégradation, c'est ce que l'on dit.

Et aujourd'hui moi, ce que j'ai essayé de vous montrer, c'est la réponse aussi à Saveriu, je suis surpris quand on dit « ce n'est pas lisible » ; c'est très lisible, au contraire, il suffit de regarder, c'est très lisible ce qu'on présente. On présente une projection à 3 ans, on vous dit qu'on part d'un point aujourd'hui qui est satisfaisant, qu'on arrive à un autre point qui est acceptable. Et si vous me dites dans 10 ans, mais dans 10 ans qui peut prévoir ce qu'il sera dans 10 ans ? Mais nous par contre, on y est. Et Louis l'a répété de manière très juste, ça a été dit aussi par Romain, on a ces 3 années aujourd'hui pour accélérer le pas, pour être en mode de revendication, y compris s'il faut être un peu plus dans le rapport de force, on l'entend bien, pour pouvoir à la fois négocier le pacte fiscal, budgétaire et financier et bien sûr accéder à l'autonomie. Les deux vont ensemble, ils ne peuvent pas être décorrélés. Donc ça, c'est important.

Je ne vais pas passer sur les effectifs, ça a été dit. La situation de gestion des effectifs aujourd'hui, elle est remarquable. Moi je peux le dire, il y a des efforts importants qui ont été faits, ça a été souligné. 4 368 agents au 31 décembre 2024, 40 de moins que l'année précédente. 40 de moins ! On ne remplace pas tous les départs à la retraite. J'ai entendu « il ne faut plus les remplacer », mais ça y est on le fait, on ne les remplace pas.

Je vous ai dit, on organise, y compris les mobilités internes, on ne remplace que ce qui est extrêmement nécessaire et ce n'est pas facile. Et ce n'est pas facile parce que vous le savez, on a des partenaires sociaux, il faut discuter et c'est normal. Et puis il y a besoin aussi d'assurer un service de qualité et efficace, c'est essentiel.

De la même façon, on ne pourvoit sur les nouveaux besoins que sur des besoins extrêmement spécifiques.

L'année blanche, je termine, pour les remarques de George Mela, l'année blanche, elle n'existe pas. Julien Paolini est parti, mais l'année blanche pour les collectivités..., cette année, c'est 40 millions de dispositif d'aide aux communes qui ont été versés. On est plutôt dans un bon millésime, j'ai envie de dire, c'est plus de 25 millions sur l'aide aux communes.

Donc tout ce que nous avions annoncé, nous l'avons tenu et on prépare un nouveau règlement d'aide aux communes qui globalement ne va pas remettre en cause les volumes, ne va pas remettre en cause les volumes financiers. Donc, c'est un effort que nous faisons et que nous assumons.

Annette Pieri, juste deux remarques, on ne peut pas rentrer dans les détails et le temps presse, mais on peut partager à la fois sur la taxation des résidences secondaires, il y a certainement, vous êtes technicienne, d'autres dispositifs et aussi sur la taxe sur les logements vacants. Deux remarques, d'abord, vous savez qu'on n'est pas en compétence directe, il faudrait certainement aussi travailler sur des modifications législatives, en tout cas sur la taxe d'habitation résidence secondaire, c'est une compétence des communes, vous le savez aussi, et c'est important.

Sur les logements vacants et les zones tendues, vous avez évoqué le fait que nous soyons en zone tendue, ce n'est pas de notre fait, ce n'est pas notre choix, c'est l'État qui a classé le territoire Corse en zone tendue. Nous, nous étions défavorables, nous l'avons fait savoir, je crois au ministre Darmanin à l'époque. On voulait un système différencié.

Et par ailleurs, vous savez aussi que, enfin en tout cas les maires le savent, qu'on peut toujours sur demande du contribuable faire une attestation comme quoi le logement aujourd'hui il n'est pas habitable et que ça peut permettre d'accéder à des dérogations. Alors c'est peut-être fini, ça fait ça fait longtemps que je ne suis plus maire, mais à l'époque on pouvait, pardon si ce n'est plus le cas.

Paul-Félix Benedetti n'est plus là, mais globalement avec Paul-Félix, ce qui a été dit, on partage le constat. Après, c'est le chemin qui est toujours un peu tortueux avec Paul-Félix, qui n'est pas forcément le même pour arriver au résultat. Mais le résultat sur l'analyse, on peut le partager. Mais la même réponse que j'ai faite tout à l'heure, par contre on n'est pas d'accord sur le fait que dans 3 années on serait face au mur. Ce n'est pas du tout le cas.

Josépha, je vous ai répondu je crois sur la question de la position sur le PTIC. Après vous m'avez posé une deuxième question que j'ai retenue, c'était celle du parallèle entre la vision de décentralisation que l'on soutient forcément pour l'ensemble de la France et l'autonomie. Moi je pense que c'est le principe qui nous semble intéressant aujourd'hui de la revendication de différenciation. Je pense que c'est ça qu'il faut retenir.

Alors c'est vrai qu'on n'est pas au même niveau. Nous, on a d'abord la réalité historique, politique de la Corse, y compris avec la nécessité de solder un conflit des 60 dernières années, on le porte. Mais on porte aussi de manière aussi très opérationnelle, on le voit bien, comme les régions françaises, la problématique du budget, des recettes à mobiliser, etc.

Je voulais surtout signaler à la fois le principe de différenciation qui était assumé me semble-t-il et intéressant, y compris en termes d'évolution politique par les décideurs nationaux au plus haut niveau.

Voilà ce que je voulais dire. Romain a terminé là-dessus et je le reprends à mon compte, on le sait bien que la situation de toute façon, elle est bien sûr difficile parce qu'on est dans un cadre qui nous constraint et on voit très bien que la crise française n'est pas terminée et que fondamentalement, on devra continuer à assumer ces difficultés. Raison de plus, et je le reprends à mon compte, pour qu'on soit ensemble mobilisés pour dans les prochains mois, réussir à obtenir l'autonomie pour laquelle on se bat depuis tant et tant d'années.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller exécutif pour votre exposé sur ces orientations budgétaires.

Merci beaucoup aussi pour les compléments d'informations que vous avez apportés à la suite des interventions des conseillers territoriaux.

Donc on prend acte de ces orientations et je pense qu'on a tous bien conscience que la situation globale est très complexe et qu'il nous faudra faire des choix dans peu de temps. Voilà, merci beaucoup à tous.

Est-ce qu'il y a d'autres dossiers ? Nous avons les désignations à faire. La désignation des représentants de l'Assemblée au sein du conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse puisqu'hier nous avons voté des statuts.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 345 : Cunsigliu d'amministrazione di u Stabilimentu Publicu di u Commerciu è di l'Industria di a Cullettività di Corsica - Designazione di i membri riprisentanti di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 345 : Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse - Désignation des membres représentants de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous propose, puisque vous avez su vous coordonner et anticiper sur ce que nous vous demandions ou nous aurions à vous demander, je vous propose la liste suivante. Alors je vous rappelle qu'il y a 23 conseillers qui doivent être désignés, sachant que la ou le président de l'Assemblée de Corse est membre de droit au sein de ce conseil.

Alors pour le groupe « Fà populu inseme », je vous demande s'il vous plaît d'écouter pour vérifier si c'est bien le cas. Je demande aux présidents de groupes au moins leur attention.

Pour le groupe « Fà Populu Inseme », il y a 11 représentants : Romain COLONNA, Hyacinthe VANNI, Véronique ARRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Jean-Marc BORRI, Jean-Charles GIABICONI, Louis POZZO DI BORGO, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Paul PANZANI, Danielle ANTONINI et Paola MOSCA.

Pour le groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse », 5 représentants : Angèle CHIAPPINI, Jean-Martin MONDOLONI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Pour le groupe « Avanzemu », 3 représentants : Jean-Christophe ANGELINI, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI.

Pour le groupe « Core in Fronte », 2 représentants : Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA.

Pour le groupe « Un'Altra Strada », 1 représentant : Charlotte TERRIGHI.

Et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, élue non-inscrite.

Voilà pour l'ensemble des représentants. On fait un vote sur l'ensemble sur la liste.

Alors interruption de séance s'il vous plaît.

La séance est suspendue à 17 h 57 et reprise à 18 h 52.

Mme Nadine Nivaggioni préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Asseyez-vous, reprenez vos places, s'il vous plaît.

Nous allons pouvoir voter à main levée.

Je vous soumets le vote des membres du conseil d'administration constitué de 23 conseillers et de la présidente de l'Assemblée de Corse, membre de droit. Alors je ne vous relis pas toute la liste, nous passons au vote.

Nous votons d'abord l'urgence, excusez-moi, qui est contre ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

L'urgence est ADOPTÉE.

Je soumets donc la liste des membres au vote.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Je vous remercie.

Bona serata è bona strada.

La séance est levée à 18 h 53.